

www.libtool.com.cn

125

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

HISTOIRE
DE
LA ROYAUTÉ

CONSIDÉRÉE DANS SES ORIGINES.

www.libtool.com.cn

Imprimerie de Félix Locquin, 16, rue N.-D. des Victoires.

HISTOIRE

www.libtool.dem.cn

LA ROYAUTÉ

CONSIDÉRÉE

DANS SES ORIGINES,

JUSQU'À LA FORMATION DES PRINCIPALES MONARCHIES
DE L'EUROPE;

PAR

LE C^o ALEXIS DE SAINT-PRIEST,

PAIR DE FRANCE.

..... Idemque et rex, et pater habetur
omnium: magna auctoritas est, multique testes
(si quidem omnes multos appellari placet) ita con-
sensisse gentes, decretis videlicet principum:
nihil esse regni melius; quodcumque deus omnes con-
sentit unius regis plurimum.

Cicero de Republ. I, 26.

TOME PREMIER.



PARIS,

H. L. DELLOYE, ÉDITEUR.

Se vend

CHEZ GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES,

PLACE DE LA BOURSE, 13.

PALAIS ROYAL, 215 bis.

1842

www.libtool.com.cn

2009年
2月
20日

HISTOIRE
www.libtool.com.cn

DE

LA ROYAUTÉ

CONSIDÉRÉE DANS SES ORIGINES.

PROLÉGOMÈNES.

I EXPOSITION.

Aussi loin que pénètrent nos regards nous trouvons la royauté déjà constituée et agissante. Cause ou effet, principe ou conséquence, elle existe avec les premiers rudiments de la société humaine. C'est elle qui d'une tribu fait un peuple, et d'un camp une cité. Elle absorbe la vie nomade qui la précède, comme le chaos précéda la lumière. Son enfance nous est inconnue; elle est antérieure aux

grandes révolutions du globe terrestre. Destinée à devenir la règle et le levier du monde, la royauté n'a point disparu dans le gouffre d'une destruction matérielle. Toute idée nécessaire échappe aux commotions physiques et se conserve dans le cœur de l'homme. C'est son asyle, son arche. Pour ne pas mourir, il lui suffit que l'homme soit sauvé.

Le grand cataclysmes, dont la tradition se trouve chez tous les peuples, n'est nulle part le commencement d'une ère. L'ordre ancien reparut alors épuré et rajeuni. La royauté ne fut point créée, mais renouvelée. Dans les traditions de l'Inde et de la Chaldée, elle ne semble même pas avoir été interrompue un seul instant. Identiques à notre Noé, Satyavrata, Xisutrus, n'étaient point des patriarches, mais des rois. Parmi les germes qui devaient rendre la vie au monde, la nef mystique portait aussi la royauté; et, sans sortir des livres saints, lorsque la terre reparaît encore toute trempée des eaux du déluge, lorsque le voile brumeux qui l'enveloppait, se dissipe et se déchire, la Genèse nous montre un camp pastoral environné de trônes : au centre, Chanaan et ses tentes, les pasteurs, les troupeaux, errant sous la voûte du ciel, et, à l'entour de ce paysage, comme pour en relever le coloris tranquille par l'éclat d'un cadre d'or, toutes les grandes monarchies, l'Inde, la Perse, l'Egypte, étagées l'une sur l'autre, descendant par degrés, jusqu'à ces royautés primitives qui, par d'imperceptibles nuances, se confondent avec la vie patriarcale.

II.

LA ROYAUTE ORIENTALE.

Dès les premiers âges de l'histoire, nous voyons l'Inde et l'Egypte établies sur les bases jumelles de la théocratie et de la royauté. La religion veille aux intérêts des deux puissances, car les hommes qui en sont investis ne représentent que les parties diverses d'un ensemble; pierres numérotées et classées pour servir aux assises du même édifice. Comment un tel accord a-t-il pu se former? Est-ce l'effet unanime de l'esprit religieux? est-ce le résultat d'une longue lutte? Notre époque aux principes contentieux, aux paroles belligérantes, n'a voulu voir là qu'un pacte formé à la suite d'une guerre violente. Dans ces palais où le roi semble un prêtre, dans ces temples, dans ces hypogées, où le prêtre semble plus qu'un roi, la critique

moderne n'a reconnu que des vainqueurs et des vaincus.

En admettant cette hypothèse, il n'est pas très aisé de deviner auquel des deux partis la force est restée, qui des deux a gardé la réalité ou la vaine apparence du pouvoir. Selon l'opinion générale, la théocratie a triomphé; cependant, tout l'exercice de la puissance suprême est demeuré entre les mains des rois. Eux seuls administrent, recouvrent les tributs, décident la guerre, la déclarent et marchent à la tête des armées. Dans l'Inde, les rois seuls gouvernent légalement. Les Brahmes sont les chefs, les surveillants, les conseillers très écoutés du trône; l'inspiration première, l'initiative, l'interprétation des lois, sont l'apanage de la caste sacerdotale; mais, hors les cas de conscience, l'exécution des lois est entièrement réservée aux Kchatrias, caste guerrière et royale. Quoique le Brahme, placé à la tête de l'espèce humaine, soit reconnu, en principe, supérieur aux rois, cette supériorité métaphysique ne blesse le Kchatria ni dans son autorité ni dans son orgueil. A l'un le ciel, à l'autre la terre; ce n'est pas un antagonisme, mais un partage. L'autorité de la royauté indienne a pour garant la parole des Brahmes. Ils cherchent son origine dans les astres : ils lui donnent pour ancêtres la Lune et le Soleil.

Les combats gigantesques que se livrent ces dynasties dans les chants du Mahabharat, semblent se passer dans un monde intermédiaire; la royauté, même dans ses écarts, même dans ses entreprises les plus violentes, y est présentée aux respects publics avec la double auréole d'une généalogie sidérale et d'une poésie divine. Là tout est commun entre la royauté et le sacerdoce; la poésie et l'art attestent cette fraternité. Le Soudra assujéti, le Paria im-

pur, creusent, à la voix du Brahme, les rochers de Salsète et d'Eléphantine. Par un art trop ignoré de nos jours pour ne pas être d'une haute antiquité, ils soutiennent des masses énormes sur de frêles piliers coupés dans le roc vif; mais ce n'est pas seulement aux dieux et à leurs prêtres qu'ils ouvrent ces merveilleuses demeures; Brahma ou Vischnou, Chiva ou Mahadeva, la Trimourti divine aux trois têtes et aux douze bras ne les remplissent pas seuls. La royauté a aussi ses hypogées.

Avec quel accent le Ramayana pleure sur le pays privé d'un roi! Avec quelle magnificence la dignité royale est célébrée dans les livres dogmatiques, dans le Manava-Dharma-Sastra, ce Code émané de Manou lui-même, cette source de la religion indoustannique!

(Livre VII.—3 à 6.) « Le monde privé de rois étant de tous côtés bouleversé par la crainte, pour la conservation de tous les êtres, le Seigneur créa un roi. »

« C'est parce qu'un roi a été formé de particules tirées de l'essence de ces principaux dieux, qu'il surpasse en éclat tous les autres mortels. »

« De même que le soleil, il brûle les yeux et les cœurs, et personne sur la terre ne peut le regarder en face. »

Voilà ce qu'était la royauté dans cette Inde si subordonnée pourtant à la théocratie brahmanique; à la vérité, il serait difficile de prétendre qu'elle se fût maintenue parmi les Indous comme une autorité régulière. Dans ces têtes échauffées par le repos du corps et brûlées par le soleil de l'extase plus encore que par le soleil terrestre, tout prenait une forme colossale, mais vague et indécise. La réalité devenait sans cesse un prestige: l'histoire n'était jamais qu'une cosmogonie; aussi, aucune liste exacte des

dynasties indiennes n'est parvenue jusqu'à nous et n'a été conservée dans les pagodes. Tout ce qui ramenait l'Indien à l'humanité et le faisait descendre des sphères mystiques de la Trimourti lui causait un malaise dont il n'aurait point voulu laisser de traces durables. Pour lui, les successions dynastiques n'étaient point dans l'ordre naturel ; la succession des règnes ne constituait à ses yeux qu'une suite d'avatars ou incarnations divines.

Le nonchalant orgueil de ces peuples se refusait à toute interprétation simplement humaine, et, dans l'excès de leur enivrement panthéistique, ils aimaient mieux se jeter hors de l'humanité que de s'y tracer des limites. Leurs rois n'étaient pas toujours des hommes ; en revanche, l'homme n'était pas seul roi ; tout être prédestiné, toute créature élue devenait elle-même le centre d'une incarnation et avait droit au sceptre et au diadème. Dans les épaisses forêts de la presqu'île du Gange, la caste des éléphants blancs marchait conduite par un roi qui, à travers les palmiers et les bambous, courait livrer bataille à l'éléphant noir, chef d'une caste ennemie. Les lions dans les rochers, les tigres dans les déserts, les serpents dans les fleurs, formaient autant de monarchies, dont l'homme éperdu implorait quelquefois la pitié par des hommages et des sacrifices. Ces quadrupèdes, ces reptiles, constituaient des peuplades intelligentes, et les dieux eux-mêmes ne dédaignaient pas leurs secours. Ainsi, toute la création prenait une âme, elle fléchissait tout entière devant la royauté, elle lui rendait hommage comme à la pierre angulaire de l'ordre. Idée grande, défigurée par un naturalisme effréné, mais qui, dans la contrée de l'univers la plus assujettie à l'influence sacerdotale,

réserve encore la première place au gouvernement d'un seul (1).

www.libtool.com.cn

Telle est aussi l'Égypte. Analogue à l'Inde par l'esprit de ses institutions, elle s'en distingue par une physionomie sérieuse, réservée, par un art sobre et réfléchi. Ce n'est plus cette poésie abondante comme les eaux du Gange, large comme sa surface, profonde comme son lit, interminable comme son cours. Le Nil n'a point inspiré des chants sans mesure et sans terme ; majestueux et paisible jusque dans ses débordements, il enseigne à la voix humaine la discrétion et le silence. L'Égypte est muette, elle n'a que des mains et des yeux. Elle ne peut point chanter, elle ne sait que graver et lire.

• L'Égypte, • a dit une femme éloquente (2), • semble dès l'antiquité la terre des souvenirs. Abraham, qui vint par deux fois chercher l'abondance en Égypte, y trouva des richesses, des rois, de la puissance ; Joseph y fut conduit esclave par des caravanes de marchands. L'ordre social tel que, durant tant de siècles, l'Asie n'a cessé de le recevoir, était déjà comme ancien en Égypte ; Menou dans l'Inde, Minos en Crète, retracent les Menès dont l'âge ne saurait se fixer. Les nobles débris de l'Égypte ont partout présenté Isis à nos modernes voyageurs ; aussi Israël, dit Moïse, ne pouvait sacrifier au milieu de l'Égypte ; il

(1) Lois de Manou (éd. Loiseleur Deslonchamps). — Ramayana (éd. Schlegel). — Maharabat (éd. de Calcutta). — Nalus (éd. de Bopp). — Geeren, Stern, etc, etc.

(2) La comtesse Victorine de Chastenay (*De l'Asie, considérations religieuses, philosophiques et littéraires*, Paris, Jules Renouard, 1832, 4 vol. in-8°). Cet ouvrage est rempli d'élévation dans la pensée et de grandeur dans la forme.

• lui fallait, pour sacrifier, se plonger au fond du désert. www.libtool.com.cn

Si l'Égypte contraint la pensée à se renfermer dans un petit nombre de signes, quelle netteté, quelle précision, quelle durée surtout ne sait-elle pas leur imprimer ! La langue hiéroglyphique est l'œuvre de la théocratie, mais combien n'a-t-elle pas été favorable à la royauté ! ou plutôt la royauté et la théocratie n'ont été séparées ni dans la pensée ni dans l'exécution des monuments égyptiens. Tout temple y est la demeure d'un roi vivant, toute pyramide la demeure d'un roi mort. Le souvenir ou les dépouilles des monarques sont confiés à la garde de la religion qui, dans les peintures animées comme dans les signes symboliques, se montre à la fois la protectrice et la protégée des rois. C'est elle qui leur prodigue ces titres magnifiques émanés de son inspiration immédiate. La liaison intime des deux grandes castes est visible dans les dénominations des monarques : Justicier du monde. — Soleil parfait en justice. — Approuvé de Phré. — Soleil dominateur des ofrandes. — Le soleil stabiliteur. — Le soleil seigneur de la région inférieure, chéri d'Ammon. — Le fort, ami de la vérité. — L'ami du soleil. Enfin, le nom populaire, le titre officiel des rois, n'est autre chose que le plus haut symbole de la divinité : Pharaon, plus probablement Phré ou Phra, c'est le soleil lui-même.

L'existence légale des reines est un des diagnostics les plus sûrs de la force des idées royales. Si l'épouse du roi est honorée, si elle compte comme partie intégrante et essentielle de la royauté, la pensée monarchique est dans toute sa force. Les reines d'Égypte partageaient avec leurs époux la vénération des peuples pendant leur vie, l'apothéose

après leur mort. Leurs titres égalaient ceux des rois en majesté et les surpassaient en douceur : Divine épouse. — Royale mère. — Souveraine du monde. — Bienfaisante fille, épouse et mère de roi. — Reine très gracieuse. — Epouse du roi qui l'aime. — Sainte mère dans la barque d'Isis. On rendit les honneurs divins à Aahmès femme d'Amenoph I^{er}. Une belle statue en bois, conservée au Musée du Louvre, représente cette reine assise sur un trône devant un autel, les insignes de la déesse Athyr couronnent sa tête, elle porte à la main un bouquet de fleurs de lotus, et le tient royalement comme un sceptre. Les filles des souverains d'Egypte, héritières du royaume, ne communiquaient leur caractère sacré qu'à leurs époux de sang royal. Dans la dix-huitième dynastie, le premier époux d'Amenché fille de Tuthmis II. fut roi sous le nom de Tuthmis III. Le second ne porta point ce titre et ne parut dans les monuments que sous le nom et les attributs de sa femme.

Mais qu'allons-nous demander à ces tableaux si souvent inexplicables, à ces sculptures captieuses, aux détours des hiéroglyphes, aux pièges des symboles, lorsque l'énigme que nous cherchons vit éternellement, dans nos livres sacrés, sous des couleurs plus pures et plus brillantes mille fois que tout le vermillon et l'azur d'Ibsamboul ou de Karnak!

Dès vos premières années, n'avez-vous pas vu s'avancer vers le grand fleuve, la noble Sésostride, la fille du Pharaon, au milieu d'une troupe de jeunes femmes? Elle se penche sur un berceau, y trouve un enfant et fait venir sa mère. « Prenez-le et me le nourrissez, dit-elle avec une grace souveraine, j'en récompenserai. » Et l'enfant fatal à la royauté, grandit auprès de celle qui n'était pas encore

épouse et peut-être ne fut jamais mère. On croit la voir, éprise de ce coin de verdure, de cette Oasis charmante dans un Océan de sable, y promener ses tristes pensées jusqu'au jour où, peut-être bien jeune encore, elle fut portée dans la Vallée des Reines, dernier asyle ouvert par la pieuse Egypte aux vierges, filles des rois.

Leurs fils ou leurs frères n'étaient pas environnés de moindres honneurs. La langue symbolique de l'Egypte n'a point d'images assez élégantes pour leur belliqueuse adolescence. Les fils des rois nés de la reine, sont peints dans le Ramsesseion au nombre de vingt-trois. Ils portent une plume, emblème de la victoire; leurs sœurs les accompagnent, un sistre à la main.

Toutefois, malgré le pouvoir des rois, l'influence sacerdotale était grande sur la royauté égyptienne. Elle dégénéra même en un violent antagonisme. La vingtième dynastie s'étant éteinte avec Ramsès V; le grand-prêtre de Thèbes s'empara de la couronne. Cette usurpation ne fut point durable, la caste militaire indignée finit par en tirer vengeance.

Il y eut donc en Egypte une guerre du sacerdoce et du trône, mais elle fut subséquente à l'ancienne constitution, et rien ne nous prouve qu'une lutte analogue l'ait précédée.

Les rois d'Egypte obéissaient de bon gré à des prescriptions pieuses, objet de leur intime croyance, chères à leurs peuples et à eux-mêmes. Le Sultan, contraint par la foi et par les mœurs, de se rendre, le vendredi, à la mosquée, et de faire des ablutions à des heures prescrites, n'en est pas moins un souverain très absolu. Exclu momentanément de la communion chrétienne, le César byzantin se tenait à

la porte de l'église, sans y laisser sa couronne. L'exercice du pouvoir ne consiste pas dans l'absence de toute loi religieuse. Les rois d'Égypte portaient volontairement ce joug; ils n'étaient point toujours les esclaves de leurs prêtres. Comment concilier l'idée d'un esclave couronné, avec le nom de Sésostris?

On nous objectera les jugements des rois après leur mort, mais ce n'était qu'une forme du rituel, analogue à ce qu'est encore parmi nous le refus de sépulture à défaut d'une réconciliation avec l'Eglise, ou plutôt c'est un procès-verbal de canonisation. Le roi défunt sera-t-il ou ne sera-t-il pas admis aux honneurs divins? c'était, selon toute apparence, la seule question qu'on se proposât dans cet examen. L'esprit grec en a méconnu et travesti le sens intime (1).

En Perse, tout est absolu : point de confusion, point de partage; ni limites, ni contrepoids. La royauté brille de sa lumière propre, elle paraît seule, au faite de la pyramide sociale; tout est en elle, tout vient d'elle, tout fléchit devant elle. Le premier homme et le premier roi. C'est à lui, c'est à ses descendants que l'espèce humaine doit la conservation de la vie. Tout bienfait émane du monarque; il couvre les hommes de vêtements, il leur enseigne les remèdes salutaires; et, ce qui est sans exemple dans les annales de l'Orient, la division par castes est l'ouvrage de la volonté royale. Feridoun, l'un des rois primitifs de l'Iran, marche de victoire en victoire à la tête des Péris, il terrasse les Dives, génies du mal; il fait tom-

(1) Manethon, le Syncelle, Eusèbe. — Champollion (*passim*). — Rosellini, *I monumenti dell' Egitto e della Nubbia*. Pisa, 1833.

ber leurs griffes au cri de son armée céleste. Le toit de son palais monte jusqu'aux nues et remplit l'intervalle de deux montagnes. Autour de lui, sont rangés d'un côté les licornes et les lions contenus par des chaînes de diamants; de l'autre, les éléphants de guerre portant des tours. Les guerriers attendent appuyés sur des massues d'or; le roi, ceint d'une couronne de rubis, siège sur un trône de turquoise.

« Il a la stature de cyprès, le charme de la lune et l'éclat du soleil. Dans ce faite de la grandeur, son cœur est humble, sa langue est pleine de douces paroles. Tel est le roi, la crainte et l'espoir du monde. »

Il parcourt l'univers, punit les mauvais, récompense les bons, et partage le globe entre ses deux fils; à l'un le pays de Roum et l'Occident; à l'autre, le Turkestan et la Chine; puis à son dernier né, à son bien-aimé, l'Iran.

Ainsi le chantre royal, l'admirable poète du Shah-Namela, célèbre les premiers et fabuleux monarques de la Perse : Kayoumor, Djemschid, Feridoun. Hommes, il leur remplit jusqu'au bord la coupe de l'adversité; rois, il les entoure d'une inaltérable auréole. Comme la royauté persane n'est point une institution, mais un culte, le ton du Shah-Nameh devient tour à tour celui de l'hymne et de la prière. Il ne faut point attribuer au mahométan Ferdoussy la couleur religieuse de son épopée; il l'avait reçue de la tradition et n'aurait point osé l'altérer. Pour en retrouver le modèle, il faut remonter jusqu'à Zoroastre (1).

« Les rois, dit Zoroastre, sont animés d'un feu qui leur est

(1) Shah-Nameh (Livre des rois), traduit par Mohl. Paris, imprimerie royale. — Anquetil Duperron, Zend-Avesta.

« propre ; c'est le feu qui brûle devant Ormusd et qu'ils re-
« çoivent de l'autorité dont ils jouissent. »

Nous ne parlerons ni de l'Éthiopie ni de l'Assyrie ; l'une trop ignorée ; l'autre trop chantée. Par une exception aux mœurs de l'Asie , Sémiramis sortit de la condition privée pour monter sur le trône (1). Malgré le vice de son origine, Sémiramis n'est pas seulement une reine , c'est la royauté même. La renommée , infatigable à répéter ce nom , devient l'épithète flatteuse de toutes les femmes grandes et royales (1).

Les premières colonies qui d'Orient se rendirent en Grèce furent certainement égyptiennes.

La science moderne s'est efforcée de le nier, mais la vanité hellénique elle-même n'a pu parvenir à effacer ou à dénaturer ce souvenir. Qu'Argos ou Sycione aient été le premier royaume établi dans l'Hellénie ; que le nom de Phoronée ne soit autre chose que le titre de Pharaon avec une désinence grecque ; que Danaüs appartienne ou non à cette race d'Hiksos ou rois pasteurs, chassés d'Égypte par la dix-huitième dynastie, c'est ce que nous abandonnons au débat contradictoire de la science ; mais qu'Inachus, Lelex, Phoronée, Cécrops et Danaüs, émanés de la royauté primitive, entourés de l'autorité à la fois religieuse et civile que l'Orient conférait à ses monarques, soient étrangers à l'Égypte, c'est un démenti trop formel à toutes les tra-

(1) L'exemple du Mède Dejocès est analogue à celui de Sémiramis ; c'est un épisode exceptionnel, une révolution. Après lui, l'hérédité royale reprit immédiatement son cours, et sa dynastie dura même assez longtemps.

(2) Pour parler de la Chine, longtemps fermée à nos regards, nous attendrons le résultat du coup de canon que vient de tirer l'Angleterre.

ditions de l'antiquité. Il est d'ailleurs fondé sur des preuves trop légères (1).

Les premières migrations qui peuplèrent la Grèce furent donc égyptiennes et s'étendirent environ de 1850 à 1490 avant l'ère chrétienne.

(1) Voir sur l'horreur prétendue des Egyptiens pour la mer et sur la navigation des Egyptiens, Champollion-Figeac, *Egypte ancienne*, p. 47 à 50.

III

MOÏSE.

Tandis que les plus vastes états de l'univers prenaient une forme sous les mains de la royauté ; tandis qu'à sa voix naissaient à la fois les arts du luxe et ceux de la vie commune, un ennemi s'éleva contre elle. Inconnu longtemps, méprisé ensuite, dompté plus tard, il lui porta, dès la première attaque, une blessure profonde, et, d'un choc, il la fit trébucher sur tous ses trônes.

Ce fut une guerre d'extermination ; appuyée seulement sur la force matérielle, le résultat n'en aurait pas été douteux. Des deux côtés, la même haine, la même soif de vengeance et de sang. Mais, d'une part, des masses formidables, des myriades de peuples sous un chef unique ; mille et mille bras aux ordres d'une seule tête ; tous les moyens alors

connus d'agression ou de défense dans des proportions gigantesques; de l'autre, un peuple, une peuplade, une tribu, presque une famille, sans union comme sans force, manquant de tout, même du sol pour y imprimer ses pas, marchant à travers les déserts à la conquête d'un territoire ou plutôt d'un abri.

A l'hérédité royale, un nouveau droit fut opposé; à côté de l'héritage surgit tout à coup l'élection; auprès de la puissance d'un seul, se dressa le pouvoir de tous, ou pour mieux dire, de quelques uns. Des accents jusqu'alors inouïs retentirent pour la première fois, dans le désert, loin de toutes les voies frayées. Des hommes errants et persécutés les entendirent bientôt au pied des montagnes, sur le bord des torrents, dans les épines de broussailles sauvages. Mais ces montagnes, ces torrents, ces buissons, resplendissaient de miracles, mais cette voix parlait un langage inconnu, plein d'une autorité invincible; mais ce langage était dans la bouche d'un homme inspiré, et un livre divin nous l'a transmis.

C'est dans le Pentateuque qu'on rencontre la première notion du gouvernement électif. Il y a deux parties très distinctes dans la Bible : le précepte et le récit, le dogme et l'histoire, les choses de la foi et celles du gouvernement. Les premières ne doivent jamais sortir du tabernacle; il n'en est pas ainsi des autres. Celles-là regardent nos destinées éternelles; celles-ci appartiennent à notre fortune passagère. Il faut le redire, le problème politique dont rien n'annonce encore la solution, a été posé pour la première fois, dans les cinq livres de Moïse. Cette doctrine ne fut point l'œuvre laborieuse d'un effort successif; dès le premier jour, elle apparut entière, complète, et armée.

De tous les établissements humains, la royauté est le plus ancien, le plus combattu et le plus persistant.

Les preuves de cette vérité sont dans les origines mêmes de l'institution royale. Nous avons essayé de les retrouver, non seulement par une déduction philosophique, mais par l'exposition, l'enchaînement, et pour ainsi dire, par la généalogie des faits.

Le pouvoir royal a jeté les premiers fondements de l'ordre : en ramenant à un centre commun des unités divergentes, il a créé l'obéissance; le christianisme l'a ennoblie, en substituant le droit à la force, le devoir à la faiblesse, le monarque au tyran, le sujet à l'esclave. Par son alliance avec le principe chrétien, la royauté a enfanté l'Europe.

Comment cette alliance a-t-elle pu s'accomplir? Quels obstacles l'ont retardée? quelles circonstances l'ont favorisée? Comment après avoir traversé intacte l'empire romain, et subi des phases diverses sous les barbares, l'idée royale a-t-elle failli périr sous un grand homme? Voilà ce que nous chercherons à travers les dix premiers siècles de l'ère vulgaire. C'est au moment où l'Europe est constituée dans ses éléments essentiels, où l'influence de la barbarie n'est plus un fait, ni l'adoption du christianisme un problème; c'est vers le onzième siècle, à la veille des Croisades, que nous avons cru devoir nous arrêter. Laissant à nos devanciers les fleurs et

les fruits de l'histoire, nous n'en avons rassemblé que les semences et les germes.

Une juste défiance de nos forces a circonscrit notre carrière. Sur plusieurs points très importants, nous avons été en contradiction avec quelques uns des chefs de l'école historique. Nous n'avons point épargné les textes sur lesquels notre conviction s'est fondée, et à défaut de toute autre défense, nous pouvons nous armer du moins de la conscience de nos recherches et de la bonne foi de nos intentions. Nous nous en référons là dessus aux écrivains illustres, dans lesquels nous refuserons toujours de reconnaître des adversaires, et que nous voudrions avoir le droit de nommer nos maîtres.

Comme nous n'avons pas traité de telle ou telle monarchie en particulier, mais de la monarchie en général, en un mot de *la Royauté*, on ne trouvera rien dans ce livre, touchant les diverses formes, les diverses nuances de gou-

vernement , tous les jours débattues par une polémique ardente. Un des grands privilèges de la royauté est de se transformer sans se détruire, de se concentrer ou de s'étendre selon les temps, les lieux, les nationalités, selon l'état des esprits et les progrès de la civilisation : « Sa forme est » unique, permanente, simple ; elle n'offre point » cette variété prodigieuse de combinaisons qui » se rencontrent dans d'autres institutions, et ce- » pendant elle s'approprie aux sociétés qui se » ressemblent le moins..... C'est pour n'avoir » pas considéré l'institution de la royauté dans » toute son étendue, pour n'avoir pas, d'une » part, pénétré jusqu'à son principe propre et » constant, à ce qui fait son essence et subsiste, » quelles que soient les circonstances auxquelles » elle s'applique ; et de l'autre, pour n'avoir pas » tenu compte de toutes les variations auxquelles elle se prête, de tous les principes avec lesquels elle peut entrer en alliance ; c'est pour » n'avoir pas considéré la royauté sous ce double et vaste point de vue , qu'on n'a pas toujours bien compris son rôle dans l'histoire du

» monde, qu'on s'est souvent trompé sur sa nature et ses effets (1). »

Cette lacune, nous avons tâché de la combler.

(1) Cours de M. Guizot (Leçon du 13 juin 1828).

www.libtool.com.cn

A SA MAJESTÉ

CHRISTIAN VIII

ROI DE DANEMARK.

SIRE,

Je dois à VOTRE MAJESTÉ l'hommage d'un livre écrit dans Ses États avec le secours des admirables établissements littéraires, formés par Ses augustes ancêtres et constamment enrichis depuis Son règne. La haute bienveillance dont VOTRE MAJESTÉ m'a toujours honoré, m'enhardit

à *placer cette Histoire de la Royauté sous les*
auspices d'un Prince qui, investi de toutes les
antiques attributions du pouvoir suprême, leur
a donné Son caractère pour limite et Ses lu-
mières pour garantie.

Je suis avec respect ,

SIRE ,

De VOTRE MAJESTÉ,

Le très humble et très
obéissant serviteur,

S^T PRIEST.

Paris, 21 avril 1842.

Toujours statue, elle ne fût jamais bloc. C'est à son ombre que s'abriteront **constamment les adversaires** de la royauté; ils y ont vécu des générations entières, ils y vivront longtemps encore; longtemps leurs plus fières pensées, leurs théories les plus magnifiques ne seront qu'un écho très affaibli du livre divin. Qu'on se garde bien de méconnaître ici l'intervention d'en haut. Chaque siècle porte sa blessure, et Dieu n'applique pas le même baume à toutes les plaies. La royauté avait alors dévié de son chemin; elle avait fait sortir l'homme des rocs et des forêts, mais elle s'était corrompue elle-même. Les rois d'Egypte, d'Assyrie, ravageaient la terre, accablée de leurs Pyramides et de leurs Babels.

Un temps devait venir où l'alliance du sceptre et de la croix devait la régénérer; mais ce temps était encore loin. Privée des lumières de la foi, errante au hasard de la passion et de la toute-puissance, la royauté idolâtre avait besoin d'un châtement. Il fallait qu'un principe contraire à son essence fût pour elle une menace, une leçon et un contre-poids. Moïse lui opposa l'élection. Il frappa le rocher et en fit jaillir cette source nouvelle dont l'homme s'abreuva jusqu'à l'ivresse. Cependant, par la nature même de l'ancienne Loi, toute de promesse et d'attente, la chute du principe héréditaire n'eut rien de définitif.

S'il faut en croire un récit de Josèphe, Moïse fut prédestiné à cette mission. Après l'avoir sauvé des eaux, l'Egyptienne le présenta à son père. Pharaon, en se jouant, ceignit sa jeune tête du bandeau royal. L'enfant arracha le symbole, le jeta à terre et le foula aux pieds.

L'oracle devait s'accomplir. Ce n'est point un homme que Dieu place à la tête de sa tribu, de son peuple; c'est

lui-même, c'est le Créateur. Dieu est déclaré Melech, roi des Juifs. Voilà l'essence du système mosaïque. Maintenant venons aux détails :

Moïse appliqua l'élection à toutes les branches de la société aristocratique, ensuite à la royauté elle-même, qu'il renferma par avance dans d'étroites limites (1).

C'est à tort, que le scepticisme de Voltaire a signalé une interpolation postérieure, là où Bossuet a naturellement reconnu une inspiration du génie. Moïse pressent l'inévitable retour de la royauté; elle n'est pas encore, mais déjà il la voit, et la façonne comme l'argile.

Ce n'est pas que l'élection fût chose nouvelle; l'ordre de succession au trône avait été interverti par des révolutions; de Ménès jusqu'à Moïse, quatorze dynasties s'étaient déjà violemment remplacés en Egypte. Mais si l'élection était fréquente en fait, elle était encore méconnue en principe. Détruit par une commotion, l'ordre de succession était immédiatement rétabli dans la dynastie nouvelle (2).

Moïse est le créateur du gouvernement électif.

Jusqu'alors toute autorité était fondée sur le droit d'aïnesse. Moïse ne l'abolit point, mais il lui donna une base nouvelle. Il accomplit ainsi l'œuvre longtemps inachevée, mais toujours tentée avec une infatigable persévérance par les patriarches.

Pour se rendre un compte exact de cette révolution, il ne faut point prendre le change sur ce qu'était alors le privilège de l'aïnesse; il ne donnait pas droit à la totalité d'un héritage, mais à deux portions (Deut. XXI, v. 15 à 17.),

(1) Deutéronome, XVII, 14-20.

(2) Voir plus loin la section intitulée : *Le Roi*.

Il appelait l'aîné seulement, au choix de la meilleure part, et surtout à l'investiture du domaine originel dont la possession constituait le chef-lieu de la tribu, le séjour du père de famille. C'est dans cette prérogative que consistait surtout le droit royal, conservé sans interruption depuis l'établissement des monarchies sur la terre, jusqu'à la royauté barbare et féodale; droit qui ne semble point étranger aux patriarches hébreux, du moins à Abraham qui combat les rois et traite d'égal à égal avec le monarque-pontife de Salem.

Les Orientaux ont vu un roi dans Abraham lui-même. Nicolas de Damas, cité par Bossuet, d'après Josèphe, n'est pas le seul historien de l'antiquité qui ait placé une couronne sur la tête du patriarche; à son témoignage, il faut joindre ceux d'Eupolème, d'Hécatee, de Polyhistor, enfin celui de Justin ou plutôt de Trogue Pompée. Eusèbe a recueilli ces textes précieux, et, quoique la saine critique ne puisse les admettre qu'avec restriction, cette unanimité des plus anciens historiens de l'Orient, est un fait d'une signification grave (1).

Serait-il trop hardi de soupçonner que Moïse a volontairement passé sous silence la royauté des Noachides, antérieure peut-être au déluge? Quoi qu'il en soit, à défaut du titre de roi, l'esprit royal se reconnaît dans l'épisode d'Esau. L'aliénation de sa prérogative le fit renoncer au choix de la meilleure part; mais il n'en conserva pas moins le sentiment d'un droit inaliénable. Jacob lui-même, reconnaît qu'il en est ainsi. Jacob conduit sa famille au devant

(1) Melchioris Leidekkeri SS. Theol. D. et P. de republica Hebræorum libri XII. Amstelodami, 1704, T. I, p. 49.

de son frère ; ils se prosternent tous devant lui. Jacob appelle Esau son Seigneur , et lui dit : « J'ai vu votre visage comme si je voyais le visage de Dieu , parce que vous m'avez été favorable. C'est assez pour moi que je trouve grace devant mon seigneur. » (Gen., XXXIII.)

Cependant, quoique ce premier essai de substitution ne fût pas complet, la tentative ne resta pas abandonnée ; il semble même que telle ait été la pensée unique, la pensée-mère de Jacob pendant sa longue vie ; car même, après y avoir consacré sa jeunesse, il y resta fidèle au lit de mort. Joseph, en ce moment suprême, lui présenta ses deux fils Ephraïm et Manassé. Jacob étendant sa main droite, la mit sur la tête d'Ephraïm qui était le plus jeune, et sa main gauche sur la tête de Manassé. Il plaça ses mains de la sorte, non selon le droit, mais par une intelligence prophétique, car c'est Manassé qui était l'aîné. (Gen., XLVIII, 10-14.)

Eludé jusqu'alors, l'ancien droit d'aînesse est proscrit sans retour dans les idolâtres par l'extermination de tous les premiers nés d'Egypte. Condamné également, frappé du même anathème dans le peuple de Dieu, il y est remis-sible et rachetable : la tribu de Lévi est substituée aux premiers nés. L'ancien droit d'aînesse est aboli ; le nouveau commence. (Nomb. VIII, 18.)

Tout dérive désormais de l'institution mosaïque ; rien n'est censé avoir préexisté. Le droit royal primitif est absorbé par la grande prêtrise héréditaire et par la tribu dont le souverain pontife est le chef.

Pour compléter ces exemples, pour donner à ces premiers essais la sanction d'une mesure définitive, Moïse intervient l'ordre naturel des tribus et éloigne non seulement du pouvoir suprême, mais du partage de la terre promise,

Ruben, le chef naturel de la postérité, le premier né de Jacob, maudit ~~par lui pour crime~~ d'inceste. Mais par une malédiction commune à Juda et à Lévi. Il ne faut point perdre de vue cette translation du droit d'aînesse. C'est la clef de la révolution opérée par Moïse et préparée par Jacob, car Moïse ne fit qu'étendre les lois de Noé et de sa race (1). Forcé de commencer la dernière bénédiction par l'aînée des tribus, il lui accorde la vie et rien de plus. *Que Ruben vive ! qu'il* (Deut. XXXIII) *ne soit ni retranché par la mort, ni réduit à un petit nombre.* Les vœux de Moïse ne vont pas au delà. Ruben écarté, le pouvoir suprême est immédiatement donné aux deux tribus suivantes : Juda protégera Israël par le glaive, Lévi par la prière ; Juda par le bras, Lévi par la tête. Les autres tribus reçoivent aussi leur partage : A Joseph, l'abondance des grains, à Zabulon, l'épaisseur des pâturages, à Dan, le commerce lointain. Ephraïm est un taureau, Gad un lion, l'huile et le fer appartiennent à Aser ; la mer et le midi à Nephtali. Seul, le premier né de Jacob n'est rien.

Il ne faut pas croire qu'un tel bouleversement dans les idées et dans des situations réputées jusque alors inviolables, se soit opéré sans difficulté et sans obstacle. La révolte de Coré, de Dathan et d'Abiron, fut essentiellement politique. Ils opposèrent à Moïse les usages anciens et les droits acquis. Coré était de la tribu de Lévi, Dathan de la tribu de Ruben. Jaloux d'Aaron, pour donner à ses vues particulières les couleurs du bien public, Coré réclamait la souveraine puissance en faveur de Dathan, comme suc-

(1) Voir sur les préceptes des Noachides, Pastoret, Législ. III p. 31.

cesseur immédiat de Raben (1). A ce souvenir des vieilles coutumes, le peuple juif s'émut fortement. Il s'arma contre Moïse, et menaça de le lapider. Dans ce péril Moïse paraît avoir entamé une transaction. La langue biblique toujours vraie dans le sens le plus élevé, le plus étendu, ne descend pas volontiers au détail; elle plane sur les faits et n'en détermine point les contours. Josèphe supplée aux omissions de l'écrivain sacré, et il résulte de son récit, que dans l'espoir de diviser Coré et Dathan, ayant à cœur par dessus toute chose de ne point laisser revivre les prétentions de la tribu de Ruben, Moïse avait consenti à modifier la loi sur l'hérédité du souverain pontificat. *Contentez-vous*, dit-il à Coré, *de vous mettre au rang de ceux qui aspirent à cette dignité*. C'était renoncer à maintenir le sacerdoce dans la filiation mâle d'Aaron, mais du côté de Ruben, le péril était plus pressant. Au surplus, le législateur sacré n'eut aucun besoin de recourir à la politique humaine. Alors, comme toujours, le bras de Dieu s'étendit sur ses ennemis, le feu céleste renversa les coupables, la terre s'ouvrit sous leurs corps foudroyés. Josué succéda à Moïse, il acheva la guerre d'extermination qu'il avait déclarée aux rois, et les força de chercher un asyle au delà des mers (2).

(1) Josèphe.

(2) Vilhelmi Schickardi Hebr. Ling. in Academia Tubigensi quondam professoris, Jus regium Hebræorum, et tenebris rabbinicis erutum, et luci donatum. Lipsiæ, sumptibus hæredum Friderici Lanckischi. etc. 1674. un vol. in-4°. — Malmonides, Selden, Cunnæus, Bannage, Salvador, etc., etc.

IV

MIGRATION PHÉNICIENNE- HÉBRAÏQUE.

On lisait encore dans le sixième siècle de l'ère chrétienne, auprès de Tanger en Afrique, sur deux colonnes de pierre blanche, une inscription portant ces mots : « Nous sommes ceux qui avons fui devant le brigand Josué, fils de Nâvé. » Cette inscription était en langue phénicienne (1).

C'est en effet de Moïse à Josué (de 1500 à 1540 avant l'ère chrétienne) qu'il faut placer un des plus grands mouvements qui précipitèrent l'Asie sur l'Europe. Nous nommerons cette migration Phénicienne-hébraïque.

L'époque de son départ, les éléments qui la constituèrent, sont encore l'objet d'un profond dissentiment parmi les cri-

(1) Procop. de Bel. Vandal. II, 20.

tiques; sans entrer au fond d'une telle discussion, nous nous bornerons à dire qu'à bien considérer cette question, moins dans les détails que dans l'ensemble, on la ramène aux mêmes termes. En effet, sous les noms d'Israélites, de Chananéens, de Philistins, consacrés par la Bible; sous les noms de Phéniciens, de Syriens, de Tyriens, de Sydoniens, adoptés par les annalistes grecs, on ne trouvera en définitive qu'une invasion arabe.

Il ne faut donc point restreindre notre point de vue à la nation hébraïque; en y associant les tribus nomades ou commerçantes de la Syrie, tout devient probable et même certain.

Distingués dans l'Écriture, tantôt comme deux races différentes, issue l'une de Sem, l'autre de Cham; tantôt comme deux branches d'un seul tronc, les Hébreux (1) et les Phéniciens étaient des frères ennemis. La religion les avait désunis, surtout depuis Moïse; mais leurs rapports mutuels n'en étaient pas moins fréquents. Ils étaient fondés sur l'analogie des mœurs, des coutumes, et ce qui est incontestable, sur l'usage d'une langue identique ou du moins analogue (2).

Les prescriptions mosaïques contre le mélange du peuple de Dieu avec les enfants de Baal, prouve leur penchant mutuel à se rapprocher. La loi n'était pas assez forte pour empêcher les Juifs de prendre des femmes syriennes. Si le législateur est irrité, s'il lance l'anathème, c'est que

(1) Müller, de *rebus Semitarum*, dans Munk, Palestine, p. 88.

(2) Voir sur ce point essentiel, Munk, Palestine, p. 87. Il résulte de ses recherches, que les noms propres Cananéens (Phéniciens) et Hébreux sont les mêmes, que dans le fragment carthaginois du *Pœnulus* de Plaute, les mots et les tours de phrases sont hébreux, que

toutes les foudres de Jéhova ont peine à réveiller l'Israélite dans les bras de l'étrangère, le glaive lui arrache à la fois l'amour et la vie.

Le trafic suffisait d'ailleurs, pour rapprocher les deux peuples. Au temps de Moïse, les Hébreux étaient déjà riches. Le commerce de transit, qui s'établit depuis entre Jérusalem et Tyr, n'était point entièrement inconnu à la royauté patriarcale d'Abraham et de Jacob. Les Hébreux apprécièrent de bonne heure les pierres et les métaux. Cette intelligence, cette préoccupation se révèlent dès l'ouverture de la Genèse : *L'or de la terre d'Hévil est très bon ; c'est là aussi que se trouve le bdellion et la pierre d'onix.* (Gen. II, 12.) En Egypte, les Hébreux possédaient des vases d'argent et d'or ; dans le désert même, ils revêtirent d'une grande magnificence d'abord le tabernacle du vrai Dieu, puis le simulacre du bœuf Apis, l'usure et même tout prêt à intérêt étaient réputés coupables, mais seulement entre soi, au sein des tribus ; les lois prohibitives n'atteignaient pas l'Hébreu dans ses relations internationales.

En écartant des livres de Moïse la partie spécialement religieuse, en rapprochant son système politique des fragments bien imparfaits du gouvernement phénicien, il est difficile de ne pas y reconnaître de frappantes analogies(1). Il n'en est pas ainsi de l'Egypte. Hors son organisation sa-

d'après le témoignage de la Bible et de Flavius Josèphe, les peuples d'Israel et ceux de Canaan se comprenaient mutuellement sans interprète, qu'Isaïe appelle langue hébraïque, la langue de Canaan, et qu'enfin les deux idiômes étaient positivement sémitiques. Voir aussi Bochart, Gésénus, Bohlen, etc., etc.

(1) « Tyriorum colonia fuerunt Gades, vetustissimum illic Hercu-

cerdotale, dont Moïse a emprunté toute la hiérarchie et les rites, il n'en a fait que la satire. Mais soit influence morale du législateur hébreu sur une contrée voisine, soit importation philistine sous les tentes d'Israel, il y a identité parfaite entre le système aristocratique de la Phénicie et celui du peuple juif.

Avant Saül, les Hébreux n'ont point de rois, du moins la Bible ne donne-t-elle point ce nom aux patriarches; mais quoiqu'elle l'accorde aux différents chefs qui habitent la terre de Canaan, leur nombre suffit pour prouver la faiblesse de leur pouvoir qui d'ailleurs est limité par la constitution intérieure de leurs tribus. L'aristocratie dominait évidemment dans les petites royautes cananéennes; plusieurs tribus n'avaient pas même de roi; par exemple, l'Écriture ne fait mention nulle part d'un roi de *Gabaon*, l'une des principales villes de Canaan; dans le Livre de Josué (Ch. X, v. 2.); elle est appelée *une ville grande comme une des villes royales*; les députés des Gabonites parlent à Josué au nom de *leurs anciens et de tous leurs compatriotes* (*Ib.*, ch. IX, v. 11). Il est clair que

lis templum à Phœnicibus conditum visebatur, et ceremoniis Phœnicis celebratum. Sic autem describitur à Silio ut multa in eo religionis Ebraicæ vestigia appareant. Templum illud non faxis, sed trabibus constabat, ad modum tabernaculi Ebræorum: nam Templo Salomonis vetustius fuit Gaditanum. Hoc sues arcebantur. Linea veste indicebantur, qui ad sacra accedebant. Pedibus erant nudis quemadmodum et Moses coram ardente rubeo. Uxoribus abstinebant in ordine vicis suæ, ignis illic perpetuus »

« Sed nulla effigies, simulacrave nota Deorum;

« Majestate locum, et sacro implevere timore. »

(Huet. Demonstr. Evang.)

Les Phéniciens, comme les Juifs, s'abstenaient de la chair de porc.

Gabaon formait avec trois autres villes, Caphira, Beéroth et Kiriath, (*Ib., v. 17*) un petit état républicain. Les habitants de Gabaon étaient de la tribu des *Hévites*. Le Hévite Hamor, prince de Sichem, pour traiter avec les fils de Jacob, a besoin de porter l'affaire devant l'assemblée du peuple (*Genèse, XXXIV, 20*) ; il n'a pas le titre de *Molech*, mais celui de *Nasi* ; et, du temps de Josué, la ville de Sichem ne figure pas non plus parmi les villes royales.

Les quatre titres qui désignent la dignité suprême dans l'Écriture sainte sont : *Molech, Nasi, Allouph, Schophet*. Comme il est certain que le dernier appartenait à la langue phénicienne, les trois autres devaient y être également compris. Le mot *Molech* (roi) vient d'une racine que les Arabes emploient encore maintenant, dans le sens de *posséder*, et qui, en hébreu, signifie *dominer, régner*. *Molech* est un *souverain absolu, un roi par excellence, un roi de race* (*Samuel, L. I, ch. VIII, v. 11-18.*). Le mot *Nasi* signifie *élevé, élu* ; il est toujours distinct de *Molech* ; l'un désigne la royauté héréditaire, l'autre la royauté déléguée. La Vulgate le traduit par *Princeps* ; elle donne la même version du mot *Allouph* dérivé d'*Eleph*. Ce dernier mot qui, comme nom de nombre, signifie *mille*, sert aussi à désigner une fraction de tribu, *une famille* ; de là *Allouph*, dans le sens de *chef de famille*. Dans la Bible, ce mot s'emploie particulièrement lorsqu'on parle des Iduméens. Enfin, le mot *Schophet* (juge) appartient bien certainement à la langue phénicienne ; car on le retrouve dans les Suffètes de Carthage. On peut en conclure que la phraséologie de la Phénicie et celle d'Israël étaient identiques, comme leur langage. L'œuvre de Moïse est une réforme dans l'araméisme.

Nos livres saints étaient-ils parvenus à Tyr ou à Sidon ? les Phéniciens en ont-ils eu le texte sous les yeux ou du moins en connaissaient-ils l'esprit ? Il est difficile d'en douter ; les deux peuples étaient trop voisins , leurs affaires étaient trop mêlées , trop confondues pour qu'une telle ignorance fût présumable. Nul doute que le Pentateuque n'eût franchi les frontières de la Judée, et, qu'ignoré du peuple, il ne fût un objet d'étude pour les prêtres du Melkart. Dans la famille Araméenne, et surtout dans l'opinion des Juifs, l'idolatrie, c'est à dire la fausse interprétation du pouvoir des simulacres , était moins une religion particulière qu'une hérésie du culte légitime. Le Pentateuque doit donc avoir pénétré en Phénicie, et comme les établissements de ce peuple sur le littoral des mers de la Grèce et de l'Italie est un fait définitivement acquis à l'histoire ; malgré les dénégations du paradoxe moderne ; partout où les voiles tyriennes se sont montrées, nous pouvons reconnaître et nous reconnaissons en effet un écho plus ou moins affaibli, des trompettes et des tonnerres du Sinaï (1).

(1) Pour se convaincre de l'hostilité du Pentateuque à la royauté, il suffit de comparer, dans la *Politique* de Bossuet, les passages tirés des livres sacrés postérieurs à Moïse, et ceux qui appartiennent au Pentateuque. Les premiers respirent l'obéissance du sujet et plus que du sujet ; le pouvoir des rois y est exalté avec la plus merveilleuse magnificence ; dans le Pentateuque, au contraire, ce que Bossuet applique aux rois, irait tout aussi bien à un avoyer de Berne ou à un président des États-Unis.

V.

INFLUENCE DE L'ESPRIT PHÉNICIEN- HÉBRAÏQUE SUR LA GRÈCE, L'ITALIE ET LES GAULES.

Y a-t-il eu un rapport immédiat entre Moïse et la Grèce? la grande voix du Décalogue a-t-elle été portée sur les rives mythologiques du Céphise et de l'Alphée?

Plus de onze siècles après Moïse, les Grecs et les Juifs, si on en croit le Livre des Machabées, se reconnurent et se saluèrent parents. Lacédémone avouait son origine israélite, fondant cette croyance sur les documents déposés alors dans ses archives domestiques. Elles ne sont pas parvenues jusqu'à nous; le témoignage du Livre des Machabées nous a seul transmis ce renseignement si précieux (1),

(1) Mach. I, 12 — Flavii Josephii opera omnia, Gr. Lat. T. II, Lib. XII, cap. IV, 10, 11. in-f°, 1726.

mais l'authenticité en a été contestée par beaucoup d'habiles critiques, et, il faut le dire, par presque tous (1).

Hors un seul (2) qui a compromis la vérité en l'exagérant, aucun de ces commentateurs n'a voulu reconnaître la possibilité d'une origine commune entre les Grecs et les Hébreux; l'antiquité tout entière leur a paru s'élever contre cette opinion, et surtout ils n'ont pas voulu croire qu'à l'époque d'Abraham, une émigration d'Hébreux parvenue en Hellénie, ait donné pour fondateur à la ville de Sparte, je ne sais quel compagnon du patriarche, nommé fantastiquement Sparton. Dans ces limites étroites, leur doute est très légitime. Le prétendu Sparton ne mérite pas qu'on s'y arrête. Toutefois, dans un sens plus étendu et en descendant de l'époque d'Abraham à celle de Josué, l'affirmation des Machabées, rapportée par Josèphe, n'a rien qui blesse la vraisemblance.

L'origine phénicienne de Cadmus, roi de Thèbes en Béotie, a été controversée par les modernes (3); mais tous les mythes anciens relatifs à ce héros, attestent son antagonisme avec la race qu'il trouva en possession du pouvoir sur le continent et dans les îles de la Grèce.

(1) Bochart, *Canaan* (Geograph. Sacr. Paris, post.) XXII. — Hugonis Grotii *Annotata ad vetus testamentum*. Lutetiae Parisiorum. M.DC.XLIV. annotata ad *Maccabaicum* I. — Johannis Seldini de *Synedriis* et *Præfecturis juridicis veterum Ebræorum* libri tres. Francofurti 1696. — Biner, *Biblische, Realwoerterbuch*, II. p. 562. — Pastoret, *Histoire de la Législation*. T. III, 15.

(2) Pietri Danielis Huetii, Abricensis, episcop. *Demonstrat. Evangel. Parisiis*. M.DCXC, propositio IV. p. 118. — M. Sainte-Beuve (*Port-Royal*, T. 2.) s'est fort agréablement moqué des systèmes de l'évêque d'Avranches, qui, dans Moïse, voit Bacchus, Belus, Hercule et mille autres choses; mais, j'en demande pardon au spirituel et savant historien, Huet a du vrai.

(3) OTTFRIED MULLER et son école.

Après avoir soigneusement examiné les opinions diverses et contradictoires, après avoir admiré cette gymnastique infatigable de la philologie qui, à l'aide de quelques documents, tantôt dépouille l'Égypte dans l'intérêt de la Phénicie, tantôt vole la Phénicie au profit de l'Égypte; après un examen mûr et consciencieux, nous revenons au point de départ du bon Hérodote, sauf à en tirer des conséquences dont il n'a pu avoir l'idée ni même le pressentiment. En écartant d'ailleurs tous les détails intermédiaires, nous voyons, rangés en bataille face à face, sur le même terrain, l'Égypte et la Phénicie, Argos et Thèbes, le génie de la royauté égyptienne et celui de la démocratie arabe.

Les deux types de l'invasion phénicienne en Grèce sont Cadmus et Hercule; difficiles à séparer, difficiles à classer surtout, mais qui pourtant, dans la diversité de leur légende, semblent indiquer deux époques différentes: Cadmus, le combat et la lutte; Hercule, encore la lutte, mais pour couronnement, la victoire et le triomphe.

Cadmus arrive avec ses dieux Cabires, ses dieux abstraits, comme l'alphabet dont il fut, dit-on, l'inventeur; il arrive, poussé par l'instinct matériel du négoce; sur ce sol où le limon égyptien avait déjà déposé tous ses dieux, où germaient toutes les fleurs de ses symboles, de ses hiéroglyphes gardés par l'innombrable armée de ses dragons, de ses ibis, de ses ichneumons et de ses sphinx. Cadmus court à la recherche de sa sœur Europe, à la découverte de cette Europe encore inconnue, mais bientôt souveraine. Il rencontre le monstre égyptien, il le combat, arrache ses dents et les sème. De cette moisson sort une armée qui s'entredéchire. Cadmus est maudit; il fuit avec sa femme Harmonie, comme lui bannie et maudite; il exile sa vieillesse sur

les bords sauvages de l'Adriatique. Il meurt; son génie lui survit. Sa race téméraire nie les dieux ou du moins n'y croit qu'après les avoir vus sans voile et touchés de l'œil ou de la main. Symbole des audaces de la pensée, Sémélé, fille de Cadmus, est consumée par Jupiter; Bacchus, le civilisateur du monde, sort de cette union tragique. Ino, autre fille du grand Cadmus, est précipitée dans les flots; mais les vieilles divinités des mers reçoivent la Phénicienne, et la reconnaissent pour une d'entre elles. Jupiter se réconcilie avec le Cadméen Laïus, à la plus dure des conditions: il lui interdit une postérité. Laïus rompt le pacte, il ne veut pas mourir tout entier. Jupiter *reste fidèle en ses menaces*. Laïus meurt par le fils même que sa désobéissance a produit; la fatalité plane toujours sur la maison de Cadmus; le jour qui enfante est aussi le jour qui tue.

La résistance du destin à la volonté de l'homme, la douloureuse victoire de l'intelligence humaine toujours triomphante, mais toujours blessée; en un mot, la lutte du passé et de l'avenir se retrouvent constamment dans cette fable sublime. Comme son aïeul, OEdipe est vainqueur du monstre d'Egypte, mais à quel prix!... le crime volontaire, le malheur certain, l'exil, l'inceste et la mort; voilà le loyer du savoir. Chassé par les dieux et par les devins, OEdipe, aveugle, s'assoit au pied de cet arbre du bien et du mal qui élève partout ses branches chargées de fruits, mais dont la semence est dans le cœur de l'homme. OEdipe est toujours un étranger; il n'est point enseveli dans sa patrie, il ne peut pas mourir de la mort commune aux hommes; pour trouver le repos, il a besoin de la foudre. Toutefois, cette race obsinée rompt, comme le chêne, et ne plie pas. Entouré

d'ennemis, assiégé dans sa ville, Étéocle n'invoque les dieux de la Grèce qu'après avoir longtemps résisté aux supplications du peuple ; la prière est sur ses lèvres, le doute au fond de son âme. « Vous priez, vous embrassez les statues ; pour invoquer les dieux, ne perdez pas les hommes ; l'obéissance aux chefs, voilà la mère du succès ; femmes ! honorez les dieux, je le veux bien... » pour le Cadmide, la prière n'est qu'une concession !.. « Quand une ville est prise, les dieux l'abandonnent (1) ; » c'est le mot de la conscience et du scepticisme, mot sinistre, sourd et profond.

La race de Cadmus périt ; Étéocle, le défenseur de la patrie, Polynice, le complice de l'étranger, tout tombe également ; car les dieux ne veulent point de choix dans cette race qui les connaît, les juge et les brave. Argos est l'instrument de la colère céleste ; la royale Argos, la ville aux traditions sacerdotales et monarchiques, Argos immuable dans la défense de la tradition égyptienne et qui, après avoir terrassé l'idée nouvelle dans les fils de Cadmus et d'Œdipe, va trouver un adversaire plus formidable.

Cette fois, la trompette guerrière ne sonne plus la défaite, mais la victoire ; l'idée mal écrasée se redresse.

Hercule remplace Cadmus ; la Thèbes Béotienne est toujours le symbole de la Phénicie. L'expulsion des Héraclides avant la guerre de Troie, leur retour après la prise de cette ville, constituent le trait le plus important des antiquités helléniques ; plus important peut-être que l'expédition contre les Troyens, si la Poésie ne l'avait portée à une hauteur où l'Histoire, malgré ses ailes, ne saurait jamais atteindre.

(1) Eschyle, les Sept devant Thèbes.

Qu'on oublie Hercule et ses travaux domestiques, et ce prétendu Eurysthée dont le nom ne peut trouver de place dans la généalogie des Pélopidès, véritables rois d'Argos; qu'on ne songe point à cet Hercule local qui ramène des bœufs, balaye des étables, nettoie des marais; au fils d'Amphytrion, chanté par la fabuleuse Grèce sur un mode tragico-mique.

La pensée d'un Être souverain, qui gouverne le monde d'après des lois immuables et y maintient l'ordre et l'unité, peut seule expliquer ce mythe où la force physique apparaît gouvernée par la loi, Hercule par Eurysthée. Nicomache nous en indique l'idée première, d'origine assurément phénicienne. Il signale Eurysthée comme la loi suprême. C'est Dieu, et non un homme qui condamne Hercule au travail (1).

Suivant les vieux mythographes grecs, qui n'avaient que des renseignements bien imparfaits sur la Phénicie, le fils d'Amphytrion et d'Alemène, Egyptien par son père, et par sa mère, descendait par son aïeul Persée du dieu soleil Bélus (2). Mais, ajoutait la tradition, la figure d'Amphytrion n'avait servi que de masque au roi des dieux et des hommes, lorsqu'il voulut donner la naissance à Hercule. Son origine était donc médiatement et immédiatement divine.

Hérodote trouva à Tyr et à Thasos un Hercule tout autre que celui dont il avait connaissance. Convaincu de cette différence, mais plein d'incertitude sur ses causes, il finit par

(1) Lydus de Mensib. IV, 46, p. 62.

(2) Voy. les tables général. X, X a et X b, à la fin de l'Appollodore de Heyne, avec les renvois au texte et aux observations de l'éditeur sur les Héraclées et leurs auteurs. Fabric. Bib. gra. I, p. 590, ed. Harles.

décider au hasard que le nom de Héraklès est originaire d'Égypte. (Her. II, 43-45.) Les Grecs mêlant aux récits symboliques des Égyptiens quelques unes de leurs traditions nationales, en formèrent le poétique et brillant tableau des voyages et des travaux d'Alcide.

En résumé, Hercule est le Melkart phénicien, le Moloch de Sidon et de Tyr, le dieu Melek, le *Dieu-Roi*, le Fort-Roi, premier des dieux, le seul Dieu, le *Roi* dans le sens de Jehova, déclaré roi des Juifs par Moïse. Divinité tutélaire de Tyr, les navigateurs phéniciens répandirent son culte d'île en île et de rivage en rivage jusqu'aux extrémités de l'Occident (1).

Tout renaît et se renouvelle, l'histoire n'est qu'un cercle qui tourne incessamment sur lui-même. N'y a-t-il pas une ressemblance frappante entre ces Phéniciens dont l'esprit à la fois aventureux et calculateur forme une transition de la mythologie à l'histoire, et ces Portugais, ces Espagnols, moitié chevaliers, moitié trafiquants, qui découvrent des mondes au nom de la foi, s'y établissent par la violence et forment, sans le savoir, un lien entre le moyen-âge qui décline et l'ère moderne qui s'élève? Les Phéniciens les avaient devancés dans cette carrière; ils étaient commerçants, navigateurs et conquérants-missionnaires. Leur Melkarth, leur Hercule se dressait sur la poupe de leurs navires; partout ils déposaient son culte, partout où il le fallait, leur inquisition prématurée l'installait sur une base sanglante. C'est par Thasos qu'il fut apporté à Thèbes en

(1) Les prêtres de Tyr déclarèrent à Hérodote que le temple de Melkarth, bâti avec la ville, avait 2300 ans d'existence. (Fondation 2760 ans avant Jésus-Christ.) (Hérodote, II, 44, Larcher, Chronol. d'Her. T. VII, p. 128.)

Béotie; le culte des Cabires s'y rattache, et, sans nul doute, le druidisme celtique remonte à la même source.

Il n'est pas nécessaire de rappeler qu'il y eut sept Hercules. Le Tyrien est le plus ancien. Cent soixante-six ans après l'importation du premier, la patiente Hellénie composa son Hercule grec de toutes les forces de la nature rassemblées sur un seul point, comme, plus tard, Praxitèle réunit sur sa Vénus toutes les beautés des filles d'Athènes.

Ne nous arrêtons pas aux Doriens issus de Deucalion, à leur union avec les Héraclides et les descendants de Cadmus; rappelons-nous qu'au moment de leur restauration, Héraclides, Cadmides et Doriens mêlés, confondus, ne forment plus qu'un tout, qui, vu de haut et de loin, présente aux regards l'élément phénicien combattant contre l'élément contraire et qui malgré le nom de *retour*, c'est à dire de *restauration*, trouvé plus tard par les historiens grecs, n'est au fond qu'une dernière invasion phénicienne composée à la fois d'anciens colons établis au nord de la Grèce et d'émigrés nouveaux qui pénétrèrent comme leurs prédécesseurs sur le continent Achéen, par les îles de Thasos et Samothrace.

Partout, à la suite des Héraclides, la monarchie succombe ou se modifie dans son essence. A Sparte, la royauté devient bicéphale, et par conséquent impuissante; à Athènes, elle est abolie après une noble résistance, scellée du sang d'un roi. Argos, Sycione, Messène, ces antiques sanctuaires de la royauté voyent leur vieille idole descendre de son piédestal, puis tomber à terre, puis se confondre avec les matériaux du nouvel édifice démocratique, comme les monuments matériels de cette époque se perdirent depuis dans les constructions turques. Les Héraclides

retournent dans le Péloponèse après la guerre de Troie, et fondent des états qui deviennent enfin, pour la plupart, ou des royautes limitées comme Sparte, ou des républiques comme Athènes ; c'est à dire, en d'autres termes, que leur domination signale en Grèce la formation des gouvernements républicains, et qu'il faut attribuer à l'influence de cette race phénicienne, la forme antiroyale que successivement prit toute la Grèce.

La déroute de la royauté, consacrée par le retour des Héraclides, caractérise le mouvement que nous avons appelé phénicien-hébraïque. Nous ne prétendons pas en fixer l'époque positive ; il dura plusieurs siècles, mais nous y reconnaissons sans hésiter, l'esprit qui anima la Grèce et les contrées dont la civilisation est d'origine hellénique. Telle est l'Italie, au moins depuis Numa ; car il est constant, d'après le témoignage de Diodore, que les Sabins étaient une colonie doriennne.

Si l'on veut entrer dans un examen détaillé du culte, des mœurs et des lois, les analogies, les similitudes, les identités, surgissent de tous côtés (1). Ces rapprochements excèdent les bornes que nous nous sommes proposées ; mais, en restant dans nos limites, nous ferons trois observations fondamentales :

L'esprit phénico-hébraïque inoculé à la Grèce, et par la

(1) Les ressemblances entre la législation des Douze Tables, celle de Solon, et les prescriptions mosaïques, sont aussi nombreuses que frappantes. Elles ont été soigneusement réunies et comparées dans l'ouvrage de Licinius Rufinus (*Collatio legum Judaicarum et Romanarum*) publié par Pierre Pithou. La dîme est un des traits distinctifs qui font retrouver la physionomie hébraïque sur le masque romain et grec.

Grèce à l'Italie, a fomenté et établi partout, quoique avec des nuances diverses,

- 1° L'abolition de l'autorité d'un seul,
- 2° L'établissement de la dualité du pouvoir,
- 3° L'existence politique du sacerdoce.

La première assertion n'a pas besoin d'exemples.

Pour prouver la seconde, il suffit de rappeler les deux rois de Sparte, les deux consuls de Rome, les deux chefs de Sidon, l'un guerrier, l'autre grand-prêtre (1); les suffètes de Carthage dont le nom est évidemment celui des shophets de Canaan.

Quant à l'existence politique du sacerdoce, faut-il citer les lévites, les pontifes et les druides?

L'esprit phénicien se retrouve dans la race celtique. Quel est le lien qui rattache la Phénicie à nos premiers ancêtres; nous ne le rechercherons pas, mais constatons que la migration celtique, bien plus ancienne que celle dont nous allons esquisser l'histoire, appartient aussi au mouvement phénico-hébraïque, et que nous en retrouvons la trace non seulement dans les mystères druidiques si analogues à ceux de la Samothrace, mais encore dans ces Vercengetorix (2), dans ces Vergobrètes consuls gaulois, chefs d'une année ou magistrats électifs; dans la haine des Gaulois pour la royauté absolue, enfin dans leur facilité à adopter les mœurs aristocratiques et les lois républicaines de l'empire romain (3).

(1) Pygmalion et Siché.

(2) Selon toute apparence, ce n'est point un nom propre, mais un nom de dignité.

(3) Il est évident, par les Commentaires de César, que la dignité royale était aussi peu goûtée des Gaulois que des Romains. Ce sont

ceux-ci, au contraire, qui connaissant l'impopularité de ce titre parmi les Gaulois, cherchent à l'y multiplier pour les affaiblir. On trouve sans cesse dans les Commentaires : *Rex a senatu appellatus est.... a S. P. Q. R. appellatus ut regnum in civitate sua occupavit*. C'est ainsi que l'Angleterre multiplie les Maharadjas dans l'Inde.— Napoléon a commenté César, grande et magnifique annonce qui n'a pas rempli l'attente publique. C'est un peu Corneille commenté par Voltaire.

VI.

HOMÈRE ET SAMUEL.

Le signe caractéristique de l'invasion des Héraclides fut partout la défaite de l'idée royale. Cette catastrophe avait déjà été préparée par la chute de la royauté troyenne dont l'origine était entièrement grecque ; car l'antagonisme de la Grèce et de Troie ne fut qu'une querelle entre deux branches de la famille de Pélops.

Argos et les Pélopidés représentaient en Grèce la royauté, l'Égypte ; Thèbes et les Cadmides représentaient l'opinion antiroyale, la Phénicie.

La guerre civile, née au sein de la dynastie qui régnait à la fois en Asie et en Grèce, porta le premier coup à la puissance réunie de la royauté et du sacerdoce. La prise de Troie signala une ère nouvelle : Priam et Agamemnon tombèrent ; l'Euménide prit possession d'Oreste par-

ricide, et Calchas mourut de douleur, parce qu'il ne comprenait plus l'oracle. www.libtool.com.cn

Cette révolution brille d'un éclat immortel dans l'Iliade. Homère est un réformateur, et c'est à ce titre qu'Hérodote fait remonter à Homère la création des dieux de l'Olympe. L'antique sacerdoce égyptien, la vieille royauté d'origine misraïmique, apparaissent ici sous une forme odieuse ou dérisoire (1). Calchas le Pontife, Agamemnon le Roi, ne sont plus recommandés à la vénération publique. L'un demande des hécatombes humaines réprouvées désormais par l'esprit nouveau qui s'élève sur l'humanité; l'autre est encore revêtu de toutes les formes du pouvoir suprême, il appelle le respect et l'obéissance; il semble majestueux et calme, mais il n'est plus ni obéi ni respecté. Son extérieur frappe et impose, pénétrez plus avant, vous ne trouvez au fond de son ame que doute, colère et impuissance. Eole lui dénie le vent qui donne la victoire; Apollon lui envoie la peste; Achille enlève sa captive; l'armée le méconnaît, et sa femme le tue au retour. Voilà le Roi des Rois. C'est ainsi qu'à la veille de notre rénovation sociale, l'esprit français, à défaut du génie grec, nous montrait sur un théâtre public, l'aristocratie élégante encore et ingénieuse, mais déjà trompée par l'audace, circonvenue par la ruse, cédant déjà de toutes parts à une puissance occulte, en attendant le moment où elle allait tomber sous la force ouverte.

Revenons vite sur nos pas, et, pour autoriser cet étrange parallèle, réfugions-nous du moins dans la comi-

(1) Les anciens comprenaient ainsi les poèmes d'Homère. N'lit-on pas dans Horace :

« Quidquid delirant reges plectuntur Achivi? »

que Odyssée. Ici, la marque d'une époque transitoire est encore plus visible. Tout a disparu jusqu'à la forme ; le Roi est banni , traqué, déguisé, mendiant. Une aristocratie jeune et hardie insulte son héritier, mange son bien et convoite sa femme. Dans les deux poèmes, les dieux, jadis si sérieux et si graves, se haïssent, se querellent, rient d'un rire inextinguible, et, honteux d'eux-mêmes, s'enveloppent d'un nuage.

A peu près au moment où les Héraclides attaquaient la royauté hellénique, une voix formidable s'élevait contre les rois dans Israël.

Le peuple s'était écrié : « Nous voulons avoir un roi qui nous gouverne. Nous voulons être comme toutes les autres nations. Notre roi nous jugera ; il marchera à notre tête, et il combattrà pour nous dans nos guerres. »

Et pourtant Samuel avait dit au peuple :

« Voici quel sera le droit du roi qui vous gouvernera : il prendra vos enfants pour conduire ses chariots, il s'en fera des gens de cheval, et les fera courir devant son char. »

« Il en fera ses officiers pour commander ; les uns mille hommes, et les autres cinquante. Il prendra les uns pour labourer ses champs et pour recueillir ses blés, et les autres pour lui faire des armes et des chariots. »

« Il se fera de vos filles des parfumeuses, des cuisinières, et des boulangères. »

« Il prendra aussi ce qu'il y aura de meilleur dans vos champs, dans vos vignes et dans vos plants d'oliviers, et il le donnera à ses serviteurs. »

« Il vous fera payer la dîme de vos blés et du revenu de vos vignes, pour avoir de quoi donner à ses eunuques et à ses officiers. »

• Il prendra vos serviteurs, vos servantes, et les jeunes gens les plus forts, avec vos ânes, et il les fera travailler pour lui. •

• Il prendra aussi la dîme de vos troupeaux, et vous serez ses serviteurs. •

• Vous crierez alors contre votre roi que vous vous serez élu, et le Seigneur ne vous exaucera point (parce que c'est vous-mêmes qui avez demandé d'avoir un roi). •

Homère et Samuel attaquèrent la royauté. Au son de la lyre d'Homère, la dernière pierre du vieil édifice tomba. Au cri de détresse poussé par Samuel, le Seigneur lui-même répondit : • Faites ce qu'ils vous demandent, et donnez-leur un roi. • (Rois I. VIII, 11-22.)

Pourquoi cette différence ?

Flétrie, desséchée en Europe, la royauté regerma en Israel et reverdit dans toute l'Asie, parce que l'Orient est le sol naturel de la plante royale. En conserver la semence pour des temps meilleurs, fut la mission providentielle de la contrée où naît l'aurore. La loi politique de Moïse civilisa l'Europe et ne put féconder l'Orient. Le gouvernement des Juges n'avait été qu'une alternative entre l'esclavage et le triomphe, entre la captivité et l'assassinat ; une anarchie horrible avait suivi le régime électif ; Achimelech essaya la royauté ; panie comme tentative, elle devint bientôt une nécessité. Le peuple juif voulut des rois pour être semblable aux autres nations de l'Asie. En effet, la royauté s'y était relevée de toutes parts. La Phénicie eut des rois ; les Héraclides eux-mêmes, destructeurs de la royauté en Grèce, fondèrent une dynastie puissante en Lydie. Chassé par le Dorien, à peine l'Ionien eut-il touché l'Asie qu'il devint monarchique comme un descendant de Feridoun ou de

Misraïm, et la monarchie macédonienne, fondée par l'Héraclide Caranus, enfants plus tard le demi-dieu qui, d'une prédestinée, tint le flambeau devant le grand hymen de l'Europe et de l'Asie.

Codrus, le dernier roi d'Athènes, avait péri; la république s'était constituée son héritière. Emigrés en Asie, les enfants de Codrus furent reconnus rois (1).

Transporté en Asie, le Celte lui-même se courba sous le sceptre; les Gaulois étaient républicains, les Galates monarchiques. Il y eut donc action et réaction: le souffle anti-royal porté par le vent d'Orient avait fécondé l'Europe, et, dans le même temps, l'esprit royal était retourné dans l'Orient. D'un côté, Lycurgue, Solon, Brutus; de l'autre, David, Salomon, Alexandre et Mithridate (2).

(1) Pausanias.

(2) Nous avons rejeté aux Pièces Justificatives (A) un passage d'Eschyle, qui présente d'une manière frappante le contraste de l'idée égyptienne et phénicienne.

VII.

MIGRATION GERMANIQUE ET SCANDINAVE.

La migration germanique-scandinave est infiniment postérieure à la migration phénico-hébraïque; tous les historiens le reconnaissent d'un commun accord (1). Lorsqu'elle marcha vers l'Europe, la royauté gouvernait sans contestation l'Asie entière; c'est ce qu'il ne faut point perdre de vue.

Le gouvernement dynastique et royal était alors établi

(1) Probablement quatre cents ans avant l'ère chrétienne, mais nous n'en fixons pas de dates; elles sont toutes hypothétiques. Voir sur cette matière les ouvrages récents de MM. de Brotonne, Mop et Jardot.

dans toute l'Asie. Deux grands événements l'y avaient d'ailleurs favorisée et fortifiée, la réforme de Zoroastre dans la Perse et surtout celle de Bouddha dans l'Inde.

A ne les considérer ici qu'à leur point de vue politique sans entrer dans les inextricables controverses soulevées par les doctrines religieuses de ces deux réformations, Zoroastre régla le magisme, et le fit rentrer dans des conditions hiérarchiques. Bouddha supprima la division par castes. Rien ne fut plus favorable au développement du pouvoir suprême en Asie et principalement dans quelques parties de l'Inde et dans la Chine. L'époque de ces deux importantes réformes n'est point connue; mais elles sont à coup sûr très postérieures à Moïse. Le Bouddhisme est même si moderne relativement au Pentateuque, qu'on a voulu le rendre contemporain de l'ère chrétienne; mais c'est une erreur.

Les origines germaniques et scandinaves sont identiques, quoique, selon toute apparence, la migration germanique soit antérieure. Le Wodan des Germains est l'Odin des peuples du nord. L'identité d'Odin et de Bouddha est sinon certaine, du moins très probable (1).

La Bactriane et en général l'Asie centrale tout entière étaient, aux yeux même des anciens, la patrie du genre humain, soit que notre race y eût pris naissance, soit qu'elle y eût fait seulement une halte, en y laissant dans ses migrations successives, un échantillon de chacune des races qui compose notre espèce. L'histoire, la mythologie surtout, guide plus infallible que l'histoire dans le labyrinthe des

(1) Klaproth, Gœrres, Ritter et le comte Bjornstierna (Puissance des Anglais dans l'Inde, trad. de M. de Baroncourt).

origines, nous représentent le Caucase comme le centre mythique du monde. De ses sommets étincelants surgirent la Lune et le Soleil. C'est l'Ararat de la Bible, le Caf des mahométans, l'Albordj, le Bong du Zend-Avesta (1), asyle des derniers débris du vieux genre humain, berceau de la race nouvelle.

Les idées des Scandinaves et des peuples asiatiques sur la formation du monde et sur la situation du ciel, de la terre et de l'enfer, ont entre elles une grande analogie dans les chants de l'Edda. Odin réside sur une montagne et de son faite (2), contemple toute la terre. Les plus hautes montagnes touchent au ciel. Les Scandinaves comme les Persans adorèrent leurs dieux sur les sommets des montagnes. En Islande, le nom de Godaborg (forteresse des dieux) (3) est encore donné à des montagnes très élevées; tel est aussi l'Olympe des Grecs. Les chants populaires de la Perse (4), placent le mont et le burg ou château d'Aspurg ou Asprus dans une chaîne de montagnes voisine du Caucase occidental; c'est là que se rendait Rusthan, l'Hercule persan.

Les Indous mettent la résidence de leurs dieux dans les mêmes montagnes et leur donnent le nom d'Isapura; ce

(1) Gœrres, Histoire des Mythes du monde Asiatique (en allemand). T. I. Heidelberg, 1810. — Klaproth, Asia Polyglotta.

(2) Les traces historiques du séjour des Ases se retrouvent dans l'antiquité. Dans le nom de César on a voulu trouver l'Œsar étrusque, et dans l'œsa un ase. Il est certain que Ara (l'autel) se nommait Asa dans la langue primitive.

(3) L'Islandais Gudmundus dit dans ses notes de l'Edda de Scemund (Volupsa) : « Asa, Asia, solum divinum, sacra terra; non his ab Asia nomen, sed regio ab illis suscepit. »

(4) Strabon parle d'un lieu nommé Asbourg qu'il place non loin du Caucase. Ptolémée le met sur le Rhin.

qui aurait un sens identique au nom d'Asbourg, séjour des Ases ou des dieux.

Ces noms, ces traditions, se retrouvent dans les migrations qui peuplèrent le Nord. Dans l'une des plus récentes, puisqu'elle coïncide avec l'ère chrétienne, les Scandinaves apportèrent de l'Asie centrale le culte et la mythologie de leurs ancêtres orientaux. Odin, leur chef, fixa sa première demeure dans une contrée voisine du Tanais qui dut probablement à ce conquérant le nom d'Asaland ou d'Asaheimur (1).

C'est dans la Germanie que nous retrouverons la mystérieuse Asbourg.

(1) Dissertation posthume de Rask. Copenhague, 1834.

VIII.

TACITE.

La royauté germanique, la royauté barbare, était élective. Tel est en cette matière l'axiôme généralement reçu. Nous le discuterons tout à l'heure. Contentons-nous de remarquer dès à présent, que la source *unique* de cette opinion est la *Germania* de Tacite.

Il ne s'agit point de protester contre un jugement légitime, formulé depuis dix-huit siècles. La *Germania* est un chef-d'œuvre, de précision et à quelques égards d'exactitude; aussi, loin de nous appesantir sur cette observation déjà très vieille, qu'en vantant les mœurs des Germains, Tacite a fait la critique de Rome, nous ne demanderons pas même si, pour étudier la Perse, il serait prudent de recourir aux *Lettres Persanes*.

Malgré des tendances satyriques si notoires, malgré les préoccupations de forme qui éclatent dans la sobriété tout artiste d'un si beau langage, il faut admirer l'abondance, la richesse, la plénitude de ce genre de renseignements qu'on appelle aujourd'hui *statistiques*, et que Tacite a empruntés, selon toute apparence, aux archives impériales. Dans cette délimitation si précise des territoires et des zones, on reconnaît non seulement la sagacité personnelle d'un voyageur, mais l'information générale d'un gouvernement. Peut-être même son action immédiate est-elle sensible dans l'œuvre de Tacite qui, depuis Nerva, n'était plus et ne pouvait plus être de l'opposition. Peut-être la *Germanie* n'est-elle au fond qu'un *rapport administratif*, un *compte rendu* à l'empereur. A ce point de vue, elle serait encore un modèle désespérant.

Toutefois, après avoir admirablement tracé le vaste théâtre où se meuvent ses tribus errantes, Tacite a-t-il également apprécié leurs *mœurs*, leurs coutumes, leur culte, et, si on ose hasarder ce mot, leur politique? A-t-il porté sur leurs origines ce long et limpide regard qu'Homère transmet à Hérodote, secret divin, perdu avec le génie grec, et dont la muse latine n'hérita jamais? Le début de Tacite suffit pour rendre son jugement récusable dans toute cette partie fabuleuse et mythique, sans laquelle pourtant, le point de départ d'un peuple n'est plus qu'un problème insoluble. Tacite croit les Germains autochtones. Il en donne une raison bien puérile : « Personne, dit-il, n'aurait voulu quitter l'Afrique, l'Asie ou l'Italie pour une telle contrée » (Tac. Germ. II). A l'en croire, il n'y a jamais eu de migrations maritimes dans ces pays, parce que l'Océan germanique est impraticable (id.). Il se contredit peu de lignes après (III) en fai-

sant allusion aux voyages d'Hercule et d'Ulysse; mais, s'il rapporte ces traditions, il n'incline pas à les croire (IV), et, d'ailleurs, il traite avec si peu d'importance les origines de la Germanie, qu'il les abandonne au choix du lecteur, « Chacun peut, selon son humeur, les rejeter ou les admettre » (III) (1).

Sans exiger à la fin du I^{er} siècle de l'ère chrétienne, une complète intelligence de l'Orient; encore si nouvelle parmi nous; sans vouloir que sous la forme indécise des nuages scandinaves, sur la surface mobile des marais de la Frise, Tacite ait reconnu les divinités brillantes détachées du ciel d'or de la Perse ou de l'Inde; sans s'étonner qu'il ait constamment confondu le sacerdoce germanique (2) avec l'institution celtique des Druides, qu'en passant devant la mystérieuse Asbourg, il n'ait point reconnu dans son nom un vestige de la ville des Ases (IV); nous demanderons comment, en l'absence de ces notions préliminaires sur les Germains, il aurait pu remonter jusqu'à la source de leur nationalité; comment il les aurait jugés en dehors de leurs précédents, comment il aurait pu retrouver en eux, et, surtout dans leur royauté, les traits bien altérés sans doute, mais encore si visibles de l'antique Asie?

(1) Peut-on adopter sans modification, ou du moins sans tenir compte des révolutions successives, tout ce qu'avancent les historiens anciens? Sans faire le moindre tort aux Belges, peut-on les croire *supérieurs* en bravoure aux riverains de la Seine et de la Loire? C'est là pourtant ce qu'affirme César.

(2) A proprement parler, les Germains n'avaient point de prêtres; jamais, par exemple, chez les Francs, on ne voit de traces d'un sacerdoce païen; autrement, il y aurait eu une lutte sacerdotale entre les deux religions.

Le livre de Tacite a été reconnu, en Allemagne surtout, comme la pierre angulaire, comme la base inébranlable de toute opinion ultérieure sur la race germanique. Nulle erreur n'y a été relevée ni aperçue ; tout y a semblé dicté par une sorte d'intuition surnaturelle ; on s'est fait un point d'honneur d'y plier les observations les plus contradictoires, et en dépit de la science moderne, l'autochtonie des Germains est encore soutenue par quelques uns de leurs descendants (1). Nous ne souscrivons pas à ce fanatisme ; nous n'avons pas dissimulé les lacunes que nous avons cru apercevoir dans l'œuvre de Tacite ; mais après les avoir constatées , il nous reste à nous demander si toutes doivent être attribuées à ce grand historien lui-même, et s'il a toujours dit ce qu'on a prétendu lui faire dire.

(1) Mannert, *Geschichte der alten Deutschen besonders der Franken*. Stuttgart und Tübingen, 1829.

IX

LE ROI.

L'idée de la Royauté chez les peuples d'origine germanique est constamment celle de la naissance. Le mot qui chez ces peuples désigne le *roi*, dérive du mot qui exprime la *race*.

Le *cyning*, anglo-saxon ; le *king*, anglais ; le *könig*, allemand ; le *konr*, irlandais ; le *konge*, danois, le *kunge*, suédois, ont pour racine les mots *cyn* (génitif *cynnes*) *kyon*, *kon* et *kynne*, qui tous signifient race, génération, espèce ; en latin *genus* (1).

Le *Kong* germanique après avoir passé par le *Chang* tartare, le *Khan* persan, le *Thing* chinois, dérive du

(1) Cette étymologie est encore évidente dans les mots anglais *Kind* et *Kindred*, et dans le mot danois *Kone* (femme).

mot sanscrit *jana* ou *djana* qui signifie aussi *race*, *peuple*, (*genus*, *gens*) dont les dérivés sont encore évidemment ce même mot latin *genus*, ainsi que le persan *zen* (femme) *ter-zend* (fils) (1) ; le russe *jena* et *jenschina*, (femme).

Quant au latin *rex*, *regnare*, ces mots dérivent de la racine sanscrite *radj* qui signifie, *briller* ; de là le *radjan* ou *radchan*, *roi* en indien. On pourrait rapporter à la même source l'indien *radja* ou *raya* ; mais il paraît certain qu'il vient de la racine arabe *ra'a*, *paître*, le collectif *ra'yaa* désigne les troupeaux, et au figuré les sujets d'un roi considéré comme pasteur des peuples (2).

Ainsi ce n'est point l'idée de la puissance, mais celle de la race qui prédomine dans le nom germanique et anglo-saxon de *koning*, *cyning*, *roi*. Les titres de *roi*, de *reine*, chez les barbares comme dans les dynasties asiatiques, ne représentent pas un pouvoir, une dignité, un rang, mais une qualité d'extraction préexistante au pouvoir, indépendante du rang et puisant en elle-même sa noblesse, sa force et son droit.

(1) La transformation du *j* ou *djeh* en *z* est fondée sur des lois connues.

(2) Philipp, *Geschichte der Angelsächsischen Recht*. Götting, 1825. — Bosworth, *Anglo-saxon Dictionary*, 1838. — L'antiquité du mot *König* a été attaquée (Græter, *Öthina et Teutona neues Etymologisch Magazin*, Breslau, 1812. p. 151.) On a prétendu que le mot *Thuidan*, dont le sens est beaucoup plus limité, lui est antérieur ; nous avons répondu à cette assertion, livre IV, p. 333, du présent volume. Quant aux personnes qui conservent quelques doutes sur l'analogie des langues modernes avec les langues asiatiques, principalement avec le sanscrit, elles sont priées de s'en rapporter non à notre propre opinion, dans une matière qui nous est à peu près étrangère, mais à l'autorité irréfutable de MM. Klaproth, Eikhof et Finn Magnussen.

Un *roi*, une *reine*, étaient alors ce qu'on appelle aujourd'hui un *prince*, une *princesse*, titres qui, nous le verrons dans le cours de cet ouvrage, sont entièrement latins. Roi et reine désignaient d'une manière générale les personnes de sang royal ; non seulement ils ne préjugeaient ni la domination ni les prérogatives ; ils n'en constataient ni l'exercice ni l'étendue. Au surplus, ces idées subsistent encore et sont loin d'être à leur déclin : le petit grand-duc de *** et le puissant roi de *** ne sont-ils pas également princes ? le mot allemand *ebenbürtig* (de même extraction), n'est-il pas l'expression officielle de cette égalité ?

Faute de s'arrêter à des notions si simples, on est tombé dans des erreurs étranges ; on s'est fait surtout des questions inutiles. On s'est demandé, par exemple, si un roi de Cologne ou de Thuringe n'était pas un bien mince seigneur ? S'il prenait bien réellement le titre de roi ou s'il ne devait ce traitement trop honorable qu'à la méprise des traducteurs, commentateurs ou glossateurs ? On a découvert qu'à tout prendre, un *roi de la mer* ne valait pas beaucoup mieux qu'un *roi des ribauds* ou des *arbalétriers*. Lorsque la mérovingienne Clodsinde, simple religieuse ; lorsque le mérovingien Mundéric, simple homme d'armes, ont dit fièrement : Je suis reine, je suis roi ! on s'est étonné de cette audace, on s'est efforcé de l'attribuer à toutes sortes de motifs tirés de toutes sortes de systèmes ; enfin ; toutes les fois que ces noms de reine ou de roi se sont présentés dans les chroniques (et on les y trouve à chaque page), on ne s'est pas lassé de répéter que de pareils titres à une pareille époque, ne signifiaient rien de ce qu'ils sem-

(1) Grég. Tur.

blaient représenter. On a eu raison ; ils ne comportaient en effet aucun des sens bizarres que la science leur a infligés tour à tour. La *monarchie* d'un roi de la mer n'avait, il est vrai, d'autre étendue que l'immensité des flots, d'autre stabilité que leur inconstance ; mais, chef de pirates sur la planche d'un esquif, ou duc souverain dans la grasse Neustrie, il n'en gardait ni plus ni moins sa royauté native. Les paroles de la religieuse Clodsinde et du guerrier Mundéric ne sont point l'élan de la vanité ou de l'ambition : c'est le cri du sang (1),

Chez les Scandinaves les titres de roi, de reine, désignaient également la descendance et non le pouvoir ; seulement à la troisième génération les petits-fils de rois ou princes prenaient le titre de jarls.

Qu'on traite ce sentiment comme on voudra, qu'on l'appelle opinion, préjugé ou croyance, c'est dans les religions qu'il faut en chercher la source. La royauté chez les peuples asiatiques ou barbares est synonyme d'extraction divine. Les Amalecs, les Agilolfinges, les Mérovingiens, sont des Aas, des fils des dieux (2). Ce *droit divin* a gouverné toute l'antiquité monarchique et n'a été épuré que par le christianisme.

(1) Anastase, le bibliothécaire, ne dit pas un mot de ce titre de roi accordé par Zacharie à Pépin, il a même l'air d'ignorer complètement l'état des choses en France, car il appelle Charles Martel, roi des Francs ; le titre de roi, en effet, préoccupait peu les peuples accoutumés au régime électif, car, encore une fois, comme indication d'une fonction, ce titre n'existait pas. « Carolomanus filius Caroli Francorum regis. » Anast. Biblioth. Murator Script. T. III, p. 164. *Les rois qui étaient alors en France*, dit une chronique. Or, comme il n'y avait qu'un roi, il faut entendre les princes du sang royal ; c'est à dire Childéric et son fils. Voilà, jusqu'à ce moment, la véritable acception du mot *roi*.

(2) Roth. leg. p. 10.

X

L'HÉRÉDITÉ.

La royauté germanique était héréditaire, non par ordre de primogéniture comme nous l'entendons aujourd'hui de toute royauté héréditaire, mais soumise à la loi du partage égal entre tous les fils du roi mort.

Lorsque la naissance appelait un roi, ou plutôt lorsque des rois arrivaient au commandement de leur tribu, il était d'usage qu'ils se fissent voir à leurs guerriers réunis qui les accueillaienent au bruit des armes, avec des cris de joie. Cette coutume constituait ce qu'on appelle encore dans quelques royaumes modernes : la cérémonie de l'*Acclamation* (1).

(1) Les Portugais nomment toujours *guerra d'acclamação* l'événement qui plaça D. João IV sur le trône, et qui fut, non une élection, mais une restauration, car ce prince tenait un droit positif, non de son origine bâtarde, comme on le croit communément, mais de la naissance très légitime de son aïeule dona Catarina de Bragança, petite-fille de D. João III.

On a voulu y voir une élection.

Les textes ont été accumulés et le sont encore tous les jours pour en établir la preuve ; mais on peut le dire hardiment, cette preuve n'existe point. Il n'y a pas un seul de ces textes qui dise nettement, que Clovis I^{er}, par exemple, ou l'un de ses quatre fils, ait été élu.

Les textes allégués doivent être repoussés par trois raisons principales :

1° Ils ne sont pas clairs et ce défaut de clarté est augmenté par l'esprit de système qui défigure les commentaires et surtout les traductions.

2° Ils s'appliquent tous à une époque de révolution dans la royauté germanique : celle de la grande puissance des maires du palais.

3° Lorsqu'ils remontent à une époque antérieure, ils sont tirés d'écrivains appartenant à la politique carlovingienne.

Nous ne développerons pas ici nos objections à ces deux dernières sources d'erreurs : la seconde partie de notre ouvrage est consacrée tout entière à leur réfutation, non seulement par la critique et le raisonnement, mais par l'exposition successive des faits ; toutefois, dès ce moment même, nous prenons acte et nous rejetons, par des motifs exposés plus tard, tous les chroniqueurs à partir de Frédégaire. Comme nous n'avons plus ni Sulpitius Alexander, ni Renatus Profuturus Frigeridus, cités par Grégoire de Tours, nous ne reconnaissons comme source mérovingienne légitime que cet historien, quoique ennemi déclaré de la première race ; le recueil des lois saliques quoique altéré sous Charlemagne ; surtout les capitulaires et la correspondance

des premiers rois Francs. Quant à tout le reste, nous le rejetons absolument, et nous dirons pourquoi.

Mais en nous bornant aux témoignages dont nous avons reconnu la sincérité, nous devons relever dès à présent, quelques unes des erreurs systématiques qui se sont glissées dans les commentateurs et les traducteurs.

On lit au second livre de l'Histoire Ecclésiastique de Grégoire : « Ferunt etiam tunc Chlogionem, utilem ac nobilissimum in gente suâ, regem Francorum fuisse. Apud Dispargum castrum habitabat, quod est in termino Thoringorum..... De hujus stirpe quidam Meroveum Regem fuisse adserunt, cujus fuit filius Childericus. » Les historiens et les traducteurs modernes ont vu là un doute jeté par l'évêque de Tours sur la filiation mérovingienne de Childéric; ils y ont vu aussi une preuve de l'élection. Grégoire de Tours ne prononce pas ce mot. Il dit : « Chlogionem regem Francorum *fuisse*. » Chlodion *fut* roi, et non pas *fut élu* des Francs. Rien dans son récit n'imprime à son assertion le caractère problématique qu'on lui a donné. Il dit simplement *fortur, on raconte, on rapporte*.

Dans la qualité de *Regales* (les royaux) donnée à Marcomir et à Sunnon par Grégoire de Tours, ses nouveaux traducteurs ont vu des petits rois, des roitelets; mais cette traduction est contraire au texte même, car non seulement Grégoire exprime un doute (cette fois, bien positif sur le caractère royal de ces chefs), mais l'épithète de *subreguli* qu'il leur donne plus bas, éclaircit tout. Les *subreguli* (sous-rois ou vice-rois) ne sont que des délégués, des commandants de troupes et non des chefs de tribus; des *condottieri* et non des rois. D'ailleurs Sulpicius Alexander distingue formellement ces vice-rois, ces chefs, ces délégués

des véritables rois des Francs dont il reconnaît l'existence sans nous donner leurs noms : « *Iterum hic relictis tàm ducibus quàm regalibus*, aperte francos reges habere regnum designat, hujusque nomen prætermittens..... » (Greg. Tur. Lib. II). Si les traducteurs, en mettant *regales* et *subreguli* pour rois (1), se sont référés comme ils l'indiquent, à Grégoire de Tours, on peut observer que dans le langage de l'orgueil romain, les rois barbares n'étaient désignés que comme des lieutenants de l'empire. Ici la traduction est évidemment systématique. Je n'en dirai pas davantage, il me suffit d'avoir signalé ces exemples.

Quant à la loi salique, il est bien reconnu qu'aucune de ses prescriptions, pour la plupart d'ailleurs d'un ordre entièrement différent, n'a trait à l'hérédité royale.

(1) En général, la traduction de MM. Guadet et Taranne, est aussi élégante que fidèle, mais ici une préoccupation regrettable les a détournés de leur exactitude habituelle. Ils rendent le mot latin *regalis* par *espèce de rois*. Nous pensons que même dans la plus basse latinité, il faut chercher dans ce mot une délégation et non un exercice de l'autorité royale; Grégoire de Tours lui-même appellerait un petit roi, non *regalis*, mais *regulus*. *Regalis* n'exprimerait qu'un lieutenant du roi, un général d'armée, ou, pour parler plus exactement, un chef. Une preuve que Génobaude, Marcomir et Sunnon n'étaient pas rois, c'est que Sulpicius Alexander, cité par Grégoire de Tours, les nomme *Duces*.... *Eo tempore Genobaude, Marcomere et Sunnon ducibus, Franci in Germaniam prorupere*. Greg. Tur. lib. II, cap. 9. Ce qui ne me semble pas devoir être traduit, comme l'ont fait MM. Guadet et Taranne, par le titre de *duc*, mais par celui de *chefs*. Sans doute ils se croient autorisés à traduire *regales*, espèces de rois, par la phrase suivante de Grégoire de Tours : « Cum autem eos regales vocet, nescius ultrum reges fuerint an vices tenuerint regum..... » Mais indépendamment du doute même de Grégoire de Tours, tout est éclairci quelques lignes plus bas : « Arbogastes, Sunnonem et Marcomerem subregulos Francorum gentilibus odiis insectans. »

Il faut donc remonter jusqu'à Tacite et surtout à ce passage : « *Reges ex nobilitate, duces ex virtute sumunt.* »

Montesquieu s'est étonné d'un « gouvernement dans lequel une nation qui a un roi, élit celui qui doit exercer la puissance royale » (1). Il a interprété le passage de Tacite par la situation réciproque des rois fainéants et des maires du palais; mais cet état de choses est postérieur à l'établissement mérovingien dans les Gaules, il date de Clotaire II, et on ne peut y trouver aucune analogie avec l'époque antérieure à la conquête. Comment Tacite aurait-il deviné à la fin du premier siècle, l'éligibilité des maires du palais qui pour la première fois eut lieu dans le septième? Au surplus, le premier membre de cette phrase célèbre constate l'hérédité royale. Reste à concilier cet aveu formel avec des notions contradictoires, du moins en apparence.

Il y avait parmi les Germains une race royale, mais rien qui ressemblât à une noblesse ou à un patriciat. Les rois germaniques, c'est à dire les princes, appelés ainsi par Tacite lui-même, conformément au protocole impérial, les *principes*, étaient tels, non par élection, mais dès le berceau.

Insignis nobilitas, aut magna patrum merita, principis dignationem etiam adolescentulis adsignant. Ceteri robustioribus ac jampridem probatis aggregantur : nec rubor inter comites adspici. Gradus quintam et ipse comitatus habet, judicio ejus, quem sectantur : magnaue et comitum æmulatio, quibus primus apud principem suum locus ; et principum, cui plu-

(1) Espr. des Loix, XXXI, 3.

rimini et acerrimi comites. Hæc dignitas, hæ vires, magno semper electorum juvenum globo circumdari, in pace decus, in bello præsidium (Germ. XIII.).

Un excellent traducteur, interprète (1) ainsi le commencement de ce passage : « Une naissance illustre où les services éclatants d'un père donnent à quelques uns le rang de prince dès la plus tendre jeunesse. » Nous nous permettrons de proposer une version toute différente : « *Le rang de prince appartient même aux enfants par le droit de naissance ou par les mérites des ancêtres.* » Nous ne disons pas *les services*, mais *les mérites*. Il ne s'agit point de l'utilité de la race, mais de ses souvenirs héroïques, mythiques, surnaturels, divins. Dans leurs rois, les barbares n'honoraient point, comme les peuples civilisés, le souvenir des services, mais celui des traditions merveilleuses, telle que la descendance d'un dieu de la mer, attribuée aux mérovingiens. Ici le mot latin conservé encore dans son sens primitif par l'Eglise chrétienne, se rapproche de notre mot *mérites*, par lequel nous caractérisons la protection et l'intercession des saints.

Ainsi selon Tacite, une haute noblesse, l'illustration des aïeux, conféraient la qualité de chef, même à des enfants ; or, la noblesse, l'hérédité, la famille, étant concentrées dans la race souveraine, elle jouissait donc seule du privilège immense et tout monarchique d'arriver au commandement par droit de naissance, s'élevant non seulement ainsi au dessus du choix des hommes, mais du choix de la nature, dominant ainsi non seulement l'élection politique, mais la marche du temps, sauf un cas dont nous allons parler, et

(1) M. Barnouf.

qui suspend l'action royale dans les états les plus régulièrement monarchiques.

Ces enfants princes ou chefs n'étaient et ne pouvaient être qu'une exception. Tacite l'aurait certainement affirmé, si, dans son allure elliptique, il ne franchissait d'un trait tous les intermédiaires de sa pensée; néanmoins, s'il ne l'a pas dit il l'a indiqué. Après avoir parlé de ces chefs au berceau, de ces princes par droit de naissance, il en vient au reste de la jeunesse barbare, aux *autres* (*ceteri*) en un mot à la nation. Là se retrouve toute une hiérarchie monarchique; hors de la famille privilégiée, tout est à conquérir; les plus jeunes s'attachent aux plus forts; ils combattent et s'il le faut, meurent pour eux.

A la fin du chapitre XII^e, *Elinguntur in iisdem conciliis et principes qui jura per pagos, vicosque reddunt. Centeni singulis ex plebe comites, concilium simul et auctoritas adsumt* est traduit de la manière suivante :

• On choisit dans ces mêmes assemblées des chefs qui rendent la justice dans les cantons et les villages. • Nous soumettrons au savant traducteur une autre version. Nous dirons sans prétendre à lutter de précision avec Tacite : *Dans ces assemblées, on choisit parmi les princes ceux qui sont destinés à rendre la justice de cantons en cantons et de villages en villages; on leur donne pour les accompagner, pour les conseiller et pour appuyer leurs arrêts, une centaine d'hommes élus dans la population de chacun de ces cantons ou de ces villages.*

Telle est du moins la seule explication possible de ce passage de Tacite, sur lequel plusieurs savants philologues, jurisconsultes ou historiens, ont essayé en vain de répandre quelque lumière. Nous n'espérons pas être plus heureux ;

notre seul désir est de ne point faire dire à Tacite ce qu'il n'a pas dit, sans prétendre toutefois à lire pleinement dans sa pensée. Ce passage de la *Germanie* signifie, selon nous, que c'est dans la corporation des princes, parmi les membres de la famille royale qu'étaient choisis les membres de l'assemblée, les commandants des cantons et des bourgades. Seulement, aux occasions importantes, ils étaient obligés de consulter les notables du lieu, portés par Tacite au nombre approximatif et probablement hasardé, de cent hommes.

Cela établi, nous allons voir comment tous ces éléments divers pouvaient concourir à l'élection d'un chef de guerre sous les yeux d'un roi-né.

On ne supposera pas qu'une élection semblable pût avoir lieu en présence d'un roi dans toute la force du pouvoir et de l'âge. Indépendamment de toutes les preuves matérielles, qu'on se figure Théodoric ou Clovis les bras croisés, dans leur camp, tandis qu'un Leude élu entraînerait les hommes d'armes à la victoire.

Il faut pour cela des rois fainéants, invalides ou mineurs.

On a abusé des exemples tirés des nations sauvages; cependant c'est là qu'il en faut venir; il n'y a pas d'autre commentaire possible.

Dans les peuplades de l'Amérique du nord, le chef est toujours héréditaire; seulement la tribu des Follavoines (1) pousse si loin le scrupule du sang, qu'elle défère toujours le pouvoir non au fils du père, mais au fils aîné de la sœur. La tribu des Chérokees se compose de soixante mille

(1) Cette dépravation du sentiment dynastique se retrouve chez les rois de Syrie et d'Egypte. Pour ne pas mélanger la race, les Seleucides et les Lagides avaient recours à l'inceste.

individus et n'a que quinze à dix-huit familles de chefs, non pas élus, mais issus du Serpent ou de la Tortue, enfin d'origine mythique; et ces familles assistent seules aux conseils de la tribu (1).

Lorsque le chef héréditaire, soit enfance, soit vieillesse, ne peut guider une expédition et se voit contraint de rester sous sa hutte, le plus brave est élu chef de guerre, non pas pour toujours, mais seulement pour le cas présent. L'expédition faite, ce chef temporaire reprend sa place accoutumée et n'en tire aucun avantage, surtout dans sa postérité. L'usurpation serait facile, le respect du sang la rend sans exemple. C'est un brave, d'accord, mais il ne vient ni de la Tortue ni du Serpent.

Les textes contemporains les plus formels constatent l'hérédité de la couronne; ils sont si connus, que nous nous ferions quelque scrupule de les transcrire, si le sujet que nous traitons n'en exigeait impérieusement la reproduction, du moins partielle.

• Les Francs sont conduits par des rois chevelus qui, selon la coutume de ce peuple, se succèdent sans interruption. • Ainsi s'exprime l'historien de Saint-Remi (2); et

(1) Baie Verte (entre le lac Michigan et le Lac Supérieur). Je dois ces détails à M. de Castelnau, jeune naturaliste et géologue plein de science et de courage, déjà connu par de nombreux travaux, qui, après avoir passé cinq ans, dans l'Amérique du Nord, non seulement à Washington ou à New-York, mais dans les forêts, au milieu des héros de Cowper, y retourne avec une commission du gouvernement et de l'Académie des sciences.

(2) « Sub principibus crinitis juxta morem gentis subinde succedentibus per Turingiam..... ad Belgicę provincię Tornacum atque Camaracum civitates aggressi sunt. » Ex vita S. Remig. in Duch. T. I, p. 524.

telle était l'opinion des Gaulois, même avant l'invasion définitive de la race conquérante.

Saint Avitus de Vienne écrit à Clovis : « Vous rendrez compte à vos ancêtres de votre royauté terrestre, et vous apprendrez à votre postérité que vous avez mérité la couronne du ciel (1).

Nous ne rappellerons pas les témoignages d'Agathias et du pape saint Grégoire-le-Grand. En Orient, dans l'Occident, à Byzance, à Rome, partout la même opinion.

Clovis, selon Aimoin, succéda à son père par droit hérétique (2).

En demandant Clotilde en mariage, Clovis disait : « Mon âge exige la société d'une noble épouse, de qui sortira une race royale pour gouverner le royaume après ma mort (3). »

Dans le *Proemium* de ses lois, Rothari s'intitule le soixante-dixième roi de sa dynastie. Paul Diacre donne la même généalogie, et indique que tous les rois Balthes, Agilulphiens, Amales, etc., étaient d'une seule race, celle des Adalinges.

En supposant la royauté élective dans une nation guerrière, choisirait-elle des infirmes et des enfants? l'aversion des barbares pour les difformités physiques

(1) « Respondetis proavis quod regnatis in sæculo; instituitis posteros quod regnatis in Cælo. » Avit. epist. 41. Sirmond. T. II, p. 84.

(2) « Hereditatio jure patri successit. » Aim. I, 12.

(3) « Tempus meæ ætatis exigit ut societur mihi uxor nobilis de qua procedat proles regia, regnum post obitum meum gubernatura. » Vita S. Clotild. Act. SS. B. Sæc. I. — Voir Vertot, Fonce-magne, Mem. de l'Acad. des inscrip. Dans ces derniers temps on les a trop dédaignés ou trop peu consultés.

était extrême. Un des rois francs (1) venait d'être frappé à l'œil d'un mal subit et terrible, qu'aucun médecin n'avait pu guérir ni soulager. « Tous les remèdes, dit Flodoard, étant épuisés, la déplorable maladie d'un seul œil tirait des larmes d'un grand nombre d'yeux, parmi le peuple. De son côté l'esprit du roi était troublé de vives inquiétudes ; il craignait de perdre l'œil, et s'effrayait de la difformité qui en serait la suite ; car il savait que ce serait aux yeux du peuple un grand déshonneur que d'avoir un roi borgne. »

Comment après ces témoignages, le système de l'éligibilité des rois francs avant Clotaire II, peut-il être admis un seul instant ?

Après avoir observé chez les Francs les noms de famille, bornés à la famille royale, un historien (1) très favorable aux idées antidynastiques a été vivement frappé de ce fait ; on lit dans son histoire de France : *La distinction de naissance n'avait d'autre usage chez eux que de limiter à une seule race, l'élection de leurs rois.* Rien n'est plus vrai, sauf le mot d'*élection* qui dans ce cas n'a plus aucun sens, ainsi que le démontre l'historien lui-même (1) lorsqu'il dit : *Les Francs auraient cru commettre une injustice, s'ils avaient dépouillé le fils d'un roi du titre de roi, et d'une autorité égale sur ses compagnons d'armes : mais dès qu'ils ne voulaient plus de ce prince, ils le faisaient mourir, pour ne pas le réduire à l'humiliation d'une condition privée.* Sans relever l'in-

(1) Thierry, fils de Clovis.

(2) M. de Sismondi.

(3) Hist. des Fr. T. I^{er}.

exactitude du mot *prince*, et celle du sens attribué au titre de *roi*, nous prenons acte de cet aveu.

Si la royauté n'avait pas été héréditaire, comment y aurait-il eu des rois âgés de 16 ans, de 2 ans, de 4 mois ? Comment la régence aurait-elle été déléguée aux reines-mères ? Comment aurait-on obéi à un roi paralytique ?

Au surplus, pour fixer tous les doutes à cet égard, il suffit de jeter les yeux sur les premières pages de notre histoire nationale. Qu'on relise dans Grégoire de Tours l'aventure de Childeric. Que peut-on conclure d'une anecdote si connue ? Le fait est évident, il ne demande ni explication ingénieuse ni recherche subtile. Si la royauté n'avait pas été héréditaire en droit, qu'auraient fait les Francs ? ils auraient choisi un des leurs, ils l'auraient pris du moins dans la race royale ? Que font-ils au contraire ? Contre tous les usages des peuples barbares, ils prennent un Romain, c'est à dire un roi provisoire, une sorte d'*encas* royal ; ils n'excluent pas le roi véritable, ils l'ajournent. Puni, amendé, pénitent, Childeric revient ; la vraie royauté revient avec lui, et fait disparaître comme un rêve la royauté fictive. Le vrai roi n'avait pu être remplacé un moment que par la royauté improvisée d'Egidius, d'un romain.

Pour nous résumer, la royauté était héréditaire, non toutefois par ordre de primogéniture, quoique le domaine primitif de famille fût en général spécialement affecté à l'aîné ; ainsi, Thierry, l'aîné des fils de Clovis, eut pour son partage le pays occupé par les Francs avant leur entrée dans les Gaules. Ce qui constituait essentiellement la royauté chez les Barbares, ce n'était ni le droit de primogéniture, ni la descendance masculine au préjudice des mâles, ni

aucune de ces lois qui varient selon les localités ou les coutumes ; c'était avant tout, la possession par la naissance, par le sang (1).

Telle était aussi la royauté asiatique : l'une et l'autre héréditaires.

Il ne faudrait pourtant pas en conclure qu'aucun roi oriental ou barbare n'a été élu ; les dynasties d'Egypte opposeraient à ce sophisme un éclatant démenti. Oui sans doute, cette royauté a été plus d'une fois *élue*, mais jamais *élective*.

Dans quelques monarchies, une longue suite de princes se succèdent de père en fils, et cependant le trône y est électif ; c'est que l'élection y est principe et l'hérédité accident. (Saint empire romain, sous les Hapsbourg ; Pologne sous les Jagellons et les Wasa ; Danemark jusqu'à Frédéric III, etc.)

D'autres états, malgré le changement dans la succession, sont foncièrement héréditaires, puisque après une mutation, l'hérédité y est immédiatement rétablie. (Angleterre, sous les York, les Lancastre, les Stuarts et les Brunswick ;

(1) Le choix d'un Romain pour roi des Francs n'en reste pas moins un événement bien singulier. S'il était possible de contrôler Grégoire de Tours par d'autres monuments contemporains, peut-être reconnaîtrait-on quelque erreur, soit dans le fait même exposé par le saint évêque, soit, du moins, dans son dédain pour les coutumes barbares, qu'en sa qualité de Gallo-Franc et de sénateur romain il ne connaissait peut-être que d'une manière générale et vague. Grégoire a pu confondre aisément l'autorité royale (*regnum*) et le caractère royal (*rex*). Peut-être Egidius ne fut-il appelé qu'à l'exercice de l'autorité des rois sans en prendre le titre ? Quoi qu'il en soit l'*Histoire Ecclesiastique* de Grégoire est une source non seulement respectable, mais unique. Il faut donc suivre aveuglément ses indications. Hors de Grégoire de Tours, tout est ténèbres. C'est le seul témoignage historique que les falsifications carlovingiennes aient respecté. Ne l'oublions jamais.

Espagne sous les *reyes viejos* et *nuevos* Naples, sous les Angevins et les Aragonais, etc.)

La royauté asiatico-germanique appartenait à cette seconde catégorie.

Dans la langue politique *élu* et *électif* ne sont pas synonymes.

XI

LE POUVOIR ET LA JURIDICTION.

Dans l'immense bibliothèque qui, depuis trois siècles, se compose uniquement d'un intarissable contrôle sur notre histoire nationale, la question la plus débattue a été celle-ci : Le pouvoir des rois francs était-il absolu ou limité ?

Ne pouvant donner une réponse précise, nous nous arrêtons d'autant moins à ces hypothèses, que nous nous sommes proposé de traiter non d'une sorte de royauté, mais de la royauté en général.

Il nous a suffi d'établir qu'aucune assemblée des grands ou du peuple n'était nécessaire pour élire le roi, et qu'elle se bornait à le reconnaître ou à *l'acclamer*. Nous croyons qu'il en était ainsi des assemblées nationales. Le roi barbare, pour échauffer l'ardeur ou la convoitise de ses hommes, avait sans doute besoin de les intéresser au succès de ses espérances ; il était nécessaire de leur représenter par des paroles vives et frappantes, la fertilité du sol qu'ils

allaient envahir, l'abondance des trésors qu'ils étaient à la veille de posséder ; mais si ces moyens subsidiaires concouraient à affermir l'ascendant du chef, nous ne voyons pas comment ils prouveraient sa dépendance, et lorsqu'aux deux extrémités de nos annales, nous voyons deux conquérants animer leur armée, l'un par l'intérêt du ciel, ennemi de l'hérésie arienne ; l'autre, par l'image de *quatorze siècles contemplant l'armée française du haut des Pyramides* ; nous devons voir là non l'antithèse de deux pouvoirs différents, mais le contraste de deux civilisations opposées.

Nous sommes bien loin de nier les assemblées nationales. Elles ont existé sans doute, mais non avec l'étendue et la force que lui ont supposées les annalistes carlovingiens (1) et après eux la foule des publicistes. Aucun texte, surtout avant Clotaire II et les maires du palais, ne nous montre un acte public quelconque, accompli contre la volonté du roi.

Les hommes d'armes de Clotaire I^{er} le forcèrent à marcher contre les Saxons, et pour l'y contraindre, ils tombèrent sur lui et déchirèrent ses tentes. Mais qu'y a-t-il là de plus qu'une sédition ? (2)

Reste le vase de Soissons. Nous espérons qu'on ne nous condamnera pas à un nouveau récit de cette aventure. Dans cette éternelle historiette, on a voulu voir l'assujettissement d'un chef de clan ; mais, nous avons beau la relire, nous n'y trouvons que la mâle et politique patience d'un roi qui, ne voulant pas frapper mais punir, se contient dans l'orgie et se réserve pour le jour où il pourra prononcer l'arrêt et appliquer la sentence, à la face de toute une armée.

(1) Greg. Tur. IV.

(2) Voyez T. 2, liv. VI.

Si la loi de Composition gouvernait les peuples barbares, on ne voit nulle part que le roi y fût soumis; on ne voit pas davantage qu'il ait jamais été cité devant le *mal* ou assemblée nationale, malgré tous les rapprochements qu'on a essayés à cet égard entre les récits des chroniqueurs et les textes de la loi salique (1).

Le roi barbare était seul injusticiable, seul inviolable et seul noble. Comme tel, lui et sa race avaient seuls un nom de famille.

Tout corps de noblesse est nécessairement héréditaire; rien de semblable dans la royauté asiatique, parmi les Germains; Tacite nous l'a prouvé, les Mérovingiens nous le prouveront mieux encore.

En Asie comme dans le monde barbare, les dignités étaient personnelles, elles pouvaient conférer à la descendance de l'homme qui en était revêtu, illustration et notoriété, elles pouvaient lui donner des occasions, mais jamais un droit.

A côté de la race souveraine désignée par un nom de

(1) Nous n'entrerons à cet égard dans aucune discussion, quoique nous soyons en mesure de répondre à toute observation qui nous serait faite de bonne foi et en connaissance de cause. Nous nous bornerons, pour le moment, à faire observer que le titre LXXXVI de la Loi Salique, allégué contre les rois, ne parle que de particuliers : *Si antrustio antrustionum admallare voluerit*; et que son application à un Mérovingien est hors de toute vraisemblance; nous remarquerons aussi, avec Adrien de Valois (T. II, liv. IX, p. 51.), que Gontran, loin de citer ses frères devant un mallum, les pria de s'en rapporter à une réunion d'évêques.... *episcoporum qui minas poterant esse suspecti*. Nous finirons, en constatant que dans le traité d'Andelot, les grands (et non le peuple) sont mentionnés, non comme juges d'aucun acte royal et d'aucune personne royale, mais simplement comme témoins de la dot (morganagiba) assignée à une reine.

famille, s'élevait un peuple de soldats qui n'était distingué par aucun nom particulier. Parmi eux, rien n'est transmissible, véritable caractère de la noblesse; mais tout émane du roi, de son autorité, même de sa faveur.

C'est dans la loi de la Composition du sang qu'il faut chercher surtout l'état des personnes, la diversité des rangs, en un mot la hiérarchie. Qu'y trouve-t-on? Partout le roi à la tête de l'agrégation sociale; partout la valeur de l'homme doublée par l'honneur d'accompagner, de servir, d'approcher le roi. Assassiner un ennemi dans la cour du roi ou du comte délégué de la royauté, c'était s'exposer à une peine triple (1), tuer le jeune homme élevé dans la maison du roi, le convive du roi, fût-il Romain, c'était un crime presque égal à la mort d'un évêque; et le meurtre du barbare libre, compagnon, antrustion du roi, était le plus grand des attentats. Nulle amende n'était plus forte, puisqu'elle s'élevait jusqu'à la somme de dix-huit cents solidis; vingt pièces de la même monnaie suffisaient pour payer la vie d'un esclave. Il y a plus; vainement on chercherait dans les compositions une trace quelconque de dignité héréditaire; on n'y trouve cités que les parents du duc des Bavarois, sorte de royauté parmi ces peuples, concentrée dans la race des Agilul-finges. On voit donc partout, dans cette organisation, le roi à la tête de la tribu, la royauté dans sa plus haute signification.

Conformément aux textes connus sous le titre de *convive du roi*, Clovis attachâ les plus grandes prérogatives à l'honneur d'approcher sa personne. Par le fait même

(1) Lex. Allem. T. XXIX.

de leur titre, les convives du roi étaient admis au bénéfice de la loi franque, puisque la composition pour le meurtre de l'un d'entre eux, fût-il Gaulois, était égale à celle d'un Franc. Ainsi donc, si un Gallo-Romain parvenait à être assimilé à un Franc Romain ou Salien, c'est par la table du roi, tranchons le mot, par la cour.

On s'est beaucoup diverti des historiens du siècle de Louis XIV qui voulaient retrouver le roi leur maître jusque sous les vieux chênes de la forêt de Cuise ; on a retouché d'un pinceau spirituel, le tableau des fêtes galantes données par nos rois Childéric et Clotaire à leurs belles maîtresses et à leurs loyaux sujets. Mais la vérité de l'histoire n'a pas autant d'obligation qu'on pourrait le croire à toutes ces petites critiques. Des erreurs ont été substituées à des erreurs. Lorsqu'on nie l'influence toute puissante de ces chefs héréditaires sur leurs compagnons, sur leurs comtes et leurs fidèles, contre l'autorité formelle de Tacite, on se trompe, non comme nos prédécesseurs, mais plus gravement peut-être. S'ils ont méconnu le costume de l'homme extérieur, nous manquons à l'homme même. En allant au fond, sans s'arrêter à la surface, en voyant ce roi, ce commandant, ce chef de quinze ans, qui gouverne tous ces guerriers de fer, en voyant ces hommes robustes, ces géants faisant du droit de l'approcher et de s'asseoir à sa table, le comble de l'honneur et de la gloire, on trouve un tel homme différent du Mérovingien qu'on nous fabrique aujourd'hui : bête brute et féroce, sans cesse alléchée par l'odeur du sang, incapable d'une pensée, toujours menée par ses gendarmes, une sorte d'ours déchaîné, ou muselé au gré de ses kornaks. Je crois peu à Clovis-Louis XIV, mais je crois moins encore à Clovis-Osage.

www.libtool.com.cn

XII

ÉPILOGUE.

Jetons un regard en arrière, remontons les siècles, transportons-nous à ces époques fameuses où la Grèce et Rome charmaient ou subjuguèrent l'univers sans le secours des rois. Il semblait que la race en fût à jamais retranchée pour la dignité du genre humain ; il n'en était pas ainsi. Dieu ne l'avait pas maudite, mais ajournée : sa peine n'était qu'une expiation temporaire. Dieu la tenait en réserve pour des destinées nouvelles et mystérieuses. Dégénérée en Asie, sa terre natale, péniblement émigrée sous les feuillées des forêts germaniques ou dans les neiges scandinaves, la royauté attendait le christianisme.

FIN DES PROLÉGOMÈNES.

LIVRE I.

44 AVANT J.-C. — **180** APRÈS J.-C.

www.libtool.com.cn

I.

CÉSAR CONVOITE LE TITRE DE ROI.—AUGUSTE L'ÉVITE.—OPINION DE NAPOLEON SUR CE POINT D'HISTOIRE.—PHASES DIVERSES DU TITRE IMPÉRIAL.—IL NE REPRÉSENTE QU'UNE PORTION DU POUVOIR SUPRÊME, SOUS LES DOUZE PREMIERS CÉSARS. — LE *COGNOMEN* D'*IMPERATOR*. — CONSTITUTION MULTIPLE ET COLLECTIVE DE L'EMPIRE ROMAIN. — A ROME, LA SOUVERAINETÉ DE DROIT NE RÉSIDE POINT DANS L'EMPEREUR, MAIS DANS LE SÉNAT ET LE PEUPLE. — ELLE EST DANS LE SÉNAT SEUL, DEPUIS L'ABOLITION DES COMICES. — LE SÉNAT CONTRAIRE A L'HÉRÉDITÉ DU PRINCE. — LES EMPEREURS ROMAINS NE SONT PAS REVÊTUS D'UN CARACTÈRE INVIOLE. — LA GARDE PRÉTORIENNE FAVORABLE A L'HÉRÉDITÉ. — L'*IMPERIUM* N'EST QU'UNE DÉLÉGATION DÉCENNALE DÉCRÉTÉE ET PROROGÉE PAR LE SÉNAT.

Lorsque du fond de l'Orient, trois mages couronnés vinrent guidés par une étoile et trouvèrent dans une étable l'Enfant-Dieu, le Dieu-Roi; lorsque après s'être prosternés devant sa crèche, ils lui présentèrent l'or, l'encens et la myrrhe, ce fut la

Royaute elle-même qui, déchue depuis tant de siècles, se releva, régénérée aux pieds du Christ, pour redevenir la loi du monde.

Un peu moins d'un demi-siècle venait de s'écouler depuis que Jules César avait médité la réhabilitation de la Royauté; mais un homme, fût-il le plus grand des hommes, ne pouvait accomplir une telle œuvre. Il appartenait cependant à César d'ouvrir cette voie providentielle : le désir du diadème fut une nouvelle preuve de son génie. L'intérêt du genre humain rendait indispensable une révolution dont nul ne pouvait être un plus digne instrument. C'était peu pour lui de vouloir changer la ville de briques en une cité de marbre et d'or, de rapprocher les extrémités de l'Italie par des travaux de canalisation, d'assainir Rome par des dessèchements, de civiliser le reste de la terre en élevant des barrières insurmontables entre l'Europe et la barbarie; enfin (et cette gloire est la plus belle), d'accorder à sa patrie le bienfait d'une législation uniforme; sa main puissante allait faire plus encore : elle était prête à briser les fers dont l'orgueil de Rome avait chargé le genre humain; là où l'oligarchie sénatoriale n'avait vu que des vaincus, il allait reconnaître des concitoyens, préparant ainsi, quoique à son insu, l'égalité chrétienne, la seule égalité possible, désirable et légitime.

Voilà pourquoi César voulait être roi. Le sort ou l'envie tranchèrent ce dessein. C'est dans une orgie, c'est au milieu de la fête obscène des Lupercales, qu'Antoine, ivre et nu, s'approche du tribunal et présente le diadème au dictateur. Un geste l'arrête. Antoine fut-il imprudent ou perfide ? Ces deux interprétations peuvent être également admises. A l'heure du dernier péril, il ne porta point secours à son général. Tout en attribuant à des motifs honorables l'absence de Marc-Antoine, Plutarque (1) la signale et la constate. Il avoue ailleurs (2) qu'instruit de la conspiration, le futur triumvir s'était borné à n'y pas entrer. Les conjurés voulurent l'immoler avec César ; Brutus s'y opposa vivement. Deux fois l'offre de la royauté renouvelée par Antoine, fut repoussée par Jules. Quelle était alors sa pensée ? Nul ne le saura ; c'est un secret entre César et Dieu. Le peuple applaudit faiblement au don du diadème, avec transport à son refus. Mais qui peut apprécier l'énergie ou la tiédeur des approbations populaires ? L'oreille des partis n'entend-elle pas cette fatale musique au gré de ses passions et de ses vœux ? Qu'importe d'ailleurs un tel applaudissement ? il n'a de valeur que comme présage. Le blanc diadème de laine était souillé par le vin des Bacchantes. L'amitié ou la trahison l'avait

(1) Plut. in Cæs. LXVII, LXXI.

(2) Plut. in Ant. XV, XVI.

présenté au dictateur. Les tribuns découronnèrent ses statues. César, irrité, laissa trop voir qu'il était homme : il cassa les tribuns. Une autre fois il ne se leva point devant le sénat. Vainement il alléguait des souffrances physiques ; personne ne voulut y croire, pas même la postérité. Trop grand pour apprécier l'espèce humaine, il ne lui avait pas assez épargné les mépris. Il était clément et ironique, magnanime et dédaigneux. A défaut du titre royal, il accepta toutes les magistratures, mais au hasard, sans choix, sans respect, même apparent, avec une profusion insultante. Il se joua des formes du pouvoir et n'en prit au sérieux que la réalité. A la mort d'un consul, il indigna tous les Romains en lui donnant sur le champ un successeur (1). César dédaigna les hommes : il périt. Auguste se borna à les tuer : il vécut et régna. Auguste résolut d'achever l'œuvre de son père adoptif par des moyens opposés. Autant César étalait sa puissance et l'esclavage de Rome, autant Auguste s'efforça de les cacher. D'abord, et avant tout, il écarta de sa pensée et de celle des Romains toute prétention au titre royal. La royauté pouvait seule réparer les longs désordres de la république, mais il est des moments

(1) « Pridiè autem kalendas januarias repentinè consulis morte cessantem honorem in paucas petenti dedit. » Suet. in Jul. Cæs. 76. L'étiquette patricienne exigeait un intervalle marqué entre la mort d'un consul dans l'exercice de ses fonctions, et la nomination de son successeur.

où la chose la plus salutaire cesse de l'être , parce qu'elle est impossible. Auguste affectant la royauté aurait gouverné six mois au lieu de 44 ans. Auguste n'eut et ne put avoir qu'une seule idée : arriver à la plénitude du pouvoir de son père d'adoption sans courir les chances de la haine publique, devenir puissant sans le paraître , exercer la royauté en rejetant ses insignes, et anéantir la république en conservant sa phraséologie officielle. C'était une entreprise difficile , moins toutefois pour Auguste que pour tout autre. Il n'avait point comme César l'instinct royal. Le pouvoir suprême lui apparaissait sous la forme d'une magistrature absolue. La pompe des rois n'était pour lui ni un besoin ni un plaisir ; il se bornait à l'aisance large et complète , à la nombreuse domesticité d'un opulent sénateur , tribut nécessaire payé à son rang aristocratique , car ses goûts étaient encore plus simples. Une maison élégante, une table frugale , quelques amis , voilà sur une grande échelle, l'*aurea mediocritas* célébrée par les poètes d'Octave. Il était issu d'une race médiocre, engraisée dans l'abondance , vieillie dans le repos des charges municipales : lui-même vint au monde dans une espèce d'hôtellerie, à l'enseigne de la *tête de bœuf*. Ses ennemis lui donnaient pour ancêtres des affranchis, des changeurs , jusqu'à des cabaretiers et des boulangers. Sans accepter cette généalogie, il se disait de bonne famille équestre , rien

de plus, rien de moins. Il convenait sans effort que son père avait été le premier sénateur de leur nom. Auguste n'était fils de César que par fiction et tenait à sa race par les femmes seulement. Ce bourgeois couronné ne pouvait ni ne devait penser comme le descendant mâle de Vénus. Magnifique après tout dans les occasions solennelles et publiques, majestueux comme la république elle-même, c'est alors, pour parler notre langage moderne, qu'Auguste se montrait véritablement *empereur*.

La royauté et l'empire sont aujourd'hui synonymes. Quelle différence y avait-il alors entre ces deux dénominations ? Cette différence a-t-elle été bien comprise, même de nos jours, même par Napoléon ?

« César, » écrivait-il dans son exil, « n'eut jamais l'idée d'élever un trône. Tibère, Néron, après lui, n'en ont jamais eu la pensée, parce qu'il ne pouvait pas entrer dans la tête du maître d'un grand état de se revêtir d'une dignité odieuse et méprisée. Si la couronne royale eût été utile à Auguste et à ses successeurs, ils l'eussent placée sur leur tête (1). »

Ici, Napoléon se trompait.

La dignité royale n'était point méprisée à Rome.

(1) Précis des guerres de César, écrit par M. Marchand, à l'île Sainte-Hélène, sous la dictée de l'empereur Napoléon.

Les successeurs d'Auguste ont songé plus d'une fois à prendre le titre royal, et, tout en restant empereurs, ils ont fini par établir la royauté.

Enfin, ce titre d'empereur dans le sens absolu que nous lui prêtons aujourd'hui, était totalement inconnu sous les douze Césars, et ne commença à poindre que sous Vespasien ; encore ne fut-il ni constamment adopté, ni généralement compris.

Le titre d'empereur, dans son acception moderne, est une création de Charlemagne, qui, lui aussi, croyait imiter et continuer Rome. Cette erreur d'optique a fasciné tout le moyen âge et l'époque qu'on est convenu de nommer *Renaissance*. Les commentateurs, les publicistes, les historiens, les numismates allemands l'ont accréditée pour donner à l'empire germanique l'appui et la consécration des siècles. Entraînés par un esprit de nationalité qui seul pouvait troubler leur candeur naturelle, mais qui l'a troublée profondément, ils ont exagéré à dessein la valeur de quelques expressions. Dans ce je ne sais quoi sans nom appelé *Imperium*, ils ont voulu voir la pleine puissance, la puissance absolue à la fois militaire et civile ; enfin, ce qu'on nomme *empire* dans les temps modernes (1). L'éclat d'un

(1) Spanhemius, de Præstantia et usu numismatum. Amstelodami, 1717, T. II, p. 180.—Eckhel, Doctrina nummorum veterum. Vindobona, 1748, pars secunda, vol. VIII, p. 343 et principalement p. 347. — « Ex verbo adeo Dionis plane liquet, dit Eckhel, in postremo hic sensu dictus imperator, summam in

exemple récent a pu contribuer à nous jeter nous-mêmes dans cette voie.

L'autorité des magistrats collectifs que nous nommons empereurs romains, était anonyme ou du moins elle n'avait aucune désignation stable, précise, et qui lui fût exclusivement propre.

Il en devait être ainsi, car elle n'était dans l'origine que la réunion viagère sur une seule tête, de toutes les magistratures réparties jusqu'alors temporairement entre plusieurs individus.

Cette réunion ne forma point un corps, elle ne fut jamais constituée d'une manière indivisible, elle fut, à son origine du moins, fortuite, indéterminée et progressive.

Le chef de l'état ne prenait pas une qualité unique, comme les empereurs ou les rois, chefs de nos gouvernements modernes. Il se nommait à la fois :

César ,

Auguste ,

Empereur (*imperator*) ,

Prince.

Ces quatre titres désignaient également sa dignité.

republica potestatem nactum fuisse. » — D'abord Eckhel force le sens de Dion, ensuite il oublie que cet écrivain grec applique sans cesse à la première époque des Césars les idées du temps de Commode et de Septime Sévère. Eckhel était numismate de la cour de Vienne.

César et Auguste : l'un nom de famille , l'autre surnom , devenus titres exclusifs du chef de l'état ; réunis d'abord en sa personne , partagés ensuite , comme nous le verrons plus tard , entre les souverains et leurs successeurs désignés.

Imperator : les acceptions de ce mot étaient diverses. Sans entrer dans les subdivisions arbitraires des commentateurs , nous nous bornerons à dire que le titre d'*Imperator* était tantôt *pre-nomen* et tantôt *cognomen* (1).

Les Romains avaient trois espèces de noms : *pre-nomen* (qui répond à notre nom de baptême) , *nomen* (le nom de famille) , *cognomen* (surnom qui servait à distinguer la branche particulière , à indiquer le nombre des dignités dont la personne était ou avait été revêtue). Le *cognomen* d'*Imperator* désignait , soit le commandement des troupes à la nomination du sénat , soit l'acclamation du général par son armée sur le champ de bataille. Il se plaçait après le nom avec le chiffre destiné à marquer le nombre des commandements décernés ou des acclamations obtenues. Cette forme , usitée pendant toute la durée de la république , a été presque invariablement conservée par les Césars jusqu'à Vespasien. Ainsi : CÆSAR.-AUGUSTUS. COS. XI.

(1) Suet. in Cæs. LXXVI cum animadv. Casauboni. — Spanheimus. Eckhel *Numism.* Mémoire de l'Académie des Inscriptions. XXIV.

PONTIFEX. IMP. VIII; ou bien : NERO. CLODIUS. CÆSAR. IMP. VIII, COS. III. Avant l'établissement de l'empire, un Fabius, un Scipion ne s'était pas désigné autrement, et les médailles des républicains Brutus et Cassius sont entièrement conformes à ce modèle (1).

Le *premen* d'*Imperator* était plus étendu et plus significatif. Il ne pouvait être que le privilège d'un seul homme; il n'était le signe caractéristique d'aucune autorité civile, encore moins du pouvoir souverain dans toutes ses attributions, mais celui de la puissance militaire, absolue et illimitée. Dans ce sens, le titre d'*Imperator* précédait le prénom et se confondait avec lui. A en juger par les médailles, César dédaigna de le prendre, car on ne peut le soupçonner, à cet égard, ni de crainte ni même de prudence. Marc Antoine ramassa ce que le divin Jules avait laissé tomber. Octave, pendant le trium-

(1) M. J. BRUTUS. IMPERATOR. — C. CASSIUS. IMP. LIBERTUS. Voir Eckhel, pars. 1, vol. VI, p. 19.

En effet, aucune médaille de Jules César ne porte le p. d'emp. à la tête de ses noms. Il faut bien croire avec Dion que cette dignité fut déferée au dictateur; mais lorsque l'historien ajoute que ce fut à titre héréditaire, il cesse d'être croyable. Ce n'est pas une idée du temps de Jules César, mais une inspiration de l'époque de Septime Sévère; alors l'hérédité était dans tous les esprits, effroi des uns, espérance des autres. Cette assertion de Dion Cassius doit être assimilée au prétendu décret qui permettait à Jules César la jouissance de toutes les dames romaines. Pour imaginer pareille chose, il fallait avoir déjà passé par Caligula, Néron et Domitien.

virat, avait adopté ce protocole. Il s'était fait nommer dans les inscriptions et les monnaies : IMP. CÆS. DIV. F. (1). Mais, passé l'année 718, il renonça au *prenom*, se borna au *cognomen*, et, sauf quelques tentatives assez rares de Néron et de Galba, le *prenom* d'*Imperator* ne reparut plus que sous Vespasien.

Tibère fit mieux, il ne voulut jamais s'intituler *Imperator* dans l'enceinte de Rome (2), il ne se servit même du nom héréditaire d'*Auguste* qu'en écrivant aux rois et aux dynastes, comme les rois de France se traitent d'empereurs dans leurs relations avec la Porte-Ottomane. Le mot que Dion attribue à Tibère suffit d'ailleurs pour fixer toutes les incertitudes : « Je suis, le prince du sénat, l'empereur des troupes et le seigneur de mes esclaves. »

Le titre impérial ne fut donc que l'expression de la puissance militaire ; il n'avait point de force ni même d'emploi dans Rome, où, conformément aux traditions de la république, l'habit guerrier n'osait point paraître. Les Césars évitaient également de se montrer au peuple romain revêtus des insignes de

(1) Eckhel pars. II, vol. VI. Il me semble qu'au lieu de traduire l'inscription d'Auguste par *Imperator Cæsaris Divi Filius*, il serait plus naturel de la lire ainsi : *Imperatoris Cæsaris Divi Filius*, ce qui justifierait l'opinion de ceux qui prétendent qu'Auguste ne prit jamais le *prenom* d'*Imperator*.

(2) Vitellius fit à peu près la même chose.

l'empire. Ils reconnaissaient aussi qu'à ce titre, ils n'avaient aucun droit sur les citoyens.

Cette dignité ne fut même point exercée sans partage ; Auguste la conféra à Drusus et à Tibère, qui devenu maître à son tour en investit un certain Blæsus, vainqueur d'un chef de voleurs et entièrement étranger à la famille impériale (1).

Il était même très rare, du moins sous les douze premiers maîtres de Rome, qu'on les désignât dans le langage habituel par le nom d'empereur. Généralement on les appelait : César, Auguste et Prince. Ce titre de Prince n'est qu'une abréviation de *Princeps Senatus*, Prince du sénat. Le vrai titre des empereurs romains était donc *Princeps*, et celui de leur autorité *Principatus*, d'une manière moins générale cependant et moins officielle qu'on ne pourrait l'inférer de Tacite, qui ne s'est servi aussi souvent du mot *Principatus* que parce que toute autre expression lui a manqué.

A la qualité de prince et d'empereur, Auguste joignait encore celle de père de la patrie et de préfet des mœurs. Il avait refusé le titre suranné de censeur, quoiqu'il en exerçât la magistrature, par laquelle il pouvait exclure qui bon lui semblait du sénat, sous prétexte ou pour motif d'indignité. Il était encore *Souverain Pontife* ou chef de la religion. Nous reviendrons plus tard sur ce grand privilège.

(1) Tac. H. An. II

Auguste refusa obstinément le titre de dictateur. D'abord *Tribun et Consul*, il rejeta ces dignités, tout en conservant un tribunat et un consulat perpétuels, le premier sous le nom de *Puissance Tribunitienne*, le second sans nom. Il remplaça une autorité palpable, connue, définie, par un pouvoir d'autant plus dangereux qu'il était insaisissable et pour ainsi dire métaphysique. Loin d'être le caprice d'un jour, ce fut le résultat de combinaisons lentes et profondes. Auguste abdiqua le tribunat sous prétexte de son incompatibilité avec le rang de sénateur; mais à l'abri de la *Puissance tribunitienne*, il devint le maître de Rome. Il le devint surtout en héritant du privilège exorbitant qui déclarait sacrilège quiconque attaquait, même en paroles, un tribun dans l'exercice de sa charge. Défenseurs des citoyens, les tribuns exerçaient dans la ville un immense pouvoir. Ils avaient le droit de convoquer et de dissoudre les assemblées du sénat. Malgré les mots *Trib. Potest.* soigneusement rappelés sur les médailles et dans les actes, Auguste fit nommer des tribuns ordinaires, et chose plus étrange, il partagea avec Tibère la *Puissance tribunitienne* elle-même; car c'est d'elle qu'avant son avènement à l'empire, Tibère data ce que nous appellerions son règne.

Depuis la bataille d'Actium, Auguste avait rejeté le titre odieux de Triumvir et pris le nom révérend de

Consul. Rome comptait les années par les consulats. Cette variété de noms amusait son inconstance et sa curiosité; il n'y avait pas d'ailleurs d'autre moyen pratique de classer et de reconnaître les époques. Recevoir continuellement le consulat, c'était, d'après l'expression de Pline, *créer une année sans fin*. Auguste craignait de déplaire au peuple, s'il dérangeait ses habitudes. Il redoutait surtout de lui rendre son esclavage trop visible, en présentant sans cesse à ses yeux le même homme revêtu de la pourpre et accompagné de licteurs. Il préférait un consulat perpétuel, mais inaperçu, à un consulat fastueux et temporaire. Il résolut donc d'amener ce changement, mais sans avoir l'air de le provoquer. A un renouvellement d'année, Auguste refusa la dictature qui lui était déferée. Les sénateurs, les chevaliers, le peuple, ce peuple républicain! eurent beau se jeter à ses pieds et le menacer de réduire le Capitole en cendres, s'il persistait dans son refus; il s'y obstina, déchira ses habits, découvrit sa poitrine, tomba à genoux comme pour demander grace et quitta la ville (1). Tandis qu'il se promenait en Sicile, qu'à l'exemple d'Alexandre, il se divertissait à voir brûler un philosophe indien; tandis qu'il récompensait Sparte, punissait Athènes et déployait devant les rois d'Asie toute l'ampleur de la majesté romaine;

(1) Dio LIV. — Suet. Aug. LIII.

les troubles des derniers jours de la république y renaissaient plus menaçants que jamais; les brigues, les factions, se reformaient comme au temps de Marius et de Sylla (1); l'anarchie semblait imminente. C'est précisément là qu'Auguste attendait les Romains. Rappelé par les cris des sénateurs épouvantés et par la voix touchante des poètes aimés (2), il rentra dans Rome, non en triomphateur mais sans bruit, nuit close, « afin, » disait-il, « de ne déranger personne (3). » Dès le lendemain les offres du consulat recommencèrent; il les refusa *par modestie*; « c'était un trop grand honneur pour un homme de paraître toute sa vie revêtu des ornements consulaires! Il les acceptera peut-être par la suite, des bontés du peuple, mais rarement: une ou deux fois tout au plus, dans des circonstances solennelles, telles que la prise de la robe virile par les jeunes Césars, ses petits-fils. Le reste de ses jours, il se bornera à exercer sans aucun titre, surtout sans aucune marque extérieure, la puissance consulaire, se contentant, comme distinction,

(1) Dio LIII, LIV.

(2) « Sauveur de Rome, reviens, reviens! Tu l'as promis; Rome t'appelle, la mère du nautonier, l'œil fixé sur le rivage, n'attend pas son fils avec plus d'impatience. »

« Divis orte bonis, optime Romule, »

Q. Hor. Flac. Lib. IV, Od. 5.

(3) Dio LIV.

d'un siège au sénat entre les deux consuls ; heureux de suivre à pied leurs chaises curules et de rendre ainsi à la république l'hommage d'un simple citoyen. » Tel était le langage d'Auguste.

En vertu de la puissance consulaire., les Césars exerçaient une prérogative exorbitante. Ils rendaient la justice en personne ; leurs arrêts judiciaires avaient force de loi ! *Lève-toi, bourreau !* dit Mécène à Octave, qui, par vieille habitude, entassait du haut de son tribunal les condamnations à mort. Les successeurs d'Auguste n'imitèrent qu'en partie son exemple ; ils se levèrent rarement. Poussant à l'excès une si pernicieuse manie, Caligula voulut supprimer tous les jurisconsultes. Hadrien fit le métier de préteur dans une bourgade d'Etrurie, et celui d'archonte à Athènes. Suétone et l'Histoire-Auguste rapportent de nombreuses contraventions à cette loi de l'éternelle justice qui distingue le trône du prétoire, et le magistrat du monarque. Ce n'est pas tout, ils étaient à la fois juges, parties et témoins. Aux comices, Auguste sollicitait en personne pour ses amis et par conséquent contre leurs adversaires. Il portait témoignage dans les procès. M. Primus, accusé d'une faute contre la discipline militaire, alléguait des ordres de l'empereur lui-même. Auguste se transporta sur le champ au tribunal du préteur et démentit Primus : « César, que viens-tu faire ici ? » lui demanda l'avocat de l'ac-

cusé. Auguste répondit avec une modération qui l'honore; mais il n'en joua pas moins dans cette circonstance plusieurs rôles inconciliables avec l'exercice du rang suprême. Tibère voulut opiner au sénat. Cn. Pison lui dit : « César, en quel ordre opineras-tu ? Si tu parles le premier, tu m'imposes ton avis ; si tu parles le dernier et que mon opinion diffère de la tienne, que devient ma prudence ? » C'étaient, dit Tacite, les restes de la liberté mourante (1). Non, c'était une anarchie complète, une confusion de tous les pouvoirs, de tous les droits, et les vestiges de la liberté républicaine ne s'y conservaient que comme un désordre de plus.

Ainsi le prince était le maître réel du monde, et le sénat son maître nominal. Qu'était le peuple ? Rien ; il prenait le change ou se prêtait à la fiction. Le bruit des armes l'importunait alors à tel point que, pour trouver des vengeurs aux légions de Varus et des ennemis aux Germains, Auguste distribuait des notes d'infamie qu'on accepta en riant (2). Auguste n'avait donc plus rien à craindre du peuple. Il lui conserva ses comices illusoires et son droit plus illusoire encore de nomination aux ma-

(1) « Manebant etiam tam vestigia morientis libertatis. Igitur Cn. Piso : « Quo, inquit, loco censebis, Cæsar ? Si primus, habebō quod sequar ; si post omnes, vereor ne imprudens dissentiam ? » Tacit. Ann. lib. I, 74.

(2) Dio Cass.

gistratures. Tibère l'en priva. L'embarras n'était point à l'égard du peuple, mais du sénat. Cette situation mutuelle du sénat et du prince était bizarre. L'urbanité exquise, la modération naturelle d'Auguste, voilèrent toujours ce désaccord, mais il éclata sous ses successeurs.

Les princes pouvaient toute chose, hors une seule : casser le sénat. Si ce corps avait pu s'unir et s'entendre, les Césars n'auraient eu qu'à courber la tête et à descendre de leur trône maladroitement transformé en chaise curule. De là un double péril, une menace réciproque et éternelle.

Faible dans chacun de ses membres, le sénat était redoutable dans son ensemble. Il l'était uniquement par l'impossibilité de le détruire et de le licencier.

Quoi qu'en dise Tacite, ni Auguste, ni Tibère lui-même, ne songèrent à l'avilir, encore moins à le briser. Le premier, pendant toute la durée de sa domination, le second, jusqu'à la mort de Livie, entourèrent le sénat d'égards et de déférence. Auguste ne diminua rien de ses attributions et de ses prérogatives, même il y ajouta quelques privilèges qui en tous temps passeraient pour des concessions. Du vivant des sénateurs, il donna à leurs fils le droit de porter le laticlave et d'assister aux délibérations ; voulant, dit Suétone, les accoutumer à la

république (4). C'était perpétuer systématiquement l'hérédité dans le sénat.

L'avènement de Jules César signala l'élévation démocratique d'une famille patricienne, non seulement à une distinction particulière, mais à tous les honneurs de la patrie. Les douze premiers princes étaient personnellement les représentants de l'aristocratie. Placés au dessus de leur caste, ils la comprimèrent, ils la firent sujette et même esclave, mais ils la maintinrent souveraine en principe. S'ils ravirent au sénat la réalité du pouvoir, ils ne le privèrent jamais de ces formes extérieures que les chefs heureux de la classe patricienne laissent volontiers à leurs pairs assujettis. Les Césars ne croyaient à leur propre légitimité que lorsqu'ils l'avaient présentée aux suffrages du sénat. Ceintes du laurier d'or, leurs têtes ne s'enivraient de la puissance suprême qu'après cette consécration solennelle.

Tibère fit de cette doctrine une application immédiate, lorsque dès le premier jour de son règne, il porta au sénat un volume écrit tout entier de la main d'Auguste. C'était le compte-rendu des forces de la république, le tableau de ses revenus, de sa population, l'énumération des flottes, des

(4) « Liberis senatorum, quò celerius reipublicæ assuescerent, protinus virilem togam, latum clavum induere, et curiæ interessè permisit. » Suet. Aug. XXXVIII.

provinces, des royaumes tributaires, l'état des salaires et des gratifications, enfin ce qu'on appelle de nos jours un *budget* (1).

La politique de Tibère fut en ce genre plus hardie que celle de son prédécesseur ; il agit pour lui-même contre le sénat, et pour le sénat contre le peuple. Tibère transporta aux Césars le bénéfice de l'antique et terrible loi de lèse-majesté, puis il ferma les comices ou assemblées du peuple et attribua aux sénateurs la connaissance exclusive de toutes les causes judiciaires ou civiles, la nomination aux emplois et les élections aux magistratures, sans préjudice de sa propre autorité en ces diverses matières. Ainsi, ce fut Tibère qui en ruinant l'influence du peuple, augmenta celle de l'aristocratie. Il en eut du moins l'intention positive. Soumettre tout au sénat et le sénat à la volonté impériale : telle fut sa politique, ou pour mieux dire, telle était la conséquence nécessaire de l'indestructibilité du sénat romain. La souveraineté résidait dans ce corps ; c'était la loi de l'état ; le licenciement de cette assemblée aurait entraîné des conséquences trop redoutables même pour l'audace des Césars. Néron médita ce bouleversement ; il se proposa de gouverner par

(1) « Proferri libellum recitarique jussit. Opes publicæ continebantur ; quantum civium sociorumque in armis ; quot classes , regna , provinciæ ; tributa cuncta suâ manu perscripserat Augustus. » Tacit. Ann. I, 11.

les chevaliers et les affranchis. Il recula (1). Le meurtre d'une mère était plus facile que ce parricide national. Supprimer le sénat, c'était attenter à la religion publique ou, en d'autres termes, effacer l'histoire romaine. Tout était renfermé dans ce sanctuaire sacré ; là était la source de tous les pouvoirs , du pouvoir impérial lui-même. Je sais quel fut le sénat de Rome , ses complaisances, ses terreurs , et ses bassesses ; je sais Juvénal et Tacite et Suétone ; je ne toucherai point à ces images trop souvent reproduites , je m'abstiendrai de ces couleurs ardentes qui par leur crudité semblent associer le peintre aux excès qu'il veut flétrir. De telles peintures sont à jamais épuisées. Après tant de voix éloquentes, répétées par l'écho de tant de siècles, on ne peut plus traîner le lecteur dans les amphithéâtres , le forcer d'assister à la chute élégante des gladiateurs ni le conduire avec les dames romaines au plus obscur , au plus infect , au plus profond des lupanars. Le côté hideux de ces mœurs est connu. La fange s'est élevée si haut qu'elle a caché la grandeur romaine. Un rayon du soleil de Jésus-Christ a séché cette boue. L'ancien monde a péri avec justice. Mais pourquoi des aberrations si monstrueuses ? Pourquoi un sénat si vil ? Pourquoi ces lâchetés d'une part, cette cruauté de l'autre ?

(1) Suet. in Nerone, 37.

Voilà la question politique, et c'est à elle qu'il faut se borner.

Le prince et le sénat se haïssaient et se craignaient. « Je te déteste, César, parce que tu es sénateur, » disait à Néron l'adulateur Vatinius, dont ce mot fit la fortune (1). La terreur du sénat était cependant plus vive que celle du prince; le sénat en masse n'avait qu'une pensée et qu'un expédient : jeter de temps en temps quelques uns de ses membres à la gueule du tigre, pour tromper sa faim et l'empêcher de dévorer le corps tout entier. Une anecdote peint merveilleusement cette situation : Un gouverneur de la province d'Asie, Apronianus venait de subir une accusation capitale : sa mère, disait-on, avait rêvé qu'il parviendrait un jour à l'empire. Le sénat se hâta d'instruire le procès; un des témoins déposa par écrit qu'un sénateur chauve avait entendu raconter par hasard le songe de la vieille matrone. A cette déposition, tout le sénat prit peur. Le prince n'avait pourtant rien écrit, il n'avait *recommandé* personne. Malgré cette assurance, les chauves frémirent, les fronts dégarnis se plissèrent. . . . point de chevelure assez épaisse pour calmer un si juste effroi! Les chauves sont tous montrés au doigt. Est-ce celui-ci? est-ce celui-là? non, c'est cet autre, c'est ce troisième; les chevelus se tâtent, secouent la tête et la montrent avec

(1) Dio. Cass.

fierté à l'assemblée. Dion Cassius donne bravement l'exemple à ses confrères. Acteur dans ce drame muet, c'est lui qui nous l'a transmis. Dans cette perplexité, on relit les dénonciations, on y trouve enfin que le suspect portait la robe prétexte. Plus de doute! c'est Bibius Marcellinus; il est édile, il est revêtu de la prétexte, c'est le plus chauve, c'est le plus coupable des hommes; tous les regards tombent sur lui. Marcellinus se lève, va se placer au milieu du sénat et dit : « Faites entrer le témoin, voyons s'il me reconnaîtra. » Les sénateurs ravis exaltent un dévouement qui les décharge d'une cruelle responsabilité; le témoin entre, d'abord il ne reconnaît personne, mais un sénateur lui désigne Marcellinus et l'espion se hâte de crier : le voilà. Aussitôt les vénérables pères conscrits se ruent sur l'édile, le chassent, le traînent au Forum et le font tuer sur le champ. Ce serait exactement l'apologue des animaux malades de la peste, si une circonstance importante ne plaçait ici le sénat romain fort au-dessous des personnages de la fable. L'empereur (1) ne savait rien de ce qui se passait! Il apprit le supplice avant l'accusation! Il n'y donna aucun blâme, car c'était précisément dans cette situation que les Césars voulaient maintenir le sénat. Ils lui demandaient sans cesse des têtes, souvent

(1) C'était Septime Sévère. Dio. Cass.

même ils ne prenaient pas cette peine, sûrs que chacun se hâterait de livrer celle de son voisin pour conserver la sienne. Chaque sénateur voulait avant tout, prévenir l'abolition du corps entier. Nous ne nous ferions qu'une faible idée de l'attachement de ces hommes à leurs sièges. Seule, la chambre des lords pourrait en reproduire une ombre. Dans nos assemblées si nouvelles, le temps n'a point fait de l'enceinte sénatoriale un domicile, une patrie, presque un temple, et surtout un héritage. Il n'en était pas ainsi pour le sénat romain. Les affranchis, eux-mêmes, hommes libres d'hier, sénateurs aujourd'hui, en pleuraient d'orgueil et de tendresse. Pour conserver ce siège, pour porter cette robe bordée de pourpre, c'était peu que le sacrifice d'une vingtaine de collègues. En allégeant le navire trop chargé, on essayait de prévenir le naufrage. Le prince connaissait cette disposition héroïque ; il en usait largement, tantôt par méchanceté de cœur et par mépris de l'humanité, tantôt par une affreuse politique. C'est alors que le sang et l'ironie ruisselaient à grands flots ; de là, le cheval de Caligula, le turbot de Domitien. Ce frère de Titus n'était pas seulement féroce, il était ingénieux dans sa scélératesse. Il lisait assidument les Mémoires de Tibère. Faire peur au sénat était la joie la plus innocente de ces honnêtes Césars. Un jour, après avoir fêté le peuple, Domitien donna un re-

pas aux plus considérables des sénateurs et des chevaliers. C'était la nuit. En arrivant, ils trouvèrent une salle entièrement tendue de noir ; les murs, les meubles, les colonnes, le pavé même, tout était en deuil. Au lieu de coupes d'or on leur apporta de la vaisselle de lave ; pour garniture de table ils trouvèrent des statuettes funèbres, de petites pyramides sépulcrales, avec des lampes, des urnes lacrymatoires et leurs noms sur des sarcophages. Comme aux cérémonies des funérailles, tout fut disposé par des espèces de spectres, qui formèrent autour des convives les danses les plus effrayantes. Pendant cette pantomime, Domitien, assis au haut bout, ne parlait que de carnage et de massacre. Mornes et silencieux, les sénateurs se croyaient à leur dernier moment. Le festin desservi, on les congédia, on les jeta dans des litières mystérieuses, escortées de gens déguisés ou masqués. Leur terreur redoubla, lorsque à peine rentrés dans leurs maisons on vint les demander encore de la part de l'empereur. Enfin, dès qu'ils furent arrivés au dernier paroxysme de la terreur, on leur apporta des présents du prince : l'un reçut un sarcophage d'argent, l'autre un beau plat d'or, tous un des jeunes esclaves qui les avaient épouvantés par leurs danses furibondes. Il se trouva que ce terrible festin n'était qu'une cérémonie religieuse, une pompe commémorative des soldats morts sur le champ de bataille, dans la

Dacie. Il fallut encore applaudir à la piété, au patriotisme de César (1) !

Commode s'y prenait avec moins d'art ; il ne cherchait pas de prétextes, il faisait assister le sénat aux combats des gladiateurs et lui ordonnait de crier trente fois de suite : « César, tu es le maître, tu es le premier de tous, tu l'emportes sur tous, tu as été de toute éternité un Amazonien ! » Pendant ces cris d'allégresse, le bruit se répandit qu'à l'imitation d'Hercule, vainqueur des géants, le prince allait tirer des flèches sur les spectateurs. Pour rendre ce soupçon vraisemblable, on avait réuni sur un même point, les malades et les impotents de la ville, après avoir enveloppé leurs jambes dans des linges tordus en forme de serpents. Commode parut dans l'arène et assomma ces malheureux à coups de massue. Les sénateurs tremblaient au fond de leurs tribunes ; on leur avait aussi lié les jambes. « Nous ne craignons pas moins que la populace » raconte Dion Cassius ; « nous attendions à tout moment qu'on nous massacrait ; car, » ajoute le sénateur, par une transition peu logique, « César venait de couper le cou à une autruche. La saisissant de sa main gauche, tandis que sa droite brandissait une épée sanglante, il passa devant nous et hocha de la tête comme pour nous témoigner qu'il nous en ferait autant. » L'historien prétend que plu-

(1) Dio. Cass. LXVII. c. 8 et 9.

sieurs sénateurs se mirent à rire, ce qui n'est guère croyable ; quant à Dion lui-même, il arracha quelques feuilles de sa couronne de laurier, et se mit à les mâcher, pour n'être point soupçonné d'avoir ri (1).

Dans nos mœurs, de telles scènes accuseraient un plan formé d'avance, un avilissement systématique du sénat. En était-il réellement ainsi ? Thrasea fut condamné par Néron à paraître sur le théâtre, mais Tacite, qui le raconte avec colère, nous apprend dans le même récit que Thrasea avait déjà volontairement joué un rôle dans une tragédie (2). Néron lui-même, d'ailleurs, n'était-il pas histrion, et pouvait-il estimer indigne d'un sénateur ce qui ne lui semblait pas une tache à sa pourpre ? Lorsqu'il jetait dans le cirque des hommes et des femmes, non seulement de l'ordre équestre, mais d'un rang sénatorial et consulaire ; lorsqu'il leur faisait exercer en public le métier de danseurs et de joueurs de flûtes, et que, selon la peinture énergique mais un peu déclamatoire de Dion Cassius, un Macédonien disait en les montrant du doigt : Voilà le petit-fils de Paul-Émile ; et un Grec : voici celui de Memmius ; tandis que l'Asiatique reconnaissait

(1) Dio. Cass. XXVII, 20, 21.

(2) « Juvenalium ludicro parùm expectabilem operam præbuerat ; eaque offensio aliùs penetrabat , quia idem Thrasea Patavii, undè ortus erat, ludis cæsticis, à Trojano Antenore institutis, habitu tragico cecinerat. » Tacit An. XVI, 21.

Lucius ; l'Espagnol , Publius ; le Carthaginois , Scipion ; le Romain , tous : il faut accuser les mœurs, les fatales mœurs de cette époque, bien plus encore qu'une envie de diffamation préméditée. Les empereurs n'étaient certes point exempts des flétrissures imprimées au patriciat; en le condamnant à la honte, ils ne le vouaient pas à un châ-timent ; ils l'admettaient à un partage. A côté de ces vierges nobles, de ces matrones livrées aux caprices luxurieux d'un despote , il faut placer tant de femmes de la maison Julienne , tant de filles de Césars, jouets de la même licence. Des princes qui oubliaient les noms de pères ou de frères, pouvaient-ils respecter le frein de la loi dans les mariages de leurs sujets ? Brûlés par la fièvre du pouvoir, ils passaient tour à tour du vice au crime et du crime au vice ; ils associaient les premiers personnages de l'empire à leurs déportements, mais s'ils ne les souffraient pas moins pervertis qu'eux-mêmes, ils ne les voulaient pas plus souillés.

Quant aux exécutions capitales, on sait qu'une inextinguible rapacité les dictait plus encore que la soif du sang. Rome s'enorgueillissait de ne point payer d'impôts. Les Césars battaient monnaie au fond des gémonies, comme Robespierre à la barrière du Trône. Un mot de Dion d'une naïveté terrible caractérise cet état de choses mieux que l'éloquence de Tacite. Il raconte la proscription d'un sénateur

et ajoute froidement : « Ce fut une méprise : Julius Sacerdos était riche, mais pas assez pour être tué ».

Etrange gouvernement ! Jamais conditions plus bizarres ne furent imposées par le pouvoir d'un seul à la docilité du grand nombre ; jamais régime politique ne fut moins simple , moins naturel, plus enveloppé des ambages et des artifices d'une civilisation vieillie. C'est mystérieux comme un oracle , sombre et sourd comme un antre, captieux comme une énigme. A chaque pas les erreurs sont prévues et les chutes inévitables. Le devoir est rendu impossible par sa multiplicité et ses ténèbres. Où trouver un asyle et un recours ? Le tribun perpétuel venge le père de la patrie , le préfet des mœurs protège le prince du sénat , le consul s'abrite derrière le bouclier de l'Imperator , et le souverain pontife les couvre tous de sa robe de prêtre. Néron voulait absolument impliquer le consul Vestinus dans la conspiration d'Epicharis. Il n'y avait contre lui ni déposition ni accusation. Néron, d'après la loi, ne pouvait le condamner comme juge. Il y suppléa par sa puissance militaire : en qualité d'Imperator, il fit saisir Vestinus dans sa maison qu'il déclara citadelle parce qu'elle était placée sur une hauteur et qu'elle dominait le Forum (1).

(1) « Igitur non crimine , non accusatore existente, quia speciem iudicis induere non poterat, ad vim dominationis conversus. . . .

Quelle est donc la nature de ce pouvoir, quelle est cette hydre à six têtes ? Est-ce une monarchie, est-ce une république ? Autant de questions sans réponse, autant de pièges sans issue. Rome est toujours un état libre ; elle n'a point de chef avoué, aucun titre ne le désigne à l'amour ou à la terreur publique ; toutes les magistratures sont conservées, elles demeurent réparties entre un grand nombre de personnes d'élite, et pourtant ce chef sans nom existe pour les absorber toutes ; elles sont à la fois distribuées et réunies ; c'est en vertu de ces magistratures, c'est en leur nom qu'un homme surveille, gouverne, récompense et châtie. Epée froide et nue, sans aucun signe à sa poignée, suspendue sur toutes les têtes et reconnaissable seulement à son tranchant.

jubet. occupare velut arcem ejus. quia Vestinus imminentes foro ædes. habebat. » Tac. An. XV, 69.

II.

RIVALITÉ NÉCESSAIRE DU SÉNAT ET DES EMPEREURS ROMAINS. — ABSENCE DU PRESTIGE DYNASTIQUE. — LES CÉSARS S'EFFORCENT D'Y SUPPLÉER. — LA GARDE PRÉTORIENNE FAVORABLE A L'HÉRÉDITÉ. — LA ROYAUTÉ ÉTAIT-ELLE MÉPRISÉE A ROME ? — CLÉOPATRE. — NAPOLEON TROMPÉ PAR CORNEILLE. — CORNEILLE ET NAPOLEON RÉFUTÉS PAR LES FAITS. — OPINION DE CICÉRON SUR LA ROYAUTÉ.

« Tacite , » disait Napoléon , « n'a pas assez expliqué ses tyrans. »

En effet , lorsqu'on voit les mêmes phases se reproduire périodiquement avec une exactitude mathématique : trois ou quatre années de mansuétude ouvrir tous les règnes, et servir d'invariable préface

aux mêmes massacres, aux mêmes confiscations ; lorsqu'on voit surtout les divers ordres de l'état jouer dans ces atellanes sanglantes des rôles notés à l'avance comme par la mélopée du théâtre antique, on reconnaît à l'instant la force des choses, indépendamment des hommes, l'effet d'un mauvais gouvernement qui s'était creusé une ornière profonde et inévitable où tout venait s'engloutir : les Dieux, les mœurs et les lois.

A examiner de près les divers éléments du système impérial, il n'y en a pas un qui n'apportât dans cette constitution vicieuse, un contrepoids également vicieux. Qu'on se demande, par exemple, si les Césars pouvaient se passer d'une garde prétorienne ?

Non assurément (1) ; elle leur était indispensable pour assurer l'hérédité dans la maison Julienne, contre le vœu et les efforts du sénat : ce corps voulait avant tout et à tout prix empêcher un établissement dynastique. Dans ce gouvernement, l'hérédité du trône n'était pas même une fiction légale ; elle n'était avouée de personne, pas plus de ceux qui y tendaient, que de ceux qui y mettaient obstacle. Dans le langage officiel, ni le mot n'était prononcé, ni l'idée admise. Auguste

(1) « Ma garde impériale aussi eût pu devenir fatale sous une autre main que la mienne. » — Mémorial de Sainte-Hélène. T. III, cinquième partie.

avait passionnément désiré fonder une dynastie, mais ce vœu ardent, deviné de tous, Auguste ne l'avoua jamais. Il blâma les honneurs rendus à ses fils d'adoption. A peine le nom de César, le titre assez vague de Princes de la Jeunesse, les distinguaient-ils de la foule. Cependant, à l'ombre de cette modération affectée, tout était mis en usage pour réaliser l'hérédité dont on n'osait parler et qui était indispensable à la consolidation du gouvernement nouveau. C'est là le vice radical de l'empire romain ; il renferme, il résume tous les autres : loi de lèse-majesté, confiscation arbitraire, testaments extorqués, intervention de la milice ; tout fut causé par l'incertitude de la succession, par la diversité, la contradiction des droits héréditaires. La naissance, la consanguinité, l'adoption, venaient tour à tour se heurter et se combattre. L'hérédité était mal définie ; la possession du pouvoir suprême n'était pas un droit et n'avait pas même d'enseigne, car l'hérédité était sans nom, comme l'héritage. Aussi, quelles révolutions, quelles guerres dans la maison d'Auguste, à son foyer, sous ses yeux, dans son lit ! Au bruit des adulations du sénat et du chant des poètes, sous ces voûtes modestes mais souveraines, dans les vases murrhins et sur les trépieds d'or, brûlait sourdement le poison, feu sacré, confié à des yeux plus vigilants que ceux des vestales. Par une convention tacite, la

main de Julie promettait l'empire; la fille d'Auguste promettait cette espérance d'époux en époux : Marcellus, Agrippa, succombèrent; Tibère survécut seul et triompha; Julie, elle-même, tomba brisée. Les enfants d'Agrippa périrent, le palais fut rempli de meurtres. Les trônes héréditaires sont parfois ensanglantés, mais avec moins de régularité et de méthode. Parmi nous, les assassinats sont des crimes et les révolutions des événements exceptionnels. La royauté, quelquefois élue, n'est jamais élective : l'hérédité est toujours rétablie et conservée. Il n'en est pas ainsi de l'abolition ou du maintien des volontés dernières d'un prince électif. C'est par exception que Titus respecta celles de Vespasien, son père; c'est aussi par exception que le parlement cassa le testament de Louis XIV, au nom de Louis XV; mais c'est de droit que Caligula fit la même injure à la mémoire de Tibère (1). Dans l'empire électif, les règnes s'isolent; dans la royauté héréditaire ils s'enchaînent.

Rien ne pouvait inspirer aux Césars l'esprit de conservation et d'hérédité; ni la constitution de l'Etat, ni la puissance impériale négative dans sa forme, agressive dans son emploi. La nature elle-

(1) « Natura autem benevolentissimus, quum ex instituto Tiberii omnes dehinc Cæsares beneficia a superioribus concessa principibus, aliter rata non haberent, quam si eadem iisdem et ipsis dedissent : primus præterita omnia uno confirmavit edicto. » Suet. Tit. VIII.

même semblait complice de ces institutions. Peu d'entre les Césars eurent des enfants mâles, et, lorsqu'ils en avaient, leur sens paternel était devenu tellement obtus par l'habitude de l'adoption, qu'ils préférèrent des héritiers élus à leurs fils légitimes. N'étant les pères de personne, ils ne pouvaient être ceux de la patrie.

Dans l'opinion de ces princes eux-mêmes, l'empire était une possession viagère. Nul sentiment de stabilité ni de durée ne les portait à ménager, à cultiver, à féconder ce terrain qui pour la plupart d'entre eux ne fut jamais qu'une ferme d'exploitation passagère. Ils étaient tellement pénétrés de ce qu'il y avait d'aventuré dans la possession de l'empire, d'improbable dans sa transmission directe, qu'ils ne reconnaissaient jamais en principe les actes de leurs prédécesseurs. A Rome, le mort ne saisissait pas le vif, mais tout mourait à la fois. C'est la différence essentielle entre l'organisation romaine et celle de la monarchie héréditaire.

Tous les dix ans Auguste sollicitait du sénat le renouvellement de son mandat; sans s'exprimer avec autant de précision, ses successeurs célébrèrent chaque décade par des sacrifices et des fêtes. Ils témoignèrent ainsi hautement, que souverains de fait, ils n'étaient en droit que des délégués du sénat et du peuple, chargés de tous ses pouvoirs, sans qu'aucun émanât d'eux-mêmes. Néron se sou-

mettait à cette doctrine comme Titus ou Marc-Aurèle; elle était la seule correcte, la seule légale, la seule orthodoxe; elle tenait à la loi religieuse aussi bien qu'à la loi civile. On a accusé Auguste d'hypocrisie; c'est à tort. Comme Romain, Auguste ne pouvait pas agir autrement. Entre cette autocratie par agglomération de pouvoirs et l'autocratie par hérédité, il n'y avait pas de tiers-parti à prendre. La royauté écartée, le *principatus* devenait seul praticable. C'était en outre un gage contre le retour de la royauté. En effet, rien ne ressemble moins au pouvoir royal que cette mêlée, cette émeute d'attributions hétérogènes. Une autorité décennale, et par conséquent temporaire en droit, n'imprimait pas un caractère dynastique à ceux qui en étaient revêtus. L'empire, aux yeux du sénat, ne représentait qu'une commission, une délégation. Renverser un César, c'était punir un mandataire infidèle; aussi ne voit-on dans les révolutions du palais de Rome aucune trace de ces combats d'opinion et de conscience qui se mêlent à tous les événements de cette nature, dans les pays accoutumés à la royauté. A Rome, l'attentat contre le prince n'est jamais un crime ni un sacrilège. Tué, il meurt simple citoyen romain, quelquefois même citoyen dégradé et déchu. On ne voit point sa femme, ses héritiers, former un parti, se grouper autour de son tombeau, et chercher à défendre sa famille. Jamais

les amis du prince assassiné n'imposent sa vengeance comme un **devoir public**. La souveraineté réside dans le sénat ; donc toute exécution approuvée par le sénat est légitime en fait et en droit.

Ne perdons jamais de vue qu'*en droit* l'empereur romain était toujours dans un état d'usurpation flagrante, aggravée par toute tentative de perpétuer et d'étendre ce pouvoir usurpé.

Comme cette opinion était une force et une grande force entre les mains du sénat, les empereurs eurent besoin de leur en opposer une autre : ce fut le prétoire, la milice, l'armée. Maintenir la ligne héréditaire dans la maison régnante et empêcher le retour de la république, voilà le mot d'ordre des Prétoriens. Soit attachement à la famille des Césars, soit avidité de largesses qu'ils en attendaient, ils remplirent leur mandat avec exactitude.

Nous croyons en général que les élections prétoriennes furent arbitraires et tumultueuses, parce que nous nous plaçons au point de vue du sénat romain, qui regardait comme illégitime tout ce qui renouait la chaîne dynastique formée par Jules César. Du point de vue monarchique la conduite de cette milice est toute différente.

Jusqu'à Septime Sévère, époque où leur corps est cassé, puis reformé dans un autre esprit, les prétoriens sont à Rome les champions de l'héré-

dité monarchique. Après la mort de Caligula, ils empêchent le rétablissement de la république, ils proclament Claude, vieux prince inhabile aux armes, érudit de profession, tel enfin qu'il devait nécessairement leur déplaire. Ils l'élisent néanmoins, et cela parce qu'il appartient à la famille impériale.

Les derniers, ils abandonnent Néron que rien ne pouvait plus défendre, et choisissent Galba, proche parent des Césars par Livie et Tibère.

Après l'extinction de la maison Julienne, ils maintiennent l'hérédité dans les trois Flaviens et dans les quatre Antonins. La diversité même des caractères et des mœurs de ces personnages fait bien mieux éclater le principe auquel les prétoriens se rattachent.

Ni Marc-Aurèle ni Commode n'étaient à Rome, lorsque le premier mourut. Cependant le préfet du prétoire resta immobile, et Commode, de retour dans sa capitale, succéda à Marc-Aurèle sans la moindre difficulté.

Le prétoire combattit les représentants du parti sénatorial ou anti-dynastique, quels que fussent d'ailleurs leurs vertus ou leurs vices. Pertinax en est l'exemple le plus mémorable. Plus tard, même sous Septime Sévère qui les avait cassés, les prétoriens soutinrent les représentants de l'hérédité fictive par laquelle les Septimiens se rattachaient.

aux Antonins. Alexandre Sévère n'ayant pas voulu se prêter à cette fiction, finit par avoir les prétoriens contre lui. Plus tard, comme nous le verrons, les conditions changent, les idées orientales pénètrent à la fois dans le préttoire et dans le sénat, devenus moins étrangers l'un à l'autre, depuis que le préfet est choisi parmi les sénateurs, mais qui, par cela même se touchent de plus près et entrent dans des rivalités plus intimes. Par une réaction assez commune entre deux corps rivaux, ils se réconcilient et se déferent mutuellement l'honneur d'élire le prince.

Lorsque l'ambition s'emparait des préfets du préttoire et qu'ils élevaient leurs vues jusqu'au trône, ils étaient immédiatement abandonnés et désavoués par les soldats. Que ce préfet se nomme Séjan, Macron, Perennis, Cléandre ou Plautien, c'est toujours le même fait sous des noms différents. Cette inclination monarchique ou, s'il était permis de le dire, cette opinion *royaliste* de la garde des Césars, pouvait aussi tenir à sa composition : il y avait là beaucoup de Germains, de Belges, de Francs, imbus des idées royales et dynastiques.

L'armée voulait une famille impériale héréditaire; l'interruption de cette hérédité ne fut jamais que le crime des Césars eux-mêmes. Un discours de Tacite jette sur ce fait une vive clarté. Qu'il ait été composé par cet historien ou textuellement

rapporté, il n'en est pas moins dicté par l'esprit du temps et de la situation. Couvert de gloire militaire, mais déjà arrivé à l'âge du repos, Vespasien hésite à se jeter dans les hasards et peut-être dans les périls d'une compétition impériale. Mucianus, l'un des chefs de l'armée, le premier après lui, épuise tous les arguments pour l'engager à se déclarer, et termine par le plus puissant, le plus décisif de tous : le nombre de ses fils qui assure l'hérédité dans sa famille. Beaucoup d'ornements de style amènent et développent cette idée, mais voilà le fond (1).

La monarchie imparfaite des empereurs ne pouvait donc s'empêcher d'opposer le prétoire au sénat; mais quel appui qu'un corps militaire qui dans un moment de colère et d'ivresse se saisit de l'empire comme d'un butin et le met à l'encan !...

Un autre motif encore armait les Césars contre le sénat; ce corps pouvait réclamer la dignité des souvenirs et la majesté des siècles. Les empereurs au contraire ne leur empruntaient rien; la mémoire d'une vie privée, souvent honteuse et mesquine, s'interposait entre le peuple et le prince fabriqué à la hâte. Chacune de ses actions était reportée par la mémoire publique à des époques d'égalité et souvent d'infériorité sociale. Le point de

(1) « *Tuæ donui triumphale nomen, duo juvenes, capax jam imperii alter* » etc. Tacit. Hist. II, 67.

départ était toujours visible, et les disparates d'une existence si contrastée ajoutaient le ridicule d'une médiocrité native aux souillures d'une domination criminelle. Les Romains ne pouvaient s'empêcher de rire, quand ils voyaient marcher d'un pas grave et majestueux, ou s'avancer enveloppé dans sa pourpre sur un coursier royal (1), ce même Vitellius qui jadis avait étrillé en casaque de la faction bleue les chevaux destinés aux courses publiques. Lorsque chargé de luxure et de viande, il montait au Capitole, suivi de la garde prétorienne, lui qui ne pouvait naguère se montrer dans la rue, crainte de rencontrer quelqu'un de ses innombrables créanciers, et lorsque les sénateurs baissaient les mains de cette créature immonde dont nul n'aurait voulu jadis approcher sa joue, le peuple ne pouvait mettre un frein à sa bruyante et juste gaité. Elle n'était point partagée par les malheureux créanciers de Vitellius, qui se mouraient de la peur de perdre leur tête, après avoir perdu leur argent. Le banqueroutier au laurier d'or s'était dit quitte, en leur laissant la vie (2).

Peut-être ne faut-il rien conclure d'un tel exemple; l'ignoble Vitellius, né sur la pourpre, n'en aurait pas moins été la risée du genre humain.

(1) « ἵππον βασιλικόν. » Dans Dion et dans son traducteur Xylandre : equus regius.

(2) Dio. LXV, 5.

Vespasien, l'un des plus grands empereurs de Rome, mais d'une naissance si obscure que sa femme Domitilla fut contrainte de prouver en justice qu'elle était de condition libre; Vespasien ne put se soustraire à cette fatalité du passé. « Nous lui pardonnons, » criait un jour le peuple mécontent, « ce n'est pas son métier d'être prince. » Seule dans l'empire Romain, la maison des Jules pendant la durée de sa puissance aurait pu représenter quelque ombre de dynastie. Elle ne comptait point des siècles de domination héréditaire, mais elle avait des fables pour généalogie et surtout César pour ancêtre. Eh bien ! cette famille elle-même ne put jamais s'envelopper du prestige héréditaire et dynastique. Caligula massacra Ptolémée, jaloux de l'effet que son costume royal et la mémoire de sa race avaient produit dans un spectacle. « Il n'y a qu'un maître, il n'y a qu'un roi, » exclamait le monstre en imposant silence à des dynastes d'Asie qui se disputaient sur la grandeur de leur origine (1). Les plus illustres maisons de Rome se croyant supérieures aux héritiers des Césars, le témoignaient quand elles l'osaient (2), et les Césars eux-mêmes étaient importunés de ces sou-

(1) Sueton. Calig. XXII.

(2) « Sed, Piso præter paternos spiritus, uxoris quoque Plancinæ nobilitate et opibus accendebatur : vix Tiberio concedere ; liberos ejus ut multum infra despectare. » Tac. Ann. II, 43.

venirs. Caligula ôta aux Torquatus leur anneau. Auguste avait agi plus adroitement en accordant la même parure à des spadassins (1).

C'est surtout pour suppléer à ce qui leur manquait sous le rapport de la dignité et de la noblesse dynastique, que les Césars s'attribuèrent la loi de lèse-majesté, plus odieuse encore aux Romains par cette application sacrilège que par ses suites sanglantes. L'ignoble armée des délateurs, les fils espions de leurs pères, les femmes de leurs maris, les esclaves de leurs maîtres; enfin toutes les horreurs renouvelées des guerres civiles, excitèrent une indignation dont Tacite nous a laissé d'immortelles empreintes; mais ce qui surtout révoltait l'aristocratie romaine, ce qui la pénétrait d'une sourde colère, d'une impuissante rage, c'était de voir ce mot de *Majestas*, cet abrégé radieux de toutes les splendeurs du sénat et du peuple, transporté à une famille, à un magistrat décennal, à un délégué du pouvoir public, à un usurpateur de la puissance suprême.

Il ne faut jamais perdre de vue que l'établissement civil de Rome était une religion; les termes mêmes de la langue politique étaient empruntés à la théologie; les légistes aussi bien que les prêtres dont ils n'étaient pas séparés, ne parlaient que de droit sacré (*jus sacrorum*), de choses sacrées (*sacra*);

(1) Dion Cass.

ces expressions, et Cicéron le dit expressément dans son traité des Lois, ne s'appliquent pas d'une manière spéciale à la religion, mais intéressent également la cité (1). Ce mysticisme traversa toute la république romaine. Limité d'abord au patriciat, le droit divin ou sacré pénétra plus tard dans le peuple; et les plébéiens mirent à la conquête de cette sanction religieuse autant d'ardeur, autant de patience et d'héroïsme qu'à la constitution de leur droit politique. Jusquelà, un plébéien était une sorte d'excommunié. Une patricienne mariée à un homme de cet ordre fut exclue par les matrones de l'usage des choses sacrées, et cependant ce plébéien (*L. Volturnius*) était alors consul. Ceci se passait en 456; époque où les mariages mixtes étaient déjà permis par la loi; mais le fanatisme et les mœurs étaient encore plus puissants que les tables d'airain.

L'empereur ne pouvait régner que par une force matérielle et par un droit fictif; cependant la fiction ne pouvait aller dans aucun cas jusqu'à l'usurpation de ce *droit sacré* qui, dans les idées romaines, n'appartenait à aucun homme en particulier, mais collectivement à la cité: il l'osa pourtant. Ce fut un attentat, un sacrilège mille fois plus insolent que l'apothéose. La déification après la mort n'était pas sans exemple dans les annales de la république.

(1) « Quod sequitur vero, non solum ad religionem pertinet. »
— Cicér. de Leg. II, 12.

Cicéron avait consacré un temple à la mémoire de sa fille Tullia ; et notre ignorance actuelle des détails de la vie romaine nous empêche seule de justifier l'exemple de l'orateur par des précédents. L'apothéose n'était après tout que la béatification des temps modernes ; la dédicace d'un temple à un mort déifié trouve son analogue parmi nous, dans la dédicace d'une chapelle à un saint. L'Eglise latine l'a bien entendu ainsi, puisqu'elle décerne à ses élus le surnom de *Divus* qui est précisément celui des Césars après l'apothéose. Cette cérémonie, nous le répétons, n'éveillait point des ressentiments comparables à l'accusation de lèse-majesté. Sous un tel titre, la loi la plus douce, la plus indulgente eût toujours indigné le sénat, qui ne reconnaissait en principe, à la puissance impériale nul droit d'absorber la majesté du peuple et encore moins de défendre au nom des Dieux, sa propre autorité réputée illégitime.

La transmission héréditaire de cette autorité était donc l'objet principal de la haine du sénat. Les Césars le savaient bien. Aussi la guerre devenait-elle toujours inévitable, à la suite d'un règne, car elle n'était jamais déclarée dès le début. Tous les princes de la maison de César tentèrent une conciliation ; ils espérèrent l'amener à la reconnaissance de leur droit par le rétablissement du gouvernement d'Auguste. Néron dans son premier

discours au sénat, annonça formellement cette intention ; mais l'accord des deux principes était impossible. Le sénat ne connaissait point de milieu entre la domination et le servage. A la moindre lueur de liberté, il se croyait redevenu maître ; facilement esclaves, les sénateurs ne pouvaient s'avouer sujets ; préférant une abdication forcée à un dévouement volontaire, ils subissaient un joug et ne pouvaient accepter un frein. Dans cet état de choses le César trouvait plus simple de se faire tyran, la force régnait sans partage ; d'autant plus odieuse qu'elle gardait le masque de la légalité.

Par une conséquence des formes *parlementaires* de cette époque, le prince qui peut tout doit feindre de ne rien pouvoir. Ses décrets sont des projets, ses choix des propositions. Il désigne ; le sénat avise et nomme. Il rend compte de tout aux pères conscrits ; il attend d'eux des récompenses ; les grâces, les ovations, les triomphes, émanent de cette assemblée. Humble client, le prince sollicite et le malheureux sénat croit conserver les restes vénérés de la liberté antique dans ces formes menteuses, instruments de torture qui le contraignent non-seulement à servir en paix, mais à flatter sous la hache.

En descendant aux temps modernes, on rencontre un terme de comparaison : les Césars traitèrent le sénat comme, quinze siècles plus tard,

Henri VIII traita la chambre haute d'Angleterre. On sait ce que le despote a fait de ses nobles lords : insultes , confiscations , bannissement , supplices publics , rien ne leur fut épargné ; sept contrats de mariage furent entérinés par les pairs et presque tous scellés d'une empreinte sanglante. L'accusateur de la veille devenait la victime du lendemain , et cependant c'est Henri VIII qui organisa la pairie anglaise. Le classement , la hiérarchie , les formules dont elle est si fière , les richesses dont elle est comme accablée , son éclat extérieur , symbole et soutien de sa puissance réelle , tout date de Henri Tudor.

Les Césars foulèrent le sénat aux pieds , ils le déchirèrent dans ses membres les plus vigoureux , dans ses parties les plus nobles , mais jamais ils n'osèrent le détruire. Ce serait sans doute faire injure même à Louis XI ou à Philippe II que de les comparer aux successeurs immédiats d'Auguste , mais en écartant ce parallèle , en avouant que nulle violence contre les individus n'a surpassé les attentats des Césars , on peut dire qu'ils montrèrent pour le corps aristocratique pris en masse , plus de respect qu'aucun des rois modernes. Je vois sans cesse des sénateurs avilis , dépouillés et massacrés ; mais sans comparer les parlements de France au sénat de Rome , je ne vois rien qui ressemble à la ruine entière de ces assemblées , à leur remplacement par

une commission arbitrairement nommée et même au ridicule exil de Bourges ou de Pontoise.

Le sénat, quoique abaissé dans les individus, était donc puissant, même redoutable par sa masse et surtout par son nom. L'ironie haineuse et souvent meurtrière des empereurs attestait cette puissance. On n'abhorre que ce qu'on redoute. Des exécutions partielles, des affronts périodiques, n'entamaient pas ce grand corps. Il résistait aux insultes, semblable aux murailles extérieures de Rome, souillé comme elles, mais non moins indestructible.

De part et d'autre, il n'y avait de possible que l'oppression ou la tyrannie. Les actes de Caligula sont en grande partie attribués à la démence; mais quoiqu'on y reconnaisse souvent avec certitude les signes d'une imagination vagabonde et d'une raison troublée, il ne faut point attribuer invariablement au mal physique tout ce qui, dans la conduite de quelques Césars, s'écarte des maximes et des institutions romaines. Cette prévention des contemporains a été adoptée un peu au hasard par les écrivains des époques postérieures; ainsi lorsque Caligula ceignit le diadème, fut sur le point de remplacer la décoration du *Principatus* par les insignes de la royauté, et voulut quitter le titre d'empereur pour celui de roi (1), il ne faut point voir un cas

(1) « Nil multum abfuit quin statim, diadema sumeret, specimenque principatus in regnis forma converteret, verum admoni-

physiologique dans une résolution imprudente sans doute, puisqu'elle coûta la vie à celui qui osa la prendre, explicable toutefois par une politique sérieuse quoique prématurée.

Les Romains ne pouvaient s'habituer au titre de roi. La royauté n'était pas possible parmi eux. Mûrs pour la chose, ils ne l'étaient pas encore pour le nom ; un esprit public soigneusement entretenu pendant plus de cinq siècles portait à ce nom un ressentiment très vif, mais difficile à définir. Malgré une aversion réelle et une sorte de prétention au dédain, ce n'était pas de la haine, bien moins encore du mépris, c'était un sentiment mixte qui aurait certainement atteint ces deux limites extrêmes, si l'orgueil de Rome, supérieur à tout autre instinct, lui avait permis de répudier et de désavouer une portion quelconque de ses annales. Sans doute la royauté avait été proscrire avec ses représentants. D'ignominieux symboles, des formules façonnées

tas et principum et regum se excessisse fastigium, divinum ex eo majestatem asserere sibi cepit. . . . Quidam eum Jovem Latium consuluerunt. Suet. in Calig. XXII. His elatus, dominum dici, atque insigne regni capiti nectere tentaverat.....

..... Ita Romæ regia potestas firmata, proditumque apertius, mortalium conatus vacuos a fortuna vanosque esse. » Aurel. Vict. de Cæs. III. — Conçoit-on que sur un objet aussi important Casaubon, Beroald, enfin tous les commentateurs de Suétone, n'aient donné rien de mieux que quelques notes philologiques très insignifiantes ?

par la colère, avaient signalé cette révolution. Si l'on s'en rapporte à quelques traits des historiens et des orateurs que nos poètes et principalement nos tragiques ont trop naïvement copiés, le dernier des Romains devenus libres, se jugeait supérieur à Tarquin-le-Superbe. Cette idée, fausse, mais brillante, s'accrédita surtout en France, vers la Fronde, en devenant la base des tragédies romaines du grand Corneille. Napoléon avait le bon goût de les aimer passionnément; il les faisait représenter plusieurs fois l'année à Fontainebleau, à Saint-Cloud, et les relisait sans cesse dans le désert de Sainte-Hélène (1); mille fois il avait entendu :

- L'indigne ambition que ton cœur se propose!
- Pour être plus qu'un roi, tu te crois quelque chose (2);

ou bien :

- Qu'on l'honore ici, mais en dame romaine,
- C'est à dire un peu mieux qu'on n'honore la reine (3);

ou bien encore :

- Connaissez-vous César, de lui parler ainsi?
- Que m'offrirait de pis la fortune ennemie,
- À moi qui tiens le trône égal à l'infamie?
- Certes, Rome à ce coup pourrait bien se vanter
- D'avoir eu juste lieu de me persécuter;
- Elle qui d'un même œil les donne et les dédaigne,
- Qui ne voit rien aux rois qu'elle aime ou qu'elle craigne,

(1) « J'aurais fait Corneille prince. » Mém. de Sainte-Hélène.

(2) Corn. Cinna, III, 4.

(3) Corn. Pompée, III, 4.

- Et qui verse en nos cœurs, avec l'ame et le sang ;
- Et la haine du nom et le mépris du rang (1). •

Dès qu'on quitte le monde poétique et oratoire , dès qu'on descend de cette vie parée et théâtrale à la vie réelle et nue, on se trouve en face d'un ordre d'idées tout différent. On voit la royauté interdite, mais la mémoire des rois consacrée. Leurs statues sont conservées au Capitole. Apollon et Junon sont invoqués sous les noms augustes de roi et de reine. Ces mêmes noms reparaissent dans les fonctions sacerdotales : le roi des sacrifices ou plutôt le roi des choses sacrées occupe dans cette hiérarchie la place immédiate après le souverain pontife ; il est quelquefois confondu avec lui , et son habitation s'appelle la maison du roi , *Regia*. Dans une ode célèbre , conservée par Stobée , Erinna ou Melinno femme poète, probablement contemporaine des Antonins , donne à la ville éternelle tous les attributs de la royauté.

« Salut , ô Rome, fille de Mars, reine belliqueuse au diadème d'or, qui habites sur la terre un magnifique Olympe , un Olympe inviolable !

« A toi seule l'auguste destinée a départi le royal honneur d'un empire inébranlable, afin que, douée

(1) Corn. Pompée, III, 2. — Napoléon avait cependant blâmé Talma d'avoir trop appuyé sur ces vers. Il avait remarqué que César qui les prononce, ne parle pas sincèrement ; cela est vrai, mais contradictoire avec son opinion sur le même sujet.

d'une force souveraine, tu marches à la tête des cités (1) ».

Enfin les nobles familles qui prétendaient descendre des rois de Rome, loin de dédaigner ou d'éluder cette origine, l'étaient avec complaisance, et, pendant toute la durée de la république, une loi abrogée seulement depuis par la jalousie rivale des empereurs, leur permet de placer sur les médailles à côté de leur effigie, le profil de l'un des antiques rois, leur ancêtre réel ou présumé. En pleine république, la tête de Numa, ceinte du diadème, est frappée sur les bronzes domestiques des Pisons. Ancus Martius paraît sur ceux des Serviliens, et les traits réunis des deux rois attestent que Coriolan et toute la race Martienne étaient fiers d'en descendre (2). La lyre des poètes courtisans s'empresse de chanter ces origines (3). Ce n'est pas avec plus de raison qu'on a représenté les Romains pénétrés de mépris pour les rois étrangers. Si la cruauté et la ruse sont l'expression naturelle du mépris, les Romains s'y li-

(1) Religions de l'antiquité; traduit de l'allemand du docteur Frédéric Creuzer, par J. D. Guigniaut. T. II, première partie, p. 524. in-8, Paris, 1836.

(2) Spanheim, de usu Num. T. II, p. 18 et 19.

(3) « Mæcenas atavis edite regibus. » Hor Od. I 1.

« Sic ego, sic Clio: Clari monumenta Philippi

Aspicis, undè trahit Marcia casta genus;

Marcia sacrificio deductum nomen ab Anco,

In quâ per facies nobilitate suâ. » Ovid. Fastorum VI.

vrèrent avec excès. Après des triomphes difficilement conquis, ces fiers républicains faisaient étrangler dans les prisons mamertines les rois vaincus et leurs familles. Il fallait se sentir échappé d'un grand péril pour en venir à une telle vengeance. Tant de lâcheté n'était qu'un hommage. On a trop jugé des relations de Rome avec les rois par les sévices qu'Antoine exerça sur les Tétrarques de Judée. Un empereur, un proconsul les décapitait, les emprisonnait, les mettait en croix au gré de son caprice, et leurs filles jetées dans le lit des affranchis, soulevaient les imprécations de Rome, lorsqu'à cette ignoble couche, elles voulaient substituer le *pulvinar Augustal*. Mais les Drusille, les Bérénice, n'avaient aucun caractère dynastique. Sortie des sables de l'Arabie, la famille des Hérodiades avait été substituée par les Romains eux-mêmes aux Asmonéens, rois et grands-prêtres de la Judée. D'ailleurs, l'esprit monarchique était, nous l'avons vu, trop étranger à la législation de Moïse pour que Rome craignît de s'aliéner le peuple juif en touchant à ses rois. Ce n'est pas à la royauté que le génie hébraïque avait confié sa croyance et son espoir. Pour les Juifs, comme pour les Romains, un Hérode ou un Agrippa n'était guère qu'un fiscal de l'empire. Il ne faut point essayer de ternir la gloire de Rome, c'est une des propriétés du genre humain. Rome détruisit ces royautés grandes ou petites qui

souvent l'avaient jeté dans de mortelles transes; elle tira raison non seulement des faibles rois d'Adiabène ou de Comagènes, elle devint non seulement maîtresse du bibliophile Attale ou de Prusias son affranchi volontaire, mais elle vainquit Jugurtha, Mithridate, même les Séleucides de Syrie, et les Lagides d'Égypte, ces descendants d'un soldat d'Alexandre; toutefois, une femme, une reine tint Rome en échec et la fit trembler.

Cléopâtre a laissé dans les imaginations une trace éblouissante et profonde. La vieille aristocratie haïssait en elle l'alliée de César et d'Antoine, ou peut-être l'appui et l'instrument d'une révolution dans les idées; mais cette haine politique n'altérait point le renom de la belle Ptolémaïde. La reine (elle n'avait pas d'autre nom à Rome, et Cicéron, son ennemi mortel, la désignait toujours ainsi), la reine était l'admiration, l'étonnement, le charme et quelquefois la terreur du monde romain. Dans ce siècle si fécond en grands hommes et en grands spectacles, tout parlait des richesses, des amours et des talents de Cléopâtre. Pour la multitude, ce n'était pas une créature vivante et terrestre, c'était un être mystérieux, quelque chose qui tenait du bon et du mauvais génie, une magicienne, une enchanteresse, une Circé. Ses palais aussi vastes que les pyramides tombeaux de vingt dynasties, ses festins que le jour voyait naître et finir, les trésors

des rois dissous dans une nuit d'amour, la conquête de Vénus ressortant après tant de siècles du fond des mers; tous ces prodiges, vrais au fond, grossis démesurément par le bruit public, prenaient la couleur et la forme des fables mylésiennes. Il semble qu'ouvrant un monde nouveau comme l'Hélène de Faust, Cléopâtre ait devancé la chevalerie, et que les chants des ménestrels se soient déjà vaguement fait entendre dans l'avenue des sphinx de granit rose. De jeunes Romains l'appelaient leur dame et portaient son chiffre gravé sur leurs boucliers (1). Les prestiges de cette époque se réunissaient tous sur Cléopâtre. Aussi quel désir de l'emmener captive, de traîner au char triomphal la fatale beauté, le démon d'Égypte! Quelle douleur de ne trouver qu'un cadavre, là où Rome croyait saisir la royauté palpitante! En vain Octave invoque tous les secours, en vain les Psylles sont appelés pour sucer la plaie mortelle; des êtres fabuleux, comme la fille de Ptolémée, pouvaient seuls la sauver; mais elle est morte parce qu'elle a voulu mourir. *Mort très belle, en effet, et très digne d'une dame issue de tant de rois* (2)!.....

L'anecdote de l'aspic, répandue par la police d'Octave, circula rapidement et obtint une popularité admirative sur laquelle on ne comptait pas.

(1) Dion Cassius.

(2) Plutarque d'Amyot, vie d'Antoine.

La mort de Cléopâtre grandit sa vie; c'est alors qu'elle fut bien la Reine, *Regina* !

Ce qui ne ressort nullement du récit des historiens, tous plus ou moins sincèrement voués à la gloire de Rome, mais ce qui est prouvé par les chants des poètes, c'est l'effroi qu'inspirait Cléopâtre. Il y eut un moment où on crut la voir monter au Capitole triomphante et vengeresse. Une ode d'Horace nous a transmis ces craintes dans toute leur intensité. Il faut croire qu'elles n'étaient pas le partage exclusif de la populace : l'ami de Mécène devait être bien informé. Fidèle aux inspirations officielles, il fait de Cléopâtre une bacchante échevelée, ivre d'orgueil et de vin mærotique, traînant sur ses vaisseaux une troupe d'infames soldats, souillés de maladies honteuses; il la montre méditant follement les funérailles de la ville immortelle; mais lorsque l'incendie gagne sa flotte, lorsqu'il est bien prouvé qu'aucune de ses trirèmes ne peut échapper à la flamme et qu'elle-même s'enfuit éperdue, une joie immense s'empare du cœur des braves Romains; un cri d'allégresse s'échappe de leurs poitrines : « Buons, dansons ! pressons la terre d'un pied joyeux et délivré ! La joie des festins nous est enfin permise ; ce n'est plus un crime d'arracher le cécube au cellier de nos ancêtres. Cléo-

« pâtre a fui, le monstre fatal n'est plus (1). » Puis avec cette justice qui devance et enseigne l'avenir et qu'on trouve surtout chez les poètes, Horace loue franchement Cléopâtre d'avoir évité l'opprobre par le sacrifice de sa vie. « Certes, dit-il, cette femme n'était pas humble (2) ! »

Le trésor de la reine surpassa toutes les évaluations connues jusqu'alors. Transporté au Capitole, il en chassa les richesses conquises par la république comme indignes de lui être comparées; la dépouille de l'Égypte suffit pour payer intégralement les frais de la guerre civile; le numéraire de ce royaume jeté dans la circulation, fit doubler le prix des terres et réduisit au tiers l'intérêt de l'argent (3). Des honneurs suprêmes furent rendus à la reine par Octave, on réunit ses cendres à celles

- (1) « Nunc est bibendum, nunc pede libero
Pulsanda tellus.....
Antehac nefas depromere cæcubum
Cellis avitis, dùm Capitolio
Regina dementes ruinas
Fumus et imperio parabat.
Contaminato cum grege turpium
Morbo virorum.....
Mentemque lymphatum Marcotico.....
.....
Fatale monstrumque generosius
Perire quærens ».....

- (2) « Non humilis mulier ».....

- (3) Suet. in Aug.

d'Antoine dans un tombeau de marbre, et sa statue d'or resta le principal ornement du temple de Vénus.

Julie, fille d'Auguste, s'éprit de la mémoire de l'Égyptienne. Dans un voyage triomphal en Asie, Julie, environnée d'une foule de rois, ne pouvait se rassasier de son souvenir; elle interrogeait tous ceux qui l'avaient connue, et négligeant les autres dynastes accourus à sa rencontre, ne s'entretenait qu'avec le plus spirituel d'entre eux. Ce roi si élégant, si gracieux, si attique, ce Romain d'Asie, qui le devinerait? C'était Hérode (1).

Excepté la race de cet Iduméen qu'il combla de bienfaits, mais sans l'estimer, Auguste traita toujours les rois avec honneur; il n'avait point repoussé le diadème, le sceptre et le trône d'or que Cléopâtre lui avait envoyés comme pour lui transmettre ses droits à la royauté, il s'était borné à n'en point faire usage. Après la mort de la reine d'Égypte, quand Auguste vint à Alexandrie et qu'il fit ouvrir le tombeau d'Alexandre, il refusa de contempler les restes des Ptolémée et dit : « Je suis venu voir un roi et non des morts (2). » Ces mots de roi, de royauté, sont généralement employés dans un sens noble par les écrivains de son siècle;

(1) Flav. Joseph. — Nougarede, siècle d'Auguste.

(2) Suet. in Aug.

toutes les fois qu'ils vantent la grandeur et la beauté des monuments, l'illustration de la naissance, la force du pouvoir, soit analogie naturelle des idées, soit tendance imprimée par le gouvernement de César, toutes les choses grandes, illustres, puissantes, ils les appellent royales.

Même à l'époque qui précéda immédiatement l'empire, dans ce temps où la république était défendue comme une mère à l'agonie par des enfants au désespoir, on ne parlait point avec mépris de la royauté. Cicéron la pesait dans une égale balance avec l'aristocratie ; parlant sous le nom de Scipion, il supposait que son interlocuteur penchait vers le régime royal : « Scipion aimait ce nom presque paternel d'un roi qui voit ses enfants dans son peuple. Les rois nous gouvernent par l'amour, les grands par la raison, le peuple par la liberté. Il faut choisir, voilà la difficulté (1). »

« Lorsque le peuple, » ajoute Cicéron par la bouche de Scipion, dans un autre passage du même livre, « lorsque le peuple était orphelin d'un roi juste, on voyait, selon l'expression d'Ennius, le regret envahir tous les cœurs, on l'entendait s'interroger ainsi sur sa perte : « O Romulus ! Romulus !

(1) « Sed si unum ac simplex probandum..... regium...
 pro atque in mis laudem. primo au em quod
 ..bem,pri..... Int..... hoc loco ap-
 pellatur, occurrit nomen quasi patrum regis, ut ex se natis ita
 consulentis suis civibus. » — Cic. de Republ. 1, 35.

« que les Dieux ont fait naitre gardien de la patrie.
 « O père ! ô Géniteur, issu du sang des Dieux ! » Les
 peuples n'appellent ni mattres ni rois ceux à qui ils
 ont légitimement obéi, ils les nomment Pères de
 la patrie, Dieux ; et non sans cause. Ils se croient
 redevables à la justice royale, de la vie, de l'hon-
 neur et de la gloire. Cette bonne volonté aurait été
 la même dans leur postérité, si l'ancienne vertu
 des rois était également restée ; mais tu le vois, l'i-
 niquité d'un seul a détruit ce genre de républi-
 que, » c'est à dire cette forme de gouvernement (1).

Enfin, nous terminerons les témoignages tirés
 de Cicéron par ces paroles magnifiques : « Les na-
 tions, sinon toutes, du moins la plupart ont re-
 connu que la royauté était la meilleure des choses
 humaines, puisque les Dieux sont aussi gouvernés
 par un roi (2).

(1) « *Justo quidem rege quum est populus orbatus, sicut ait En-
 nius, post optimi regis obitum.* »

« *Pectora diu tenet desiderium ; simul inter
 Sese sic memorant, o Romule, Romule die
 Qualem te patriæ custodem Di genuerunt
 O pater ! o genitor ! o sanguem Dis oriundum.* »

..... « *Non heros nec dominos appellabant eos, quibus
 juste paruerunt : denique ne reges quidem ; sed patriæ custo-
 des, sed patres et Deos..... Vitam, honorem, decus sibi da-
 tum esse justitia regis existimant. Mansisset eadem voluntas in
 eorum posteris, si regum similitudo permansisset ; sed vides
 unius injustitia concidisse genus illud totum reipublicæ.* » Cicér.
 de Rep. I, 41.

(2) Voir l'épigraphie du présent ouvrage.

Il y avait du temps de Cicéron un pressentiment général de la chute du gouvernement républicain et du rétablissement d'un pouvoir unique ; les meilleurs esprits en avaient l'instinct. Un dialogue entre Scipion et Lœlius en est une preuve évidente :

SCIPION.

« Ne vois-tu pas qu'il y a au moins quatre cents ans que cette ville est sans roi.

LŒLIUS.

« Pas davantage, en vérité.

SCIPION.

« Eh bien, qu'est-ce que quatre cents ans ? Est-ce
« un bien long âge pour une ville ou pour un état ?

LŒLIUS.

« C'est à peine une adolescence.

SCIPION.

« Ainsi il y a quatre cents ans, nous avons à
« Rome un roi....

LŒLIUS.

« Superbe !!

SCIPION.

« D'accord, mais avant lui ?

LŒLIUS.

« Un roi très juste, comme tous ses prédéces-
« seurs, en remontant jusqu'à Romulus qui vivait
« il y a six cents ans.

SCIPION.

« Ainsi, celui-là même n'est pas très ancien.....

« Concluons que si des hommes prudents et sages
« ont voulu avoir des rois, je m'en rapporte à des
« témoins qui ne sont ni trop sauvages ni trop su-
« rannés » (1).

La dignité royale affectée alors exclusivement aux barbares pouvait par une telle considération sembler indigne des Romains ; mais si nous en croyons toujours le livre admirable dont nous venons de mettre quelques fragments sous les yeux du lecteur, ces vieux préjugés étaient bien affaiblis. Sous ce rapport comme sur tout le reste, Cicéron prête à Scipion et Lælius le langage de son propre temps. « Si nous pensions comme les Grecs, » leur fait-il dire par un ingénieux anachronisme « tout ce qui n'est pas nous-mêmes, nous l'appelons barbare ; mais ce nom doit être donné à la grossièreté des mœurs plutôt qu'à la diversité des

(1) « *Scip.* Videsne igitur minus quadringentorum annorum esse hanc urbem, ut sine regibus sit? — *Læl.* Vero minus. — *Scip.* Quid ergo? hæc quadringentorum annorum ætas, ut urbis et civitatis, num valde longa est? — *Læl.* Ista vero, inquit, adulta vix. — *Scip.* Ergo his annis quadringentis Romæ rex erat. — *Læl.* Et superbus quidem. — *Scip.* Quid supra? — *Læl.* Justissimus; et deinceps retro usque ad Romulum, qui ab hoc tempore anno sexcentesimo rex erat. — *Scip.* Ergo ne iste quidem pervetus..... Si enim et prudentes homines, et non veteres, reges habere voluerunt, utor neque per antiquis, neque inhumanis ac feris testibus. — *Cic.*, de *Repub.* I, 37.»

« idiômes ; pour traiter un peuple de barbare, ne demandons pas comment il s'appelle, mais où en est sa civilisation (1)? »

De toutes les vieilles monarchies asiatiques, il n'en restait guère plus de deux : les rois d'Arménie, vaincus mais encore dignes de quelque respect ; ceux des Parthes, puissants et redoutables. Rome, dont les armées ne pouvaient facilement les atteindre, les dominait quelquefois en leur suscitant des guerres civiles. Les querelles de dynasties étaient fréquentes parmi les Asiatiques ; le candidat malheureux recourait à Rome, qu'il déclarait invariablement sa protectrice. C'était presque toujours en respectant les droits dynastiques et en choisissant conformément au génie de l'Asie, dans la famille régnante, jamais hors de cette famille, mais sans s'attacher soit à l'ordre de primogéniture, soit à toute autre forme de succession. A la suite d'une guerre malheureuse, les Parthes avaient envoyé à Rome quatre otages du sang royal, et dans une vacance du trône amenée par une révolution de palais, ils prièrent Auguste de leur choisir un maître parmi ces otages. Les Parthes ne pouvaient vivre sans roi et n'en voulaient pas qu'il ne fût du

(1) « *Lael.* Si ut Græci dicunt, omnes aut Graios esse, aut barbaros id nomen moribus dandum est, non linguis Atqui ad hoc, de quo agitur, non quaerimus gentem, ingenia quaerimus. » — *Loco citato*, I, 37.

sang des Arsacides (1). Sans songer à troubler la descendance royale, les princes successeurs d'Auguste essayèrent d'établir alors sur quelques rois d'Asie une suprématie assez semblable à celle des empereurs d'Allemagne sur les grands vassaux. Mais les dynastes Asiatiques ne reconnaissaient qu'à regret et d'une manière vague ce droit qui paraît avoir eu pour symbole la remise de l'épée aux mains du prince.

Ces hommages douteux et rendus de mauvaise grace, n'en étaient pas moins pour les plus fiers empereurs le comble de la gloire. Tiridate vint à Naples puis à Rome, amenant avec lui non seulement ses enfants, mais encore ceux de Vologèse, de Pachorus et de Monobase. Depuis l'Édphrate, il fut reçu avec l'étiquette du triomphe; on copia exactement celui de Pompée. La population des villes, magnifiquement parée comme pour une fête, accueillit ce roi par des acclamations joyeuses. Tiridate était sage, prudent et d'un noble extérieur. Sa suite se composait de trois mille cavaliers Parthes, sans compter une foule de Romains qui l'accompagnaient par honneur; il avait un cortège royal. Défrayé de toutes choses, aux dépens de l'empire, qui fournit treize cents écus par jour durant neuf mois que dura sa marche, Tiridate fit tout ce voyage à cheval, aussi bien que sa femme

(1) Flav. Joseph..XVIII, 3.

coiffée d'une mitre ou tiare d'or surmontée de voiles qui cachaient son visage, conformément aux usages de son pays. Sitôt qu'ils furent arrivés en Italie, Néron leur envoya des chars. Lorsque Tiridate fut en présence de l'empereur, on lui ordonna de quitter son épée; il s'y refusa obstinément et se contenta de la fixer au fourreau avec des clous. Cependant il fléchit le genou devant César, joignit les mains et l'appela son seigneur; ce qui lui valut un accueil distingué. Entre autres marques de bienveillance, Néron fit donner à Pouzzole un spectacle de gladiateurs. Un affranchi nommé Patrobius, chargé de ces jeux, s'en acquitta avec tant de magnificence, que durant tout un jour, il n'entra dans l'amphithéâtre que des hommes, des femmes et des enfants nègres; cette singularité lui fit beaucoup d'honneur. Tiridate tira de l'arc d'un lieu élevé et tua deux taureaux d'un seul coup de flèche. Ces jeux achevés, l'empereur l'amena à Rome, où il lui imposa le diadème. La ville tout entière fut illuminée et ornée de guirlandes, une multitude innombrable était répandue de tous côtés, particulièrement dans le Forum, où l'on voyait tous les Romains vêtus de blanc avec des couronnes de laurier. Cette fête fut appelée la Journée dorée, parce que les voiles tendus sur le théâtre étaient de pourpre semés d'étoiles d'or. Néron conduisit un chariot au milieu du cirque en habit bigarré et

joua de la cythare. Le roi en fut si indigné, qu'il blâma hautement l'empereur, et ce qu'il y avait de plus étonnant, il osa louer Corbulon, ne lui trouvant d'autre défaut que d'avoir un tel maître.

Rome accoutumée à la vue des roitelets courtisans subalternes des Césars et des affranchis, les laissaient passer sans les honorer d'un regard, mais l'arrivée des grands dynastes d'Asie ou d'Egypte, leur apparition dans le cirque, la vue de costumes variés, une suite nombreuse et brillante, ces satrapes, ces gardes, armés de carquois et de flèches, l'or, les diamants qui reluisaient de toutes parts, les perles moins rares aux bras des eunuques qu'au cou des Augusta, surtout l'aspect même du monarque, ce signe royal qu'une longue succession d'ancêtres imprime seule sur le front de l'homme, produisaient sur la foule assemblée une impression peu durable sans doute, mais prompte, rapide et vive. C'était un objet d'envie et de haine pour les Césars, car une comparaison défavorable transformait souvent en parvenus chétifs et ignobles ces faux rois maîtres du monde.

Ils sentirent la nécessité de substituer à des dénominations vagues un titre précis et personnel. Forcés de ménager l'opinion publique et ne pouvant adopter une qualification entièrement neuve, ils prirent le parti de donner au nom d'*Imperator* la fixité qui lui avait toujours manqué. Vespasien opéra cette réforme importante et difficile.

III

VESPASIEN AGRANDIT ET FIXE LE TITRE IMPÉRIAL. — LE PRÆNOMEN D'IMPERATOR. — LOI ROYALE. — RÉCONCILIATION PASSAGÈRE DES EMPEREURS ET DU SÉNAT. — TRAJAN ET LES ANTONINS. — TITRE D'IMPÉRATRICE INCONNU DANS L'ANTIQUITÉ. — LES AUGUSTA. — LEUR CONDITION. — ELLE N'EST QUE RELATIVE ET N'A RIEN DE DÉTERMINÉ. — DIFFÉRENCE D'UNE AUGUSTA ET D'UNE REINE. — EXEMPLE TRÈS POSTÉRIEUR A LA CHUTE DE L'EMPIRE ROMAIN. — L'EMPIRE ÉLECTIF SE TRANSFORME EN ROYAUTÉ HÉRÉDITAIRE. — L'OCCIDENT INCLINE VERS L'ORIENT. — L'ORIENT VERS L'OCCIDENT.

Homme nouveau , étranger aux impressions dynastiques , livré sans illusions aux soins les plus vulgaires de la vie positive, Vespasien chercha dans la force du pouvoir, dans la sûreté de ses moyens , dans la fixité de ses attributions, le prestige qui lui manquait et qu'il ne regrettait pas.

Tant qu'avait duré la famille d'Auguste, soit en ligne directe, soit par les femmes, c'est à dire jusqu'à Galba, qui parent de Livie n'était pas absolument étranger aux Césars, la dignité et la puissance de la maison régnante avaient suppléé à l'incertitude des lois et au désordre des titres. Les Nérons, ancêtres de Tibère et de Claude; les Domitius, ascendants de Néron; les Sulpitius, nom patronymique de Galba, n'appartenaient pas seulement à la nouvelle Rome, et se retrouvaient à chaque pas dans les fastes de la république; mais lorsqu'on vit Vespasien faire monter sur le trône son obscure maison Flaviennne, sortie de la campagne de Nursia et des boulangeries d'Antioche, une précision sévère dut marquer le sens des dignités impériales; il fallut désormais qu'à défaut de demi-dieux, le peuple honorât dans ses princes, les représentants d'une puissance absolue depuis longtemps, mais connue, définie, intelligible, en un mot humaine.

Tout en conservant ces noms de puissance tribunitienne ou consulaire, rouages désormais inutiles dans l'exécution des lois, mais indispensables dans la forme apparente des institutions romaines, Vespasien fit des deux titres d'empereur et d'Auguste le signe particulier du pouvoir souverain, et réserva le nom de César à ses fils, comme gage de leurs droits héréditaires. Un événement inattendu

l'y détermina. Après la guerre de Judée, les légions pleines d'enthousiasme et de joie, n'attendirent pas d'ordre de Rome et proclamèrent Titus Imperator. Vespasien en prit de l'ombrage, il crut que Titus voulait se rendre indépendant, si ce n'est dans tout l'empire, du moins en Asie. Ses soupçons ne tardèrent pas à se dissiper : Titus, embarqué sur un vaisseau marchand, prévint la nouvelle de son départ. Il traversa l'Italie en toute hâte pour venir se jeter dans les bras de son père et lui dire : « Me voici ! » (1) Touché de l'innocence et de l'aimable ingénuité de son fils, Vespasien n'en trouva pas moins dangereux cet octroi du titre d'Imperator par l'acclamation des soldats, et quoique la vanité de ses successeurs ait reproduit quelquefois cet usage dans les décrets et sur les médailles, la qualification d'Imperator ne parut désormais que comme *prænomen* en tête des autres noms du prince. Elle prit à peu près l'acception du titre moderne d'empereur. Les médailles ne portèrent plus comme dans l'ancien protocole VESPASIANUS. CÆS. AUG. TRIB. POT. IMP. mais IMPERATOR. VESPASIANUS. l'empereur Vespasien (2).

Pour donner une sanction législative à son innovation politique, Vespasien s'arrogea par une loi le pouvoir de conclure des traités; il s'attribua le

(1) « Veni, pater, veni. » Suet. Tit. V.

(2) Spanheim, Eckhel Icon. Rom.

droit de convocation, de suspension et de rapport, en un mot toutes les prérogatives du sénat; il donna à ses édits la vigueur des *Sénatus Consultes*, à ses recommandations la force de nominations directes; enfin, dans tout ce qui regardait la majesté des choses divines et humaines, le bien général ou particulier de la république, il se réserva une liberté d'action pleine et entière, se référant sur chacun de ces divers points à l'exemple d'Auguste, de Tibère et de Claude, que le sénat avait dispensés par écrit d'obéir à certaines lois et à certains plébiscites dont la teneur ne nous est pas connue.

Cette loi fut nommée royale (*Lex Regia*). Selon les meilleurs critiques(1), elle n'est pas autre chose

(1) Nieburg, *Hist. Rom.* T. I, deuxième partie, p. 333 de la trad. française, édit. de Bruxelles. — Ce monument fameux du règne de Vespasien a été l'objet d'une controverse longue et variée, mais peu décisive. — Au commencement du seizième siècle, on vit paraître le texte d'une de ces tables d'airain, sur lesquelles les Romains inscrivaient les traités, les sénatus-consultes et les plébiscites; cette table, haute de six pieds, large de quatre, était suspendue, depuis plusieurs siècles, dans l'église de Latran; on l'avait prise d'abord pour une des Douze Tables. Elle fut publiée pour la première fois, en 1510, par Franciscus de Albertinis, en son livre *Mirabilibus veteris Romæ*. — Traité de la nature du gouvernement romain sous les empereurs, depuis Auguste jusqu'à Dioclétien. — Second mémoire sur la puissance des empereurs, par M. l'abbé de la Bletterie. *Mémoires de l'Académie des inscriptions.* T. XXIV, p. 334, Paris, in-4°, 1756. — Joh. Fred. Gronovii *Oratio de Lege Regia pro concione, quum Fasces Academicos secundum deponeret, recitata die solemnè VIII, Feb. 1671.* — La *Lex Regia* dispensait-elle les Césars de l'observation de toutes les lois? Dion l'affirme, mais le bon sens, les commen-

que l'ancienne loi des Curies qui conférait l'autorité souveraine aux premiers rois de Rome ; retour vers la royauté proscrite, qui indiquerait une réaction plus puissante et plus durable qu'on ne le pense généralement, contre les idées et les formes républicaines.

Cette dynastie, quoique naissante, était fondée sur une base solide : les talents de Vespasien, la séduisante bonté de Titus, l'auraient affermie ; mais personne ne put supporter en Domitien, Néron parvenu, le venin écrasé dans Néron, cette fleur empestée du patriciat. Tous se levèrent contre Domitien : peuple, sénat, prétoire, jusqu'aux philosophes.

Les philosophes avaient raison : leur règne allait commencer. Après le gouvernement tout bienveillant, quoique militaire, du divin Trajan, trois grands princes donnèrent l'empire du monde à l'école du Portique. Quelque justes que soient les ob-

taires et la lettre même de la table de Latran réfutent cette opinion. Vespasien n'y est exempté que de l'observation des lois dont Auguste, Tibère et Claude avaient obtenu la dispense. Les infractions folles ou méchantes de Caligula, de Néron, de Vitellius, sont passées sous silence. Ainsi, Vespasien ne se croyait pas au dessus des lois Julia et Papia, parce que Caligula s'en était fait exempter par un sénatus-consulte. D'ailleurs, si cet exemple s'était étendu à tout le code romain, la loi de Vespasien n'aurait pas fait une mention spéciale des trois Césars qui, seuls, pouvaient être cités en exemple. — Gerardi Noodt *Noviomagi Lugduni Batavorum* 1724. — Jani *Vicentii Gravinæ J.-Ch. et Antecessoris Romani : orgines Juris Civilis. Lipsiæ apud Jo. Fridericum Gleditsch. in-4, 1708.*

jections opposées parfois à cette bonne fortune de la philosophie, ses adeptes pourront toujours se défendre en nommant Hadrien, Antonin-le-Pieux et surtout Marc-Aurèle. Si le stoïcisme eut lieu de s'applaudir, le sénat ne se crut pas moins satisfait ; les nouveaux princes se donnèrent pour règle de rendre à ce grand corps tout honneur apparent et toute déférence publique. A part quelques écarts d'imagination d'Hadrien, ils ne s'en départirent jamais. Comme principe de conduite, Trajan se proposa de bien vivre avec le sénat, mais de loin. Soldat et conquérant, il reculait les limites de l'empire et laissait aux pères conscrits le soin de gouverner la ville. Favoriser leurs maximes, leurs préjugés mêmes, sans les flatter, aller au devant de leurs exigences : telle fut la politique de Trajan et de ses successeurs immédiats. Sous des formes respectueuses pour les souvenirs de la république, sous un air de simplicité, soigneusement opposé au faste des douze premiers Césars, l'idée monarchique, l'idée dynastique fit de constants et sérieux progrès. A cet égard l'habileté de ces princes est digne d'attention. Le moyen dont ils faisaient usage était unique mais sûr ; il se composait d'une vérité et d'une fiction. Ils promettaient au sénat de le respecter dans chacun de ses membres, et tenaient parole ; ils ajoutaient, les jours de la liberté vont revenir, la république appartiendra désormais au

peuple et non à un homme (1). Cette déception était nécessaire, même indispensable; mais enfin ce fut une déception. Les formules stoïciennes servirent de voile aux mesures les plus décisives en faveur de la monarchie et de son hérédité. Hadrien commença par la centralisation, nœud de tout pouvoir et surtout du pouvoir d'un seul. La rectitude de son esprit embrassa les masses, l'inquiétude de son caractère ne laissa échapper aucun détail. Le rétablissement de Jérusalem ou d'Athènes, l'étai d'une muraille ou le remblai d'une route de dixième ordre, émanaient également de sa volonté; les règlements intérieurs d'une bourgade étaient commentés ou corrigés de cette main puissante et ferme qui traça l'*édit perpétuel* et substitua la stabilité d'un règne à la mobilité de chaque année. Une loi uniforme remplaça l'édit du préteur, dont la force ne durait qu'un an comme les fonctions de ce magistrat. Marc-Aurèle étendit le bienfait de cet édit aux provinces. Hadrien ne se contentait pas du compte rendu par ses agents publics et secrets; il voyageait sans cesse : empereur-préfet, il ne voulait en croire que ses yeux. Pour achever son œuvre politique et pour en couronner le faite par les ornements propres à la monarchie, il établit le premier, à l'imitation des rois d'Asie, une domesticité d'honneur, une cour choisie dans les premiers ordres

(1) Spart. Hadr.

de l'État. Jusque alors, les Césars les plus orgueilleux n'avaient composé leur service intime que d'affranchis, tout au plus de chevaliers; encore Tacite nous apprend-il avec indignation que Tibère préposa un homme de l'ordre équestre à l'intendance de ses *menus plaisirs* (1). On ne sait point quelles furent les charges établies par Hadrien. Aurélius Victor seul nous transmet ce fait, et se borne, selon son usage, à des indications légères. Il prétend qu'Hadrien forma sa maison conformément au cérémonial adopté depuis par Constantin, ce qui n'est guère croyable (2). Ce qu'il y a de certain, c'est que plusieurs titres byzantins, tels que comte des domestiques, sont antérieurs à la translation de l'empire. Dioclétien en fut revêtu avant de prendre la pourpre. Quoi qu'il en soit, après avoir établi la royauté sur ses deux bases naturelles, la concentration du pouvoir et la hiérarchie des offices, Hadrien lui donna une garantie plus essentielle encore. Par une prévision inconnue à ses prédécesseurs, il assura la succession pour deux générations entières; il ne déclara Antonin-le-Pieux César et héritier de l'empire qu'après lui avoir ordonné d'adopter comme héritiers futurs

(1) Tacit. Hist. II.

(2) « Officia sanè publica, et palatina necnon militiæ, in eam formam statuit quæ paucis per Constantinum immutatis, hodiè perseverant. » Aur. Vict. Epitome in Æl. Hadr. XI.

Lucius Verus et Marc-Aurèle. Le règne d'Antonin-le-Pieux, l'un de ceux qui font le plus d'honneur à la monarchie et à l'humanité, ne fit ni avancer ni reculer le pouvoir suprême. Lucius Verus mourut jeune, emporté par cette nostalgie de l'Orient qui va devenir le caractère du monde romain. Marc-Aurèle, chargé du double soin de la philosophie et de la royauté, sut vaquer à ces deux devoirs, et grâce aux diverses aptitudes de son esprit, il sut les cultiver avec une égale sollicitude. Tandis qu'il réconciliait l'humanité avec le pouvoir, et qu'en humble disciple de l'orgueilleux Portique Marc-Aurèle allait à l'école un bâton à la main et un livre sous le bras, il ne négligeait rien pour assurer l'hérédité dans sa famille; il mélangeait avec art un faste royal à la simplicité philosophique, et donnait à l'empire une majesté paternelle dont on n'avait pas encore vu d'exemple. Assis à une table modeste, il n'y admettait que la famille impériale (1). Son fils était adolescent lorsqu'il le déclara César; jeune encore, il le nomma pontife et imperator avec les honneurs triomphaux et consulaires; pour dési-

(1) « Dederunt etiam crimini, quod aulicam arrogantiam confirmaverit, submovendo amicos a societate communi et a conviviis. » Marc-Aurèle loue cependant Antonin-le-Pieux d'avoir prié quelquefois ses amis à dîner, mais l'explication de ce qui semble ici un peu contradictoire n'est-elle pas quelques lignes plus haut. « Dederunt ei vitiis quod et fictus fuisset, nec tam simplex quam videretur. » J. Capit. in M. A., Phil. ad finem.

gner son héritier au respect public, il plaça le jeune consul sur un char et le suivit à pied dans le cirque. Tous ses enfants reçurent des distinctions que nul des douze Césars n'aurait hasardées ; tous, jusqu'à ses filles, assistèrent aux jeux avec des habits de triomphe. Après la mort de sa femme, il fit porter sa statue d'or à la place très apparente occupée naguère au théâtre par Faustine, et nomma les plus grandes dames de Rome pour siéger, pendant la représentation, à l'entour et aux pieds du simulacre (1).

Faustine faisait-elle observer cette étiquette de son vivant ? ces Romaines avaient-elles composé sa maison ou siégeaient-elles alors comme prêtresses de sa divinité ? les femmes des empereurs avaient-elles une cour ? étaient-elles seulement les compagnes du prince ou occupaient-elles dans l'état une place reconnue et spéciale ?

Jusqu'à l'époque impériale, les traditions de la vie romaine avaient sévèrement exclu les femmes de toute participation aux honneurs. Le collège des vestales était ouvert à quelques vierges choisies ; on leur rendait des hommages pieux, mais les épouses des plus éminents personnages de l'état n'étaient point admises au partage honorifique de leurs magistratures. Il n'y avait qu'une exception bien remarquable : la femme du roi des sacrifices portait

(1) J. Capitolinus in M. A., Philos. passim.

le titre de reine (1), tant l'idée de famille et de race était naturellement attachée même aux applications les plus détournées du titre royal. Aucun titre ne désignait la compagne d'un consul, d'un préteur; et pendant toute la domination d'Auguste, Livie vécut dans sa maison, simple patricienne. Les distinctions dont elle jouissait étaient très bornées : elle siégeait au théâtre sur le banc des vestales, et tenait quelquefois une espèce de lever ou de cercle, relaté avec les noms des assistants, dans les *Annales Diurnes*. Jamais Livie ne porta le titre de *Princeps*, comme on l'a conjecturé faussement sur quelques vers très équivoques d'Ovide ou plutôt du poète Pedo Albinovanus (2). Ce fut seulement après la mort d'Auguste que cette femme illustre, le second personnage de son siècle, la mère du nouveau souverain, reçut un rang et des titres qui à son exemple séparèrent désormais les femmes impériales du reste des matrones. La veuve d'Auguste fut déclarée prêtresse de son temple et sa fille adoptive sous le nom de *Julia Augusta*. Dès lors, les femmes, les filles, les sœurs, même les nièces des Césars (3) reçurent généralement, mais par concession du sénat et non par aucun droit positif,

(1) Serv. in *Æneid.*, lib IV, V, 137.

(2) An melius per te virtutem exempla petemus

Quàm si Romanæ principis edis opus ?

Pod. Albinov. *Consolatio ad Liviam*.

(3) Marciana et Matidia Trajani.

ce nom d'Augusta qui ne désignait point un partage du rang suprême, mais une adoption dans la famille Julienne. Quant au titre d'impératrice (*imperatrix*), l'idée et le mot en furent également étrangers même aux Grecs de Bas-Empire, et c'est dans la latinité du dixième siècle qu'il faut en chercher l'origine (1).

Ainsi, une Augusta n'avait rien de commun avec ce que nous entendons par les noms d'impératrice ou de reine.

Son titre, nous l'avons vu, était réparti entre toutes les personnes que nous nommerions aujourd'hui princesses du sang.

La femme de l'empereur ne s'en investissait pas de droit à l'avènement de son époux, cet honneur, comme tous les autres, était décerné par le sénat. Plotine ne voulut pas l'accepter avant que Trajan eût reçu le titre de Père de la patrie. Pertinax, par modestie, refusa d'en décorer sa femme Tattiaua (2).

Le rang des Augusta n'était point inamovible. Une révolution prétorienne et sénatoriale n'épargnait leur vie que pour les réduire à une condition privée. A la suite du massacre de Didius Julianus,

(1) Les premières princesses que j'ai trouvées dans les chroniques latines décorées du titre d'*Imperatrix* sont Adélaïde de Bourgogne et Théophanie de Constantinople, femmes des deux premiers Othons.

(2) Spart. in Hadr. et Capitol. in Pertinaci.

Scantilla sa femme et Clara sa fille perdirent le titre d'Augusta qui leur avait été décerné par un sénatus-consulte. La veuve de Gratien vivait à Rome en citoyenne lors de la destruction de la ville par les Goths. Placidie, Pulchérie, Justine, d'autres encore furent régentes, mais leur rang tenait à la force matérielle dont elles étaient dépositaires; il n'était rien par soi-même. Répudiées, les Augusta perdaient ce titre et rentraient immédiatement dans la condition privée (1).

Telle n'était pas une reine (2) chez les Asiatiques ou chez les Barbares. Marquée du sceau indélébile de l'hérédité, de la maternité et du sang royal, elle pouvait périr, mais non déchoir.

Combien différente la destinée d'une Augusta ! Pour en juger, il suffit d'un exemple. Nous le prendrons exprès à une époque où l'Empire déjà caduc avait passé par le règne avoué des femmes, et où les filles des Césars portaient le nom de Césarissa.

Écoutons la césarissa Anne Comnène : « L'empereur Alexis, mon père, étant tombé dans une nouvelle défaillance, ma sœur Marie lui jeta de l'eau au visage et lui coula de l'eau rose dans la bouche avec tant de succès qu'il revint, et qu'il nous fit

(1) Lollia Caji, Galeria Vitellji, Titiana Pertinacis, Scantilla Juliani, Plautilla Antonini, Annia Faustina, Cornelia Paula, Aquila Severa Elagabali, Sallustia Barbia Orbiana (ut creditur), Alex. Severi, etc., etc., etc.

(2) Voyez les Prolégomènes.

une seconde remontrance : puis il retomba une troisième fois. On jugea qu'il serait utile de le transporter, et on le transporta sur son lit dans un appartement exposé au septentrion du palais à cinq dômes, où il était alors. Pendant que nous étions occupés à faire ce changement, le successeur de l'empire prit possession du grand palais, dont le peuple fut un peu ému, sans néanmoins rien entreprendre pour s'y opposer. Ce fut là, sans doute, un extrême surcroît d'affliction à l'impératrice, qui, en perdant son époux, perdait aussi la souveraine puissance, et se voyait arrachée du trône, réduite à une condition privée. Ce fut alors qu'elle s'abandonna tout entière à la douleur, et qu'oubliant moi-même ma philosophie, je commençai, comme elle, à fondre en larmes, à jeter des cris, à m'arracher les cheveux et à me déchirer le visage. Je tâchai pourtant de me rassurer pour être en état de lui apporter quelque sorte de consolation ; mais, dans ce temps-là même, quelques uns s'aperçurent que mon père était près de rendre l'esprit. Ma sœur Marie courut aussitôt comme pour recevoir son dernier soupir. Cependant, l'impératrice déchirait ses habits et jetait ses souliers de pourpre, comme de fausses marques d'une dignité dont elle était dépouillée. Où trouverais-je des paroles capables d'exprimer sa douleur ? Elle arracha les ornements de sa tête et elle

se coupa les cheveux, elle prit des souliers noirs, et, après avoir été quelque temps en peine pour trouver une robe de deuil, ma troisième sœur, qui avait éprouvé le malheur de la viduité, en tira une de ses armoires, et la lui donna. Dans le temps même qu'elle la mettait, l'empereur rendit l'esprit, mon soleil se coucha, ma lumière s'éteignit (1). »

Quinze siècles avaient donc changé bien peu de chose à la condition des Augusta. Leurs plaintes d'une situation aussi précaire, leurs efforts pour y mettre un terme, les troubles dont leurs chagrins furent si souvent la source, la nullité, l'abandon, qui accompagnent leur veuvage ou leur disgrâce, traversent dix siècles sans interruption, et, de Byzance à Rome, remontent jusqu'à la seconde Agrippine, la mère de Néron (2). « De toutes les choses mortelles, dit Tacite, rien n'est si instable, si fugitif, qu'un pouvoir emprunté, qui n'a point sa propre force pour point d'appui. Agrippine disgraciée, sa porte fut déserte. Point de consolateurs, pas même de simples visites, à l'exception de quelques femmes, par amitié ou par malice. . . . » Dion Cassius

(1) Anne Coëmnne, Hist. de l'emp. Alex. XV, 11, 12. Nous avons cru devoir conserver la traduction du président Cousin. Sa simplicité n'est pas sans grace.

(2) *Nihil rerum mortalium tam instabile ac fluxum est quam fama potentiae, non sua vi nixa. Statim relictum Agrippinae limen nemo solari, nemo adire, praeter paucas feminas, amore an odio, incertum.* Tac. Ann. lib. XIII, 19.

ajoute que lorsque Agrippine passait dans une rue, on se détournait pour ne pas la rencontrer, et qu'enfin, s'il n'y avait pas moyen de l'éviter, on la quittait sans lui avoir répondu.

Nous avons eu dans notre histoire le scandale d'une reine-mère errante hors des états de son fils ; mais son exil fut volontaire en quelque sorte. Quoique éloignée des affaires et de la cour, il n'y aurait pas eu d'ennemis assez puissants, de ministres assez audacieux pour l'empêcher de vivre avec la dignité convenable, au milieu des respects publics, à l'abri des tours d'un château royal, si le démon de l'ambition et de l'intrigue lui avait permis de se résigner à une telle existence. D'ailleurs, le roi moderne fut blâmé et l'antique empereur applaudi. Indignée de marcher à la tête des femmes romaines, la première d'entre elles, mais leur égale, Agrippine avait voulu les licteurs, les faisceaux couronnés de lauriers, le siège sur le tribunal à la réception des ambassadeurs. Il était alors plus aisé de massacrer la moitié du sénat que d'acclimater à Rome ces emprunts de royauté asiatique. Plus tard, les dégoûts superbes du peuple romain s'amortirent par l'habitude. Les fréquents voyages d'Hadrien rapprochèrent les deux zones. Faustine et Lucille femme et fille de Marc-Aurèle osèrent autant et peut-être plus que l'altière Agrippine. Couverte de tous les opprobres, Faus-

tine célébra sa pudicité sur les médailles ! et ce qui est plus hardi, ce qui est surtout plus remarquable au point de vue monarchique, elle grava sur le bronze et l'or, sa funeste fécondité (1). Lors de la révolte d'Avidius Cassius, Faustine écrivait à Marc-Aurèle comme aurait pu le faire une reine dans un royaume héréditaire : « Je t'exhorte fort, si tu aies mes tes enfants, à poursuivre vigoureusement de telles rébellions ; c'est ainsi que ma mère Faustine dans la défection de Celius engagea ton père Antonin-le-Pieux à garder sa piété pour les siens d'abord, pour les étrangers ensuite. En effet on ne peut appeler pieux un empereur qui ne pense ni à sa femme ni à ses enfants. Tu vois quel est l'âge de notre Commode..... Ne ménage pas ces hommes, qui ne t'ont pas ménagé et qui n'auraient épargné ni moi ni les miens s'ils avaient vaincu... Je te ferai savoir par le vieil eunuque Cécilius en quels termes la femme d'Avidius Cassius, ses fils et son gendre se sont moqués de toi (2). »

Malgré la beauté républicaine des réponses de Marc-Aurèle, le progrès des idées dynastiques est

(1) Eckhel. Pan. II, vol. VI. Fecund. Augustæ. (Une femme entourée d'enfants.) A la naissance de sa fille, Néron fit consacrer un temple à la fécondité de Poppée (Tac. An.), mais il n'avait pas encore imaginé d'en faire l'exergue d'une médaille.

(2) « Tamen jam hortor, ut, si amas liberos tuos, istos rebeliones acerrime persequaris. Mater mea Faustina, patrem tuum Pium ejusdem in defectione Celsi sic hortata est, ut pietatem primum circa suos servaret, post circa alienos, non enim

évident, il l'est surtout dans le mot si connu du prince philosophe à Antonius Marcus qui lui conseillait de répudier Faustine. « Si je la renvoye, « ne faudra-t-il pas lui rendre sa dot (1)? » Le monde devenu la dot d'une femme !... Un empereur qui croit recevoir l'empire non du sénat et du peuple, mais des mains d'une épouse !... La révolution dans les idées était accomplie.

Un acte bien remarquable se rattache à la mémoire de Faustine et de sa mère, de même nom et de mêmes mœurs qu'elle. Nous ne parlons pas des honneurs divins, ils étaient d'étiquette, mais par une charité jusqu'alors sans exemple, après la mort de ces princesses, des filles pauvres furent nourries aux frais de l'état sous le nom de Vierges Faustiniennes (2). Ici ce n'est plus la royauté qui perce, c'est le christianisme qui se fait jour.

« *pius est imperator, qui non cogitat uxorem et filios. Commodus « noster vides in qua aetate sit. Noli parcere hominibus, « qui tibi non pepercerunt; et nec mihi, nec filiis nostris parce- « rent, si vicissent. Ad quas rescribam, si tardavero, « per Cæcilium senem spadonem, hominem, ut scis, fidelem : « cui verbo mandabo, quid uxor Avidii Cassii, et filii, et gener de « te jactare dicantur. » Vulcatius Gallicanus in Avid. Cass. IX, X.*

(1) Si uxorem deditimus, reddamus et dotem. Julius Capitolinus in M. Aur. — Dion, par une ignorance qui brouille les époques, rapporte ce mot à Néron, parlant d'Octavie.

(2) Jul. Capit. in M. A. Philosoph. et Spanheim, de Usu Numism. T. II, p. 289.

www.libtool.com.cn

LIVRE II.

180 — 382.

www.libtool.com.cn

I

CONSTITUTION RELIGIEUSE ET CONSTITUTION POLITIQUE ; IDENTIQUES A ROME. — LE CHRISTIANISME LES ATTAQUE L'UNE ET L'AUTRE. — IL SE DÉCLARE POUR LA MONARCHIE. — CITATIONS DE PÈRES DE L'ÉGLISE. — SAINT AUGUSTIN , TERTULLIEN ET LACTANCE CONDAMNENT L'HISTOIRE ROMAINE TOUT ENTIÈRE. — TERTULLIEN DISTINGUE L'EMPEREUR DE L'EMPIRE. — SAINT CYPRIEN ET MINUTIUS FÉLIX ÉLÈVENT LA ROYAUTÉ ASIATIQUE AU DESSUS DE L'EMPIRE ROMAIN. — SAINT JUSTIN EXALTE LA PUISSANCE ROYALE ET LUI APPLIQUE EXCLUSIVEMENT UN TEXTE SACRÉ. — QUELS SONT LES EMPEREURS QUI PERSÉCUTENT LE CHRISTIANISME ? — QUELS SONT LES EMPEREURS QUI L'ÉPARGNENT ?

Emprisonnés dans les formes républicaines de la constitution impériale , possesseurs d'un pouvoir illimité mais viager , les Césars s'efforçaient de le faire durer au delà d'eux-mêmes et demandaient l'hérédité du trône aux oracles trompeurs de l'O-

rient. Tandis que leur instinct, bien averti dans son but, mal dirigé dans ses moyens, ne méditait cette révolution politique qu'à l'aide d'une révolution religieuse, le christianisme était graduellement arrivé à la maturité complète et au libre emploi de toutes ses forces. Après avoir régénéré la vie morale, il était temps qu'il pénétrât dans la vie politique et qu'il fit sentir désormais sa présence, dans les luttes du pouvoir public comme dans les secrets combats du cœur. Il lui appartenait de régner sur la terre comme dans le ciel. Mais de ces deux influences, la première fut plus rapide, plus décisive, plus promptement acceptée. Les consciences individuelles s'ouvrirent à la parole du Christ bien avant le jour où elle se fit entendre au milieu des conseils humains. Sans doute, l'ascendant sur le grand nombre conduisait infailliblement à l'empire sur tous; cette tendance était simultanée et indivisible; c'étaient deux voies qui menaient au même but; mais l'une, quoique arrosée de sang, était rapide et triomphale; l'autre, plus facile en apparence, était lente et détournée. Pour pénétrer les âmes désintéressées et rares, le christianisme n'avait qu'à les toucher; pour siéger sur le trône des rois et dans le prétoire des juges, il lui fallut une longue attente et une patience opiniâtre. Il y parvint à la fin, car c'était son droit.

La lutte ne fut pas seulement entre le polythéisme

et le christianisme, mais entre le christianisme et la république romaine, dont l'organisation avait survécu à l'établissement de l'empire. Le christianisme proscrivit à la fois et la religion et le gouvernement de Rome. Dans son existence politique, il ne reconnut, il n'admit, il ne servit qu'un seul pouvoir étranger au fond même de cette constitution : le pouvoir impérial, la royauté.

Attaquer les dieux du Capitole, c'était proscrire la religion et la république. Semblable à Janus leur vieille divinité, Rome formait un être unique à deux visages. Les nombres d'une équation, les termes d'un syllogisme, les membres du corps humain, sont moins cohérents, moins symétriques, moins dépendants de leurs mouvements réciproques que ne l'étaient la constitution religieuse et la constitution civile de la république romaine. Dans l'esprit de leurs ennemis comme dans la pensée de leurs défenseurs, c'étaient deux choses absolument inséparables.

Personne ne s'y trompa : chrétiens et polythéistes, créateurs d'une ère nouvelle ou défenseurs d'un passé irrévocable, hommes puissants par les idées ou par les supplices, bourreaux ou victimes, tous le comprirent également. Dès le premier jour, l'organisation républicaine se sentit menacée. Les chrétiens, désormais légitimes possesseurs du monde, se présentèrent comme les réformateurs de la

religion, ou ce qui est la même chose, de la société : à Rome, ces termes étaient identiques. La loi appuyait le dogme, et le dogme faisait partie de la loi. On n'y voit point comme dans nos gouvernements modernes les grands actes de la vie, solennellement consacrés par l'intervention religieuse ; nulle cause, nul prétexte ne suspendait sa permanence ; sa présence était perpétuelle, incessante, inexorable dans les circonstances les moins sérieuses, aussi bien que dans les crises les plus importantes de l'existence humaine.

La séparation du spirituel et du temporel est un des bienfaits du christianisme. Les Romains n'en avaient aucune idée. Leur religion n'était pas comme la nôtre, à la fois immobile et flexible ; immobile dans son principe, dans son essence, flexible dans son application aux temps, aux lieux, aux nationalités. La religion chrétienne toujours vivante depuis près de vingt siècles, n'est point indissolublement attachée à telle ou telle forme politique. A l'ombre des trônes absolus ou des monarchies tempérées, au bord du lac républicain de Guillaume-Tell, dans l'Amérique plus républicaine encore, elle fleurit plante immortelle, nourrie par tous les sucres de la terre, rafraîchie par toutes les eaux du ciel. Ce n'est point une religion locale mais universelle, et ce caractère dont elle fut empreinte dès son origine, devint plus que tout autre signe,

l'épouvante et la colère du polythéisme romain. En effet, rien de plus contraire, de plus opposé, de plus antipathique à la religion officielle, transmise par Numa. Elle était romaine, rien que romaine ; étendue comme l'empire, elle était bornée comme lui ; quoiqu'elle affectât la durée et l'universalité, elle ne pouvait prétendre qu'à une durée historique, à une universalité géographique, vaste et respectable sans doute dans le monde limité des faits, pauvre, chétive, mesquine dans le monde sans bornes de la pensée et de la foi. Pour nous résumer, nous hasarderons de dire qu'à Rome il n'y avait pas comme dans notre Europe chrétienne des prêtres, des sacrements et des temples ; mais que tous y étaient prêtres, que tout y était temple et que les passions y tenaient lieu de sacrements. Rome était gouvernée par le plus inflexible panthéisme, non celui de la nature, mais celui de la loi ; la nature elle-même s'y soumettait et ses créations les plus générales ne semblaient à ces superbes Romains, qu'une providence spéciale et particulière aux ordres de leur république.

Le berceau de tous les peuples est entouré de prodiges, et la protection exclusive de la Providence est le thème invariable par où débute tout amour-propre national ; cependant quelque étendue qu'on donne à cette protection céleste, on ne s'en attribue pas toujours le monopole. Dans les mécomptes qu'on

éprouve ou dans les succès dont on se vante, on n'en appelle pas constamment à l'intervention partielle de la divinité. Il n'en est pas ainsi des Romains. Pour eux, les puissances supérieures sont uniquement chargées de la grandeur de Rome, c'est là leur soin principal, essentiel ; c'est leur préoccupation unique ; leurs regards distraits ne tombent sur le reste de l'univers que pour le récompenser ou le punir dans ses rapports avec le monde romain. Cette croyance invétérée au fond des cœurs, datait de la fondation même de la cité, du moment où la herse de Romulus, promenée sur un champ du Latium, eut jeté les glèbes dans l'enceinte où devait désormais se mouvoir la ville éternelle. Dès lors l'Olympe entier fut convoqué à cette fête : d'abord, les Dieux taciturnes et chagrins de la sombre Etrurie, puis les divinités élémentaires adorées par les Sabins, ensuite les Dieux de la Grèce, puis enfin, dans la suite des temps, toutes celles d'entre les divinités étrangères qui consentaient à abdiquer leur indigénat et à s'enrôler dans l'innombrable armée du Panthéon. Peu à peu il n'y eut plus un coin du ciel qui ne fût aussi romain que la fontaine Egérie ou le gouffre de Curtius. Des fêtes continuelles, des solennités journalières (Ovide a pu faire, sous le titre de *Fastes*, un poème du calendrier), ne permirent pas un instant au peuple d'oublier tout ce qu'on

rattacha de glorieux, de moral, d'imposant à ces origines de la patrie : les Dieux de Troie sauvés des feux de Vesta, le Palladium gardien de la ville, éternelle comme lui, la piété d'Enée, l'empire promis à sa race, les lois du pays dictées aux rois par les nymphes et les sibylles, les grands dieux présents à toutes les actions publiques ; Junon elle-même, cette ennemie de Troie, désarmée par la grandeur de Rome ; dans la vie privée, une divinité spéciale présidant à tous les mouvements, à tous les actes de l'existence, et le sénat, cette gloire du monde, assemblée non moins religieuse, non moins sacerdotale que politique et civile, le souverain pontificat des rois transmis aux plus illustres des sénateurs comme la plus magnifique des récompenses, l'interprétation des livres sacrés, la science des aruspices et des augures, apanage exclusif de la plus haute noblesse ; enfin, partout, les Dieux, les mystères, les sacerdoces mêlés à l'étiquette sénatoriale, aux fonctions civiles et militaires, aux prétoriaux, aux dictatures, aux consulats ; le patricien et le pontife identifiés, assimilés et confondus ; les songes, les présages accompagnant toutes les actions humaines : voilà dans quelle atmosphère vivaient les Romains, voilà les idées qu'ils portaient au camp, au Forum, dans l'intérieur de la famille ;

voilà ce qui nourrissait à la fois leurs croyances, leurs coutumes et leur orgueil.

Maintenant voici ce que leur disait le christianisme : « Les dieux de Troie sont des dieux vaincus , vous en avez fait vos pénates , vous serez vaincus comme eux. Cet Enée que vous estimez si fort , était assurément un bien bon fils , mais un triste soldat. La fondation de cet empire est l'œuvre de l'injustice ; c'est le brigandage qui a réuni les Romains et les a rendus redoutables à leurs voisins. Rome a commencé par être un repaire de malfaiteurs qui ont mis à leur tête le plus criminel d'entre eux , un assassin , un fraticide ! Les nobles auspices ! les honnêtes gens ! ils enlèvent , ils violent les filles de la bourgade voisine et font ensuite la guerre à leurs pères ! Et ce Romulus , ce fils de la prostituée , de la Louve , ce fraticide , ce chef de voleurs ? Et votre sage Numa ? ses livres inspirés par Egérie contenaient des préceptes si horribles , que votre sénat en a ordonné la destruction. Depuis ce temps , le brigandage est devenu la loi des Romains ; leurs temples ne sont cimentés que des dépouilles des villes , de la ruine des autels et du sang des malheureux ; ils emmènent les Dieux en captivité et ils les adorent ! N'est-ce pas la consécration du larcin ? Tous leurs triomphes sont des impiétés. »

Ainsi , sous les mains chrétiennes , se déroulait

l'Histoire romaine tout entière pour l'opprobre de ceux qui en avaient fait leur idole. Rien ne demeurait intact : l'amour de la gloire, le courage, le patriotisme, vertus des Romains, n'échappaient pas plus à la censure de la religion nouvelle que les fables du polythéisme ou les rêves des mythographes.

A cette protection manifeste du destin réclamée par Rome, la voix sévère des pères de l'église répondait « que Dieu avait toléré la puissance des Romains pour punir les crimes du reste de la terre ; que leur gloire était d'ailleurs un faible dédommagement du bonheur éternel refusé à leurs crimes ; que Rome, devenue plus coupable encore, devait périr à son tour. Ce qu'elle avait pris pour noble ambition n'était qu'un vice de plus ; après tout, enfin, de l'aveu même de Salluste, c'est moins l'amour de la justice que la crainte de l'Etrurie et d'autres puissants ennemis, qui conserva dans les premiers temps de la république la concorde et les bonnes mœurs (1). »

(1) « Ita ne istis penatibus victis, Romam ne vinceretur, prudentes commendare debuerent. » Aug. Civit. Dei. I, 3. — Patrem diligentem Ænean crediderunt, militem nunquam gloriosum. Ad fœdiora festino. Non producit Auctores vestros de Laurentina palam facere, Romuli nutrix, et ideo lupa quia scortum. » — Tertul. Ad Nationes. II. — « Nobilis justitia Romana ab ipsis imperii nascentis incunabulis auspicatus est. Confluxerant perditii, facinorosi, incesti, sicarii, proditores. Ipse Romulus imperator parricidium fecit. Hæc sunt prima auspicia religiosæ

Les premiers apologistes accordaient encore quelque estime à ces traditions, ils se plaignaient seulement de l'oubli où elles étaient tombées; ils rapportaient les mœurs des ancêtres, les lois contre les brigues, les ordonnances somptuaires, la

civitatis Mox alienas virgines..... illusit et..... propinquum sanguinem fudit — Cum Romulo regibus ceteris et postumis ducibus disciplina communis est. Ita quidquid Romani tenent, colunt, possident, audaciæ præda est : templa omnia de manibus, de ruinis urbium, de spoliis deorum, de cædibus sacerdotum. Hoc insultare et illudere est, victis religionibus servire et captivas eas post victorias adorare. Nam adorare quæ manu cœperis sacrilegium et consecrare, non numina. Toties ergo à Romanis impiatum est, quoties triumphatum. » M. Minut. Felicis, Octavianus. (Venetiis, Elmenhorstus recensuit.) — « Senatus autem cum religiones formidaret damnare majorum, et ideo Numæ assentire cogeretur, illos tamen libros tam perniciosos esse judicavit : ut nec obrui rursus juberet ne humana curiositas multò vehementius rem jam proditam quæreret, sed flammis aboleri nefanda monimenta. » Aug. Civ. D. Lib. VII. 34. — « Huic tempori adjiciamus etiam tempus illud, quousque dicit Sallustius, (Ce passage de Salluste est perdu.) æquo et modesto jure agitatam, dum metus à Tarquinio et grave bellum cum Etruria positum est. Quamdiu enim Etrusci Tarquinio redire in regnum conanti opitulati sunt, gravi bello Roma concussa est. Ideo dicit, æquo et modesto jure gestam rempub. metu premente, non persuadente justitia. » *Idem*, Lib. III, 16. — « Quibus ergo non erat Deus daturus vitam æternam cum sanctis angelis suis in civitate sua cælesti, ad cujus societatem pietas vera perducit, quæ non exhibet servitutem religionis, quam latrariam Græci vocant : nisi uni vero Deo, si neque hanc ejus terrenam gloriam excellentissimi imperii concederet, non redderetur merces bonis artibus eorum, id est virtutibus quibus ad tantam gloriam pervenire nitebantur. De talibus enim, qui propter hoc boni aliquid facere videntur, ut glorificentur ab hominibus, etiam dominus ait : Amen dico vobis, perceperunt mercedem suam. » *Idem*, Lib. V, 15.

chasteté des femmes, la simplicité de leur parure, la rareté des divorces et le petit nombre des théâtres; ils opposaient ce contraste aux mœurs nouvelles (1); mais en général, ils s'abstenaient de ce genre de louanges et se plaisaient à déverser sur la vie romaine à toutes les époques, la haine, l'insulte et le mépris. Ils n'épargnèrent pas même le sénat de Rome, et en firent surtout le but de leurs traits, car c'est là qu'était le cœur de la société païenne. Battre en brèche le sénat, c'était renverser tout l'édifice.

Parvenue au comble de la puissance, Rome aimait à jeter un regard orgueilleux sur ses origines et à reconnaître, par l'imagination, les vieilles campagnes latines, le toit de chaume d'Evandre, là où s'élevaient pour l'éternité (elle le croyait du moins), des flottes de colonnes rostrales, des forêts de temples et une population de statues. Au sein des richesses et des hommages du monde, les sénateurs, après eux les Césars et même

(1) « Quonam illæ leges abierunt, sumptum et ambitionem comprimentes? quæ centum æra non amplius in cœnam sub-
scribi jubebant, nec amplius quam unam inferri gallinam.....

..... Video et theatra, nec singula satis esse, nec nuda. Nam ne vel hieme voluptas impudica frigeret, primi Lacedemonii odium penulæ ludis excogitaverunt. Video et inter matronas atque prostibulas nullum de habitu discrimen relictum. Circa fœminas quidem etiam illa majorum instituta ceciderunt, quæ modestiæ, quæ sobrietati patrocinabantur. » Sept. Flor. Tertull. Apolog. (Venetiis 1714. Cum emend. Nicol. Rigaltii.)

le peuple, aimaient ces modestes commencements de Rome; c'était un des thèmes favoris de la poésie nationale. Virgile flattait le goût public en peignant les bois peuplés de faunes et de nymphes indigènes, l'Argilète sacré, le froid Lupercal, les bruyères incultes, les broussailles sans nom qui seront un jour la roche Tarpéienne et le Capitole au front d'or. « Là, dans ce vallon où mugissent les
« troupeaux de bœufs, s'élèveront un jour les Ca-
« rénes aux rues élégantes, là sera le Forum. Déjà
« au temps d'Evandre, une horreur religieuse
« sanctifiait ces lieux agrestes, et faisait trembler au
« loin les hommes, les rochers et les bois. Un dieu
« habite cette montagne; quel est-il? nous l'igno-
« rons, mais enfin c'est un dieu (1)!... » Moins sobre, moins mesuré que Virgile, Properce ne se contente pas d'effleurer ces souvenirs; il s'étend, il se développe, il insiste. « Etranger, dit-il, avant le
« phrygien Énée, cette grande Rome que tu vois
« n'était qu'une colline et de l'herbe; le sénat qui
« brille maintenant dans la pourpre se composait
« alors de quelques pères de famille, aux cœurs rus-
« tiques sous des vêtements de peau. La cornemuse
« les appelait au conseil, et une centaine de ces vieux
« pâtres tenait l'assemblée au milieu d'un pré (2). »

(1) « *Hæc nemora indigenæ Fauni,* » etc., etc. Virg. *Æn.* VIII.

(2) « *Hoc quodcumque vides, hospes quâ maxima Roma est,*
« *Antè Phrygen Ænean collis et herba fuit.*

Les apologistes chrétiens s'emparèrent de ces aveux; ils les retournèrent d'une façon sanglante contre leurs adversaires, et le raffinement d'amour-propre qui entraînait les Romains vers ces images d'un passé si différent de leur prospérité présente, devint entre les mains des orateurs sacrés le fouet dont ils stigmatisèrent les origines de la république.

Après avoir établi avec beaucoup de hardiesse la supériorité de la raison sur l'autorité de la tradition la plus ancienne, Lactance s'épuise en ironie sur le sénat, cette loi vivante, cette sagesse des nations sortie d'une centaine de vagabonds obscurs enveloppés dans le poil des bêtes sauvages.

Certes, Lactance était bien injuste, et nul ne pouvait savoir mieux que lui combien un humble point de départ ennoblit une glorieuse carrière. Quelque chose de plus grand que Rome était né dans une étable; douze apôtres ont été plus puissants que les cent bergers de Properce. Un véritable père de l'Eglise, un saint, et par bonheur Lactance ne l'était pas, n'aurait pas employé un argument si pué-

- « Atque ubi Navali stant sacra Palatia Phæbo,
- « Evandri profugæ procubuere boves.....
- « Curia, Prætexto quæ nunc nitet alta senatu,
- « Pellitos habuit, rustica corda, patres.
- « Buccina cogeat priscos ad verba Quirites;
- « Centum illi in prato sæpè Senatus erat.

Sex. Aurel. Propert. IV, 1.

ril ; mais au fort d'une lutte, lorsque les hommes se prennent corps à corps, il ne s'agit pas d'équité. Si le sénat n'est pas détruit, renversé, avili, l'établissement politique du christianisme devient impossible. Tous les rites, tous les usages de cette assemblée, découlent immédiatement du polythéisme. Donnée par Jules César, la statue de la Victoire est placée dans le lieu même des séances ; ce n'est pas un vain ornement, un simulacre de parade qu'on puisse changer ou remplacer à son gré ; nous verrons l'exil de ces images causer une fermentation violente dans une partie du sénat et du peuple. L'acte qui ordonne l'expulsion de la statue et la destruction de son autel, est l'un des plus graves, des plus décisifs de l'empire devenu chrétien. Avant de prendre séance, les sénateurs sacrifiaient devant elle à la prospérité de l'empereur ; d'autres rites, aussi anciens que le sénat lui-même, ne pouvaient périr qu'avec lui. Mais, de tous

(1) « Si rationem mavis, discedere te necesse est ab institutis et auctoritate majorum ; quoniam id solum rectum est, quod ratio præscribit ; sin autem pietas majores sequi suadet ; fateris igitur et stultos illos fuisse, qui excogitatis contra rationem religionibus servierent, et te ineptum, qui id colas, quod falsum esse conviceris. Sed tamen quoniam nobis tantopere majorum nomen opponitur videamus tandem, qui fuerint majores illi ? Hi sunt patres, quorum decretis eruditi ac prudentes viri devotissime serviunt, idque verum ac immutabile omnis posteritas indicat, quod centum pelliti senes statutum esse voluerunt. » Lact. Fir. Inst. Div. II, 6.

les obstacles qui éloignaient les chrétiens de la vie politique, ce sacrifice journalier, ce grain d'encens offert à la majesté impériale, était certainement le plus invincible, et nul ne fut allégué plus souvent par l'Eglise ou contre l'Eglise.

Par ce refus de reconnaître la divinité des empereurs, les chrétiens leur étaient devenus odieux ; cependant ils remplissaient les armées, leur fidélité ne se démentait jamais, et de toutes les obligations civiles, ils n'en remplissaient qu'une, le paiement des impôts, mais ils la remplissaient avec une sainte exactitude. D'où venaient ces différences ? D'abord et avant tout de leur conscience religieuse ; puis en second lieu sans doute, mais très puissamment, de leur conscience politique qui, dans tout l'empire, ne reconnaissait qu'un pouvoir légitime, celui de l'empereur.

Le sénat, la république et ses institutions n'existaient pas pour eux. Partout ils en parlaient avec haine et dérision. « La république est née des faux dieux, des faux grands hommes, des livres sibyllins, des aruspices, en un mot du mensonge dans toutes ses formes et sous toutes ses faces. C'est un accident particulier dans le train du monde, c'est une excroissance parasite qui n'a point sa racine dans la nature des choses humaines : sénat romain, sanhédrin pharisaïque, rien de tout cela

n'est de Dieu, tout est de l'homme, voire du démon. » www.libtool.com.cn

« Le pouvoir souverain est seul de Dieu ; il est aussi ancien que la terre. Les chrétiens ne reconnaissent que lui, mais ils le reconnaissent pleinement, dépouillé toutefois des accessoires sacrilèges, restes de la constitution républicaine, dont les lambeaux, mal cousus ensemble, composent le manteau impérial. Les chrétiens reconnaissent César, mais ils veulent le revêtir d'une pourpre neuve, d'une robe sans couture et sans tache ; ils s'efforcent de lui démontrer que tel est non seulement leur devoir, mais aussi son intérêt à lui, et qu'en faisant un prompt divorce avec les formes républicaines, il atteindra à la puissance essentielle, véritable, à l'unité nécessaire de la monarchie. C'est ici qu'il faut entendre les grandes voix des orateurs chrétiens.

« Que dirai-je de plus du pieux dévouement des chrétiens pour la personne de l'empereur ? N'est-il pas l'élu de notre Dieu, et, à ce titre, n'est-il pas surtout notre César à nous ?..... L'empereur n'est pas un Dieu ; je ne l'appellerai point ainsi, car je ne me permets point de le railler, et je ne sais point mentir ; il est homme, et l'intérêt de l'homme est de fléchir devant Dieu dont il tient sa dignité. Le donner pour un Dieu, c'est lui refuser le titre d'empereur..... Je l'appellerai volontiers seigneur,

pourvu que ce ne soit pas comme équivalent de la divinité (1).....» www.libtool.com.cn

Après avoir représenté avec une verve satyrique et sanglante ce qu'il y avait de honteux, de désordonné et d'hypocrite dans les fêtes prétendues religieuses qui accompagnaient l'avènement des empereurs, leurs anniversaires, leur retour triomphant dans Rome à la suite de longs voyages ou de victoires signalées, Tertullien ajoute :

« Ah ! dans ces moments d'ivresse où mille voix s'écrient : Puissant Jupiter, prolonge les années de l'empereur en retranchant quelques unes des nôtres ! ne trouverait-on pas secrètement mais indestructiblement gravé dans les cœurs l'espoir d'une longue série de Césars successifs présidant au partage sans fin de congiaires inépuisables ? Seul, le chrétien ne sait point souhaiter un nouveau César. Mais, dira-t-on, le peuple est toujours peuple. Oui, mais ce sont des Romains, ce sont nos persécuteurs.

(1) « Sed quid ego amplius de religione atque pietate Christiana in imperatorem quem necesse est suspiciamus, ut eum quem Dominus noster elegit ? et merito dixerim, noster est magis Caesar, a nostro Deo constitutus..... Nom enim Deum imperatorem dicam, vel quia mentiri nescio, vel quia illum deridere non audeo, vel quia nec ipse se deum volet dici, si homo sit interest homini Deo cedere, satis habet appellari imperator, grande et hoc nomen est, quod a Deo traditur, negat illum imperatorem, qui Deum dicit..... Dicam plane imperatorem Dominum : sed quando non cogor, ut dominum, Dei vice, dicam. » Tertull. Apolog.

Sans doute les autres classes de l'Etat sont très dévouées et très fidèles. Jamais, comme on sait, rien d'hostile n'est sorti du sénat, de l'ordre équestre, des camps, du palais. Et d'où viennent les Cassius, les Niger, les Albin ? Ceux qui tombent sur le prince entre deux allées de jardin ? ceux qui s'exercent à la lutte dans les palestres pour mieux apprendre à l'étrangler ? ceux qui, plus audacieux que les assassins mêmes de Domitien, forcent à main armée la demeure de César ? ce sont pourtant des gens qui sacrifiaient pour le salut de l'empereur, qui couronnaient leurs portes de lauriers, qui illuminaient leurs vestibules, qui juraient par le génie du prince, soit dehors, soit dans leur maison, c'est à dire des patriciens qui seuls pouvaient toucher aux choses sacrées ; enfin (et la distinction que fait ici l'apologiste est bien remarquable), ce ne sont pas des chrétiens, mais des Romains (1). » Tertullien termine en déclarant

(1) « Jam si pectoribus ad translucendum quandam specularum materiam natura obduxisset, cujus non præcordia insculpta apparerent novi ac novi Cæsaris scenam congiario dividendo presidentis ? Etiam illa hora qua adclamant, de nostris annis tibi Jupiter augeat annos ; hoc Christianus tam enuntiare non novit, quam de novo Cæsare optare. Sed vulgus, inquis, ut vulgus. Tamen Romani nec ulli magis depostulatores Christianorum quam vulgus. Plane ceteri ordines pro auctoritate religiosi ex fide nihil hosticum de ipso Senatu, de equite, de castris, de palatiis ipsis spirat. Unde Cassii, et Nigri, et Albini ? unde qui inter duas laurus obsident Cæsarem ? Unde qui faucibus ejus

qu'il reconnaît d'autant mieux le pouvoir des princes qu'ils le tiennent de Dieu seul.

C'est donc avec un soin extrême que les pères de l'Eglise, loin de faire dériver l'autorité monarchique de la constitution de l'empire romain, s'appliquaient au contraire à en démontrer non seulement la séparation, mais l'incompatibilité. Dans ce but, Minutius Félix (1) vante la royauté asiatique si florissante, si splendide, bien avant l'établissement des superstitions de Rome. » Avant même la fondation de la ville, les Assyriens, les Mèdes, les Perses, les Egyptiens, les Grecs, sous leurs rois, n'ont-ils pas été puissants, sans qu'il y eût parmi eux ni pontifes, ni arvaies, ni saliens, ni vestales, ni augures, sans que les ressorts de leur politique s'arrêtassent subitement devant l'indigestion d'un poulet ? « Tous ces peuples, » dit saint Cyprien, « ont possédé l'empire du monde avant les Romains (2). »

Ce n'était pas assez d'un appât si habilement pré-

exprimendis palæstricam exercent? Unde qui armati palatium irrumpunt omnibus Sigeriis atque Partheniis audaciores? De Romanis (nihil fallor) id est, de non Christianis. »

(1) « Et tamen ante eos Deo dispensante diu regna tenuerunt Assyrii, Medi, Persæ, Græci etiam, et Ægypti, cum pontifices, et arvaies, et salios, vestales et augures non haberent, nec pullos cavea reclusos, quorum cibo vel fastidio res summa regeretur. » *Minut. Felic. Octavius.*

(2) *Cypr. Vanit. Ido.*

paré; il ne suffisait pas de montrer aux Césars l'éclat du laurier d'or palissant devant la tiare assyrienne; on peut flatter un désir caché sans assoupir des craintes secrètes. Les Césars avaient ouï dire vaguement que Jésus-Christ avait parlé d'un royaume et que les chrétiens en méditaient la conquête; ils les croyaient surtout fauteurs de l'anarchie démocratique. Il fallait avant tout effacer cette double impression. Rien ne fut négligé pour y réussir.

Saint Justin établit dans son Apologie que « les Chrétiens peuvent seuls rétablir l'ordre dans l'empire au moyen de la monarchie réformée par le christianisme. Placés sous les yeux de Dieu, ils sont gouvernés par la conscience, supérieure aux lois humaines; le royaume du Christ n'étant pas de ce monde, cette expression ne doit pas effrayer le pouvoir. Si leur ambition était terrestre, ils s'en cacheraient avec soin au lieu de le confesser hautement, même en face des bourreaux (1). »

Ainsi les apologistes chrétiens séparaient, non vaguement, non sous une phraséologie obscure, mais d'une manière nette et précise, l'autorité souveraine de toutes les autres combinaisons de la puissance publique; ils la considéraient comme un fait nécessaire, comme la seule condition de l'ordre politique, et, la distinguaient entièrement de son origine élective et sénatoriale; aussi pros-

(1) Saint Just. Phil. et Martyr. Apol., I.

crivaient-ils en elle, tout ce qui venait de cette source, tout ce qui se rattachait à la théologie de la république romaine : les sacrifices, l'encens, l'adoration, l'apothéose. Ils rejetaient ces accessoires, et réduisaient la puissance du monarque à l'exercice d'une autorité purement humaine sans aucun mélange de nature divine ; mais dans cette mesure ils lui rendaient un hommage sans restriction et lui vouaient un service fidèle. Pour eux, répétons-le, la république, le sénat, n'existaient point, il n'y avait que l'empereur ; ils servaient dans ses armées et violentaient même par ce devoir leurs répugnances naturelles ; quelquefois ils repoussaient les couronnes, les ornements militaires ; mais cette répulsion n'était ni générale, ni universellement approuvée. Les chrétiens n'entraient dans aucune conspiration, ils ne refusaient point le tribut ; enfin, constamment rebelles à la république, ils étaient non moins constamment dévoués à la monarchie, et pour couronner ce système plein de simplicité et de force, ils en appelaient aux textes mêmes de notre sainte loi et disaient après Jésus-Christ : « Rendez à César ce qui est à César. »

Si notre divin Sauveur avait daigné manifester sa pensée avec une précision rigoureuse, conforme aux usages et à la constitution romaine, si sa parole pouvait être ramenée à ce sens étroit, il aurait

dit : « Rendez à la république ce qui est à la ré-
 • publique. » Mais il n'a pas parlé ainsi, et dès ce
 moment la royauté a été *sanctionnée* par le Christ.
 Ainsi l'ont entendu et interprété les pères de l'E-
 glise (1). Saint Justin est formel sur cet objet. Il
 commente les paroles divines et en applique tou-
 jours le sens aux *rois* et à la *puissance royale* (2).

Les empereurs ne comprirent cette situation que
 tard ; blessés dans leur divinité officielle, ils se
 crurent méconnus dans leur pouvoir, et malgré un
 antagonisme perpétuel avec le sénat, ils épousèrent
 ses haines et servirent ses vengeances contre une
 religion qui attaquait non le génie de l'empire, mais
 celui de la république. Cet appui du Verbe nou-

(1) On trouve dans un recueil ces incroyables paroles : « Quoi !
 vous en êtes encore à la distinction de l'Evangile ! Rendez à César
 ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. Vous ne savez donc
 pas que cette distinction, dans la bouche de Jésus, ne fut qu'une
 ironie. » P. Leroux, Revue Indépendante. T. I^{er}, deuxième livrai-
 son, p. 307.

(2) « Illud etiam studio nobis est, ut vectigalia et census iis,
 quibus hoc munus commisistis primionnium pendamus; quemad-
 modum ab eo sumus instituti. Illo namque tempore accedentes
 quidam, percunctati sunt ex illo, an Cæsari vectigalia pendere
 operat? Qui responsum hoc ab eo retulere: *Dicite*, inquit, *mihi*,
cujus imaginem nummus habet? Qui ubi dixissent, *Cæsaris*: *Red-*
dite, ait, *quæ Cæsaris sunt: et quæ Dei, Deo*. Proinde nos solum
 Deum adoramus; vobis autem in rebus aliis læti servimus; *Reges*
 ac principes hominum esse agnoscenter; et simul precantes, ut
 cum *Regia potestate* sanam quoque mentem obtinere com-
 peri amini. » Just. Phil. et Mart. Ap. I, 17. (Hagæ Comitum de
 Hondt, 1742.)

veau leur était d'ailleurs promis à des conditions qu'ils n'étaient pas encore dignes d'apprécier ni d'atteindre. Le christianisme leur montre un Dieu unique placé au dessus de leur tête, un Dieu qui n'est désarmé que par le repentir et leur promet la puissance au prix de la vertu. Accepter un tel juge, c'était renoncer aux saturnales immôndes d'un pouvoir sans bornes et sans frein. Toutefois, s'il faut en croire Tertullien, cette tendance du christianisme si favorable à la monarchie, éclata dès l'origine de la religion nouvelle et parut nettement aux yeux de Tibère. Averti par les dépêches de Ponce-Pilate, il ordonna au sénat de placer le Christ parmi les Dieux (1) ; le sénat retrouvant une volonté pour la première fois depuis l'avènement des Césars, se refusa avec obstination au vœu du prince. Rapporté comme notoire par Tertullien et généralement adopté de son temps, ce fait a été nié depuis, il a été taxé d'invéraisemblance (2), mais peut-être n'en a-t-on pas pénétré le véritable sens. Tibère était un esprit défiant, caché, très éclairé d'ailleurs sur les sources et les conditions du pouvoir. Le sénat n'était pas encore un ramas de colons, de municipaux, d'affranchis et d'asiatiques ; les grandes familles nobles et pontificales existaient avec leurs traditions, leurs clients et leur

(1) Tertul. Apol., 51, 31.

(2) Neander.

orgueil ; elles conservaient cette saveur romaine à peine altérée par le mélange de quelques agrégations Cisalpines et Gauloises. Si les lettres du procureur Pilate furent en effet mises sous les yeux de l'empereur et du sénat, ce qui n'a rien d'improbable, l'un et l'autre purent y découvrir aisément qu'il ne s'agissait pas d'un de ces cultes vagues et sans signification politique, dont l'adoption n'importait guère à la république ni à l'empire, parce qu'il était facile d'absorber le dieu étranger dans les dieux indigènes et le mythe asiatique dans le mythe gréco-romain. Peu importait en effet qu'Apollon s'appelât Mithra, ou Vénus Astarté. Ici c'était avec l'unité de Dieu proclamée en principe, une série de maximes morales, une philosophie pratique très complète qui flétrissait les superstitions vaines, les penchants idolâtres, les vices excessifs, tout ce qui constituait l'organisation du vieux monde, et en même temps traçait avec fermeté non seulement les devoirs mais les droits du pouvoir suprême. Tibère et le sénat pouvaient ne pas s'y tromper.

Le fait est douteux, cependant une chose certaine, c'est que les successeurs de Tibère n'égalerent pas son intelligence sur une si grande question. L'esprit du christianisme mieux compris à sa source, s'altéra et s'obscurcit dans ses progrès. On le confondit avec le judaïsme. A leur haine réci-

proque on les crut aisément frères. Les Actes des Apôtres nous montrent partout et sans cesse les chrétiens poursuivis par les Juifs ; les victimes des Hébreux furent les premiers martyrs. Néron et Domitien les persécutèrent avec fureur. Néron ne fit que suivre contre eux les instincts de sa férocité naturelle. La haine de Domitien également ardente, fut plus systématique, plus motivée ; il voulait opérer une réforme austère dans le paganisme. Prenant au sérieux son rôle de chef du culte, cet empereur punit de mort les vestales prévaricatrices, et frappa la religion chrétienne à titre de superstition étrangère. A cette époque, l'opinion qui calomniait le christianisme, devint vulgaire, générale : toutes les classes, toutes les intelligences en furent pénétrées et les esprits d'élite y tremperent à l'égal de la plus vile populace. Tacite écrivait sur les chrétiens ce qu'en pensaient les Clarissimes de la Curie, les portefaix des Carènes, les matrones consulaires et les cochers du cirque, ou plutôt, c'est dans les derniers rangs du peuple, c'est dans le Forum, dans l'échoppe des petits marchands, dans les casernes, dans les bouges où s'amoncelaient les esclaves, c'est là seulement que la croix était embrassée. La religion nouvelle s'y répandait avec une rapidité prodigieuse ; mais les sénateurs, les grands esprits, les hommes d'état et de lettres n'en avaient que l'idée la plus confuse ;

leur instinct ne la devinait que sous un seul rapport : son antagonisme avec les vieilles lois et les vieilles mœurs de la république; c'est ce qu'ils appelaient emphatiquement la haine du genre humain, *Odium generis humani*.

Cependant la nécessité d'une réforme se faisait sentir au polythéisme lui-même; les empereurs du moins l'essayèrent, et nous avons vu Domitien y porter son caractère dur et son esprit étroit. Nerva, successeur de Domitien, vit comme lui que c'était une tâche inévitable. Il l'aborda non par la force du pouvoir suprême, non par un déploiement exagéré de ses privilèges de grand prêtre et de censeur, mais par le mysticisme; il opposa au christianisme une sorte de paganisme christianisé, maladroitement calqué sur la morale évangélique. Il protégea vivement Apollonius de Thiane, homme d'une immense renommée dans son temps, composé bizarre de sagesse et de folie; pour les uns philosophe, pour les autres jongleur, honnête cependant, consciencieux, désintéressé, rempli de courage. Il avait bravé Domitien; on parlait de ses prédictions, de ses miracles, on racontait qu'à l'exemple de Pythagore, il s'abstenait de la chair des animaux, qu'il se faisait même un scrupule de revêtir leurs dépouilles. Apollonius était un saint du paganisme (1). Mais quoique sa mémoire

(1) Tout en regrettant qu'il ne fût pas chrétien, Sidoine Apollinaire en fait un très bel éloge.

ait traversé les siècles, son influence ne fut pas de longue durée. Placé sur les confins de deux mondes intellectuels, il vécut à l'heure où le crépuscule et l'aurore se combattent à la fois d'ombres et de lumière. La pensée d'Apollonius n'était qu'un faux et terne reflet (1).

On connaît la politique ambiguë de Trajan à l'égard des chrétiens : point de recherches contre eux, mais convaincus, ils seront punis. Tertullien s'élève avec toute la force de l'indignation et de l'éloquence contre un arrêt lâchement évasif, caractère trop fréquent des époques indécises, sans croyance véritable et sans point d'appui moral. Tertullien est indigné ; il a raison de l'être : la justice, la logique, l'humanité, condamnent à la fois cet arrêt ; mais Trajan voulait se maintenir en bons rapports avec l'aristocratie. En punissant les chrétiens accusés, c'est à dire accusés par le sénat, il les sacrifiait à son union avec le premier corps de l'Etat. Combattant sur l'Araxe ou sur l'Euphrate, il ne voulait point laisser derrière lui de séditions à Rome, et jetait les chrétiens en proie à sa politique, comme Néron les avait immolés à sa

(1) Philostrat. Sophist. — Tillemont — Neander. Nous pourrions parler, d'après Hégésippe, de la crainte qu'inspirèrent à Domitien quelques Hébreux qui se disaient de la race de David et prétendaient au trône de Jérusalem ; mais, quoique cette anecdote semble entrer dans notre sujet, son extrême invraisemblance nous force à la rejeter.

cruauté. Si Hadrien et Antonin en arrivant à l'empire commencèrent par persécuter le christianisme, ce ne fut qu'une mesure d'avènement, une courtoisie envers le sénat. Chacun de ces deux princes ne tarda pas à comprendre, dans le sens de son propre caractère, qu'il ne lui convenait pas de persécuter la religion nouvelle : Hadrien s'en aperçut en politique, Antonin en moraliste. Malgré la confusion perpétuelle établie entre les chrétiens et les Juifs, Hadrien sentit par expérience que leur cause, loin d'être commune, était entièrement opposée. Jamais les Juifs ne s'étaient volontairement pliés à l'autorité impériale ; même sous leurs Tétrarques, ils avaient laissé percer une haine implacable. Depuis la ruine de Jérusalem par Titus, la révolte n'avait cessé de fermenter dans leurs âmes. Sous Hadrien elle éclata plus furieuse. Un de leurs chefs, Barcochebas, s'efforça de renouveler la royauté de David et de Salomon. Vainement il essaya d'attirer les chrétiens dans son entreprise ; n'ayant pu les entraîner, il fit couler leur sang à grands flots. Hadrien se rendit à un exemple si manifeste. Tandis qu'il portait dans Jérusalem vaincue le deuil et l'ignominie, et qu'il effaçait jusqu'au nom de la ville sainte, à tel point qu'un siècle plus tard, personne, dans l'empire romain, ne savait plus qu'Ælia Capitolina s'appelait autrefois Jérusalem ; tandis qu'il mettait Vénus sur la montagne de Sion, un

pourceau de marbre sur les portes interdites, et qu'il chassait à jamais les Juifs de l'enceinte sacrée, il ordonnait au gouverneur, Séranus Grannianus, d'admettre à son tribunal les accusations sérieuses contre les chrétiens, mais de dédaigner les plaintes et les clameurs vagues ; il lui défendait surtout de repousser et de punir ceux de leurs ennemis personnels qui les attaqueraient sous prétexte de religion (1).

Hadrien mourut méditant des temples à Jésus-Christ. Qui sait ce que le christianisme pouvait attendre de cette imagination mystique et ardente ? ses égarements mêmes pouvaient amener une miraculeuse pénitence. Antonin-le-Pieux se hâta d'arrêter une persécution soulevée à Rome et surtout dans les provinces, par quelques proconsuls membres ou clients du sénat.

Mais sous Marc-Aurèle, la persécution émana de l'empereur lui-même : elle fut dure, cruelle, impitoyable, abondante (2), malgré ses vertus, malgré sa philosophie et peut-être à cause d'elle. Marc-Aurèle n'était pas seulement un empereur, c'était un homme de parti comme sénateur, un sectaire comme stoïcien. Nous ne nous arrêterons pas aux aveux qui lui furent arrachés en faveur du chris-

(1) S. Just. ap. Tillemont.

(2) Acta. S. Symphoriani (32 Aug.) in Act. P. Pet. Greg. Tur. de Gloria Mart. Act. S. Polycarpi (26 jan.) Euseb.—Tillemont.—Scaliger. Animadvers. in Chr. Euseb. N. 2183.

tianisme par les prodiges de la Légion fulminante. Il nous suffit de suivre la marche de la Monarchie, sans nous arrêter aux faits spéciaux plus ou moins contestés et sans attacher même une importance exagérée à l'influence des caractères particuliers, moins puissante que la force des idées et la nécessité des situations.

Malgré trois ou quatre martyrs tombés dans les provinces sous le règne de Commode (1), ce monstre ne persécuta point le christianisme. Les historiens paraissent embarrassés d'expliquer comment, par une exception inconcevable, les chrétiens jouirent seuls d'une paix refusée à tout le genre humain ; ils n'ont pu comprendre surtout par quel miracle le retour de toutes les calamités publiques devint pour eux le signal d'une paix inconnue. Ils ont cherché à expliquer ce phénomène par des anecdotes. Martia, disent-ils, favorite de Commode, était chrétienne. Elle lui inspira des sentiments favorables pour ses frères. Mais à quel titre y réussit-elle ? Par quel argument put-elle adoucir l'ame la plus cruelle et, ce qui est plus difficile à vaincre, la plus lâche qui fût jamais ? comment put-elle soustraire à cet empereur athlète les chrétiens, pâture ordinaire des lions et des léopards ? que vint-elle alléguer pour leur salut ? La douceur de leurs mœurs, la pureté de leur doc-

(1) Tillemont. T. II, Emp.

trine? Mais Commode, souillé de tous les vices, aurait puni cette apologie comme une injure ; mais Martia elle-même, concubine de l'homme qu'elle frappa plus tard sans pitié, ne pouvait recourir à des arguments qui la condamnaient à l'égal de son effroyable amant. Martia ne put faire entendre que les conseils de la politique. Peut-être avait-elle une ame forte. A en juger par la prudence , par la fermeté avec laquelle elle résolut et exécuta la perte du tigre , c'était une femme d'action et de courage. Pour arracher les chrétiens à Commode, croyez bien qu'elle ne vanta ni la simplicité, ni l'innocence de leur vie ; elle parla , et hautement , de leur attachement au pouvoir suprême ; elle montra en eux les ennemis du sénat et les amis de l'empereur, les citoyens désobéissants et les sujets fidèles, les mauvais républicains et les excellents impérialistes. Le christianisme était déjà puissant comme religion , pas encore comme gouvernement. Pour arriver à lui, Rome devait passer par l'Orient ; quatre femmes Syriennes lui montrèrent cette voie.

www.libtool.com.cn

II.

LES QUATRE JULIES. — PALMYRE. — EUROPE ASIATIQUE ET
ROYALE.

Dans la ville d'Emèse, sur la frontière de la Syrie et de la Phénicie, s'élevait un temple consacré au dieu Elagabaal. Selon les uns c'était le Soleil, selon d'autres Jupiter ; mais sans l'assimiler à aucune des divinités de l'Olympe, l'Asie n'y voyait qu'un symbole de la force génératrice qui so-

mente et renouvelle incessamment la création. Un cône de pierre noire, un phallos grossièrement taillé, image de la féconde divinité, se conservait dans un sanctuaire éclatant d'or et de pierres précieuses. La forme du temple nous est inconnue. Aucune description exacte ne nous en a transmis les proportions architecturales et la décoration plastique; mais sur des indices analogues, l'imagination peut reconstruire ces édifices mixtes, ces monuments d'un caractère indéterminé où le choix a remplacé l'invention, et qui semblent combinés par le souvenir plutôt qu'inspirés par le génie. Fondé, embelli du moins, à une époque de fusion et d'éclectisme, le temple d'Emèse devait être un produit du système des Séleucides modifié par le style impérial. Grec de lignes, romain d'élévation, asiatique de type, il commandait par ce mélange même l'admiration des rois et des satrapes, le pieux respect du peuple et l'affluence curieuse des soldats campés en grande partie sur cette frontière. Toutefois, le temple d'Emèse et sa voûte incrustée, son pavé de mosaïques, ses portiques de marbre et leurs colonnes aux fûts polychrônes, cette ornementation hybride que l'art moderne vient de reproduire avec tant de vérité et de grâce (1), toutes ces beautés enfin, mélange du goût

(1) La Stratonice de M. Ingres, cabinet de S. A. R. M^{te} le duc d'Orléans.

grec et de la fantaisie orientale, n'y attiraient pas seules une multitude de légionnaires et d'esclaves. Des processions, des cérémonies, des danses, faisaient du culte d'Elagabaal une fête continuelle. Le grand prêtre, possesseur de terres immenses à l'entour du temple, présidait à titre héréditaire une hiérarchie nombreuse. Son influence supérieure à ses richesses, n'avait pour limites que la superstition asiatique. Bassianus exerçait alors ce sacerdoce; il l'avait probablement reçu de la dynastie des Jambliques et des Sampsicéran (1), puisque ce nom s'est reproduit encore après lui,

(1) Sampsicéran est le nom de plusieurs chefs de tribus arabes qui régnèrent à Emèse. Le premier vivait plus d'un demi-siècle avant l'ère chrétienne. Strabon lui donne (Geogr. L. XVI, p. 753) le titre de *phylarque*. Ses successeurs furent Jamblique I^{er}, Alexandre, Jamblique II et Sampsicéran II; ce dernier régnait à Emèse, en l'an 43, sous le règne de Claude. Sa fille Jotapé épousa Aristobule, petit-fils d'Hérode-le-Grand. Selon la chronique de Jean Malala, un troisième Sampsicéran fut, en l'an 258, grand prêtre de Vénus à Emèse. Il marcha contre Sapor, et, à l'aide de ses *Bédouins*, lui fit évacuer la Syrie. Bassianus, placé vers l'an 190, par conséquent entre le second et le troisième Sampsicéran, était probablement le petit-fils de l'un et l'ancêtre de l'autre. Dion ignore ou oublie tous ces faits, et, dans sa haine aveugle contre les impératrices syriennes, il les dit de basse extraction et prétend que Soemias, l'une d'entre elles, fut esclave. Quelle apparence que ce fut là l'état d'une nièce d'impératrice, fille et veuve de sénateurs romains! Peut-être tout cela a-t-il été altéré par Xiphilin, l'abréviateur de Dion. Le genre d'erreur dans lequel les Byzantins tombent le plus souvent, est de confondre les anciennes mœurs impériales avec le cérémonial et les usages qui prévalaient de leur temps. Parce que l'empereur était entouré

et qu'après avoir succédé à son père il eut son petit-fils pour successeur. Bassianus avait deux filles; leurs véritables noms, leurs noms syriens sont inconnus; les médailles impériales les appellent toutes deux Julia, l'aînée surnommée Domna, la seconde Moesa.

Julia Domna était belle et voluptueuse; une vaste ambition préoccupa dès l'enfance son esprit élevé, ardent et aventureux. Elle était de ces femmes qui arrivent au malheur par l'amour et par la gloire.

Moins entraînée, plus froidement corrompue, plus prudente, moins vaine surtout, et par conséquent plus ambitieuse, Moesa ne reculait jamais; elle savait marquer le but et y marchait avec une intrépidité patiente. Gouverner jusqu'à la mort le palais des Césars sans obstacle et à peu près sans lacune, telle est la destinée que Moesa s'était faite. Et pourtant, filles d'un prêtre asiatique, ces deux femmes devaient vivre et mourir au pied de leur divinité de basalte. Il n'en fut pas ainsi. Malgré l'obscurité de leur fortune, les grandes images de

d'*affranchis*, Zosime le montre déjà entouré d'eunuques. Pour lui, le premier siècle devient le troisième, Rome se transforme en Byzance, Claude en Constantius, Narcisse en Eusèbe. Aucun des historiens de la décadence n'est exempt de ce genre d'erreur. Dion Cassius, ainsi qu'on l'a déjà remarqué, fait constamment de Jules César ou d'Auguste des espèces de contemporains de Commode et de Septime Sévère.

Sémiramis, de Nitocris, se présentaient à leurs yeux, même à l'ombre du sanctuaire. Domna se croyait prédestinée. Elle l'était. Un oracle lui prédit qu'elle épouserait un roi (1).

Il y avait alors à Lyon un ancien tribun, chevalier romain. Récemment nommé par Marc-Aurèle gouverneur de la province, il venait de perdre sa femme; voulant se remarier il consulta la nativité des filles (2). Qu'était-ce que cet horoscope? Mais de quelles folies l'Asie n'avait-elle pas déjà inondé l'empire? Les astrologues apprirent au tribun qu'au fond du temple d'Emèse vivait une jeune fille destinée par son étoile à donner la royauté. Cette dot suffisait au soldat mystique et ambitieux. Il demanda la fille du Soleil, et l'obtint. Septime Sévère était le nom du tribun. Peu sûr d'abord même d'avoir eu jamais un père, il parvint aux honneurs par ses propres forces, et trouva dès lors beaucoup de parents à Rome, dans l'ordre Equestre. Ses talents l'avaient recommandé à Marc-Aurèle. A sa belle tournure guerrière, à la sévérité imprimée sur ses grands traits, on l'aurait pris pour un vrai Romain de Rome; mais au premier coup d'œil, au premier mot, ses cheveux laineux, sa prononcia-

(1) Spart. Hérocl.

(2) « Genituras sponsarum requirebat, ipse quoque Matheseos peritissimus et cum audisset esse Syra quondam quæ id genituræ haberet, ut regi jungeretur, eandem uxorem petiit Juliam. » Spart. in Severo III.

tion gutturale, son teint cuivré, trahissaient l'Africain. Il était de ces hommes qui tiennent à des pays différents, à des mœurs, des langues, des nationalités diverses; un de ces métis propres à gouverner dans des temps de coutumes étrangères et d'idiômes mélangés.

L'Africain et la Syrienne s'entendirent facilement. Sévère comme Julia inclinait à la magie, à l'astrologie, à toutes les combinaisons des calculs et des nombres. Capricieux, hyperbolique, il était plein de mystères et de symboles; mais dans cette tête souveraine, l'imagination régnait à côté de la pensée sans la détrôner. Sévère ne devia jamais de sa marche politique. Du premier jour au dernier, en face de puissants compétiteurs comme en face de la mort, il fut l'homme de la monarchie et de l'hérédité; non d'une monarchie subreptice, d'une hérédité évasive à la façon de ses prédécesseurs, non par interprétation, par subterfuge, par agglomération de magistratures républicaines, mais hautement, le front levé, en théorie comme en pratique, en principe comme en application. C'est là ce qui le distingue de tous les Césars depuis Auguste. Par ses cruautés, par sa tyrannie, par le bras enfin, il n'est que l'un d'entre eux, par l'idée il en diffère essentiellement. Ce qui n'avait été dans les uns qu'impétuosité brutale et mouvement aveugle, devint en lui une règle, un art,

un plan. Septime débuta par casser les Préto-riens. Ils ne lui avaient pourtant opposé aucun obstacle, mais ils avaient osé porter la main sur Commode leur empereur; reproche encore plus nouveau que le licenciement de cette milice.

Cela fait, il harangua le sénat, il donna très peu de promesses et ne parla point de reconnaissance; il eut l'air d'accepter la pourpre plutôt que de la recevoir; il dit qu'il ne s'était jamais attendu au rang suprême. Dans cette situation, parlant devant le sénat, un homme vulgaire n'aurait épargné ni les invectives ni les affronts à la mémoire abhorrée de Commode. Septime Sévère qui méditait déjà l'hérédité de l'empire, se garda bien de combler l'avilissement d'une race devenue royale par sa continuité: « Sans doute Commode n'a point marché sur les traces de son père, mais il était jeune, il était prince, il était d'une naissance illustre. Il est plus à plaindre qu'à haïr; d'indignes flatteurs ont tout fait. » Dion Cassius avait écrit la vie de Commode avec trop de liberté; Sévère le disgracia et ne l'investit d'aucun emploi. Plus tard ce prince exagéra sa pensée, il défia son prédécesseur, il lui dressa des autels; mais à cette époque, Sévère n'était plus un politique: il ne jugeait plus la situation en homme d'état; il cédait à un bouillonnement de colère royale. Hostile à la transmission du pouvoir, le sénat avait demandé à genoux la permission de

traîner aux gémonies le cadavre de Commode. Sévère s'en ressouvint toujours. Pour lui, l'hérédité n'était déjà plus une opinion, c'était un droit; il avait foi en lui-même, en sa race : il venait d'avoir deux fils. Dès ce moment, il voulut descendre de Marc-Aurèle et lui succéder par héritage. Dans les monuments publics qui immortalisent cette prétention, Sévère se prétend positivement frère de Commode (1). « Saluez mes successeurs et mes fils les Antonins, » dit-il en présentant sa famille au sénat et à l'armée (2). Femme et mère non seulement d'un Auguste futur, mais de toute une dynastie d'Augustes, déjà la syrienne Julie embrassait avec avidité ces doctrines de l'Orient, elle les encourageait par son exemple et s'associait elle-même à la toute puissance. Le nom ordinaire d'Augusta, celui de mère des troupes : *mater castrorum* inventé par Faustine ne suffisait plus à son ambition. Il lui fallait des titres nouveaux, des appellations inouïes. Les femmes d'empereurs, nous l'avons vu, n'empruntaient pas à cette alliance un caractère personnel et indélébile. C'était trop peu pour Julia. Accoutumée à voir, en

(1) Eckhel rapporte une inscription qui renferme sans rien omettre, quoiqu'en style lapidaire, toute la suite de la descendance que Septime Sévère s'était attribuée. IMP. CÆSAR. DIVI. MARCI. ANTONINI. PII. GERM. SARMATICI. FILIVS. DIVI. COMMODI. FRATER. DIVI. ANTONINI PII. NEPOS. DIVI. HADRIANI. PRONEP. DIVI. TRAIANI. PARTHICI. ABN. DIVI NERVÆ. ADNEP. L. SEPTIMIVS. SEVERVS. etc.

(2) Spart. in Geta.

son Orient, la dignité de reine survivre à la perte d'un époux, elle tenta quelque chose d'analogue. L'empereur était prince du sénat ; elle voulut participer à cette fonction et osa se faire déférer le titre de *mère du sénat*. Rien n'était si varié que son génie. Entourée de philosophes, d'astronomes, Julia distribuait des chaires dans Athènes, ordonnait à Philostrate, d'écrire l'histoire d'Appollonius de Thyanes, interrogeait avidement les arcanes de l'astrologie et cédaux hallucinations du mysticisme (1). Quelquefois railleuse et brave, elle suivait l'empereur à la guerre, portant jusque dans les brumes de la Calédonie l'urbanité romaine, la fantaisie orientale et le sel attique. C'est alors et probablement sous les auspices de l'Augusta syrienne, qu'on vit renaître le siècle des Amazones : un combat de jeunes filles attira tous les regards sur ce spectacle, le seul qui semblât encore nouveau (2).

Septime avait les mêmes penchants : il ne se contentait pas de conquérir l'Orient, il parcourait la Syrie, l'Egypte, non seulement en triomphateur mais en initié. Jusque dans le tumulte de la guerre, il s'arrêtait au fond de quelque temple, rêveur et charmé. Un recueil d'oracles, un livre d'antiques

(1) Tzetzes in Lycophr.

(2) Dio. Cass.

dynasties, les paroles d'un prêtre suffisaient pour le captiver tout un jour, et la nuit le surprenait au fond des pyramides et des cryptes à la pâle clarté des lampes sépulcrales (1). Brûlant de la soif d'une religion nouvelle, il s'éloignait des sources vivifiantes qu'il ne voulait pas connaître, et cherchait à saisir dans des songes ce qu'il pouvait arracher d'une main ferme à la vérité. Toujours son imagination fut inquiète et méditative ; mais jeune, ambitieux, ses visions avaient la clarté, l'enjouement de l'espérance. Tant qu'il n'était rien, Rome lui apparaissait baignée dans une forme indécise ; le génie de la ville éternelle montait jusqu'à lui dans les sons mélodieux d'un concert de flûtes et de lyres ; l'empire désiré lui semblait alors une harmonie (2) ; mais lorsqu'il eut vécu longtemps au centre des discordes intestines et civiles, lorsque après avoir été tout, il sentit que tout n'était rien (3), ses apparitions devinrent sombres. Il ouvrit brusquement le tombeau d'Alexandre, puis il le fit murer. Auguste avait traité ce monument comme une demeure royale, Septime Sévère comme la grotte d'un magicien.

La transfusion des métaux les plus hétéro-

(1) Dio. Cass.

(2) Dio. Cass.

(3) Spart. in Sever.

gènes, l'alchimie la plus audacieuse peut à peine être comparée au choc des idées, dans cette époque singulière. Partout le souffle de l'Asie comme le Simoun du désert pulvérisait et balayait la vie romaine. L'armée, le sénat, se remplissaient de Syriens; les mœurs de la royauté d'Asie étaient arrivées à un tel degré d'imitation, que Plautien pour célébrer les noces de sa fille avec Caracalla, et pour lui donner un cortège digne d'une reine de Babylone, Plautien, un préfet du prétoire, un ministre de l'empereur, fit châtrer des enfants et même des hommes mariés de condition libre, en un mot des citoyens Romains (1).

Sévère mourut comme il avait vécu : en roi. Tous les exemples, toutes les leçons qu'il laissa abondamment à ses fils, furent tirés de la royauté; il leur fit lire dans Salluste le discours du roi Micipsa conseillant la concorde aux héritiers de sa couronne (2); il ne leur parla ni des lois de l'empire ni du sénat qu'il traita même avec mépris, mais il leur montra dans les histoires anciennes et dans les tragédies grecques, comment la désunion des frères est la ruine des maisons royales (3). Désabusé de la vie et non de ses droits, Septime laissa la terre

(1) Spart.

(2) Spart. in Sever.

(3) Herod. lib. III.

à ses deux fils pour être partagée également entre eux. Quoique l'idée de la division de l'empire fût encore loin d'avoir pénétré les esprits, quoiqu'elle fût même repoussée avec horreur par le sénat et par les chevaliers, tout y tendait. Sévère l'avait désirée ou du moins prévue : à l'aîné, l'Europe; au plus jeune, l'Asie avec Byzance et Chalcédoine pour frontière, la Propontide entre les deux. Julia s'y opposa. Le débat fut tranché à la façon des Goths ou des Francs : le meurtre rétablit l'unité; le frère, massacré par le frère, tomba dans les bras de leur mère commune. Le sang asiatique se mêlait au sang romain dans les veines du meurtrier. De ce mélange, image prochaine de l'empire, résultait un choix de tous les mauvais instincts, un éclectisme de tous les vices. Appelé à sa naissance Bassianus, comme son aïeul le grand prêtre du dieu d'Emèse, transformé en Antonin, marqué par les soldats du sobriquet de Caracalla, l'héritier de Sévère était sans frein comme sans nom. Plus Asiatique cependant que Romain, Caracalla exagérait l'exemple de son père dont il invoqua l'ombre, tant il était invinciblement attiré par les choses occultes. Il se plut aux coutumes et à l'habit des Barbares; il alla jusqu'à rechercher la fille d'Artabane, roi des Parthes, alléguant que la fille d'un monarque était plus digne de son alliance que celle d'un citoyen romain. Artabane, après avoir

résisté longtemps à sa demande, s'y rendit enfin, et Caracalla profita de la confiance du roi pour surprendre et tailler en pièces son armée; mais cette trahison ne fut pas sans doute la pensée première de Caracalla : l'alliance projetée avec les Parthes se rattachait à son plan, car il visait ouvertement à la royauté. Ce qui dans ses prédécesseurs n'avait été que tendance cachée et secret désir, devint alors une politique avouée. Déjà sous Septime-Sévère et même sous Caligula, les Orientaux avaient deviné et favorisé ce penchant; ils traduisaient volontiers le titre d'Imperator, non par *Autocrator*, version officiellement adoptée, mais par *Basileus*, Roi. Philostrate, dans la dédicace de ses *Sophistes* à Julia Domna, l'avait traitée de Reine *Basilissa*, et c'est vers cette époque que la loi de l'empire fut nommée la loi royale, *lex regia* (1). Si Caracalla ne prit point, malgré son audace, le titre de roi sur les médailles romaines, il en autorisa l'emploi sur les monnaies grecques; en revanche, dans toutes les parties de son empire, il se fit donner publiquement le surnom de seigneur, *Dominus*, si soigneusement repoussé par ses prédécesseurs, Caligula et Domitien exceptés. Pour mieux assurer l'hérédité de sa couronne, il fit massacrer tout ce qui restait des familles impériales. Il envoya au supplice les fils de Pertinax et une matrone res-

(1) Voyez plus haut, p. 72 et 73.

pectée de tous, la fille octogénaire de Marc-Aurèle. D'ailleurs, il ne faisait point mystère de son hostilité envers le sénat. Impuissant à le détruire (ce qui ne fut au pouvoir de personne), il ne lui épargna aucun affront, et témoigna ouvertement ses préférences pour la milice. Quelquefois, le sénat convoqué au palais de l'empereur attendait depuis l'aurore jusqu'au crépuscule sous l'atrium, mourant de fatigue et de faim, voyant passer et repasser devant ses yeux avec une profusion affectée, les viandes homériques et les coupes de Falerne destinées aux prétoriens (1). Dans l'intervalle, Caracalla conduisait un char, domptait un cheval ou exerçait sa phalange macédonienne, formée exactement sur le modèle des armées d'Alexandre, son idole et son dieu. Ce qui donne à la fois une grande idée du rang des sénateurs tel qu'il s'était conservé jusqu'alors et de l'abaissement auquel ils venaient de descendre, c'est que Dion achève le tableau de toutes ces insultes par ces mots caractéristiques : « Enfin, il ne nous saluait plus ! » La persécution accompagnait les injures. Je ne parle pas des meurtres, ils étaient de droit commun. Caracalla appliqua rigoureusement une théorie complète d'appauvrissement du sénat, par la multiplicité des impôts et des charges (2). En général, il ruina tout le peuple

(1) Dio. Cass.

(2) Montesquieu l'appelle le destructeur du genre humain.

romain par l'altération des monnaies, non seulement dans leur titre et dans leur poids, mais dans leur matière essentielle. En haine de Rome, Caracalla défia Annibal et remplit l'empire de ses statues. Le fils de Septime Sévère mit la dernière main à la concentration du pouvoir impérial, méditée par tous les Césars et réalisée au moyen de l'uniformité des lois et d'une large extension du droit de cité. Il appela à cette prérogative l'Egypte, ce berceau de la royauté, toujours repoussée par les maîtres républicains de Rome. Sous son gouvernement, pour la première fois on vit un consul égyptien. Enfin, par un édit célèbre, tous les hommes libres furent déclarés citoyens romains (1). Ce plan, exécuté par Caracalla appartenait sans doute à Septime Sévère.

Pour détruire à jamais jusqu'à l'idée du *droit sacré* (*Jus sacrum*), qui, ainsi que nous l'avons dit plus haut, ne pouvait appartenir à aucun homme et ne résidait que dans la cité, Caracalla ne se borna point à rendre universel le nom et la prérogative de citoyen; il transporta la qualité de *sacrée* à des objets personnels et extérieurs. Il fit un *préfet de la chambre sacrée*, un *questeur du sacré palais*, il en vint même à appliquer cette épithète

(1) « In orbe Romano qui sunt, ex constitutione Imperatoris Antonini cives effecti sunt. » Ulpi. fragm. 17 de statu nominum.
— Preller, *Römische Reich und Recht*, Hamburg, 1825.

aux choses les plus viles pour peu qu'elles appartenissent à sa personne. Il y eut alors de l'encre sacrée (*Sacrum Incaustum*), c'est à dire de l'encre pourpre, la seule qui fût à l'usage de l'empereur, une écurie sacrée (*Sacrum Stabulum*) et jusqu'au sacré petit chien (*Sacer Caniculus*) de l'Augusta. Jamais raillerie plus incisive, plus mordante n'avait été appelée au secours d'une révolution politique.

La belle Domna (car elle fut toujours belle), à la fois honorée et maltraitée par Sévère, vit son pouvoir s'accroître et ses douleurs s'aggraver sous le règne de son fils; cependant elle sut apprivoiser parfois cette ame féroce. L'histoire contemporaine mettant au nombre des prodiges la possibilité d'adoucir Caracalla, n'a pu l'expliquer que par un crime. La fable incestueuse d'Agrippine et de Néron fut renouvelée contre la veuve de Sévère; mais toute cette partie des annales de Rome est remplie de confusion; c'est contre l'évidence que Spartien et Eutrope font de Julia la belle-mère de Caracalla. Elle était sa mère, et par conséquent sa victime.

Après la mort de cet indigne fils, elle se retira dans Antioche. Macrin, le nouveau prince, honora son génie et sa fortune éclipsée. Julia n'avait pas pressenti tant d'indulgence. Désespérée de se voir réduite à une condition privée, elle avait déchiré

son sein sourdement rongé par un cancer. Plus tard, traitée en Augusta, maintenue dans ses honneurs, elle reprit à l'ambition. Elle avait touché le sol de l'Asie, ce théâtre des rêves de sa jeunesse : Sémiramis avait fatalement repassé sous ses yeux avec son cortège de tigres apprivoisés, son manteau d'or et sa couronne astrale. Syrienne, Domna avait des partisans, des amis en Asie; elle les avait ménagés non plus pour commander sous le nom d'un époux ou d'un fils, mais pour régner seule, par elle-même, sur l'Orient, peut-être sur l'empire. La malheureuse femme voulut vivre encore. Le cancer irrité ne lâcha point sa proie. Bientôt, de nouveaux ordres de Rome lui ravirent jusqu'aux apparences de sa grandeur; elle les dédaigna fièrement, et sans attendre les progrès inévitables mais trop lents du mal, elle se laissa mourir de faim (1).

Alors parut sa sœur, cette Mœsa oubliée jusqu'ici par l'histoire, comme elle avait voulu se faire oublier par ses maîtres. Tant que vécut Domna, Mœsa, discrète et prudente, avait caché son ambition et ses vastes projets. Accroupie à l'ombre du gynécée impérial, puis chassée de Rome et renvoyée en Asie, son obscur berceau, Mœsa résolut de retourner sur le Palatin et d'y renouer la chaîne dynastique in-

(1) Dio. Cass. — Spart.

terrompue par la domination de Macrin et par les malheurs de Julia. La transmission héréditaire plaisait aux soldats parce qu'elle était odieuse aux sénateurs. A partir de Septime-Sévère, les princes profitèrent de cette disposition avec habileté. Les soldats voulurent un Antonin, Mœsa se chargea de le trouver.

Elle avait deux filles : Julia Soëmias et Julia Mammœa veuves de riches Syriens. Chacune de ces femmes avait un fils unique. Soëmias vraie bacchante, luxurieuse et folle ; Mammœa, irréprochable dans ses mœurs, altière, grave et avare ; toutes deux belles, séduisantes du moins et faites pour imposer ou pour plaire. Un prince issu de Marc-Aurèle, un descendant véritable ou prétendu, pouvait seul remplacer Macrin. Mœsa promit de le montrer aux colons militaires établis à Emèse. L'armée romaine y campait encore. Il y avait parmi ces troupes des exilés, des proscrits. Mœsa en connaissait quelques uns, elle se rapprocha d'eux et de leurs femmes, elle les conduisit au temple du Soleil et leur montra au fond du sanctuaire, au milieu d'une théorie de vierges, un jeune prêtre d'une beauté merveilleuse, semblable aux statues de Bacchus Eleuthère ou d'Apollon Musagète. Ils restèrent frappés d'admiration : « Voyez, leur dit-elle alors tout bas, voyez » le pur sang de vos princes. Ce prêtre, ou plutôt ce « jeune Dieu qu'on nomme ici Bassianus, Varius ,

« ou de tel autre nom qu'on lui donne pour cacher
« lesien, c'est Antonin, c'est le fils d'Antonin Ca-
« racalla, il est né de votre imperator et de ma fille
« Soëmias. » A ces insinuations, Mossa ajoutait
l'appât de l'or; elle en avait, disait-elle, des mon-
ceaux, destinés aux soldats s'ils rendaient un héri-
tage légitime à son petit-fils. Les soldats le procla-
mèrent, charmés de son nom, de ses richesses et
surtout de sa beauté (1).

Tandis que l'hérédité s'appuyait en Syrie sur un mensonge ou du moins sur un scandale, elle tâ-
chait de se glisser subrepticement à Rome. Macrin,
qui voulait passer pour un élu du sénat, commença
par déclamer contre les droits de la naissance et la
noblesse du sang (2); il attribua tous les vices de
Commode et de Caracalle à l'hérédité, et prétendit
qu'une famille patricienne élevée au trône unissait
toujours l'ingratitude à l'orgueil : « un empereur
« plébéien est bien autrement reconnaissant, il
« n'oublie jamais ce qu'il doit aux sénateurs, et
« même il continue par habitude à les traiter avec
« respect. » Enfin Macrin laissa entrevoir que non
seulement il consulterait les pères conscrits, mais
qu'il leur rendrait leur antique liberté, à l'exemple
de Marc-Aurèle et de Pertinax, dont toutes les ver-
tus venaient de ce qu'ils avaient reçu la couronne

(1) Herod. I. IV.

(2) Herod. I. V.

du choix de leurs concitoyens, et non du testament d'un père. Immédiatement après l'exposé de ses principes, Macrin associa à l'empire son fils Diadumène.

A peine sorti de l'enfance, comme son rival d'Emèse, Diadumène était beau comme lui, et comme lui, il fut applaudi pour sa beauté (1). Ce qui achevait la ressemblance, c'est qu'ils étaient tous les deux des prodiges d'impudicité et de noirceur. De tels candidats opposaient un grand obstacle à l'établissement de l'hérédité souveraine.

Tout l'avantage était à Mœsa. Suivie de ses filles, du faux Antonin et d'Alexandre fils de Mammœa, elle sortit la nuit de son temple pour aller rejoindre le camp romain. L'armée lui ouvrit les portes et proclama le jeune empereur. A ce bruit, Antioche se souleva en sa faveur. A l'exemple d'Antioche, toute l'Asie se déclara moins pour le fils présumé de Caracalla que pour le neveu et le petit-fils de Julia Domna. Les troupes de Macrin se rendirent à leur tour. Les assiégés leur avaient montré, du haut des remparts, le nouveau prince entouré de sacs d'argent. Comment résister à ce spectacle? Macrin prit alors le parti de marcher lui-même au devant du faux Antonin. Il crut n'avoir affaire qu'à un enfant et à deux femmes; mais ces débiles ennemis devinrent invincibles. L'enthousiasme éleva jusqu'à l'héroïsme la fai-

(1) Spart.

blesse de l'un et le sexe des deux autres. L'empereur adolescent assista à la bataille entre son aïeule et sa mère. Voyant les troupes faiblin, Moesa et Soëmias se précipitèrent de leur chariot sur les fuyards, et les rallièrent à grands cris. Antonin, beau comme un dieu, furieux comme un lion, fut lui-même entraîné par une force supérieure ; il se jeta sur les déserteurs et les ramena l'épée dans les reins. L'enfant décida la victoire. Macrin s'enfuit épouvanté, s'enferma dans une chaumière, y fut pris et eut la tête tranchée par la main des soldats. Son fils Diadumène périt avec lui (1).

Au lieu d'aller droit à Rome, Antonin passa ce premier hiver à Nicomédie. Il ne pouvait se détacher de l'Orient. Prêtre perdu de mœurs, mais toujours prêtre, il se livra sans mystère à ce raffinement de plaisirs, à cette recherche de voluptés, à ce mysticisme de débauche qui, dans toutes les religions, caractérisent l'homme de l'autel infidèle à ses serments. Nous ne descendrons pas au détail trop connu de la vie d'Héliogabale. Sous ce nom, mi-parti de grec et de syrien, qu'il n'a jamais porté mais qu'il faut lui laisser sous sa forme traditionnelle, l'histoire a consacré le type de la dissolution. Ce qui nous appartient, ce qui nous préoccupe dans ce personnage singulier, ce n'est pas l'infamie de sa vie privée ; elle fut celle des Cé-

(1) Herod. I. II.

sars. D'autres points dans cette existence, se rapportent à l'esprit du temps et à la marche des idées; à cet égard Héliogabale est digne d'un examen très attentif.

L'importance de son rôle historique ne tient pas à sa personne; ce n'était qu'un ephèbe vicieux, fanatique et méchant. Agé de quinze ans tout au plus, esclave de ses passions qui finirent par l'abrutir et par l'éteindre, il n'était point capable d'un plan prémédité; mais, soit dévouement au culte de son dieu, soit instinct, soit docilité à des conseils étrangers, il se proposa la destruction du gouvernement politique et religieux de Rome. A l'empire, il voulut substituer la royauté orientale, aux divinités de l'Italie, l'Elagabaal syrien (1).

Malgré ses crimes et sa perversité, jamais Héliogabale ne persécuta le christianisme.

Dès le premier jour de sa puissance, il heurta les coutumes romaines. Écrivant aux sénateurs, de Nicomédie où languissait alors sa mollesse, il ne data point son règne du jour de sa proclamation par le sénat, mais de la mort de Caracalla, sans tenir compte du gouvernement de fait, celui de Macrin; innovation inouïe dans l'empire, et puisée tout entière

(1) Dans ce récit nous donnerons constamment le nom d'*Elagabaal* à la divinité syrienne et celui d'*Héliogabale* à l'empereur romain.

dans la métaphysique de la royauté. Au lieu d'un rapport aux sénateurs sur la défaite de son compétiteur, dont aucun César ne s'était encore dispensé, Héliogabale leur adressa son portrait. Il s'était fait peindre revêtu de ce costume asiatique qu'il ne quitta jamais : ni toge sévèrement agrafée, ni laine teinte en pourpre, ni couronne de laurier; mais une robe de brécard à manches pendantes, de l'or, des perles, des diamants serpentant en spirale sur tout son corps et ruisselant depuis sa tiare médique jusqu'à ses sandales phrygiennes. Héliogabale, en jeune homme et en jeune homme vulgaire, commençait la réforme par le costume, c'est à dire par ce qui choque tous les yeux et blesse les plus grossières intelligences. Le changement de costume peut devenir le complément d'une réforme, mais il la compromet dès qu'il la commence. Ses prédécesseurs étaient tombés dans la même erreur. Déjà Commode avait pris le diadème. Sous le règne de Septime Sévère, Rome présentait un aspect barbare (1). La garde des empereurs avait été prise jusque alors, en Italie, en Espagne, dans les Gaules et renforcée de Germains ou de Macédoniens dont les mœurs ou les traits n'avaient rien de trop étrange. Sévère recruta ailleurs ses prétoriens. Il remplit Rome

(1) Dio. Cass.

d'une infinité de gens effroyables à la vue et à l'odorat, qui tenaient plus de la bête féroce que de l'homme. Caracalla portait l'habit macédonien. A la vérité, il y a loin de l'armure du soldat à la robe du prêtre, de l'imitation d'Alexandre au culte d'Elagabaal. Des changements plus complets devaient suivre cette tentative; mais elle donna l'éveil trop tôt : la haine précéda la docilité. Héliogabale parut enfin dans Rome, et ses orgies commencèrent.

Une telle conduite devait inspirer beaucoup d'aversion, mais nulle surprise. Cependant Rome sembla faire une découverte; et parla d'un monstre inconnu. Néron, Domitien et Commode lui avaient pourtant appris ce qu'elle pouvait endurer. La nouveauté n'était pas dans les mœurs du César syrien, mais dans son système, car il en avait un, dicté probablement par sa mère Soémias, la prêtresse du soleil. Il s'agissait d'établir un gouvernement purement asiatique, sans aucun égard pour les scrupules, les traditions et, ce qui est synonyme, pour la religion de Rome. Un tel plan, suivi avec habileté, n'était pas impraticable; l'infamie et l'enfance d'Héliogabale y mirent seuls un obstacle sérieux. Un Auguste oriental n'arrivait pas mal à propos : déjà tout était prêt pour recevoir la royauté étrangère. Des Espagnols, des Africains, avaient gouverné; mais c'était un Trajan, un

Hadrien ; l'Espagne d'ailleurs comptait comme ancienne province romaine. Septime-Sévère était Africain sans doute, mais chevalier. Maintenant voici un Syrien, un prêtre de la pierre noire d'Émèse qui n'a rien de Romain, qui n'appartient à Rome que par une fiction évidente. Une telle situation demandait un caractère personnel irréprochable avec un mélange de prudence et d'audace. Héliogabale n'avait que des vices et de la foi. La sienne était ardente et sincère ; son dévouement à son dieu n'avait ni mesure ni limites. Sa haine de Rome et de ses lois n'était qu'un fanatisme dévot. A ses propres yeux Héliogabale était non un empereur, mais un roi-prêtre, un de ces monarques d'Asie qui portent la tiare à deux titres sacrés. Le peuple le stigmatisait du sobriquet d'Assyrien, de Sardanapale ; ces noms ne pouvaient lui déplaire. Il ne voulait rien des Romains que le pouvoir de les humilier. Il appelait les sénateurs des esclaves en toge, il abhorrait cette toge, il voulait surtout détruire les dieux de l'empire et élever sur leurs ruines, son monolithe vainqueur. C'est à ce dieu muet et sourd qu'il offrait les opprobres du nom romain. Le sentiment de tous les empereurs dans cette période, était qu'une révolution religieuse pouvait seule détruire l'aristocratie sénatoriale. Héliogabale entreprit de marier son idole : il choisit d'abord Pallas l'athénienne, puis

il la répudia et fit venir l'Astarté de Carthage. www.libtool.com.cn Étaient-ce seulement les jeux d'un fou, maître du monde ? Le choix d'une divinité punique n'était-il pas une insulte plutôt qu'un caprice ? On ne peut douter de la sincérité d'Héliogabale : Lampride et Dion prétendent qu'il finit par se mutiler. Pâle encore de ses veilles, couvert des marques de la débauche, il courait se prosterner devant son Elagabaal. Là, entouré de sa mère et des femmes syriennes, il entonnait des chants barbares et poussait des cris douloureux (1), semblable à ces princesses de nos temps modernes, qui passaient du plaisir à la retraite et du cloître temporaire à d'inextinguibles amours. Lorsque, revêtu de l'éphod, il conduisait processionnellement son dieu par les voies romaines, suivi des sénateurs obéissants mais indignés, ses yeux brillaient de toutes les flammes de l'extase. Isolé par la pensée, quoiqu'environné de Rome entière, un bonheur céleste semblait le ravir. Ce culte intrus, cette exaltation mystique, étaient insupportables aux Romains. De tels excès les blessaient de tous les côtés, ils les atteignaient dans la majesté de leurs souvenirs comme dans la droiture de leur raison. L'ordre de placer Elagabaal à la tête des divinités de l'empire acheva de les irriter ; mais ce qui mit le comble à leur indignation, ce fut de voir Soëmias assise au sénat.

(1) Dio. Cass.

L'existence politique des femmes n'était pourtant pas sans précédents ; déjà, sous les derniers règnes, les épouses des consuls avaient été associées aux marques extérieures de leur dignité ; elles participaient au rang et au titre de clarissimes. Mais cette révolution sociale, quoique très remarquable et très opposée aux maximes de l'ancienne Rome, n'autorisait point l'attentat de Soémias. Elle aurait perdu son fils, s'il n'avait pris soin de se perdre. Soémias ajouta le ridicule à l'odieux ; elle parodia elle-même son audacieuse entreprise en présidant aussi je ne sais quel sénat de femmes qui décidait des préséances et d'autres sujets frivoles. Mœsa l'aïeule avait donné d'inutiles avertissements ; pleine d'expérience et de jours, elle s'était opposée à beaucoup de fautes et surtout à la réforme par le costume. Après avoir essayé d'établir une hiérarchie dynastique, elle sentit qu'avec de pareils représentants, elle courait tout au moins le risque de quitter une seconde fois le palais. Pourtant, elle était décidée à y mourir, non par la main des rebelles, mais sur le pulvinar augustal. Comme elle avait un petit-fils de rechange, elle eut l'adresse de faire adopter l'enfant de Mammœa par celui de Soémias. Tout porte à croire que Mœsa ne mit point obstacle à la révolution qui détrôna Héliogabale et sa mère. Elle les laissa massacrer. Sa propre destinée le

prouve assez ; que lui importait d'ailleurs sa fille ? L'impassible Mœsa s'assit au foyer , s'enveloppa dans les plis de sa stole et attendit l'évènement. Mammœa montra son fils Alexandre au sénat , au prétoire , au peuple , à Rome ressuscitée. Quittant l'habit asiatique et reprenant avec joie ses toges et ses laticlaves , la ville entière la suivit aux jardins de Salluste où Héliogabale et sa mère ignoraient le péril et présidaient l'orgie. A cette vue , tout tremble et se disperse , les courtisans , les proxénètes , les philosophes , les matrones lascives , tous cherchent à fuir , les uns demi-nus , les autres couverts d'une pourpre souillée. Mais le glaive les presse , leur sang se mêle aux vins du festin , il trempe les fleurs des couronnes tombées sur l'herbe à l'ombre des grands platanes. Soëmias est égorgée ; Héliogabale est poursuivi jusqu'au fond d'un cloaque impur. Il y est tué. Mammœa reste immobile devant le carnage. Dans ce jour , le génie de Rome parut vaincre le génie de l'Asie. Ce ne fut pourtant qu'une victoire apparente , un temps d'arrêt , une halte (1).

Le monde était alors à une de ces époques de passage et de doute où l'opinion n'est jamais satisfaite , parce qu'elle ne peut être interrogée. Un fractionnement excessif des institutions et des idées rend le devoir impossible et le laisse inconnu.

(1) Herod. II.

Tout devient tâtonnement, incertitude et mutuels soupçons. Les sénateurs abhorraient l'hérédité ; elle était dans les vœux les plus secrets et les plus chers d'Alexandre ; et cependant, ce furent les sénateurs qui l'offrirent, Alexandre qui la refusa. Ainsi en tout temps, lorsque les partis transigent et ajournent la lutte, ils protestent de leur dévouement pour ce même pouvoir qu'ils sont décidés à détruire.

La forme de ce débat entre le jeune Alexandre et le sénat romain est trop curieuse pour ne pas être conservée. L'adoption du nom d'Antonin devenait pour le fils de Mammea, le signe de l'hérédité. Conformément à la fiction de Sévère, le nouveau prince devait remonter jusqu'à Antonin-le-Pieux. Le sénat le proposa dans une suite d'acclamations ou de litanies, en usage à l'avènement des empereurs. Dès qu'Alexandre fut entré, les pères conscrits l'entourèrent et lui crièrent : « Antonin
« Alexandre, les Dieux te protègent ! Nous te sup-
« plions de prendre le nom d'Antonin. Honore les
« bons empereurs en acceptant ce nom : purifie-le ;
« Héliogabale l'avait souillé, rends-lui son premier
« éclat. Réhabilite l'honneur de ce nom : que les
« Antonins s'y reconnaissent. Venge les outrages
« faits à Marc-Aurèle, à Vêrus, à Caracalla. Héliogabale seul a été plus détestable que Commode ;
« il n'a été ni empereur, ni Antonin, ni citoyen,

« ni sénateur, ni patricien, ni Romain. Tu es notre salut et notre délivrance, tu fais aimer la vie. Vive Alexandre Antonin qui fait chérir l'existence ! Qu'Antonin consacre les temples des Antonins ! » (1)

L'adoption de ce nom n'était pas moins dans le goût que dans l'intérêt d'Alexandre ; elle flattait ses faiblesses ; il rougissait de son origine syrienne et se fit même fabriquer plus tard une généalogie qui tirait son origine de Métellus. Malgré l'usurpation du nom d'Antonin par Héliogabale, rien ne lui convenait mieux qu'une fiction si noble, si romaine et déjà tout à fait impériale. Il craignit cependant de déplaire au sénat et répondant au vœu intérieur de cette assemblée plus qu'à ses démonstrations publiques, il mit à repousser l'hérédité Antonine la fausse chaleur qu'affectait le sénat pour la lui imposer.

Tout était vague et indéterminé : le culte, les lois, les caractères. Alexandre eut des vellités de christianisme ; l'image de Jésus-Christ était placée dans son cabinet à côté des portraits de Socrate et d'Appollonius de Thyane. Mammœa fut-elle chrétienne ? On n'en sait rien ; l'Eglise hésite. Mammœa protégea les chrétiens, elle consulta Origène, ses mœurs étaient irréprochables, mais elle fut dure pour son fils, elle causa la mort de

(1) Lamprid. in vita Alex. Sev.

sa belle-fille, son avarice déshonora sa mémoire ; tout compensé, l'Eglise ne veut pas d'elle. Il en est ainsi de la réputation d'Alexandre. Décrié par Hérodien, vanté par Lampride, il fut certainement un honnête jeune homme, mais le vacillement de sa pensée ébranla les forces de son âme. Il était d'ailleurs subjugué par sa mère. Alexandre Sévère, par un édit, défendit aux femmes de siéger désormais au sénat; Julia Mammœa n'en fut pas moins régente perpétuelle d'un prince éternellement mineur. Il y avait bien eu, au commencement du règne, un conseil nommé par le sénat ; mais il ne put s'installer qu'avec l'approbation, ou, pour mieux dire au choix de Mammœa et de Moesa. Il était d'ailleurs présidé par le grand Ulpie, entièrement dévoué à la mère de l'empereur. Dans le dessein d'augmenter l'autorité de sa patronne, ce jurisconsulte donna le premier aux impératrices un rang légal, une position politique, semblable à celle de nos reines-épouses.

« Le prince, dit Ulpie, est exempt des lois, mais non l'Augusta. Les princes lui transmettent ce pendant les privilèges dont ils jouissent eux-mêmes. » (1) Voilà l'épouse première sujette, la reine. Mais l'emprunt fait à la royauté par le légiste.

(1) « *Principes legibus solutus est : Augusta autem licet legibus soluta non est, Principes tamen eadem illi privilegia tribuunt, quæ ipsi habent* ? » — Ulp. I, l. 31, D. de legibus.

asiatique de Rome (il était originaire de Tyr,) n'eut d'autre durée que la vie de sa protectrice.

Julia Mœsa qui avait mis tant d'art à mourir dans son lit, y réussit au bout de quatre-vingt-quatre ans; encore quelques années, et elle n'aurait pas atteint ce but. Mammœa, massacrée par les prétoriens, périt avec Alexandre, comme naguère Soëmias avec Héliogabale. Ainsi finit cette dynastie de quatre femmes, car les règnes de Septime, de Caracalla, d'Héliogabale et d'Alexandre, sont à beaucoup d'égards ceux des *quatre Julies*. Maintenant, après avoir retracé cette période, il nous reste à demander si tout ici n'appartient pas à la royauté, et si le moindre vestige de l'empire est encore conservé? Domna mêlée aux affaires de deux grands règnes, Soëmias jugeant publiquement parmi les sénateurs, Mammœa à la tête d'un conseil de régence, l'hérédité constamment invoquée comme un droit; tous ces signes n'annoncent-ils pas le progrès de l'idée royale? Mais par un revirement bizarre, tandis que la république impériale tournait à la royauté dynastique, l'Asie affectait l'empire.

Des rapports nombreux et sympathiques, une attraction secrète, s'étaient établis entre les deux zones, surtout depuis l'avènement de Septime-Sévère. Grace aux quatre femmes, dont l'influence sous ce point de vue n'avait eu ni relâche ni lacune, une protection pleine de munificence s'était étendue sur

les villes syriennes plus florissantes alors que les cités d'Italie. La bienveillance impériale ne s'arrêtait pas aux limites de la Syrie ; elle s'avancait jusque dans le désert ; elle atteignait les Arabes, et protégeait spécialement la colonie de Palmyre qu'Hadrien avait ornée , peut-être même entièrement rebâtie , dans le goût attique. Jetée au milieu des sables, Palmyre était le boulevard de l'Europe contre les invasions des Perses vainqueurs des Parthes , et redevenus plus redoutables que jamais sous leur vieux nom tant maudit par la civilisation républicaine des Grecs. Une famille nouvelle, issue selon les uns de la victoire seule, selon d'autres d'une longue suite d'aïeux, régnait sur les Perses régénérés et tirait de son fondateur le nom de dynastie sassanide. Sapor en était alors le chef. Occupés de faire ou de défaire des empereurs au gré d'un prétoire et d'un sénat, également remplis de barbares et d'étrangers , les Romains n'opposaient qu'une faible résistance aux Perses, et par un affront dont les annales du monde n'offrent pas un second exemple , Sapor s'étant emparé de Valérien , le traînait à sa suite dans toutes ses marches militaires , lui laissait par dérision la pourpre impériale , et en montant à cheval , se servait du dos prosterné de l'empereur comme d'un marchepied. Telles étaient alors les saturnales de la royauté asiatique. Abâtardie sur le

sol natal, elle devait laisser à des rejetons plus sains la gloire d'un triomphe légitime et honorable. L'empire était gouverné par Gallien qui en représentait avec beaucoup d'exactitude la situation, les vices et les ressources. Morts pour l'action, incapables de la moindre initiative, l'empire et son maître subsistaient par une grande force d'inertie. Appuyés sur l'habitude, ballotés sans cesse à la même place par le tangage journalier et le train commun des événements, ils étaient pour quelque temps encore à l'abri de la destruction. Gallien était perdu de débauches, déshonoré par sa lâcheté, mais fin, paresseux, expectant, il vécut immobile dans Rome, tandis qu'au pied de son tribunal mugissaient les flots de la guerre civile, et que pour repousser les invasions extérieures dont tout annonçait l'approche, chacune des provinces ne voulant plus confier le soin de sa défense à un tel homme, se séparait de la métropole à petit bruit, sans trop d'effort, moins par colère que par prévoyance, moins pour se venger que pour se faire un sort à part. Gallien n'y trouva qu'un remède. Il défendit aux sénateurs de porter les armes.

Malgré les paroles stupides et les sentiments bas que l'Histoire attribue à ce malheureux Gallien, il ne faut pas l'accuser seul de la défection générale. Ce ne fut point le crime d'un homme, mais l'arrêt de la destinée. Cette tendance était ancienne; les

Césars depuis Auguste avaient tous agrandi le droit de cité jusqu'alors ~~restreint avec~~ parcimonie; après l'avoir donné à quelques provinces, ils avaient fini par l'accorder à l'état entier. Claude, Hadrien, Caracalla, avaient mis le sceau à ce grand ouvrage. Rome, devenue empire, étouffait dans l'enceinte du Pomœrium; il fallait lui donner de l'espace et de l'air. Cette nécessité devait échapper à l'esprit des contemporains. Dieu savait seul que désormais il fallait au genre humain quelque chose de plus grand que Rome : l'Europe.

Il semble que l'Europe aurait dû se constituer dès lors. Les Gaules que la Providence a toujours chargées de ces hautes initiatives, semblaient prêtes à en donner le signal. L'étendard de l'indépendance y fut levé par des hommes distingués. L'Histoire Auguste les traite de tyrans parce qu'ils n'avaient pas été reconnus par le sénat ou plutôt par le succès. Posthumius avait gouverné les Gaules pendant trois ans, avec sagesse. Après lui Lollien, Marius, Tetricus, s'étaient appuyés sur l'aristocratie gallo-romaine représentée par Victorinus et par sa mère Victoria, proclamée la Mère des Camps (1); peut-être auraient-ils réussi, s'ils avaient essayé de créer une royauté gauloise; mais ils ne songèrent qu'à transporter l'empire dans la province. A cette époque, toute autre pensée n'aurait pu être ni

(1) Trebel. Pol. XXX. Tyran.

conçue par un général ni admise par ses troupes. Elle était étrangère même aux Gallo-Romains et aux Espagnols qui s'étaient attachés à la fortune romaine. Imprégnés des mœurs de la métropole, ces peuples ne pouvaient souhaiter ou ambitionner qu'un empire Espagnol ou Gaulois, mais un empire et non une royauté. Ils avaient oublié tous leurs vieux souvenirs et ne voulaient point d'autre gloire que de voir Lerida ou Narbonne, Tortose ou Autun, transformées en une seconde Rome avec son sénat, son capitol, sa louve et ses aigles. C'est le projet de Constantin essayé et tâtonné tant de fois avant lui. La même pensée fit soulever contre Gallien, l'Egypte, l'Afrique, l'Isaurie, l'Illyrie ; elle fut le mobile de leur insurrection, elle fut aussi la cause de leur défaite. Ces compétiteurs, s'il faut en croire le calcul un peu forcé de Trebellius Pollion, s'élevèrent, comme autrefois dans Athènes, au nombre de trente; leurs noms si justement obscurs, sont voués à l'oubli. Nous les y laisserons.

Arrêtons-nous cependant pour remarquer deux choses essentielles : ces trente tyrans s'associèrent presque tous, leurs fils ou leurs proches parents. L'un de ces empereurs éphémères se nommait Regilianus, Dace d'origine et issu de Décebale, roi vaincu par Trajan. Les acclamations de son armée ne l'élevèrent à la pourpre qu'à cause de son ori-

gine. C'était un soir ; les soldats soupaient dans leurs tentes ; l'empereur devait être créé le lendemain, et tout en causant de cette affaire, un tribun s'avisa de demander à ses hommes d'où ils pensaient que venait le nom de Regillianus ? « De *Rex* évidemment, répondit un soldat bel esprit. Voilà, qui se décline : *Rex*, *Regis*, de là *Regillianus*. Eh bien, s'écrièrent-ils à la fois, puisque son nom vient de roi, il peut l'être, il peut régner sur nous... C'est Dieu qui lui a donné le nom de roi (1). » Le lendemain il fut élu. Trebellius Pollion et tous ceux qui l'ont copié ne voyent là qu'un jeu de mots. Qu'il nous soit permis d'y trouver une révolution tout entière (2).

Tandis que les Romains déchiraient l'empire, il était sauvé par un Arabe.

Nous n'avons point de renseignements exacts sur Palmyre, mais à la vue de ses ruines et de ses inscriptions, aux formes grecques et romaines de son architecture, au grand nombre de noms romains adoptés par ses habitants, on peut décider hardi-

(1) « Nam cum milites quidam cum eo cœnarent extitit Valerianus Tribunus, qui diceret : *Regilliani nomen unde credimus dictum* ? Alius continuo *credimus quod a regno*. Tum is qui erat scholasticus cœpit quasi grammaticaliter declinare et dicere : *Rex, Regis, Regi, Regillianus*. Milites, ut est hominum genus pronus ad ea quæ cogitant, dixerunt : *Ergo potest Rex esse* ; item alius *Ergo potest nos regere* ? item alius. *Deus tibi nomen Regis imposuit.* » (Trebellius Pollio, Hist. Aug. Ed. Bipont. p. 110 à 111.)

(2) « Militari enim joco regna promeruit. » Loco cit.

ment que, devenue étrangère à l'Orient par sa haine de la Syrie et de la Perse, elle était vouée aux mœurs, aux impressions occidentales. Dans ses palais, dans ses temples, il n'est pas un piédestal, une colonne, un chapiteau qui ne relève de l'élégance hellénique et de la magnificence impériale. Là, le sol et la lumière rappellent seuls une zone torride. Aux sables du désert on reconnaît l'Afrique et l'Asie, mais partout la main des hommes a imprimé l'Europe : partout elle a soigneusement écarté la fleur du lotus, la feuille du palmier, la pointe des obélisques, et sous les voûtes mêmes du temple consacré au Soleil, à travers de vastes colonnades, le regard, en s'élevant, n'aperçoit que l'acanthé corinthienne détachée sur l'azur du ciel.

Odenat, chef ou roi des tribus arabes campées autour de Palmyre, était en même temps l'un des premiers du sénat commercial de cette colonie. Sa famille avait adopté le nom de Septimienne en mémoire de l'empereur Sévère. Romain de cœur, plus Romain que jamais après que Sapor eut fait jeter ses présents dans l'Euphrate, Odenat avait arrêté les incursions des Perses dans la Syrie, vaincu Macrien et Auréole compétiteurs de Gallien, et pour récompense de ses victoires, il avait reçu ou pris le titre d'empereur avec son fils Septimius Orode. A cette époque, toutes les élections étaient doubles. Il n'était pas le premier Bédouin qui eût

volé la pourpre. Jotapianus, grand prêtre d'Emèse comme Héliogabale, avait déjà essayé ce travestissement, mais sans honneur et sans durée.

La transformation de l'Arabe Odenat en empereur romain aurait été moins éphémère si un crime domestique n'avait arrêté sa fortune. Zénobie, sa femme, le fit tuer ou le laissa périr. Son attachement pour un fils d'un premier lit, sa haine pour Orode, lui inspirèrent ce crime plus probable que prouvé.

Zénobie était reine de sang et de race. Fille d'Amrou, fils de Dharb, fils de Hassan, elle était née d'une de ces tribus mésopotamiennes dont les noms et les actes annonçaient déjà les sanglantes merveilles de l'Islamisme. Malgré ses entretiens avec l'hérétique Paul, évêque de Samosate, les chrétiens la croyaient Juive; mais une philosophie systématique, favorisée par son caractère, nourrie par son amour propre, semble l'avoir éloignée de toute profession de foi positive comme de toute ligne de conduite tracée à l'avance. Là fut la grandeur de cette femme, là fut aussi sa faiblesse. Son esprit habile, captieux, plus souple que ferme, plus copiste qu'original, se façonnait volontiers aux chances d'une vie laborieusement antithétique. Prête à tout, improvisant tour à tour la ruse et l'héroïsme, la vie politique et la vie d'aventure; guerrière armée d'une épée et coiffée d'une tête de

de lion (1); régente de ses enfants mineurs; docte élève de Longin, amante prétentieuse de la sagesse grecque, elle redevenait Arabe sous la tente et défiait les Bédouins la coupe à la main (2), sauf à les traiter de brigands dans ses boutades de civilisation et d'élégance (3). On conçoit aisément qu'un tel phénomène ait frappé les esprits, mais on peut comprendre aussi que tout en éblouissant les spectateurs, tant de masques et tant de rôles soient devenus souvent pour l'actrice un embarras et un obstacle. Quoiqu'il ne soit pas avéré que Zénobie ait conquis l'Egypte, ses succès militaires lui laissent encore une large part de gloire. Comme Odenat, elle contenait les Perses et, de plus que lui, elle bravait l'empire qui, sous Gallien, l'avait maladroitement repoussée. Son plan était vaste, c'était celui de Cléopâtre dont elle croyait ou voulait descendre. Elle ne prétendait pas, comme Tetricus ou Victoria, transporter l'empire dans les provinces, mais comme Cléopâtre qui voulait rester reine d'Egypte en abandonnant la république à l'enfant Césarion, elle se promettait de demeurer reine d'Orient et de n'entrer dans Rome que pour lui imposer ses trois fils. Déjà, ils avaient pris la

(1) Voir les médailles de Zénobie.

(2) Trebell. Poll. XXX, Tyr. et Flav. Vopisc. in Divo Aurelian.

(3) « Latrones Syrii exercitum tuum, Aureliane, vicerunt. » Flav. Vopisc. in D. Aurel.

pourpre , tandis qu'elle même conservait , sans l'avoir quitté un seul instant , son diadème asiatique. Pour réaliser un si beau rêve , il fallait une suite d'empereurs semblables à Gallien , il fallait qu'il n'y eût plus un seul bras pour défendre Rome ; il était nécessaire qu'Arabe , et rien qu'Arabe , Zénobie exerçât sur ses sujets un prestige sans bornes et sans lacune. Il n'en était pas ainsi. Pour les hommes du désert , la fille d'Amrou , la petite-fille de Dharb et de Hassan n'était plus qu'une Romaine , une Grecque , une Augusta égarée dans les mers de sable. Ses sujets la soutinrent mollement. Poursuivie par Aurélien , empereur sorti des derniers rangs de la milice , elle tomba dans ses mains et ne se démentit point , car la capricieuse mobilité de sa vie , l'inconstante variété de ses pensées , ne pouvaient la conduire qu'à la faiblesse et au désaveu. Par un bonheur inespéré , Aurélien vit une reine dans sa captive ; son cœur de vieux soldat s'ouvrit à cette noble impression. Lui qui jusqu'alors , plus dur que ses centurions et ses tribuns , couchait enveloppé dans un manteau de laine grossière , et ne permettait pas à sa femme le luxe effréné d'une robe de soie ; lui aussi fut saisi du vertige oriental. Dédaignant le laurier des Césars , il ceignit du diadème sa tête enivrée et troublée. Cette soie , si longtemps repoussée par sa modestie , descendit à longs plis sur

son corps brisé par les combats, et ses pieds rugueux ~~ne touchèrent~~ plus la terre qu'enveloppés dans une pourpre brodée de perles. Un temple du Soleil s'éleva dans Rome à l'imitation de la Syrie. Deux chapiteaux couchés aux pieds des chênes verts des jardins Colonna attestent encore la prodigieuse grandeur de cet édifice. Elagabaal lui-même fut au moment de rentrer au Capitole; tout devint syrien après l'abaissement de la Syrie (1). La suite d'un tel événement fut un triomphe peu glorieux pour Aurélien, ignominieux pour Zénobie : l'Auguste se transforma en une sorte de roi de Palmyre, et la reine de Palmyre en Augusta déchuë. On n'approcha plus Aurélien qu'en baisant la terre devant son trône. Zénobie oubliant à jamais et Longin et le *Sublime*, vécut, dit-on, en dame romaine, et attira probablement dans sa villa de Tibur les grands poètes de cette petite époque littéraire. Désormais nonchalante et reposée, elle prêta l'oreille aux poèmes de Némésien sur la chasse et la pêche, ou bien aux vers de Calpurnius, sur moins encore et sur rien.

Le règne d'Aurélien, bientôt abrégé par le glaive, passa trop vite pour servir d'exemple; il semblerait au contraire, que ses excès de fantaisie orientale inspirèrent plus de dégoût que de désir d'i-

(1) Vopisc. in Aurel.

mitation; du moins, l'influence de l'Orient sur l'Occident fut-elle, à cette époque, momentanément décroissante. La crainte inspirée par les succès des Palmyréniens tourna en indignation après leur défaite. Rome ne put comprendre qu'elle eût tremblé devant cette poignée d'Arabes, et par un contre-coup naturel, une réaction très vive se prononça de tous côtés contre l'invasion de l'Asie. L'empreinte en devint odieuse; on s'efforça de l'effacer; et dans les rêves d'un enthousiasme naïf, on crut voir renaître non seulement la république de Pompée, mais celle de Caton l'ancien. Un poète, Calpurnius, qui chantait les troupeaux et les bois, pour tromper sa faim et pour se distraire du spectacle de la guerre civile, s'interrompt au milieu d'une églogue et s'écrie avec enthousiasme : « L'Age
« d'or renaît enfin avec la paix.... On ne verra plus
« les funérailles d'un sénat esclave laisser jusqu'au
« bourreau; tandis que les prisons regorgent de
« sénateurs, on n'en verra pas un faible reste errer
« comme des ombres, dans la Curie vide de ses
« Pères. Le calme renaitra plein, entier, inalté-
« rable. L'épée nue ne sortira plus du fourreau,
« comme sous le règne de Numa qui le premier
« enseigna la paix aux fils belliqueux de Romulus.
« La trompette silencieuse dans les combats, ne
« résonnera plus que dans les sacrifices. On ne
« verra plus à la faveur d'un marché honteux, de-

« guisé en honneur public, le consul muet de
 « crainte, précède de faisceaux illusoires, mon-
 « ter sur un vain tribunal. Le droit redeviendra
 « inséparable de la loi. Le forum reprendra ses
 « vieilles mœurs et son antique physionomie. Un
 « Dieu plus doux consolera l'affliction de l'uni-
 « vers. » (1)

Tels étaient alors le désir et l'espérance non seulement de l'aristocratie, mais de toutes les classes de citoyens. Les prétoriens eux-mêmes, qui l'eût pensé ? se rattachèrent à cette chimère bucolique. Ils se sentaient las de jouer aux empereurs avec le sénat et de lui rendre tête pour tête. Montés sur les cadavres des deux Maximiens, des trois Gordiens,

(1) « Aurea secura cum pace renascitur ætas ,

«
 «

« Nulla catenati feralis pompa senatus

« Carnificum lassabit opus, nec carcere pleno

« Infelix raros numerabit curia patres.

« Plena quies aderit , quæ , stricti nescia ferri ,

« Altera Saturni revocet Latialia regna ,

« Altera regna Numæ , qui primus ovantia cæde

« Agmina , Romuleis et adhuc ardentia castris ,

« Pacis opus docuit , jussitque silentibus armis

« Inter sacra tubas , non inter bella , sonare.

« Jam nec adumbrati faciem mercatus honoris ,

« Nec vacuos tacitus fascès et inane tribunal

« Accipiet consul ; sed legibus omne reductis

« Jus aderit , moremque fori vultumque priorem

« Reddet , et adflictum melior Deus auferet ævum.

Calp. edit. Clausen. Altona, in-8°, 1807, p. 6, 8, 10.

de Balbin, de Maxime, d'Aurélien, sans compter une trentaine de compétiteurs obscurs, les prétoriens se mirent à rêver la paix du monde, l'honneur de la république, l'intégrité du sénat. De ce faite sanglant, ils lui tendirent une main amie, et lui abandonnèrent le choix du successeur d'Aurélien, dont ils exaltèrent les vertus et désavouèrent le meurtre (1).

Les sénateurs effrayés d'une déférence si inattendue, refusèrent l'offre des soldats. Une contestation s'éleva. Les troupes insistèrent, le sénat persista ; trois fois la proposition des Prétoriens fut offerte par eux et repoussée par les Pères-Conscrets ; huit mois s'écoulèrent dans ces alternatives d'une modestie singulière ou d'une civilité non moins étrange. Dans cet intervalle, l'empire resta tranquille : il n'avait pas de gouvernement. Les autorités nommées par Aurélien continuèrent à exercer leurs fonctions. Il n'y eut pendant l'inter-règne qu'une seule destitution et point de peine capitale. Cette paisible anarchie consolait un peuple trop administré. Elle dut cependant faire place à un pouvoir reconnu, car les hommes ne se laissent jamais gouverner par quelque chose d'anonyme ; un but d'adulation ou de blâme leur est plus nécessaire qu'un bien-être vague. Enfin, le

(1) Flav. Vopisc. in Tacit. Imp.

sénat se rendit aux vœux des soldats, et le combat se termina par une élection mémorable. On déféra l'empire à Tacite le sénateur, parent du grand historien.

La joie du sénat fut extrême, il crut avoir retrouvé ses titres, son ancienne puissance. Il y a quelque chose de prodigieusement naïf dans cette explosion soudaine ; la caducité et l'enfance s'y rapprochent et s'y rejoignent.

« L'ampliasime sénat, à la Curie de Carthage, salut. — Qu'il soit bon, heureux, favorable, salutaire à la ville et au monde, le droit qui nous est enfin revenu de décerner l'empire, de nommer un prince, de choisir et de créer un Auguste. Rapportez-nous désormais les affaires importantes. Tout est référé au préfet de Rome ainsi que les arrêts du proconsul et des juges ordinaires, C'est vous replacer vous-même dans l'antique dignité de vos fonctions. Comme ordre suprême, le sénat romain en recouvrant son autorité, garantit les droits de chacun. »

« L'ampliasime sénat, à la Curie de Trèves. — Nous croyons sans peine que vous vous réjouirez d'être aussi libres que vous l'avez jamais été. Le sénat recouvre le droit de nommer le prince. Toutes les causes sont évoquées à Rome au tribunal du préfet urbain. » On écrivit dans le même esprit à Antioche, à Aquilée, à Milan, à Alexan-

drie, à Thessalonique, à Corinthe, à Athènes.

Voici quelques lettres particulières, échappées à tant de siècles.

« Antronius Tiberianus, à son père Antronius
 « Justus. — C'est maintenant, ô mon digne père,
 « (*pater sancte*) qu'il serait beau te voir opiner dans
 « notre auguste assemblée. Notre autorité s'est ac-
 « crue à tel point, que nous voilà rentrés dans tous
 « nos anciens droits; nous donnons des princes,
 « nous faisons des empereurs, nous choisissons des
 « Augustes! Guéris-toi donc bien vite pour avoir
 « le plaisir de te trouver dans l'ancien sénat. Nous
 « avons repris le droit proconsulaire, l'appel des
 « causes mineures au préfet de la ville, etc. » Voici
 encore une autre lettre.

« Claudius Capellianus, à Cerejus Metianus,
 « son oncle, salut! — Grace à l'armée romaine, et
 « vraiment romaine, nous voilà enfin réintégrés
 « dans notre légitime pouvoir. Quitte donc ta re-
 « traite de Bayes et de Pouzzoles. Donne-toi tout
 « entier à la ville, au sénat. Rome fleurit, toute la
 « république est en fleur. Nous donnons des em-
 « pereurs, nous faisons des princes. Dès à pré-
 « sent nous pouvons défendre ou commander, or-
 « donner ou interdire. Suffit! A bon entendeur,
 « salut (1). »

(1) « Dictum sapienti sat est. » Flav. Vopisc. in Floriano Imper.

Ces lettres écrites par de jeunes sénateurs, peignent leur joie : elle était en effet sans mesure. Ils sacrifièrent des victimes blanches, siégèrent à l'assemblée en toges blanches, avancèrent les heures des grands repas pour en jouir le plus tôt possible et se crurent enfin revenus au bon temps. Ils mirent surtout un grand soin à détruire ou du moins à paralyser le nom d'empereur, comme signe exclusif et particulier de la souveraineté, tel qu'il était accepté depuis Vespasien. Ils s'efforcèrent de le ramener à sa signification républicaine, et obtinrent le droit de préposer au commandement des armées et à la défense des frontières un simple praticien, revêtu du titre d'imperator. C'est ainsi que le sénat crut se mettre à la fois à l'abri du prince et de l'armée, comme si un mot était un rempart. Il oubliait qu'il devait cette liberté inattendue aux soldats qui, en adhérant à l'élection de Tacite, avaient déclaré que le très noble ordre s'y était porté par obéissance, conformément à leur volonté (1). Mais rien ne pouvait tempérer l'ivresse des sénateurs, ni leur faire connaître leur situation qui en vérité, n'avait subi aucun changement. Trop heureux de pouvoir maudire à leur aise l'hérédité de la couronne, ils n'en négligèrent pas l'occasion. Le consulaire Metius Falconius

(1) « Paruit præceptis et voluntatis castrensium ordo ille nobilissimus. » Vopisc. in Tac. Imp. VIII.

Nicomachus supplia l'empereur Tacite, dans les termes les plus pathétiques, de ne jamais admettre cette fatale idée d'hérédité nouvellement introduite. Il le conjura surtout au nom de la patrie, de ne point nommer ses fils héritiers de l'empire, et de ne pas disposer de la république, des sénateurs et du peuple romain, comme de colons et d'esclaves. Il le conjura de regarder autour de lui et d'imiter les Nerva, les Trajan, les Hadrien (1). « C'est une gloire immense pour un prince de mourir en préférant la république à sa famille. »

Comme Tacite se défendait d'accepter le *principatus* et motivait son refus sur son âge avancé, l'éloge de la vieillesse sortit de toutes les bouches. Pour mieux décrier la jeunesse des princes, on parla des plus funestes produits de l'hérédité, on cita Caligula, Néron et l'incommode Commode (2). Ainsi plaisantaient les Pères conscrits. L'excès de la sécurité les poussait à l'excès du mauvais goût; ils rejetaient les crimes des jeunes tyrans, moins encore sur leur perversité que sur leurs années. Ils oubliaient la vieillesse souillée de Tibère après une maturité dure et triste, mais honorable. Ils criaient tous à la fois : « Trajan, Hadrien, Antonin, arrivèrent

(1) Exemples mal choisis. Tous ces Césars eurent fort à cœur l'hérédité de l'Empire.

(2) « Commodos, sēu potiūs semper incommodos. » Vopisc. in Tacit.

« vieux à l'empire (trente fois). N'avez-vous pas lu
 « dans l'*Enéide* ! *Incanaque menta Regis Romani : la*
 « *barbe blanche du roi romain* (1) (dix fois)? Qui
 « gouverne mieux qu'un vieillard (dix fois)? Nous
 « te ferons non soldat, mais *imperator* (vingt fois).
 « Commande, et les soldats combattront (trente
 « fois). Tu as de la prudence et un bon frère (dix
 « fois) (2). » Ce fut précisément ce frère qui, après
 la mort violente de Tacite, s'empara de l'empire, à
 titre héréditaire ; mais les prétoriens se reposaient
 de leurs travaux ; ils n'étaient plus là pour défendre
 l'hérédité. L'opinion du sénat l'emporta cette fois.
 Florien, frère de Tacite, périt à son tour, et Probus,
 candidat du sénat, fut créé prince aux acclama-
 tions méritées et unanimes de la Curie et de l'ar-
 mée.

Ce fut un digne choix. Probus retarda l'invasion
 des Barbares qui se pressaient déjà sur les fron-
 tières, mais il seconda la réaction républicaine fo-
 mentée par le sénat. Nous sommes tellement habi-
 tués à copier les historiens de l'antiquité, que sur la
 foi des écrivains de parti, nous nous sommes pris
 à admirer jusqu'aux puérilités, accompagnement
 inévitable de toutes les réactions politiques. On
 nous vante dans les écoles, la naïveté de Probus qui,
 pour faire revivre les vieilles mœurs de Rome aux

(1) Virg. *Æneid.* VI, v. 808.

(2) Vopisc. in Tacit.

yeux des ambassadeurs persans, les reçut assis sur l'herbe devant une gamelle grossière et leur proposa « d'en tâter s'ils avaient faim ou de s'en aller s'ils étaient déjà repus. » (1)

Ces petits moyens n'arrêtèrent pas d'un jour la marche des faits. Les prétoriens, enfin réveillés, terminèrent par le glaive les jours de Probus; destinée qui atteignit bientôt son successeur Carus avec ses deux fils Carinus et Numérianus, associés tous deux à l'empire.

De telles associations n'avaient plus rien de particulier, elles étaient devenues une règle et une loi. Pour juger de l'effet qu'elles avaient produit dans l'opinion publique, il suffit d'observer que l'empereur Carus se déclara Auguste et nomma ses fils Césars avant d'en avoir référé au sénat.

Tout annonçait dans Rome l'avènement simultané du christianisme et de l'hérédité royale.

(1) Vopisc.

www.libtool.com.cn

III.

DIACLÉTIEU. — SON PLAN. — SA TRAHISON. — CONSTANTIN ACCOMPLIT L'ŒUVRE MÉDITÉE PAR DIACLÉTIEU. — CONSTANTIN ROI HÉRÉDITAIRE SOUS LE TITRE D'EMPEREUR. — C'EST COMME SOUVERAIN PONTIFE QU'IL INTRODUIT LE CHRISTIANISME DANS L'EMPIRE. — LE POLYTHÉISME SE DÉFEND PENDANT TROIS SIÈCLES. — SOUVERAIN PONTIFICAT PAÏEN. — LES EMPEREURS CHRÉTIENS EN SONT REVÊTUS JUSQU'À GRATIEN, QUI LE REJETTE. — SOUVERAIN PONTIFICAT CHRÉTIEN. — PAPAUTÉ.

Les progrès ou les défaites de l'hérédité souveraine, essayée par les empereurs romains, étaient depuis un siècle, la véritable mesure de la destinée des chrétiens. Le sénat et l'empire emportaient-ils la balance ? le christianisme était persécuté ; l'idée orientale, l'idée royale avait-elle momentanément

prévalu ? les persécutions s'arrêtaient. Le caractère personnel des princes n'avait aucune part à ces oscillations : parmi les persécuteurs effrénés , nous voyons à la fois un Marc-Aurèle et un Décius ; parmi les protecteurs, un Caracalla et un Alexandre Sévère ; tantôt des tyrans, tantôt des politiques indécis, irrésolus, qui passèrent tour à tour de la persécution à la tolérance : Hadrien, Probus, Tacite, aussi bien qu'Héliogabale et Commode. Toutefois, en dépit de quelques récrudescences du fanatisme romain, tout semblait annoncer aux chrétiens un sort nouveau et favorable. Les catacombes paraissaient désormais fermées ; bien plus, les églises, parées de fleurs, s'élevaient en vue des chambres impériales. La liberté semblait donc revenue pour la foi et avec la liberté, l'influence et le pouvoir.

Dioclétien occupait alors le premier rang parmi les hommes. *Son esprit était vaste, puissant, hardi ; mais son caractère, trop souvent faible, ne soutenait pas le poids de son génie* (1). Parvenu tard, et après une longue attente, à ce comble si désiré, il avait été témoin des déchirements de l'empire, livré naguère à trente compétiteurs, et conçu la pensée d'opérer lui-même, par une voie légale au nom de l'autorité souveraine, un démembrement devenu désormais inévitable. Apportant l'ordre dans le

(1) Chateaubriand, Martyrs, L. III.

désordre, il voulut régulariser l'anarchie et remplacer un ~~déchirement par un~~ partage. Dans cette vue, Dioclétien divisa l'état en quatre parts, gouvernées chacune par deux Augustes et par deux Césars, leurs subordonnés. Ce plan serait l'œuvre de la folie, s'il n'avait été celui de la nécessité ; mais Rome déjà attaquée de tous côtés par les Barbares, ne pouvait plus le repousser sans sortir de ses murailles ; il fallait donc placer la défense sur ses frontières, et lorsque nous répétons, après Aurélius Victor et les écrivains contemporains, que ce fut une grande calamité pour les quatre portions détachées, de nourrir une cour et une armée ; nous oublions que telle est la condition de nos états modernes, qu'ils lui doivent leur élasticité, leur force et leur concentration.

La vérité est que Dioclétien devina l'organisation moderne en formant une fédération de quatre royautes, qui après avoir relevé de son ascendant personnel pendant sa vie, étaient destinées à devenir indépendantes après sa mort. Ce qu'il envisagea surtout, ce qu'il se proposa principalement dans cette révolution administrative, ce fut la réalisation pleine et entière du pouvoir suprême, et, comme les formes de la république impériale s'opposaient à un tel essai dans l'enceinte même de la métropole, il la quitta pour exécuter, le premier, une pensée hardie qui avait souvent traversé l'esprit

ses prédécesseurs : il transporta le siège de l'empire hors de Rome.

L'Asie convenait à un tel essai. Nicomédie devint la demeure de Dioclétien. Il en bannit toutes les formes républicaines. L'empereur cessa d'être le premier des citoyens, et devint un roi asiatique ceint du diadème, couvert de soie et d'or, gardé au dehors par des *scholæ*, au dedans par des eunuques; inaccessible, inabordable, silencieux, sévère, un être plus qu'humain, servi à genoux, en un mot adoré. La multitude populaire, répétée par la multitude des historiens, ne vit dans cette métamorphose qu'un orgueil sans mesure et sans motif. On pouvait pourtant se borner à remarquer avec Eutrope que la royauté avait remplacé l'empire (1).

Une cour nombreuse et, comme nous le disons aujourd'hui, un personnel immense se substituèrent à la société d'amis et de commensaux qui entourait les empereurs. Ce fut une innovation réelle, malgré quelques tentatives analogues d'Hadrien. Approcher le prince devint, comme en Orient, le suprême honneur, le seul honneur. Alors on vit paraître, pour la première fois, un grand chambellan, des officiers du palais, de la chambre, de la maison impériale, des comtes des largesses,

(1) « Diocletianus. Imperio Romano primus regis consuetudinis formam magis, quam Romanæ libertatis inexit. » Eutrop. Brev. IX. 26.

des ducs, des ministres, enfin la hiérarchie moderne.

Dans cette disposition politique, non seulement Dioclétien protégea les chrétiens, mais il leur accorda sa confiance entière. On les vit à la tête de ses palais, de ses ministères, de ses domaines particuliers. Toutes les affaires étaient entre les mains chrétiennes de Dorothee et de Gorgonius. Prisca femme de l'empereur, Valérie sa fille, professaient, quoique timidement, le christianisme; Dioclétien ne l'avait pas adopté, mais tout porte à croire que ses intelligences avec les chrétiens furent poussées très loin; je n'en voudrais pas d'autre preuve que sa haine contre le manichéisme, qui ne pouvait affecter un païen. Cependant, la persécution la plus horrible lui fut arrachée par ses co-régents. Il ne faut point la croire, avec Voltaire et Gibbon, inférieure en victimes à l'évaluation des auteurs ecclésiastiques; mais, dans une colère dont l'accent révèle une déception, dans le mépris dont les chrétiens accablent Dioclétien, dans les flétrissures qu'ils lui impriment, dans je ne sais quoi d'amèrement ironique qui se mêle à leur anathème, dans le soin évident qu'ils ont pris de détruire, d'anéantir tous les actes, tous les témoignages favorables à l'empereur (1), on reconnaît aisément une indi-

(1) Dans les exemplaires manuscrits d'Ammien-Marcellin part.

gnation qui ne s'adresse pas à un ennemi seulement, mais à un traître.

S'il y eut trahison, Dioclétien ne tarda pas à l'expier : son trône, sa famille, son prétendu repos de Salone, sa vie même, tout lui fut arraché, aux applaudissements d'une population immense.

Cette dernière épreuve fut terrible, mais triomphante; désormais le Christ était roi. Vainement les mains impures de Galérius, de Licinius et de Maxence, voulurent rallumer les autels des dieux, la tolérance était devenue la loi de l'empire et le vœu du monde. Galérius rongé des vers, Licinius rêvant le pouvoir suprême, subirent également cette nécessité : ils la sanctionnèrent par des édits, et Constantin promit, comme eux, de tolérer le christianisme. Le prodige qui amena la conversion de Constantin, la protection céleste dont il fut spécialement honoré, lui donnent une place à part dans l'histoire de l'Eglise; mais, humainement parlant, il réalisa les plans avortés de Dioclétien. Il est vrai qu'il y porta un courage, une résolution et un bonheur que Dioclétien n'eut jamais.

Au lieu de Nicomédie, ville de plaisance, Constantinople, la clef, la frontière de l'Europe et de l'Asie.

venus jusqu'à nous, les feuillets relatifs aux premières années de Dioclétien, se sont trouvés arrachés.

Au lieu de manœuvres secrètes bassement désavouées ou noyées dans le sang, la profession ouverte et déclarée de la vraie foi.

Au lieu d'une augmentation de l'armée, la réduction des troupes, la destruction des gardes prétoriennes si redoutables aux empereurs, et en quelque sorte, leur enrégimentement sous des bannières et des emblèmes uniformes (1).

Division de l'empire non plus en quatre parts souveraines et indépendantes, mais en quatre préfectures divisées elles-mêmes en diocèses et subdivisées en provinces; exemple: préfecture des Gaules, diocèses de la Gaule, de l'Espagne, de la Bretagne; provinces de la Narbonnaise, de la Tarraconaise, etc.

Un sénat à Constantinople, faible représentant mais rival redoutable du sénat de Rome.

Une cour comme celle de Dioclétien, caractérisée par une invention qui appartient à Constantin et qui suffisait pour porter un coup mortel aux anciennes dénominations républicaines: la création d'un corps, d'une famille permanente et héréditaire de *princes du sang* sous le nom de *nobilissimes* et celle des *patrices*.

Après les deux consuls, mais au dessus des pro-

(1) Voir sur ce sujet un chapitre très curieux dans l'*Histoire des classes nobles* par M. Granier de Cassagnac.

consuls, des préteurs, des sénateurs, des tribuns, des illustres, des clarissimes, enfin de toute la hiérarchie romaine, tant ancienne que nouvelle, Constantin plaça les *patrices*; et cependant ces *patrices* n'eurent aucune fonction marquée dans l'état; c'était un titre honorifique accordé par le prince; il n'entraînait aucune juridiction, n'empêchait rien, et allait avec tout; c'est le premier exemple de ces titres sans emploi dont abonde notre organisation moderne. Quoique frivole en apparence, le titre de patrice est l'un des produits les plus importants de la politique de Constantin; nous en verrons des applications inattendues et éclatantes. Il est vague, indéterminé, flottant, il échappe à l'analyse; mais il n'en a pas moins servi à confirmer, à donner, à inféoder des couronnes.

Constantin travailla hardiment à la reconstruction du pouvoir, et trouva dans les chrétiens de courageux auxiliaires.

La loi nouvelle fut établie, au nom du droit ancien. C'est comme chefs du culte que les empereurs chrétiens renversèrent et remplacèrent les dieux de l'empire : ils tinrent du paganisme lui-même le droit de le détruire. En établissant une religion nouvelle, ils n'agirent point comme Augustes, princes, consuls ou tribuns perpétuels, mais uniquement comme *souverains pontifes*.

De tous les titres dont les nouveaux maîtres du monde avaient dépouillé la république, celui de souverain pontife était devenu entre leurs mains l'instrument le plus puissant de destruction et de renouvellement, surtout, dès qu'il se fut agi d'opérer une révolution dans le culte. Les attributions du souverain pontificat, déjà très étendues avant l'établissement de l'empire, avaient pris depuis Auguste et depuis Tibère, des proportions démesurées. Un collège des prêtres nommés, à différentes époques, tantôt par ses propres membres, tantôt par le peuple, exerçait sur le souverain pontificat une sorte de surveillance et de contrôle. Lorsque les empereurs eurent usurpé cette dignité avec toutes les autres, ils la proportionnèrent à l'étendue et à la grandeur de leur domination. Le *pontifex maximus* ne borna plus sa juridiction à Rome et aux villes suburbicaires; les flamen, les augures, les prêtres du reste de l'empire, tant en Europe qu'en Asie et dans la Pentapole d'Afrique, leur furent entièrement soumis. Les empereurs, souverains pontifes, distribuèrent les sacerdoces aux princes de leur famille, ainsi qu'aux riches patriens qui rapprochés du maître par ces vains honneurs, se consolaient ainsi de leur impuissance politique. Seuls les empereurs-pontifes présidaient aux cérémonies, réglaient les sacrifices, autorisaient l'érection des temples, accordaient des dis-

penses soit pour des mariages à des degrés prohibés, soit pour des séparations contraires à la forme établie. Ils jugeaient, punissaient les vestales; et ce qui était le plus essentiel de leurs privilèges, ils chassaient ou adoptaient à leur gré les religions étrangères. C'est ainsi qu'après avoir interdit, persécuté, proscrit comme grands prêtres ce qu'ils appelaient les superstitions chrétiennes, ils établirent, ils confirmèrent, ils intronisèrent le christianisme par le même droit et en vertu du même pouvoir.

Il ne faut pas croire qu'en appliquant un droit ancien à l'établissement d'une religion nouvelle et en faisant servir les prérogatives de souverain pontife du paganisme au triomphe de la vraie foi, Constantin ait songé un seul moment à abdiquer sa suprématie spirituelle. Si telle avait été sa pensée, il aurait rejeté loin de lui, comme l'a fait un de ses successeurs, les insignes du sacerdoce suprême. En qualité de souverain pontife, il avait intronisé le christianisme, et, à ce titre, il eut toujours rester chef absolu de la religion. On a beau rassembler les textes, les comparer entre eux, se prévaloir d'un mot fugitif, profiter de la couleur pieuse de quelque rescrit impérial, démenti bientôt par d'autres documents dictés dans un esprit tout opposé, la suprématie religieuse de l'empereur ressort de tous ses actes, et principalement

du plus grand de tous : le concile de Nicée. Non seulement Constantin n'avait pas le moindre doute sur son droit spirituel, mais personne ne le contestait. Il était admis légalement par les païens, et les chrétiens n'avaient encore nul intérêt à disputer au pouvoir civil une prérogative si avantageuse au progrès de la foi. En effet, dans cette période, l'adhésion impériale était pour l'église un trophée et non une chaîne(1).

Les évêques s'appuyaient alors sur Constantin avec une sainte joie; ils le présentaient au monde, fiers d'avoir à leur tête un César chrétien. Contester son pouvoir, même sur l'église, n'était alors ni dans l'intérêt ni dans l'intention de ses membres. Avant tout, il fallait montrer un successeur de Dioclétien au pied du crucifix.

Constantin (2) fait venir Osius, évêque de Cordoue, confesseur sous les empereurs idolâtres, presque un martyr, un saint (s'il n'avait pas failli un jour sur quatre-vingts années), enfin, une des lumières de l'église et de l'état, vieillard vénérable déjà éprouvé par la confiance du prince. « Pars, » lui dit-il, « va à Alexandrie, porte cette lettre au « prêtre Arius et au patriarche Alexandre; elle est

(1) Tout ce qui est relatif au Pontificat souverain des empereurs se trouve réuni, de la manière la plus complète, dans les T. XII et XV du recueil de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres : Mémoires de M. de La Bastie.

(2) Hist. Eccl. Fleury, X, 42.

« adressée à tous deux en même temps ; cela suffira
« pour les ramener à la raison. » Osius porte la
lettre ; elle est conçue en termes hautains et dé-
daigneux : « Je sais, écrit l'empereur, quelle est
« votre dispute : toi patriarche, tu interrogues les
« clercs sur ce que chacun d'eux pense d'un texte
« de la loi, ou plutôt d'une question oiseuse. Toi
« prêtre, tu proclames ce que tu n'aurais jamais du
« penser ou du moins ce que tu devais taire. L'in-
« terrogation et la réponse sont également inutiles ;
« tout cela est bon pour occuper les loisirs ou exer-
« cer l'esprit, mais ne doit jamais arriver aux oreil-
« les du vulgaire. Qui peut bien entendre des
« choses si hautes, si difficiles, ou en être le
« digne interprète ? comment le peuple peut-il les
« comprendre ? Il faut réprimer sur ces matières
« la démangeaison de parler, de peur que la mul-
« titude ne tombe dans le blasphème ou dans le
« schisme. Pardonnez-vous donc réciproquement
« l'imprudence de la question et l'inconvenance de
« la réponse. »

A en juger par ce récit d'Eusèbe (1), son pané-
gyriste, Constantin ne savait pas même quel était
le sujet de la dispute ; pour lui, c'était une affaire
d'administration et rien de plus. Il était surtout
contrarié de renoncer à un voyage projeté en Orient
et en Egypte : il ne voulait point aller à Alexandrie

(1) Euseb. vit. Const. II, 69, p. 569 Ed. Cant., 1720.

pour n'y entendre parler que des querelles d'un patriarche et d'un prêtre. Les contraindre au silence lui sembla simple et facile ; il leur écrivit comme Auguste ou Tibère aurait parlé à deux flammen ou à deux saliens disputant sur un passage obscur des livres sibyllins ou sur la façon de consulter les poulets sacrés.

Constantin ne voyait pas au delà , mais il ne tarda pas à apprendre qu'il s'agissait d'une matière plus sérieuse ; le signe de tête olympien qui aurait suffi pour glacer l'orthodoxie d'un pontife de Jupiter, ne produisit qu'une impression légère sur les serviteurs du Christ. Cependant, la brèche ouverte par l'arianisme s'élargit rapidement. Une foule d'évêques se déclarèrent pour la nouvelle interprétation du Verbe ; du fond de l'Egypte et de la Syrie, sortit une armée d'hérétiques, et dans la Palestine même, au pied du berceau de N. S., sa divinité fut contestée. L'audace et l'emportement des Ariens (1) croissaient tous les jours, les évêques s'armaient contre les évêques, le peuple contre le peuple. De la Thébàïde jusque aux murs d'Alexandrie, l'Egypte n'était que trouble et confusion. A la fin, on ne se borna plus à nier Dieu, on renversa les statues de l'empereur. Il porta la main à son menton, et dit : « Je ne me sens pas blessé ; » mais, sous ce mot politique, se cachait une indignation bien vive ou du

(1) Saint Jean Chrysostôme. Homel. XXI.

moins une grande défiance. Constantin comprit surtout la nécessité de fixer l'unité religieuse et administrative du christianisme. Après tant de conciles rassemblés par des évêques et des patriarches, il sentit qu'il fallait convoquer le plus grand de tout, le plus illustre, le plus universel au nom de l'empereur souverain pontife. Il convoqua le concile de Nicée et le présida (1).

Les Pères eurent voix consultative; mais seul Constantin dirigea, résuma, publia et légalisa l'assemblée. Sans doute, il inclina devant elle sa tête ornée de perles et de diamants; une crainte religieuse parut empreinte sur son visage, il baissa les yeux avec respect et entra dans l'enceinte, d'un pas modeste. Debout, à côté de son siège, il ne s'assit qu'à la demande instante des évêques; mais ce siège était un trône, et si le concile put agir en toute liberté, cette liberté émanait du prince, c'est à lui qu'elle fut demandée, c'est lui qui l'accorda, c'est lui enfin qui donna la parole aux évêques.

Lorsque le symbole de la foi eut été fixé dans cette mémorable assemblée, lorsque le mot *constantinien* eut dissipé tous les nuages, ce fut Constantin qui publia les actes du synode par une circulaire administrative adressée au corps entier de l'épiscopat. Il y joignit une lettre destinée spécia-

(1) Voir aux Pièces Justificatives (B.), un extrait de Tillemont.

lement au patriarche d'Alexandrie. Cette épître est un véritable mandement. c'est en son propre nom qu'il rend compte des observations du concile, se regardant « comme un des évêques présents à l'assemblée (1). » Bien plus, il lança un anathème, une véritable bulle d'interdit : « Constantin vainqueur, grand, auguste, aux évêques et aux peuples de la Judée : Arius doit être noté d'infamie à l'égal de l'impie Dioscore. » Il veut qu'Arius et ses sectateurs soient nommés porphyriens, que ses livres soient jetés dans les flammes et leurs détenteurs punis de mort.

Ensuite, s'adressant à l'hérésiarque lui-même, après avoir pris la peine de le railler sur sa doctrine, sur ses écrits et même sur sa figure, après avoir cité la sibylle Erythrée, l'infatigable pontife impérial compare ironiquement le nom d'Arius à celui d'Arès ou Mars, dieu de la guerre, et plein de confiance dans ses propres talents comme controversiste, engage l'hérétique à le venir trouver, l'assurant qu'il le convertirait ou serait converti par lui. Constantin, au troisième siècle, était théologien comme les rois du dix-huitième étaient poètes et philosophes. Enfin, pour couronner son œuvre, il exile Arius, condamne de sa propre autorité les Donatistes et promulgue en même temps un grand édit pour exhorter ses sujets d'Orient à quitter

(1) « Me quoque, quamquàm uno ex vobis. » Eus. III, 17, p. 586.

l'idolâtrie (1); mais il déclare qu'il ne veut contraindre personne, laissant à ses sujets la liberté de conscience (2).

Malgré son titre d'empereur, Constantin fut véritablement un roi dans toute la force, dans toute l'étendue de ce grand nom. Il était de maison souveraine, non seulement par les chimères des généalogistes qui le faisaient descendre des anciens rois de Phrygie, pays de ses ancêtres, mais parce qu'il était neveu et fils d'empereur, arrière-neveu de Claude II, le Gothique; fils de Constantin, surnommé Chlore ou le pâle. Hélène, sa mère, n'était dit-on, qu'une concubine. L'imputation n'est pas avérée, et n'a d'ailleurs, dans les mœurs de cette époque, qu'une importance très secondaire. Constantin vécut en roi, dans toute la plénitude du pouvoir, et s'il n'eût fait un partage de l'empire entre ses fils et ses neveux, à l'exclusion de ses frères, il serait mort en roi, comme il avait vécu (3).

Un fait sans exemple et jusqu'à présent sans explication, se rattache au testament de Constantin. Il nomma *Roi de Pont* Hannibalien (4), fils de

(1) Eus. II, Vit. c. 47, 48, 56, etc.

(2) Eus. II, Vit. c. 60. Fleury, Hist. Eccl. Liv. X, c. 40.

(3) Saint Augustin (Cité de Dieu, V, 36) achève le tableau des vertus et des succès de Constantin par ces mots : *Il a laissé l'empire à ses enfants.*

(4) Ses médailles portent : FL. HANNIBALIANO. REGI. Eckhel, I^{er}, vol. VIII.

son frère Dalmace. Pourquoi ce titre de roi ? Était-ce un essai ? une pierre d'attente ? un exemple indirect ? Quoi qu'il en soit, une pensée grave et d'une haute portée pouvait seule heurter un préjugé aussi enraciné. Hannibalien fut le premier et le seul romain nommé roi. Il périt avec sa famille et les conseillers les plus intimes de Constantin, dans une émeute généralement imputée à Constantius, fils et successeur du premier empereur chrétien. Ce massacre est resté inexpliqué. Un écrit récent très remarquable (1) l'attribue à une réaction du polythéisme. Cette interprétation n'est peut-être qu'ingénieuse. Les païens en Orient, à Constantinople surtout, n'avaient ni ce pouvoir, ni cette union, ni cette audace. Dans de pareilles ténèbres, tout est conjecture, et loin de rien affirmer, c'est avec l'accent du doute que nous indiquerons la restauration de la dignité royale dans la personne d'Hannibalien, comme la cause première de la jalousie, de la crainte et du forfait de Constantius.

De son règne à celui de Valens, à part la restauration païenne de Julien, l'Orient tout entier devint arien. Aux chevalets près, l'orthodoxie fut traitée par l'hérésie comme la religion chrétienne l'avait été par le paganisme. Toutes les églises furent fermées aux catholiques ; les ariens occu-

(1) C^{te} Arthur Beugnot, *Hist. de la Destruction du Paganisme en Occident.*

pèrent les grandes chaires ; on proscrivit le symbole de Nicée à l'égal de l'idolâtrie. Les évêques orthodoxes, chassés par Constantin, avaient profité du règne de Julien pour reprendre leurs sièges ; et, par un événement plus bizarre encore, ce fut le chrétien Valens qui les en chassa ; tant la guerre civile est plus impitoyable que la guerre étrangère. Un rationalisme hardi ne constitua pas le caractère unique de la secte d'Arius. Son adoption fut l'essai d'une sorte de religion de l'État ; une tentative de suprématie *anglicane*.

Pendant soixante ans, l'arianisme gouverna l'Orient ; à son origine, il avait puisé son importance dans la solennité même de l'arrêt qui l'avait flétri. Nicée avait été à la fois sa condamnation et sa gloire. Toutes les forces de la puissance morale et du pouvoir matériel s'étaient réunies contre lui, et certes, dans une telle coalition de ce que les hommes craignent ou révèrent, la victime n'est jamais sans grandeur. Quelque intérêt s'attacha d'abord à cette cause ; c'est ce qui est évident, malgré les récits des auteurs ecclésiastiques. Indépendamment du désir d'affermir son pouvoir, Constantius céda à ce mouvement passager de l'esprit public ; mais bientôt l'opprimé devint puissant, et le persécuté, selon l'usage, se rendit aisément persécuteur. Il abusa pendant quarante ans de sa nouvelle position.

Les masses se retournèrent alors tout d'un coup vers les orthodoxes. Ils avaient pour eux, avant tout, la force de la vérité et l'attrait du malheur ; ils avaient de plus la supériorité du génie, accru, fortifié, mis en lumière par le rôle toujours brillant d'une incessante et juste opposition. Depuis longtemps Arius n'était plus ; le parti n'avait plus même le secours des Eusèbe, hommes du second ordre, mais habiles dans l'art de gouverner les esprits ; tous ces évêques, tous ces métropolitains, que l'arianisme avait placés sur les principaux sièges, n'étaient en général que des ambitieux vulgaires, soutenus par les eunuques et les concubines du palais, incapables d'indépendance, faute d'écho dans l'opinion publique et de point d'appui hors du palais. Nous ne les connaissons il est vrai que par leurs ennemis ; mais eussent-ils été plus dignes de leur fortune, ils n'auraient opposé qu'un ridicule contraste aux noms d'Athanase, de Bazile et des deux Grégoire. En outre, devenu religion d'Etat et de cour l'arianisme assumait la responsabilité des règnes longs et désastreux de Constantin et de Valens. La popularité d'un nouvel empereur chrétien devait évidemment résulter de son hostilité à cette secte. A la fois neuve et usée, la doctrine récente était plus facile à détruire que le polythéisme décrépît, car elle n'avait encore qu'un fût et point de racines. Elle se trouvait dans la pire des

conditions. Aux yeux de la majorité, ce n'était pas une religion, mais un système philosophique, presque un exercice de dialectique sur un sujet qui n'admet pas ces jeux d'esprit. C'est à ce niveau que les Pères avaient savamment abaissé le dogme régnant.

L'Eglise avait besoin d'une main puissante, d'une main royale qui brisât d'un même coup l'arianisme en Orient, le polythéisme en Occident. Théodose remplit ce double vœu. La secte d'Arius, chancelante et divisée dans le reste de l'empire, dominait toujours à Constantinople. La subtilité même des questions dont elle soulevait l'examen, avait séduit les Byzantins de toutes les classes. L'arianisme était d'autant plus populaire à Constantinople, que cette foule d'hérésies dont cette capitale a toujours été le berceau et l'asyle, vivait avec lui dans une paix fraternelle. Seule, l'orthodoxie était exclue d'une telle tolérance.

Après la mort de Valens, les orthodoxes reprirent l'avantage, mais l'état des esprits ne leur permettait pas la domination; avant de s'emparer des chaires et des temples usurpés par les hérétiques, ils leur en offrirent modestement le partage. C'est ainsi qu'Eulalius, évêque d'Amasée, dans le Pont (1), proposa au pasteur intrus de conserver le

(1) Poichè in virtù della legge di Graziano (Socr. l. 5, c. 4. Sozom. l. 7, c. 2.) ebbero i vescovi esuli per la fede ottenuto la li-

premier rang, se contentant de la seconde place. Les dissidents, comme tous les partis épuisés, ne comprirent pas que le moment des exigences était passé; peu sûrs encore du succès des catholiques, ils rejetèrent leurs offres, et par cette conduite impolitique, ils forcèrent leurs adversaires à pousser leur défense jusqu'au triomphe.

A l'avènement de Théodose, il y avait dans Constantinople trois évêques : Damophile, arien; Grégoire de Nazianze et le philosophe Maxime, tous

bertà di tornare alle loro chiese, e di mettersi alla testa de' loro greggi; siccome la maggior parte di essi trovarono le loro sedi occupate da' vescovi ariani, affinchè il timore di perdere la dignità vescovile non rendesse costoro vie più ostinati ed inflessibili nell' errore, o la pertinacia di ritenerla senza legittimo titolo non facesse succedere all' eresia lo scisma, quei che non meno amavano la pace e l'unità della Chiesa, ché la purità della fede, offersero agli usurpatori de' loro troni di vivere in pace con essi, di non contendere su lor diritti, e di non ambire sopra di essi il primato, e di reggere unitamente le loro pecore, purchè animati d'un medesimo spirito, concorressero a somministrar loro lo stesso pascolo d'una sana ed incorrotta dottrina. Fra questi pacifici pastori specialmente vien commendata la mansuetudine e la modestia d'Eulalio, vescovo di Amasea nel Ponto: il quale benchè trovasse la sua sede occupata da un vescovo ariano, cui appena ubbidivano cinquanta persone della sua setta: nondimeno volendo anche a queste agevolare il ritorno all' unità della Chiesa, pregò l'usurpatore del suo trono di tener ne Chiesa il primo posto, e di seco governare quel popolo, cedendogli il primato in premio della conservata concordia; ma colui, ostinato nell' eresia, ricusò una sì vantaggiosa ed onorevole condizione. Onde giustamente offesi que' pochi, che lo seguivano, lo abbandonarono, e si ruinarono al gregge del loro legittimo pastore. » — Card. Orsì, XV, 22.

deux orthodoxes : le premier, élu par le peuple, le second, par un concile, le troisième, par une faction. Il fallut recourir à l'empereur, chef véritable de la religion. Théodose arrive : l'arien est chassé, le philosophe disparaît on ne sait comment. L'empereur embrasse l'évêque (1) qui reçoit cet honneur avec une joie tempérée par la crainte. Bientôt, à la suite d'un noble entretien, le monarque et le patriarche marchent en pompe à l'église de Sainte-Sophie, occupée encore par les hérétiques. Une troupe armée garde toutes les avenues de l'église, tant le succès de l'évêque catholique est impopulaire à Byzance ! Mais cet appareil militaire n'enchaîne point la colère de la multitude ; malgré la présence impériale, autour de Grégoire et de Théodose règnent le trouble, le tumulte. Les rues, les places, les balcons, sont remplis d'hommes, d'enfants, de vieillards, qui poussent des hurlements de rage ou de désespoir. L'empereur est étonné, l'évêque abattu ; tous deux se croient dans une ville prise d'assaut ; enfin l'empereur passe outre et intronise l'évêque. Celui-ci, tremblant, éperdu, à demi mort, se laisse installer. Aussitôt, l'horizon chargé s'éclaircit pour faire place au plus brillant soleil, et la fureur du peuple disparaît avec les nuages, menaçante comme eux, mais non moins légère.

(1) Greg. Naz. Car. I. — Socrat. V, 7. — Sozom. VII, 5.

Ainsi l'arianisme abdiqua sur son propre théâtre, faute d'un centre et d'un point d'appui ; les autres hérésies disparurent momentanément dans la même tempête. Un édit de Théodose exigea la profession obligatoire de la foi de Nicée à tous les évêques d'Orient. Malgré des intrigues d'état et de cour, qui forcèrent Grégoire de Nazianze à quitter le siège de Constantinople, un concile général tenu dans cette métropole mit le sceau à l'orthodoxie (1).

En Occident, la mission des empereurs catholiques était différente, il ne s'agissait presque point de l'arianisme. A l'ombre des sièges de Rome et de Milan, l'unité soumettait tout à la règle, et de rares hérésies n'en brisaient qu'imperceptiblement la ligne imposante et sévère. Les sectateurs d'Arius n'étaient pas nombreux : disséminés dans tout l'empire, nulle part ils ne faisaient corps ; l'esprit droit et net des Occidentaux s'opposait au succès d'une philosophie trop subtile. Un autre obstacle encore lui fut opposé, obstacle négatif, mais puissant. L'hérésie n'obtint ni la protection des princes, ni les honneurs de la persécution. Jovien et Valentinien I^{er} la laissèrent plongée dans un oubli systématique, Gratien voulut la proscrire, Justine la réhabiliter ; mais ce double fanatisme échoua l'un contre saint Ambroise, l'autre contre

(1) Fleury, Hist. Eccl. XVIII, 1. — Card. Orsi, XVIII 82.

la mort. D'ailleurs, il faut le redire, en Italie, et avant l'invasion des barbares dans les Gaules et l'Espagne, un antagonisme sérieux n'existait qu'entre le Christ et Jupiter. Arius ne trouvait point sa place dans ce grand débat. En Orient, les dieux gisaient dans la poussière, et sur leurs débris palpaient des tronçons de sectes, toujours séparés et toujours rejoints. En Occident, le polythéisme blessé à mort, n'avait pas encore rendu le dernier soupir. La restauration mythologique de Julien n'eut rien d'imprévu ni d'explicable. Comme la conversion de Constantin, elle fut un résultat nécessaire. Ce n'est pas dans le caprice d'un César qu'il faut chercher le triomphe ou la défaite du christianisme. Celle-ci fut passagère, ce ne fut qu'une éclipse; mais la victoire de la vraie foi à cette époque n'eut également rien de définitif, ou du moins si elle prit un caractère d'universalité et de durée, elle l'obtint pour l'avenir et non dans le présent; elle ne le recueillit pas en fruit, mais en germe. La moitié de l'empire protesta d'abord, en secret, puis hautement. Une partie notable du sénat et du peuple applaudit à Julien. S'il avait pris au sérieux la défense d'un passé glorieux, si à des fêtes puériles, à des oracles désormais sans prestige, à toute une poésie déjà vieille et pas encore antique, il avait substitué une apologie grave et noble, s'il s'était moins servi

de l'ironie qui ne fonde ni ne restaure, surtout s'il avait vécu plus longtemps, peut-être eût-il rallié autour de lui, pour quelque temps du moins, le sénat de Rome, les clarissimi des villes et les grands propriétaires indécis encore entre les deux religions; peut-être les classes riches et nobles se seraient-elles prononcées pour un moment, et cet assentiment eût forcé les suffrages de leur nombreuse clientèle. Julien ne put accomplir son dessein qui n'était qu'un goût. Rhéteur, il ne gagna que des rhéteurs; malgré sa bravoure dans les combats et l'héroïsme de sa mort, il apparaît dans l'histoire comme un intermédiaire entre le monarque et le comédien. Au surplus, Julien lui-même avait-il échappé au souffle du christianisme? ne semblait-il pas plutôt quelque hérétique chrétien, quelque sectateur de Manès, les yeux fixés sur les astres, interrogeant non pas Jupiter ou Vénus, mais la lutte indécise du bon et du mauvais génie? Nous le savons d'ailleurs, d'une manière certaine; Julien voulut imposer au collège de ses prêtres une réforme imitée du christianisme. « Galiléen, tu as vaincu! » dit-il en mourant. Et dans cet aveu de sa défaite, dans le cri de désespoir de cette âme blessée, n'y a-t-il pas plus de christianisme que de blasphème?

Quoi qu'il en soit, le réveil des Dieux ne fut qu'un intermède rapide et frivole; la pensée d'une oppo-

sition à l'église naissante ne parait dans cette tentative avortée, qu'un effort du paganisme puérilement irrité; cependant, loin d'être abattu par la foi nouvelle, il traita encore longtemps d'égal à égal, et les deux religions se partagèrent l'Occident.

Dans le sénat comme dans le reste de l'empire, les opinions étaient divisées. Prudence, dans un poème plein de force et d'éclat, a beau faire tressaillir de joie les pères conscrits, « ces brillantes lumières du monde, ce conseil de vieux Catons; » en vain il nous les montre préférant l'habit blanc du néophyte à la toge romaine; tout en reconnaissant avec lui dans les églises et près de la fontaine sacrée des Apôtres, les problématiques descendants d'Evandre et d'Enée, les Quintius, les Olybres, les Paulus, et plus grands qu'eux tous, les fils des Gracques; nous sommes encore à chercher dans l'Histoire des troisième et quatrième siècles, cette unanimité de croyance tant vantée par le poète. Lui-même dément d'ailleurs ses illusions lorsqu'il dit avec une gravité majestueuse, écho de Lucrèce, ascendant précurseur de Dante : « J'avais pensé que cette « ville si longtemps malade du vice de l'idolâtrie, « avait enfin chassé le poison qui la consumait; j'a- « vais pensé que la main toute puissante des em- « pereurs avait posé un baume immortel sur cette « plaie; mais il n'en est pas ainsi, la peste est re- « venue, elle menace encore les enfants de Romu-

« Ius. Implorons le père de la patrie! O Rome,
 « dépouille ton antique parure : la pourpre du
 « triomphe te couvre, et ta tête s'élève fièrement
 « ceinte de l'or conquis sur l'univers; mais cet
 « éclat sans pareil est obscurci par un nuage fu-
 « neste, l'ombre s'étend sur ton diadème, d'é-
 « paisse vapeurs t'enveloppent de toutes parts, des
 « larves hideuses, des spectres livides et bleuâtres
 « voltigent encore autour de toi. Rome! lève tes
 « yeux vers le ciel, et d'un regard, fais disparaître
 « tous ces fantômes (1). » Sans doute le poète
 chrétien regrette et ne désespère pas. Il croit,
 parce que Christ est, selon son admirable expres-
 sion, le remède contre les tyrans (2). Mais sa vic-
 toire quoique certaine, est encore loin d'être immé-
 diate. Déjà les Dieux ne gouvernent plus l'empire,
 l'encens n'est plus brûlé sur leurs autels que d'une
 main parcimonieuse, ils n'effrayent plus, mais ils
 plaisent encore. Ces fantômes que Prudence revêt
 d'une forme hideuse et d'une couleur livide, n'a-
 vaient point cessé d'être le chœur harmonieux des
 divinités olympiennes chantées par Virgile à la cour
 d'Auguste. Ce n'étaient plus les protecteurs du
 Capitole, croyance à jamais détruite, même dans
 ceux qui s'efforçaient de la faire revivre; mais pour

(1) Aurel. Prud. Clemen. Lib. prior. p. 409. Edit. Secun. Halæ
 Magdeburgicæ, 1739.

(2) « Tyrannorum medicina. »

beaucoup d'esprits cultivés et d'imaginations élevées, ils étaient toujours les contemporains de l'urbanité romaine. La victoire du christianisme fut lente ; il y avait trop de souvenirs à dompter, trop d'orgueils à faire fléchir, trop de plaisirs à changer en sacrifices. L'aristocratie surtout devait défendre la religion latine, car c'était son apothéose. Symmaque, l'un de ses membres les plus illustres, alla demander à l'empereur Valentinien II le rétablissement des antiques coutumes ; et bien qu'il prît peut-être le vœu d'un parti pour la réclamation d'un corps, il éleva avec conviction et autorité une voix qui fut entendue. En plaidant la cause caduque du polythéisme, il eut moins recours aux figures d'une rhétorique spécieuse et brillante qu'à des arguments d'une valeur incontestable ou du moins d'une éternelle jeunesse, puisqu'ils ont été renouvelés de nos jours, dans un intérêt analogue, quoique assurément plus légitime et plus sacré. Symmaque ne se contenta pas d'introduire Rome elle-même et de lui prêter le secours d'une vaine prosopopée ; il n'en appela pas seulement à la raison : il eut recours à ces calculs, à ces recensements, à ces chiffres enfin qu'on oppose aujourd'hui à toute les inspirations de l'âme, à tous les mouvements du cœur. Si les anachronismes de langage étaient permis, même pour éclaircir la pensée, Symmaque écrivit un *pamphlet* et fit de l'*économie politique*.

Dans la spoliation des biens fonds appartenant au collège des prêtres, aux vestales, enfin à toute l'organisation du sacerdoce païen, il balança en vrai ministre des finances, les profits du fisc et les pertes de l'état. Il trouva les uns légers, les autres incalculables ; il attaqua la confiscation des biens de l'ordre sacerdotal par cet argument tant de fois répété depuis : qu'il fallait respecter les donations pieuses, parce qu'elles avaient été faites de bonne foi dans un intérêt général (1). L'effet de cette requête fut puissant ; Symmaque était préfet de Rome, il tenait par ses alliances à toute l'aristocratie de la métropole. Une population entière, guidée par des hommes du plus haut rang se groupait derrière lui. Les temples dans leur imposante magnificence restaient encore debout sur les sept collines. Quoique l'autel de la Victoire ne s'é-

(1) « Dictent testamenta securi, et sciunt sub principibus non avaris stabile esse, quod scripserint Sacrilegio annus exaruit Quid tale provinciæ pertulerunt, cum religionum ministros honor publicus pasceret? Quando in usum hominum concussa quercus, quando vulsæ sunt herbarum radices, quando alternos regionum defectus deseruit fecunditas mutua; cum populo et virginibus sacris communis esset annona? Commendabat enim terrarum proventus victus antistitum: et remedium magis, quam largitas erat. Omnia regitis, sed suum cuique servatis: plusque apud vos justitia, quam licentia valet. Consultite certe munificentiam vestram, an hæc publica velit existimari, quæ in alios transtulistis? Semel honori Urbis delata compendia desinunt esse tribuentium; et quod à principio beneficium fuit, usu atque ætate fit debitum. » Symmach. Relat. in. S. Ambr. Op. T, II. p. 832. (Parisii, 1690.)

levât plus au milieu du sénat, la statue de la déesse n'en avait pas été bannie. Le culte public sans être proscrit tombait en désuétude, mais dans l'intérieur des familles, plus d'un foyer, plus d'un portique, se décoraient de l'image des ancêtres et des lares. La famille Anicia, placée à la tête du mouvement chrétien, élevait encore en 414 des autels à son Génie Conservateur (1). A la même époque nous voyons des existences nobles et calmes parmi les chefs de l'aristocratie païenne : tel était Vetius Agorius Pretextatus (2), chargé d'âge et de dignités, ancien préfet du prétoire d'Italie, consul désigné, la gloire du patriciat, l'espérance du polythéisme. Malgré sa religion, il s'était fait aimer de tous : l'amour de la paix, une vigilance infatigable pour la sûreté et l'utilité publique, un beau caractère et une humeur doucement enjouée caractérisaient cet homme illustre. Il avait assaini Rome, régularisé son architecture domestique, prévenu les incendies en isolant les temples des autres édifices publics ; il avait essayé de fixer les poids et les mesures ; enfin, c'était un homme vertueux et un administrateur excellent. A sa mort, Symmaque et le sénat obtinrent d'un empereur chrétien la permission d'élever une statue à ce dernier

(1) Villemain, *Mélanges*. — C^{te} A. Beugnot, *Paganisme*. T. II. p. 15.

(2) Macrobian. *Saturn.* XXIV. — Symm. *Ep.* I, 38, 41, 49, X, 23.

champion de Rome païenne. Les vestales lui rendirent le même hommage, que nul n'avait encore reçu de leurs mains vénérables ; la reconnaissance de sa veuve, l'opulente matrone Fabia Aconia Paulina, consacra une statue de marbre à la grande vestale Cornélie. Enfin, pour mettre le comble à tant d'honneurs qui irritaient saint Jérôme, l'admiration publique décréta l'apothéose de Pretextatus, et plaça parmi les astres de la voie lactée ce grand vieillard aimé des Dieux. En présence d'une opinion si vive, les empereurs devaient être remplis d'incertitude, ils hésitaient ; mais dans ce moment difficile, l'Eglise suscita des esprits et des cœurs à l'abri de toute crainte comme de tout ménagement. Ambroise, Prudence, s'armèrent contre Symmaque, l'un de toutes les merveilles d'une éloquence divine, l'autre de toute la force d'une poésie déjà un peu barbare, mais énergique. Les ministres, les courtisans, conseillaient de se rendre au vœu du sénat, dont Symmaque était l'interprète. En prenant ce parti, il y avait même de la popularité à gagner. Pour l'empereur, l'occasion était séduisante ; pour saint Ambroise, la circonstance était critique et décisive. Il répondit sur le champ à Symmaque. A des arguments d'un ordre plus élevé, il ajouta que « César devait maintenir ses droits
« comme maître de l'empire. Le revenu, confisqué
« sur les prêtres idolâtres, ne leur appartenait

« plus : il était au fisc ; on demandait au prince, « non une restitution, mais un don (1). » Valentinien entendit la voix de l'évêque, il repoussa Symmaque ; mais l'empire fut moins docile que l'empereur. Lorsque Théodose parut dans Rome, Symmaque revint encore avec son éternelle requête. Le dédain fut le prix de sa persévérance ; on lui défendit de parler. Les temples tombèrent alors par la mine et l'incendie. Douze jours suffirent à peine pour renverser le magnifique sanctuaire de Jupiter olympien ; L'Egypte gémit de la chute de Sérapis ; les provinces et la métropole retentirent du bruit de la hache et du marteau. Cependant, on conserva les statues comme des produits du génie grec et des témoins de la magnificence romaine. Battu en brèche, le culte des dieux fut toléré. La vieille chasteté des Vestales resta toujours commise à la garde du feu sacré, et loin de l'exercice des grands emplois, le paganisme fut toujours la religion avouée de plus d'un fonctionnaire de l'empire. Ces ménagements survécurent même à Théodose (2).

(1) « Miror quomodo aliquibus in spem venerit, quod debeas aras diis gentium tuo instaurare præcepto, ad usus queque sacrificiorum profanorum præbere sumtum ; quod enim jamdudum vel fisco vel arcæ est vindicatum, de tuo magis conferre videbere, quam de suo reddere. » S. Ambr. Med. Op. Ep. 17, T. II, p. 824. (Parisiis, Coignard, 1690.)

(2) Les consuls, sous Théodose, prenaient encore les auspices par l'inspection des poulets sacrés. Edit d'Honorius. Le Beau, Hist. du Bas-Empire.

Sous le règne d'Honorius son fils, G  n  ride , barbare et pa  n , mais brave homme de guerre et d'une probit   sans tache, commandait la garnison de Rome. L'ann  e pr  c  dente, l'empereur avait publi   un d  cret qui d  clarait inhabile aux emplois publics tous ceux qui ne faisaient pas profession du christianisme. G  n  ride prit connaissance de la loi, et sur le champ quitta le baudrier. Honorius l'appela et lui demanda le motif de cette retraite. Le guerrier r  pondit sans balancer qu'il avait mieux aim   renoncer    son grade qu'   sa croyance. « La loi n'est pas faite pour toi , lui dit Honorius , je t'en dispense ; quelle que soit ta religion, j'accepte tes services. » G  n  ride insista. Honorius r  voqua le d  cret. Sans doute, par cet acte de condescendance ou de faiblesse, il n'honorait pas seulement l'utilit   ou le courage d'un homme ; G  n  ride n'  tait pas seul, et un parti puissant donnait du poids    ses paroles (1).

Par un m  lange habile d'  gards pour les personnes, et de rigueur pour les choses, Th  odose aurait   teint le polyth  isme qui , d  j   compromis par la chute du tyran Maxime, ne put r  sister    l'essai maladroit de r  action pa  enne tent  e par Eug  ne. C'  tait un triste imitateur de Julien ; rh  teur de m  tier, comme Julien l'avait   t   de caract  re et d'esprit, il leva l'  tendard de la r  -

(1) Zos. V, 46.

volte, reçut un lambeau de pourpre des mains d'Arbogaste et promit aux Romains le rétablissement des temples. Il rencontra Théodose au sommet des Alpes. A la clarté du feu sacré, les simulacres d'Hercule et de Jupiter brilloient dans le camp d'Eugène; le Labarum flottait sur les tentes de Théodose. L'empereur et le tyran haranguèrent leurs troupes (1). Le choc fut terrible, mais le Christ l'emporta sur Hercule, et la vérité sur la rhétorique. Eugène vaincu, pleura aux pieds de Théodose; il demanda la vie sans l'obtenir. Les foudres de Jupiter furent distribuées aux soldats, parce qu'elles étaient d'or. Les pères de l'Eglise, les poètes chrétiens, avaient versé à pleines mains sur le paganisme, toutes les fleurs amères d'une ironie oratoire, mais le ridicule en action lui manquait encore. Désormais il ne lui manqua plus rien.

Tant de causes réunies soit préméditées, soit fortuites, tant d'efforts multipliés, tant de volontés et de pouvoirs mis au service de la foi nouvelle, suffirent à peine cependant pour détruire l'ancienne croyance. Bannie de la politique et de la législation, elle se réfugia longtemps dans les mœurs; non seulement les dieux et les déesses, malgré l'anathème de Prudence, gardèrent leur rang en poésie et parurent sous les auspices de Claudien dans les

(1) August. Civ. D. V. 26 — Theodoret. V. 24.

hymnes officiels et les épithalames impériales, mais un parti païen très fort, subsistait toujours sur les débris des temples. Quoique l'ambition jetât du discrédit sur les autels des dieux, elle conseillait de ménager encore leurs adorateurs. Malgré la défaite ignominieuse d'Eugène, le vandale Stilicon qui sous Honorius gouvernait l'Occident, eut devoir donner une amnistie aux troupes de ce Julien avorté. Flottant entre deux croyances, ou plutôt entre deux succès, il brûlait les livres sibyllins, et dans le même temps, pour enlever à la race de Théodose l'appui des troupes qu'il voulait rendre favorable à son propre fils, il élevait cet enfant dans l'ancien culte; mais ses efforts furent vains. Théodose, au contraire, avec l'appui du christianisme, fonda une maison impériale, représentée par une série de générations successives, dont l'éclat, malgré les invasions des barbares, répond, plus qu'aucune autre suite de Césars, à l'ensemble et à la forme d'une dynastie. Ces deux empires, ce monde partagé en ses deux zones élémentaires au profit des enfants de Théodose: l'un en Orient, l'autre en Occident; ces deux femmes: Pulchérie, Placidie, régentes l'une pour un frère, l'autre pour un fils; Honorius lui-même, si méprisé, si faible sans doute, mais presque imposant par la durée, par la patience, par l'impossibilité de conjurer tant de maux, qui n'éclatèrent dans toute leur force qu'après lui;

l'honneur d'être à proprement parler les derniers Césars de Rome et les premiers des rois Italiens : tout cela distingue la race de Théodose de la foule éphémère qui la précéda et la suivit. La gloire de ce grand prince fut aussi d'avoir introduit franchement le christianisme dans l'empire. Il eut des obstacles à vaincre. La minorité des sénateurs était chrétienne, le reste hésitait indécis ou indifférent à la vérité en la redoutant ; mais tandis qu'ils attendaient , plus courageuses, leurs femmes agissaient. Ce furent les dames romaines , les Paula , les Eustochium , les Marcella (1) , qui plus encore que leurs maris ou leurs frères convertirent l'empire à la foi nouvelle ; leurs faibles mains chargées de bagues sénatoriales et de camées héréditaires plantaient la croix sur la rotonde du Panthéon et sur le toit d'or du Capitole. Malgré les invasions , leurs richesses étaient immenses , leur luxe prodigieux ; toujours environnées d'une foule d'esclaves , c'est au sein d'une opulence encore intacte , qu'elles choisissaient une pauvreté impossible si elle n'avait pas été volontaire ; elles passaient de leur palais de marbre sous la hutte du pauvre ; d'abord par l'inspiration d'une charité céleste , ensuite par une invincible lassitude des richesses et des pompes de l'Univers. Toutes ou

(1) Hyeron. Ép. XXVII, p. 69 et 71. — 1 et XVI, 120 — Tillemont, 1, XII, art. XXXV.

presque toutes étaient devenues chrétiennes ferventes ; quelques unes en très petit nombre nourrissaient les cendres refroidies du paganisme avec une ardeur d'autant plus vive qu'elle était isolée , mais elles formaient une exception ; et tandis que les sénateurs flottaient entre le fanatisme et l'indifférence , leurs femmes étaient décidément néophytes. Elles ne l'étaient pourtant pas toutes ni au même degré ni au même titre ; leur foi également sincère n'était pas toujours également profonde et sérieuse ; ces différences de caractère natif ou de culture acquise divisaient l'aristocratie en deux partis bien distincts : l'un sévère jusqu'au rigorisme , professait la vie cénobitique au milieu du monde , regrettant le martyre refusé désormais , à ses vœux et suppléant à ses délices par des souffrances qu'il s'imposait lui-même ; l'autre ne dépouillait la vie romaine que pour en exclure le vice et le crime , alliant d'ailleurs à la ferveur réelle du néophytisme la magnificence et l'orgueil du patriciat. C'étaient des veuves illustres , des vierges , des filles de demi-dieux et de héros , issues , grace aux généalogistes , des Atrides par la ligne paternelle , des Scipions et des Gracques par les mères. Ainsi revêtues de tous les prestiges de la mythologie et de toutes les splendeurs de l'Histoire , elles renonçaient au luxe , aux plaisirs , et ce qui est mille fois plus pénible , aux habitudes de leur caste ; elles consacraient

craient aux pauvres d'immenses trésors , cachèrent avec joie dans la solitude une beauté éclatante, une opulence incommensurable, une race royale. Détachées elles-mêmes et de leurs souvenirs d'enfance et du ciel de Rome si cher au patricien, si difficile à oublier , elles dépouillaient cette tendresse de cœur qui avait pourtant été leur premier apôtre. Des femmes délicates, portées jusqu'alors dans des litières sur les épaules des eunuques ; des créatures amollies et superbes, dont le pied s'était toujours posé sur le marbre ou l'ivoire, comme les pieds divins des statues ; des Romaines qui n'avaient jamais vu la mer qu'à Ostie du haut des terrasses de marbre ou dans une trième dorée, devenues les guerrières du Christ , frétaient un navire, quittaient leurs amis, leurs frères, leur immense clientèle, abandonnaient leurs maisons ; insensibles même aux cris de leurs enfants qui leur tendaient les mains du rivage , elles partaient joyeuses , intrépides, touchées pourtant, et levant les yeux au ciel pour ne plus rencontrer ce qu'elles aimaient encore trop chèrement à leur gré. Et où allaient-elles ? En Syrie, en Egypte, au fond de quelque Thébàide, en Palestine, sur le mont Sinaï, refusant les palais offerts par les proconsuls épouvantés, tant ils étaient Romains, de voir sous la blanche stole de Cornélie, les filles des Scipions et des Gracques se livrer aux travaux de femmes es-

claves au pied d'un tombeau d'Asie. Cette abnégation, cette humilité célébrée par saint Jérôme, était un sujet de plainte, de blâme pour une portion moins exaltée. Le christianisme avait aussi son tiers-parti. Les prêtres, les diaeres, nés à Rome ou en Italie, paraissaient à la tête de ce que saint Jérôme appelle les relâchés et les tièdes, c'est à dire les modérés. « Eh quoi ? disaient-ils, souffrirons-nous que de faux prêtres, échappés des cavernes de Syrie et d'Egypte viennent nous enseigner une perfection chimérique, éloignée du véritable esprit de l'Evangile ? Faut-il qu'ils troublent les familles, qu'ils arrachent les mères aux enfants, les filles à leurs mères, les matrones à la patrie, pour les jeter dans les solitudes ultramarines ? Les trésors consulaires ont-ils été amassés pour enrichir l'Orient ? Dieu ne reçoit-il les prières des hommes qu'au bruit des cataractes ou dans le silence de la solitude ? Rome n'est-elle pas un temple digne de lui, et sa puissance est-elle fêtée dans les déserts avec plus de grandeur qu'au sommet des sept collines, jadis chargées d'idoles, maintenant plantées de croix ? Qu'ils repartent tous ces Orientaux chrétiens de nom, mais en effet magiciens et astrologues épris de nombres, de symboles, de figures mathématiques tracées par une imagination fantasque, dans des cerveaux échauffés par la solitude ; qu'ils retournent dans leurs fabu-

leuses grottes, et qu'ils laissent à des pasteurs véritables la conduite de nos patriciennes (1). »

Toutes les ames ne furent pas également désintéressées; Stilicon enlevait les lames d'or du temple de Jupiter Capitolin, et la nobilissime Sérène, sa femme, princesse du sang impérial, nièce de Théodose, volait dans les sanctuaires les *ex-voto* de la piété païenne. Entrée dans le temple de la bonne Déesse, elle fit enlever à la statue son riche collier de perles, le mit à son cou et chassa avec outrage une vieille vestale qui lui reprochait son impiété (2). Dans une réaction, après la mort de Théodose et la chute de Stilicon, le sénat fit étrangler Sérène. Dans toutes les villes, les temples tombaient à la fois sous la spoliation et l'anathème. Il n'en était pas ainsi des campagnes. Là, les croyances étaient des impressions et non des doctrines; elles tenaient moins du raisonnement que de l'habitude. Plus naïves et plus matérielles que dans les villes, elles étaient plus persistantes (3). Lorsque l'empire officiel presque tout entier s'agenouillait devant la croix, un édit d'Honorius, publié en 396, proscrivait les libations dans les festins, les torches fu-

(1) Ruff, in Hyer. passim.

(2) Zosim. V.

(3) Le concile d'Elvire nous apprend (Concilior. T. I, col. 967.) que souvent les maîtres, pour ne pas irriter les esclaves, n'osaient renverser les idoles qui étaient dans leurs champs. A. Beugnot. Destr. du Pagan., I, 172.

nèbres, les guirlandes d'Hymen, et jusqu'à ces dieux Lares tant chantés par les poètes et si chers aux descendants des Arcadiens et des Pélasges. Inutile défense ! On le voit par ces ordonnances mêmes : de toutes les empreintes du paganisme celle-là seule demeurerait inaltérable. Le Jupiter d'Olympie était lentement descendu de son piédestal de marbre ; la virginité de Minerve ne se manifestait plus dans la blancheur symbolique de l'ivoire ; tous les dieux du lectisterne gisaient sans honneur au pied de leur lit de pourpre ; mais la Naïade indigène habitait encore sa source ; l'Hamadryade locale n'avait point déserté son bois d'olivier. Ni le glaive ni les édits n'avaient pu dissiper le prestige charmant de ce panthéisme rural, immortalisé par Hésiode et par Virgile : l'Ager Romanus, les vallons de l'Arcadie ou de la Sabine, conservèrent longtemps ces fêtes gracieuses où Pan et Palès, à l'ombre des platanes, au bruit des fontaines murmurantes, recevaient la brebis marquée de cinnabre et la fleur de pur froment. La fiancée, longtemps encore, quitta la maison paternelle au son des flûtes, et, bien avant dans les siècles, la lampe domestique éclaira sous le chaume les dieux pénates exigus comme elle, et comme elle pétris d'argile. Malgré les édits sans nombre, ce riant paysage des Géorgiques ne s'effaça que par degrés et disparut lentement devant le soleil du christianisme.

www.libtool.com.cn
Ecrit dans le quatrième siècle et selon quelques scholiastes cent ans plus tard, le poème de Daphnis et Chloé reproduit sous une forme idéale sans doute, mais exacte, l'état religieux des campagnes à la dernière époque du culte des dieux. L'aspect général des localités était encore tout coloré de paganisme. En Grèce, en Italie, telle bourgade, telle petite ville, étaient déjà chrétiennes, la foule se rendait dans les basiliques transformées en églises ; les préaux, les chemins, étaient semés de croix ; pourtant, au fond du bois, au détour d'un angle caché par les chênes verts, sur le bord du ruisseau ou du lac, on voyait se mirer paisiblement dans l'eau la grotte des nymphes, *grande et grosse roche, ronde par le dehors, au dedans de laquelle se cachaient quelques statuette en pierre, de naïades ou de nappées, les bras nus,.... les cheveux sans tresses,.... le visage riant et la contenance telle comme si elles eussent ballé ensemble* (1). Là se rendaient les garçons et les filles, ils couronnaient de fleurs les images des nymphes, non plus par religion, mais par une sorte d'instinct machinal ; la douce mythologie, inséparable de toutes les impressions du plaisir, était encore le langage de l'amour ; les cœurs demeurèrent longtemps sous la protection de *cet enfant jeune et beau, qui a des ailes, et pour cette cause prend plaisir à hanter les beautés ;..... qui domine sur les élé-*

(1) Longus, d'Amryot.

ments, les estoiles et sur ceux qui sont dieux comme lui. Si le rituel de la théogonie grecque est resté inséparable de toutes les formes de la galanterie, s'il constituait il y a peu de temps encore, ce qu'on appelle poésie et littérature, si Vénus, Cupidon et les Graces ont été fêtés dans nos chansons, qu'on juge de leur empire sur ceux dont la veille encoère ils étaient le culte et la foi. Semailles, moissons, vendanges, tout relevait comme par le passé de Cères, de Bacchus et de Pomone.

Dans cette pastorale exquise, toute la population des campagnes romaines ou grecques est fidèlement reproduite. C'est un mélange singulier des fleurs idéales de l'imagination et des hideuses réalités de la vie servile. On y voit le colon, l'esclave, porter un esprit subtil dans un corps robuste, baigné de laborieuses sueurs. L'extrême nonchalance s'allie au travail excessif, une sécurité complète aux périls les plus imminents: Tant que dure la jeunesse et la beauté, l'existence n'est qu'une fête, par la protection souvent coupable d'un maître; sous le plus doux ciel du monde, le berger joue de la flûte le long du jour, accoudé sur les rochers et regardant la mer de Sicile. Vienne la vieillesse ou le dégoût du patron; au loisir succède le labeur, à la flûte l'émondoir, à l'indulgence les ergastules et le fouet. La religion n'est plus une croyance, mais une suite de coutumes puériles et gracieuses, re-

nouvelées à des époques précises. Le christianisme ne prit pas d'emblée ces têtes légères, préoccupées de mille petites divinités riantes et protectrices; il s'y insinua doucement, comme une clarté sagement ménagée dans des paupières longtemps aveugles et encore débiles.

En consultant le roman, comme peinture de mœurs, on reconnaît dans Daphnis et Chloé des traces sensibles de la période païenne. La passion n'y est pas toujours délicate dans son langage ni naturelle dans son objet. Cependant, si les vices qui ont déshonoré la Grèce s'y retrouvent dans toute leur laideur, ils ne s'y montrent plus dans leur audace; ils ne sont plus attribués qu'à des êtres difformes ou ridicules, placés par l'esprit, le cœur et le sang, au dernier degré de l'échelle sociale. La jeunesse imprévoyante et frivole se rit encore de ces aberrations, mais ne les partage plus; Astyle raille Gnathon sans songer à devenir son complice. La révolution opérée dans les mœurs ne se fait encore sentir que par d'imperceptibles nuances, toutefois elle apparaît évidente dans une autre partie du tableau : Gnathon l'esclave est en plein polythéisme; Astyle, le jeune patron, s'amuse et se divertit encore aux gaietés païennes; les amours naïves et sensuelles des deux bergers, flottent entre les deux croyances, mais Cléariste et Dyonisiothane, le vieux patricien et l'antique matrone, ont

déjà la dignité, le calme, la grace sévère de la famille chrétienne. En croyant les faire païens, Longus, ou l'auteur quel qu'il soit de Daphnis, faisait Dyonisiophane et Cléariste chrétiens à son insu.

Quoique après Théodose, prince zélé et puissant, ses fils dépourvus de talents personnels, mais revêtus du prestige dynastique, n'aient pu complètement abattre le paganisme, son agonie avait commencé et sa mort était certaine. Ce fut le plus grand événement de l'univers ; heureux et juste, il ne s'accomplit pourtant pas à d'unanimes applaudissements ; il coûta aussi des larmes et des larmes amères.

Rien n'égalerait jamais le vertige dont le monde païen enivrait les têtes humaines ; jamais assaut plus direct, plus victorieux, ne fut donné à la raison de l'homme. Qu'on se représente réunis sur un seul point, concentrés dans un seul foyer, les arts de la Grèce, le climat de l'Italie et la politique du monde : la triple séduction de la pensée, de l'imagination et des sens. Certes, un secours divin pouvait seul dissiper de tels prestiges : il fallait un Dieu incarné pour détruire cet enchantement de la chair. Occupées d'intérêts politiques comparativement circonscrits, renfermées pour la plupart dans de très petites villes, sous un ciel pesant et dans un horizon borné, satisfaites d'une gloire intermittente et de modiques plaisirs, les faibles

générations actuelles n'ont point la mesure de cette fête immense et sans cesse renouvelée. Si nos annales nous rendent fiers, si nos plaisirs nous séduisent, si nos richesses nous éblouissent, si quelques châteaux, jadis forteresses sourcilleuses, maintenant asyle de l'oisiveté ou de la parcimonie, si des tableaux peu nombreux achetés à grande peine et à grands frais, de tristes parcs tirés au cordeau ou maussadement calqués sur le désordre inimitable de la nature, si de rares chevaux courant dans un hippodrome bourgeois, nous semblent des biens dignes d'être enviés, défendus ou regrettés; devons-nous nous étonner du désespoir de ces hommes qui perdaient tout, après avoir eu l'obéissance de l'univers pour histoire nationale, pour théâtre le colysée sous le ciel de Rome, pour acteurs l'univers vaincu! Soyons justes; lorsqu'une religion nouvelle et sublime vint leur enseigner le mépris et l'abdication de tant de merveilles, ils purent éprouver un sentiment de douleur et de colère. Leur colère fut implacable, atroce, plus criminelle qu'eux-mêmes, s'il est possible d'être plus criminel que cette race grande, mais odieuse: ils désaltérèrent dans des flots de sang la rage dont ils étaient dévorés; comme le damné de Dante, ils rongèrent les entrailles et le crâne et le cœur de leurs ennemis; la vengeance fut proportionnée à la défaite. Mais quelle chute, grand Dieu, et quelle perte! De quel air en effet

Rome dut-elle accueillir sa sentence ! quel étonnement et quelle douleur ! Voilà la Voie Appienne où la roue du triomphateur sera éternellement gravée ; par là, Scipion a passé pour rendre grâce aux dieux. Voilà l'aigle qui guidait les légions à la conquête du monde et que tout un peuple saluait au retour. Eh bien ! c'est un crime de brûler l'encens devant l'aigle ; cachez ce vil oiseau, renversez l'autel ; en revanche, voilà l'instrument du supplice, adorez-le. Rien n'est plus grand que ce combat, rien n'est plus touchant que cette victoire ; mais il faut en convenir, rien n'était plus surprenant ni plus inexplicable ; rien ne devait être compris plus malaisément et moins vite. Les solitaires eux-mêmes, les ascètes, les saints, ne s'y accoutumaient point sur le champ. Les déserts et les cavernes abritaient leurs regrets sans les éteindre. Vainement ils cherchaient les ténèbres pour ne plus voir Rome ; elle leur apparaissait toujours ; elle venait à eux condamnée, flétrie, pâle, mais charmante ; elle illuminait leur nuit, elle peuplait leur solitude ; elle troublait leurs esprits et faisait tressaillir leurs corps jusque sous le fouet sanglant de la pénitence. Jérôme, exténué par le jeûne, portait dans la poitrine cette image inexpugnable. Sa chair, il le dit lui-même, n'avait pas attendu la destruction et Rome brûlait encore en lui. Honteux, il n'approchait de sa cellule qu'à regret, comme si elle pouvait lire dans sa pensée ; ir-

rité contre lui-même, il s'enfonçait seul dans le désert. Enfin, Dieu récompensa ses larmes; Jérôme se vit au milieu des chœurs des anges, miraculeux remède! et certes, il ne fallait rien moins qu'un tel dictame pour une telle blessure, une telle consolation pour un tel amour.

Ce qui prouve l'éclat et le charme de Rome, c'est qu'auprès d'elle, cette exagération n'est point monstrueuse. L'obélisque placé au milieu des sables paraît une plante naturelle de ce sol mystérieux; dans nos villes, sur nos places publiques, ce n'est qu'une capricieuse et ironique hyperbole. Quoi qu'il en soit, Rome était morte. Ce ne fut ni Constantin ni Théodose que Dieu choisit pour lui ôter la vie politique, mais un prince obscur : le jeune Gratien, dont l'existence très courte est placée entre ces deux grands règnes.

Un jour, le collège des pontifes ayant adressé une députation à l'empereur pour lui offrir la robe de grand-prêtre, Gratien la repoussa comme sacrilège, et peu de temps après ce refus, il publia un édit qui renvoyait à l'évêque de Rome *l'examen des autres prélats, afin que ce ne fussent pas des juges profanes qui connussent de la religion, mais un pontife de la religion avec ses collègues*. C'était indiquer son successeur au souverain pontificat (1).

Là en effet apparaît pour la première fois, non

(1) Conc. T. 2, p. 1003. — Fleury, Hist. Eccl., XVII, 42.

certes, au point de vue religieux, mais sous le rapport exclusivement politique et profane, ce grand personnage, cette figure colossale qui va remplir les siècles, l'auxiliaire redoutable, le puissant antagoniste des rois : le Pape !

Quoique limitée aux évêchés suburbicaires, la concession de Gratien était immense. Le pape hérita alors de toute l'ancienne juridiction sur les vestales et les autres ministres des dieux. L'assimilation fut complète avec le grand-prêtre et par conséquent avec l'empereur, seul souverain pontife depuis Auguste. Il y eut à l'égard des choses sacrées, substitution du pape à l'empereur.

Jamais, jusqu'à ce jour, l'évêque de Rome ne s'était dit et n'avait pu se dire *souverain pontife*. Ce titre appartenait exclusivement au protocole impérial, et il y aurait eu démente et crime de lèse-majesté à émettre une pareille prétention. Aspirer à la robe du grand prêtre, c'eut été vouloir la pourpre, et il n'y avait pas plus d'apparence à s'intituler *pontifex maximus* qu'à se nommer Auguste ou tribun perpétuel.

Toutefois, par un de ces courants magnétiques qui impriment une sensation avant la cause qui l'a produite, par un de ces pressentiments qui donnent un corps aux idées les plus inattendues avant qu'aucune tête humaine ait pu les concevoir, on sentait déjà au deuxième siècle, sous les empereurs

païens les plus féroces, sous le règne de Septime ou d'Héliogabale, que l'évêque de Rome serait un jour le souverain pontife; et quoiqu'il ne prit assurément point un pareil titre, il lui fut décerné par l'ironie de ses adversaires. Tertullien l'était alors : noble courage, apologiste sublime, généreux soldat dans le combat, mais antipathique à la conciliation, esprit de discorde et de haine qui aurait compromis l'Eglise naissante, si elle n'avait pris soin de s'en séparer.

L'évêque de Rome recevait à pénitence ceux qui étaient tombés dans le péché de fornication après le baptême. Dans son livre de la Pudicité (1), Ter-

(f) « Audio etiam edictum esse propositum, et quidem peremptorium; Pontifex scilicet Maximus, episcopus episcoporum dicit? Ego et mœchiæ et fornicationis delicta. poenitentia functis dimitto. Edictum cui adscribi non poterit bonum factum. Et ubi proponetur liberalitas ista? Ibidem opinor in ipsis libidinum Januis, sub ipsis libidinum clavis. Illic ejusmodi poenitentia promulganda est, ubi delinquentia ipsa versabitur. » Q. Septimii Floren. Tertulliani Carthagi. Presby., etc. Parisiis, 1608. — De Pudicitia Liber. — Cap. I, p. 999. — La haine, l'injure, ressortent si évidemment de ce passage, qu'en le citant, on a souvent retranché la dernière phrase. Fleury dit que les papes ne prenaient pas alors le titre de souverain pontife et que Tertullien le leur donne par ironie. M. de Maistre, lui-même, dans son livre du Pape (Lyon, 1819, T. I, p. 48) avoue, tout en interprétant le passage de Tertullien dans un sens très opposé à cette remarque de Fleury, que le ton est irrité et même un peu sarcastique. C'est uniquement pour rester en deçà de ce passage célèbre de Tertullien que nous n'avons pas traduit le *Pontifex scilicet Maximus* par le *qui-disant souverain pontife*. En prenant l'ensemble de cette phrase avec ce qui précède et ce qui suit, ce sens est évidemment celui de Tertullien.

tullien, avec son âpreté accoutumée, s'élève contre cette sainte indulgence.

« Je ne puis pas garder plus longtemps le silence contre de pareilles choses; j'apprends qu'on a publié un édit, et un édit sans appel. C'est ce souverain pontife, cet évêque des évêques, qui dit : « La pénitence accomplie, je pardonne à l'adultère et à la fornication. »

Les empereurs ayant abdiqué le grand pontificat, la hiérarchie sacerdotale du polythéisme fut anéantie. Les quinze pontifes, les quinze augures, tous de race patricienne, les quinze conservateurs des livres sibyllins, les sept épules, le roi des sacrifices, le flamen de Jupiter, ceux de Quirinus et de Mars, les lupercales, les saliens, tourbe hiératique qui sillonnait les rues de ses processions, remplissait les airs de ses rumeurs, ou soulevait la poudre des chemins sous ses danses furibondes : tous disparurent. Ils ne pouvaient exister privés d'un chef; car ils n'étaient que les membres du corps dont l'empereur était la tête. Bientôt la confiscation des biens du sacerdoce païen suivit l'abolition de ses rites; et lorsque d'autres processions plus saintes, lorsque des formes nouvelles également brillantes, mais dignes enfin de parler à l'âme, lorsque des prêtres, remplaçant vénérables d'une organisation détruite, déployèrent une pompe dédale et jusqu'alors sans exemple dans ces mêmes

www.libtool.com.cn
rues, dans ce même forum, au pied de ce Capitole jusqu'alors défendu par l'erreur ; l'homme seul à la tête de cette hiérarchie, prit aisément dans la pensée populaire la place abandonnée par l'empereur ; et désormais, arbitre unique des rites religieux dans la grande Rome, il put se croire et se dire *pontifex maximus*, souverain pontife.

www.libtool.com.cn

LIVRE III.

www.libtool.com.cn

I

ARISTOCRATIE ROMAINE. — ELLE SE TRANSFORME PENDANT LA DÉCADENCE DE L'EMPIRE. — ELLE DEVIENT AGRICOLE, FISCALE, INDUSTRIELLE. — CULTE EXCLUSIF DU BIEN-ÊTRE MATÉRIEL. — MÉPRISE DE L'INTELLIGENCE DÉSINTÉRESSÉE. — IMPOSSIBILITÉ DU DÉVOUEMENT. — LE LUXE PRIVÉ REMPLACE LE LUXE PUBLIC.

Pour bien connaître l'organisation de la papauté sans laquelle l'intelligence de la Royauté chrétienne serait impossible, il faut savoir ce qu'était devenue l'aristocratie romaine aux quatrième, cinquième et sixième siècles de notre ère. Les papes

et, en général, tous les évêques d'Occident appartenaient à la classe aristocratique. Cette position ne tarda pas à se modifier dans l'épiscopat secondaire, mais elle demeura inaltérable dans l'épiscopat suprême jusqu'au dixième siècle. Rome, pendant sept cents ans, fut une théocratie féodale, antérieure à la féodalité. C'est un des plus intéressants problèmes de l'histoire, et assurément l'un des plus négligés par les historiens.

L'aristocratie romaine avait survécu à l'Empire. Ce n'est pas que la descendance directe des grandes maisons patriciennes se soit perpétuée sans interruption; bien au contraire, vers la fin du régime impérial, il ne restait presque plus rien des anciennes familles: il n'y avait plus que des Métellus douteux ou des Appius de hasard. Peu comptée sous la république, la maison Proba Anicia était, du cinquième au sixième siècle, la première de Rome par l'influence, les honneurs et les richesses. Des races nouvelles s'étaient même élevées au premier rang, mais il n'y eut jamais, ainsi que dans quelques états modernes, destruction systématique et anéantissement complet du patriciat. On n'y vit pas de nobles sans un corps de noblesse. Des greffes récentes avaient ravivé les vieilles souches desséchées par le temps, et, quoique l'empire ait essuyé toutes les secousses qui finissent par ébranler l'établissement le plus solide, il n'a pas eu du moins à compter au nombre

de ses malheurs, l'absence totale d'une aristocratie.

Il semblerait pourtant, au premier coup d'œil que, par suite des désastres de la république et de l'humeur violente ou cupide des empereurs, les fortunes patrimoniales auraient dû disparaître avec l'ordre et la liberté. Lorsqu'on parcourt la liste interminable des confiscations, des spoliations devenues un état de choses régulier depuis César, on pourrait croire avec Montesquieu (1), à la ruine complète des grands de l'empire; on pourrait comme lui, attribuer cette chute au remplacement des proconsuls par les procurateurs impériaux et surtout à l'anéantissement de la haute clientèle, qui, en échange de la protection qu'elle recevait de l'aristocratie, l'enrichissait par ses dons et par ses testaments. L'illustre écrivain s'est trompé. Les confiscations, bornées à l'élite des citoyens de Rome, ne s'étendirent aux provinces que tard, et spécialement sous Caracalla. La puissante famille Etrusque des Cécina conserva jusqu'à l'invasion des barbares, un patrimoine antérieur à la fondation de Rome (2). D'ailleurs, les confiscations n'étaient le plus souvent qu'un séquestre. L'institution de la clientèle, loin d'être abolie, se retrouve

(1) *Grandeur des Romains*, ch. XIV.

(2) Sidoine Apollinaire parle très souvent de terres possédées à titre patrimonial par une longue suite de générations. Il ne paraît pas que cela fût rare dans les provinces, surtout dans les Gaules.

encore dans les témoignages contemporains. Non seulement Horace , mais Juvénal, Martial, nous représentent toujours cette foule de clients portés dès l'aurore aux portes des grands, et ces parasites affamés qui assis aux tables patriciennes, y recueillaient plus de sarcasmes que de nourriture. Néanmoins, malgré le sens trop absolu que donne parfois aux assertions de Montesquieu la brièveté de son langage , il a raison de prétendre que le patriciat avait perdu à la fois et le pouvoir de régner et le moyen de s'enrichir. Pour les grands de Rome, la politique devenait onéreuse et n'était plus lucrative. Toutes les pertes signalées par Montesquieu, sont incontestables dans une certaine mesure; mais le grand publiciste s'abuse entièrement lorsqu'il ajoute : *Quoique la source des dépenses fût coupée, les dépenses subsistaient toujours; le train de vie était pris, et on ne pouvait plus se soutenir que par les faveurs de l'empereur.* Bien loin d'enrichir les membres de l'aristocratie, les empereurs s'étaient proposé, comme plan, comme principe de gouvernement, de les dépouiller tour à tour, en commençant par les plus riches. Ces dépouilles n'engraissaient que les affranchis. Les exceptions, même dans ce genre, établissaient la rigueur du principe; car, dans le très petit nombre d'hommes et de femmes nobles admis à la participation des largesses impériales, on ne voit que le rebut de leur ordre :

un Vitellius, père de l'empereur, qui portait le brodequin de Messaline sur sa poitrine, une Calvia Crispinilla constituée la dame d'honneur de Sporus déguisé en Augusta (1). La pensée de Montesquieu s'est détachée du spectacle de l'empire, et s'est teinte des couleurs de sa propre époque. Ce n'est point ici le juge du passé qui, du haut de son génie, interroge les siècles; c'est le président du parlement de Bordeaux, laissant tomber un regard sur ce qui s'agite autour de lui, et appliquant au patriciat de Rome les phases de la noblesse contemporaine. Ici, Montesquieu ne pense pas au sénat romain, mais aux restes d'une féodalité brisée; soutenue dans son agonie par la subvention monarchique appelée les *bienfaits du roi*.

La noblesse romaine, toute sanglante encore des verges impériales, retrouva dans des études agronomiques; jusqu'alors abandonnées aux esclaves, une opulence moins brillante peut-être que son ancienne splendeur, mais plus solide et plus vraie; elle la fonda désormais, sur la propriété foncière et sur la culture territoriale. Pour ôter à cette allégation ce qu'elle aurait de douteux à la première vue, hâtons-nous de recourir à un passage de Tacite. Il signale une modification notable, opérée dans les mœurs économiques de la nation, depuis le règne de Vespasien. « Jadis, dit Tacite, les famil-

(1) Dion Cassius. — Suet. in Vitell., 2.

les d'antique noblesse ou de haute illustration, étaient une magnificence rivale ; tout homme distingué par ses richesses, sa naissance ou ses établissements, ajoutait à son nom l'éclat d'une nombreuse clientèle ; alors, on avait tour à tour pour protégés ou pour protecteurs des concitoyens, des alliés, et des rois ; mais après tant de sang versé, lorsque la gloire ne donna plus que la mort, on devint plus modeste et plus prudent. D'ailleurs les hommes nouveaux qui remplirent bientôt le sénat, sortis pour la plupart des municipes, des colonies, même des provinces, apportèrent à Rome leur parcimonie domestique ; et quoique le hasard ou l'adresse les ait fait vieillir pour la plupart dans une grande aisance, leurs anciennes habitudes surnagèrent toujours. Ce fut surtout Vespasien dont l'exemple ramena à une sage mesure l'élégance du service et des vêtements (1). » Cette économie, fille de la défiance et de l'instabilité, Vespasien l'encou-

(1) « Dites olim familiæ nobilium, aut claritudine insignes, studio magnificentiæ prolabebantur ; nam, etiã-tùm, plebem, socios, regna colere et coli licitum ; ut quisque opibus, domo, paratu speciosus, per nomen et clientelas illustrior habebatur. Postquàm cædibus sævitium, et magnitudo famæ exitio erat, ceteri ad sapientiora convertère. Simul novi homines, è municipiis et coloniis, atque etiam provinciis in senatum crebrò adsumpti, domesticam parcimoniam intulerunt : et, quamquàm fortunâ vel industriâ, plerique pecuniosam ad senectam pervenirent, mansit tamèn prior animus. Sed præcipuus adstricti moris auctor Vespasianus fuit, antiquo ipse cultu victuque. » Tacit. Ann. lib. III, 55.

ragea par son exemple ; mais Tibère avait cherché à la réprimer. Dans de nombreux passages , Tacite nous montre les capitaux resserrés et cachés pendant le règne des empereurs. Sous Caligula il n'y avait plus d'argent. Cette pénurie d'espèces monnayées contribua sans doute à exciter l'avidité des Césars et à leur dicter de continuelles proscriptions. Leurs penchants monstrueux , leur luxe effréné , ne pouvaient se satisfaire que par la confiscation ; le manque absolu de commerce et de mouvement du numéraire les rejetait sur la vente souvent forcée d'objets mobiliers , estimés et recherchés des Romains , par le prix de la matière ou la valeur de l'art , tandis que les terres , les biens fonds , ne pouvaient plus trouver d'acheteurs. Tant que dura le régime oppresseur de la famille Julienne , l'aristocratie de Rome flotta entre le luxe et la misère , entre la peur qui enfouit pour ne pas perdre , et la crainte qui dépense pour n'être pas suspecte. Si Montesquieu borne son observation à cet état transitoire , elle est assez fondée ; mais à partir de la domination des Flaviens et des Antonins , période heureuse dont une dissonnance accidentelle , le règne de Commode , interrompit seul l'harmonie , la condition des citoyens de la classe élevée changea tout à coup d'aspect. Alors , il fut permis aux sénateurs d'acquérir dans l'Italie entière et bientôt dans tout l'empire.

Déjà sous les premiers Césars, malgré la rapacité de ces princes, l'aristocratie avait retrouvé une compensation suffisante dans la perte d'un privilège : celui de donner des jeux au peuple. Ruinée sous la république par ce dangereux honneur qui, du moins, menait alors aux plus hautes magistratures, elle dut bénir l'affront qui l'en exemptait. Les empereurs voulaient seuls se donner auprès du peuple le mérite de l'amuser et de le corrompre. Quelquefois, leur avarice fit taire leur défiance et remit ce soin à des citoyens opulents ; mais en général les jeux publics devinrent une prérogative impériale déléguée souvent à des affranchis, et cette cause essentielle du dérangement des fortunes, n'exista plus pour le patriciat. Dès qu'une politique ombrageuse eut rompu le lien qui seul attachait au peuple de la capitale l'élite de ses grands, ils cherchèrent, comme toutes les aristocraties déchues, une ressource et un asyle dans l'exploitation de leur fortune rurale et de leurs immenses capitaux. A la fin de la république, au commencement de l'empire, l'Italie n'était qu'un jardin : partout des arbres rares, des palais de marbre, des statues grecques, nulle part un épi de blé. La Sicile, l'Afrique, nourrissaient l'Italie. Néron tomba, parce que la flotte de Sicile n'arrivait pas assez vite. Voilà l'Italie 150 ans après Jésus-Christ. Au sixième siècle, l'Italie entière était cultivée, mal il

est vrai, mais enfin elle l'était (1). Le midi principalement : l'Apulie, la Lucanie, le Brutium, la Calabre, la Campanie, la Toscane, l'Istrie, abondaient en froment, en vins et en huiles.

Le système d'exploitation du sol était assurément très imparfait. Ce travail agricole de cinq siècles, si supérieur aux essais de l'âge précédent, ne s'élevait guère au-dessus des résultats que présentait au moyen-âge, dans les mêmes pays et sous des latitudes analogues, la législation privilégiée des majorats. On ne pouvait espérer de résultats complets d'un art naissant, encore aujourd'hui si loin de la perfection ; on devait surtout ne pas l'attendre du code qui régissait alors les propriétés ; sans entrer à cet égard dans un détail qui ne comporte point le sujet de cet ouvrage et auquel, d'ailleurs, il est si aisé de suppléer par la lecture des lois théodosiennes et de leurs nombreux commentateurs nous nous bornerons à rappeler en termes généraux que les grands propriétaires, dans l'empire, semblables aux *majorazgos* d'Espagne, occupaient et exploitaient à la tête de leurs colons et de leurs esclaves, la majeure partie du territoire.

Eloignée de Rome et retirée dans les villes municipales, au centre de ses immenses possessions, l'aristocratie avait abdiqué la haute influence politique ; elle était devenue rurale et même, chose

(1) Sous Théodoric, sous le régime de la royauté.

assez surprenante à cette époque pour qui n'a vu de l'histoire que l'écorce, elle s'était livrée à l'industrie. De grandes entreprises se faisaient par association ou aux frais de quelque riche patricien. Au sixième siècle, un Scaurus dessécha les marais Pontins, probablement une partie de ces marais. Des capitalistes, tous de la plus haute noblesse, fondèrent une manufacture de poteries. C'étaient trois sénateurs : Ampelius, Despotius et Théodule (1). On le voit dans le recueil de Cassiodore : cette entreprise était traversée par des intrigues jalouses que le gouvernement déjoua en accordant un monopole, ce qui suppose publicité, concurrence, profits, par conséquent, un établissement tout à fait industriel, destiné à la vente et non un de ces ateliers privés si communs au moyen âge, dans les demeures des rois et des grands. Après ces données, on peut présumer que les hommes opulents de l'aristocratie prenaient aussi un intérêt dans le commerce. Les preuves nous manquent à cet égard, mais il ne faut pas ou-

(1) « Ampelio, Despotio, et Theodulo Viris Senatoribus Theodoricus Rex. — Decet nostri temporis disciplinam, ut qui publicis utilitatibus servant, superfluis oneribus non graventur. Nec dignum est, ut cujusquam lædat invidia nostris moribus ordinata. Quapropter figulinis Regia vobis auctoritate concessis operam navanter impendite; nec vereamini ad alios vos actiones posse traduci, à quibus injuncta præsentia vix credimus explicari. Cessabit ergo circa vos improborum nefanda præsumptio. » Cass. Var. Lib. II, Epit. 23.

blier que l'esprit aristocratique a toujours jeté sur le négoce ~~une sorte de défaveur~~ (1) dont les traces sont encore à peine effacées, et qui alors influait au plus haut degré sur l'opinion publique ; d'ailleurs, comme le commerce intérieur ne présentait que des chances peu variées et des avantages médiocres, il faudrait, pour résoudre cette hypothèse, tenir entre nos mains les livres et les registres des marchands d'Asie ou d'Afrique. Souvent l'esprit Romain, le vieil esprit de la république se plaignait des nouvelles mœurs fiscales. Les descendants des Fabius et des Scipions transformés en agronomes, en spéculateurs, choquent Ammien Marcellin, militaire de métier et classique d'éducation : il les montre s'entretenant sans cesse de leur fortune, sans qu'on prenne même la peine de leur en demander des nouvelles, la célébrant avec emphase, et ne parlant du matin au soir que de l'augmentation de leurs revenus. Qu'un étranger se présente chez eux, il est parfaitement reçu et accablé de questions ; qu'il y retourne le lendemain, on ne le reconnaît plus et on lui demande son nom. Pourquoi cette différence d'accueil ? C'est que dans l'intervalle, on avait apporté de l'argent au patricien spéculateur et qu'on l'a trouvé occupé à compter ses espèces (2).

(1) Il faut excepter Gènes et Venise, mais dans la république et dans l'empire romains, ce préjugé a subsisté avec force.

(2) « Alii, nullo quærente, vultus severitate adsimulata patrimonium sua in immensum extollunt, cultorum (ut putant) feracium

L'ancienne magnificence avait disparu; le luxe n'était plus public, mais privé; cependant quoique réduite à des proportions plus étroites, la vie romaine avait encore une ampleur et un éclat dont peu de nos contrées européennes nous peuvent offrir quelque image. Elle était toujours opulente et variée, mais elle n'avait plus rien de national ni de sympathique; le peuple n'en était plus ni témoin ni complice. Ignorée et obscure, quoique splendide encore, elle ne s'adressait qu'à un petit nombre d'adeptes; devenue égoïste, elle se limitait aux jouissances exclusives d'une société particulière et ne s'épanouissait plus au grand jour, dans l'orgueilleux exercice de sa toute-puissance. Les dépenses prodigieuses faites jadis en vue des honneurs de la république, avaient été remplacées par les arrangements commodes d'un riche intérieur; on ne jetait plus dans l'arène les gladiateurs et les panthères, on ne cherchait point les acclamations du peuple; n'ayant plus ni le moyen ni la volonté de dominer le pays, les grands se bornaient à l'éblouir par la pompe et l'élégance d'une mode sans cesse renouvelée. Les costumes qui marquaient les rangs avaient cédé à des inventions capricieuses: l'empereur n'était plus distingué par la pourpre, le consul par la trabée, la matrone par la stole; *multiplicantes annuos fructus, quæ a primo ad ultimum solem, se abundè jacitantes possidere.* » Amm. Marcel. XIV, 6.

mais l'empereur, la matrone et le consul, comme le dernier affranchi, comme la courtisane vouée aux plaisirs publics, se couvraient de parures d'un goût équivoque, et se défiaient par la bizarrerie et la variété de leurs fantaisies. Aujourd'hui les vêtements sont serrés au corps, demain ils voltigeront au moindre zéphyr ! souvent on couvre tout, plus souvent on ne cache rien ! De graves sénateurs avaient des robes brodées d'animaux féroces (1). Le luxe des voitures et des tables ne le cédait point à la magnificence des habits. Tous les jours, le quartier des Esquilies et la rue Suburra tremblaient au pas des chevaux, sur le pavé inégal de la ville où les jeunes patriciens en nombreuses cavalcades, les matrones dans leurs basternes fermées, trottaient du matin au soir sans dire gare, traînant derrière et devant eux une troupe d'eunuques et n'oubliant pas le bouffon (2). L'insolence des valets assaisonnait le plaisir des matrones. D'ailleurs aucun goût pour les lettres, aucune culture d'esprit ; plus de Scipion et de Lælius, amis de Terence. Dans cette époque de chute intellectuelle, la vie du riche s'était faite physique, matérialiste. Fermée à toute distraction intelligente et désinté-

(1) « Effigiatæ in species animalium multiformes. » Amm. Marcell. eod. loco. Muller de genio, moribus et luxu divi Theodosii. Havniæ (Copenhague), 1797.

(2) Am. Marc. eod. loco.

ressée, c'était un triste mélange de lucre laborieux et de dépense étroite quoique exagérée, en chevaux, en chars, en mobiliers. L'esprit était exclusivement occupé de la culture et du revenu des terres, du taux de l'argent et des moyens de le faire valoir. Telle était cette aristocratie vaniteuse par les souvenirs, fiscale et publicaine par les mœurs.

En lisant dans Sidoine Appollinaire la description des châteaux où il séjourne et de la vie qu'il y mène, on croit voir une lettre de quelque pair d'Ecosse ou d'Irlande qui vient de visiter un vieux duc de ses amis (1). Ailleurs, l'opulence se montre sous des formes plus riantes. Toute une société très jeune et très gaie se rassemble chez Paulinus, le plus riche patricien d'Aquitaine; mieux que tel noble lord propriétaire d'un yacht, Paulinus a une petite flotte tout entière. Les rameurs, les pilotes, chantent en chœur les louanges du maître et de ses hôtes, des barques sont ornées de mille banderolles. A bord, on trouve un lit excellent, un damier, des dés, une tente pour garantir du soleil; la table la plus exquise réunit les convives, et s'il faut en croire Appollinaire, Cléopâtre est égalée par le sénateur d'Aquitaine (2).

On peut objecter à ces citations qu'à part les ta-

(1) Sid. App. Domidio suo. II, 19.

(2) Sid. Ap. Trigetio suo. VIII, 12. La scène se passe sur la Garonne.

bleaux d'une vie criminelle, elles diffèrent peu de tout ce qu'on a dit si souvent du luxe des Romains, sous les premiers Césars ; il n'y a point là de révolution dans les mœurs. L'objection serait sans réplique, si la vie rurale n'avait été qu'un objet de luxe ; mais l'esprit d'ordre dans les familles, d'économie dans les grandes fortunes particulières, donne à cette période un caractère spécial, Alors la vie intérieure regagna le terrain que la vie politique avait perdu ; la sagesse dans l'emploi des revenus suivit et légittima à un certain point, l'absence des sentiments généreux et des nobles pensées. Quand l'existence n'a plus la gloire pour mobile, elle devient par cela même plus naturelle et plus simple. Il faut encore recourir à Sidoine (1) pour retrouver ce trait caractéristique dans l'ensemble des quatre siècles qui précèdent l'établissement de la royauté barbare en Italie. Les riches propriétaires de vignobles ou de céréales ne vont plus voir la moisson ou la vendange en partie de plaisir, comme les héros de Pétrone ; eux-mêmes surveillent les travaux, ils y assistent ; c'est une affaire grave, sérieuse, essentielle ; c'est un devoir préféré, non seulement aux plaisirs frivoles, mais aux fonctions publiques. Pour n'y pas manquer, les patriciens retardent leur rentrée en ville. On reste à la campagne jusqu'en janvier, au coin de son feu, en famille. « Eh quoi,

(1) Sid. Ap. Maurusio, II, 14.

dira-t-on, tant de calme, tant de sécurité dans un tel siècle? Les Bucoliques entre les Césars et les Huns, entre Néron et Attila! quel temps pour des loisirs si doux, quel avenir pour des soins si persévérants! » Mais l'homme peut-il jamais désespérer entièrement?

Il est des époques funestes où on a perdu l'espoir en Dieu et la confiance en soi-même; alors l'intelligence politique se retire soit dans quelques âmes méditatives, soit dans quelques têtes puissantes, astucieuses et qui mènent la multitude; l'ambition n'appartient qu'aux situations précaires et abandonne les existences matériellement complètes. C'est alors qu'au sommet de l'ordre social on voit périr la patrie sans un soupir, sans une larme, et que pour l'aider à sortir de l'abyme, on ne veut lui donner ni une parcelle de son or, ni une minute de son temps. Cette paralysie funeste, cette lèpre épaisse, envahissent à la longue toutes les élites détronées et remplacées, car l'aristocratie n'est pas un vain nom, elle ne vit que par le pouvoir, elle tombe dès qu'elle a cessé de régner. Telle était l'aristocratie romaine. Quelques sarcasmes défrayaient la colère dont elle était émue. Sa *délicate paresse* (1) se déguisait en abnégation. Elle ne souhaitait rien, elle ne voulait

(1) « Quid delicatæ pigritiæ tuæ plus poteret impendi? » — S. Ap. VIII, 12.

ni de la pourpre consulaire ni du bâton de commandement. **Que des enfants** perdus se jettent dans cet embarras ! Gouverne désormais qui voudra et comme il pourra !... On se moque du patricien Pétronius Maximus qui, après avoir eu la complaisance de quitter ses domaines, ses cuisiniers, ses musiciens, ses parasites, pour arriver au pouvoir suprême, fut pris au cœur d'un immense regret, sentit le vertige sur le falte et mourut, parce qu'il ne pouvait plus supporter l'empire (1). Chacun se promet de ne pas imiter un tel fou.

Abdicataire de la gloire, cette vieille aristocratie était alors saisie de deux passions non moins indomptables : la vanité et le bien-être matériel, car le cœur humain ne peut pas vivre sans passion. Dans l'ennui de ce qui est, dans l'incertitude de ce qui sera, le passé s'anime ; il se revêt des couleurs les plus flamboyantes du prisme ; l'orgueil de la naissance, l'image des aïeux, le souvenir d'une grandeur évanouie, deviennent l'aliment le plus savoureux de la pensée ; le charme opère d'autant mieux que l'engouement du passé dispense de tout effort dans le présent. Déchu à la fois dans sa noblesse et dans sa nationalité, le patriciat romain s'enivrait de ce poison lent qui engourdit et endort dans une jouissance stérile et solitaire. En vain quelques esprits plus vigoureux cherchaient à

(1) Sid. Ap. II, 13.

le faire revivre; un Sidoine, enthousiaste de son nom, plein de fumées et de chimères, mais guidé par une raison courageuse, voulait que ses pareils eussent encore de l'ambition, qu'ils rendissent des services à la patrie. Sur le point de partir pour Rome, il avertit de son voyage Eutropius, jeune et riche patricien, son proche parent⁽¹⁾. « Mon plus vif
« désir, lui dit-il, c'est de t'arracher à la profondeur
« de ton indolence casanière, de t'engager à entrer
« dans la carrière des honneurs et à te rapprocher
« du prince. Dieu merci, tu es dans la force de
« l'âge et de la santé : chevaux, armes, vêtements,
« argent, esclaves, rien ne te manque, et tu n'é-
« prouves d'autre embarras que de commencer.
« Plein d'autorité dans ton administration domes-
« tique, tu recules devant le voyage de Rome.....
« O honte ! A cette reine du monde, un homme dont
« les ancêtres ont porté la trabée, préfère la société
« des bouviers et des gardeurs de porcs !.... tes
« prés, tes glèbes, tes vignes, voilà le bonheur qui
« t'absorbe ! Réveille-toi donc, fils des sénateurs !
« courage, reviens à toi ! cultive ton esprit après
« avoir cultivé tes champs ! Ce que tu appelles l'oc-
« cupation de la jeunesse est plutôt le repos de la
« vétérance. C'est quand la main ne peut plus tenir
« le glaive qu'elle prend la bêche et le hoyau.....
« Tes greniers regorgent de plénitude, les vins

(1) App. ad. Eutrop. 1, 6.

« écument dans tes caves, les troupeaux se décu-
 « plent dans tes bergeries; j'en conviens et j'y con-
 « sens; mais plus tard, si tu as un procès, pauvre
 « vieux campagnard perdu dans la foule, debout
 « devant le tribunal, tu seras écrasé par la sentence
 « de quelque puissant parvenu. Rentre donc en toi-
 « même, retourne à l'honneur, à la vertu; si
 « tu continues à vivre en rustique disciple d'Epi-
 « cure, je t'abandonne, au nom de nos pères, au
 « nom de nos descendants. »

Mais personne n'écoute Sidoine, vieux romain attardé dans un monde nouveau; personne ne se rend avec lui dans cette capitale de l'Univers, qui n'est plus que le temple des publicains et des exacteurs. Le patricien ne veut point exposer ses trésors à la rapacité des légistes. Sidoine a beau lui crier avec une vivacité comique : « Qu'on me chasse
 « du sénat; je brigue une place héréditaire; moi
 « fils, petit-fils, gendre, de préfets du prétoire, de
 « généraux d'armée. Un simple tribun, Gaudentius
 « est nommé vicaire. Tous nos jeunes gens de
 « bonne maison en sont indignés » (ce qui n'empêche pas le bon Sidoine d'écrire immédiatement une lettre de compliment à ce même Gaudentius).
 « O fils des Appius que cet exemple soit un stimu-
 « lant pour toi; viens réclamer ton privilège de con-
 « seiller préfectorial (1). »

(1) Sid. App. Philimatio suo.... Gaudentio suo, I. 17. 18.

Sidoine en est encore pour ses peines. Le fils des Appius ne bouge pas ; rien ne l'ébranle , ni le zèle d'un vieil amant des anciennes dignités , ni l'indignation prétendue de la jeune noblesse , ni l'exemple plus piquant encore d'un plébéien arrivé aux honneurs , motifs importants mais oubliés dès le temps des guerres civiles ! Il ne parvient pas même à comprendre que l'intervention politique de celui qui possède peut seule garantir la possession , que l'abandon de la chose publique amène tôt ou tard la ruine particulière et générale , et qu'enfin la société ne peut défendre les masses qu'avec le secours des individus. Le patricien n'est plus Sylla , il laisse aux parvenus les charges prétoriennes ou curules. Philosophe indifférent , il détourne les yeux du Capitole , il les fait tomber avec joie sur ses prés , sur ses récoltes , sur ses forêts d'oliviers , sur sa maison , large fourmilière d'esclaves ; là , pourtant sa philosophie lui fait défaut ; sa vue se trouble ; son cœur s'émeut dès qu'on touche à ses intérêts matériels. Sceptique de la patrie , de la noble ambition , cet athée complet , redevient le croyant le plus superstitieux dès qu'il s'agit de l'objet de son culte , c'est à dire de son argent. Dans la chute de toutes choses , au milieu des ruines qu'il remue sans passion , il rêve l'éternité de ses métairies. Pour le croire il faut entendre encore ce Sidoine qu'en dépit de son latin étrange

et de son grec plus barbare que l'invasion elle-même, on ne peut se lasser d'interroger et d'écouter. Il parle d'un de ses amis nommé Domidius qui, grâce à la protection du patricien Hypatius, veut racheter un bien de famille : « il n'est pas guidé par l'intérêt; ce qu'il veut, c'est de rendre un respectueux hommage à la mémoire de ses ancêtres; il est honteux de voir le domaine qui leur appartenait, entre des mains étrangères; il n'aspire qu'à le faire rentrer dans son héritage. » Et c'est après Attila, après Genseric, immédiatement avant Odoacre, qu'il rachète une terre patrimoniale pour *qu'elle ne sorte plus de sa famille !*

(1) « Non stimulo cupiditatis, sed respectu avitæ recordationis adducitur..... Possessionis antiquæ a se alienatæ non tam damno angitur quam pudore. » Sid. ad Hyp. suum, III, 5.

www.libtool.com.cn

II.

CONSTITUTION MUNICIPALE FAVORABLE A L'ARISTOCRATIE ROMAINE. — ELLE EST ÉBRANLÉE D'ABORD PAR LE CHRISTIANISME. — ELLE S'ALLIE ENSUITE A LA RELIGION NOUVELLE ET Y TROUVE UN APPUI. — ARISTOCRATIE ET EPISCOPAT. — L'EPISCOPAT EST HÉRÉDITAIRE DANS LES PROVINCES. — POUVOIR POLITIQUE ET MUNICIPAL DES ÉVÊQUES.

Quoique l'ancienne aristocratie romaine eût beaucoup perdu de son pouvoir, elle exerçait encore une haute influence, là où ses propriétés étaient situées.

Les institutions municipales favorisaient cette

influence. Elles ont toujours subsisté dans les Gaules comme en Italie, et le droit romain n'a jamais péri. De ces deux vérités prouvées, on a tiré des conséquences fausses; des formes de la liberté on a conclu à la liberté elle-même. En retrouvant partout le protocole de la souveraineté populaire et du droit électif, on a cru reconnaître la réalité de ce droit. Une préoccupation évidente de la polémique moderne a dirigé et dénaturé quelques unes de ces recherches : il n'a pas suffi à nos libertés nouvelles de leur légitimité récente, on a voulu leur trouver des titres dans le passé, et, comme beaucoup de généalogies, celle-là n'a point été exempte de falsifications ou peut-être d'erreurs.

Je le répète, c'est l'aristocratie qui était favorisée par la charte municipale de l'empire. D'ailleurs, par sa nature même, la *décentralisation* se fait toujours au profit d'une aristocratie quelconque. Importante ou médiocre, selon les localités, puissante dans les grandes cités, faible dans les moindres, cette aristocratie était placée à la tête de la société dans les provinces, mais les textes législatifs sont si incomplets, leur obscurité est quelquefois si impénétrable, que les méditations de très grands esprits n'ont pu les mettre d'accord sur cette matière importante. La constitution aristocratique dans les provinces impériales est encore un sujet de controverse.

Règle générale, toutes les dignités, tous les emplois, toutes les positions sociales et politiques, dans l'intérieur, étaient symétriquement assimilés aux institutions analogues de la métropole; l'intérieur de l'empire n'était qu'une émanation de Rome, ou plutôt c'était un miroir large et grossier qui la réfléchissait imparfaitement, mais tout entière.

Cette constitution était entièrement aristocratique quoique démocratique en apparence. Elle a été développée dans l'*Histoire de la Civilisation* avec cette évidence qui étant la lumière elle-même s'allie à la profondeur en la pénétrant. Comme ce livre est entre toutes les mains, il suffit d'y renvoyer; peu de mots suffiront pour rappeler une déduction présente à tous les esprits.

Au commencement du cinquième siècle, les hommes libres se divisaient en trois classes : 1° sénateurs, clarissimes, officiers du palais et autres privilégiés (1); 2° curiales, simples citoyens n'appartenant, à aucun titre, à la classe des privilégiés (2), 3° prolétaires.

L'exemption des impôts est le seul privilège commun aux deux premières classes.

Tout fils de curiale, reste curiale et ne peut sortir

(1) Les grands propriétaires.

(2) Petits propriétaires.

de sa condition. Séjour à la campagne, service militaire, emplois publics, tout lui est interdit, à moins d'avoir passé par chacune des fonctions municipales. Ces fonctionnaires sont élus par leurs concitoyens et administrent la ville indépendamment de tout contact étranger. Etabli sur la propriété foncière, ce corps semble la réalisation la plus complète et la plus exacte d'une administration locale entièrement libre. Et comme nous l'avons déjà dit dans le langage barbare parlé de nos jours, c'est un exemple de cette *décentralisation* que quelques esprits plus ou moins sincères, vantent encore comme un remède à tous les maux politiques.

Les *Duumviri* étaient dans les provinces une sorte de représentation du consulat romain ; ils étaient choisis parmi les curiales, élus par la Curie, et toujours comme les consuls leur modèle, ils ne restaient en place qu'un an. On élisait les plus dignes pour les soumettre aux charges de la patrie (1). L'autorité des *Duumviri* s'étendait sur la cité dont ils étaient les premiers magistrats, ils en exerçaient les actions, en faisaient valoir les droits, et leurs stipulations devenaient

(1) « Ad subeunda patriæ munera, dignissimi et meritis facultibus, eligantur : ne tales fortè nominentur, qui functiones publicas implere non possint. » Cod. Theod. Lib. XII, tit. I, leg. 140.

obligatoires pour elle ; ils prononçaient sur certaines causes et pouvaient infliger des peines ; enfin, c'est en leur présence qu'on insérait dans les registres municipaux, les testaments, les contrats de vente et les donations. Les Principaux veillaient à la répartition de l'impôt foncier ; ils étaient les Ediles de la cité et le conseil exécutif de la Curie. Les approvisionnements publics, l'entretien des routes, la police des bains et des théâtres appartenaient aux *principales*, Principaux. D'autres fonctions inférieures s'échelonnaient encore au-dessous de ces charges importantes, qui toutes représentaient dans leur ensemble la souveraineté populaire et le privilège de s'administrer soi-même (1).

Voilà les droits et les devoirs nettement exprimés et pondérés dans l'intérêt de la patrie ; avant tout, le droit et le devoir de la servir et de la défendre. L'état civil est remis entre les mains de magistrats librement élus, la garantie de la propriété foncière est la seule et juste borne imposée à la liberté électorale ; sous le titre de Défenseur, une institution généreuse, image des tribuns de Rome, est créée en faveur de la cité. Le Défenseur surveille l'administration des curiales et défend les malheureux contre des magistrats prévaricateurs. Avocat du peuple, il est élu par l'universalité des

(1) Guizot, *Essai sur l'histoire de France*, p. 95.

citoyens (1). Telles étaient dans leur ensemble les constitutions municipales de l'Italie et des colonies

(1) C'est dans le texte même de l'*Essai sur l'Histoire de France*, p. 96 et suiv., quatrième édition, et dans le *Cours ou Hist. de la Civilisation* (T. 1^{er}, leçon deuxième) qu'il faut chercher cet exposé lumineux. Il n'y a qu'un point sur lequel il serait possible de ne pas adhérer complètement aux conclusions de l'illustre historien; il conteste l'existence des sénats particuliers dans les municipes; il appuie son doute à cet égard sur une logique serrée et puissante, mais des textes nombreux ne semblent-ils pas combattre son assertion? M. Raynouard, *Histoire du Droit Municipal*, T. 1^{er}, p. 80, les a rassemblés avec soin. Je citerai le plus formel, et à mon gré le plus décisif. — « A curialibus « terris senatoria gleba discreta sit, nec ulla fiat in possidendo « clarissimarum domorum curialiumque conjunctio, nec ullo « exactionis genere vinciantur; idque curent hii qui per civitates defensorum senatus officium susceperint, quorum periculo « teneatur, si quid dispositum fuerit in dispendium senatorum. » L. à curialibus, 3, Cod. Theod. lib. 6, tit. 3 de præd. Senat. — La distinction entre sénateurs et curiales résulte évidemment de ce passage. L'abbé Dubos avait établi (*Hist. crit.* I, 2, p. 19-23.) que dans chaque civitas, il y avait les patriciens dont était tiré le sénat; les curiales, etc..... Un savant jurisconsulte allemand, M. de Savigny (*Hist. Droit Rom.*, II, 2.), attaque assez vivement le système de l'abbé Dubos, sur lequel, ajoute-t-il, les écrivains modernes français ont bâti comme sur la véritable histoire, quoiqu'à notre connaissance, à commencer par Montesquieu dont le souvenir n'a certainement pas échappé à M. de Savigny, et à finir par Moreau et deux ou trois autres, tous se soient réunis pour le détruire de fond en comble. Au surplus, tout en infirmant les assertions de Dubos dans une note, M. de Savigny ne les contredit nullement dans son texte. — Il paraît, selon lui, que légalement un sénat était composé de cent membres, quoique cette règle ne fût ni rigoureuse, ni suivie généralement. Sur la liste des décurions (album) figurent d'abord les membres honoraires (patroni), ensuite les membres en exercice. Il y avait deux sortes de patroni : 1^o les décurions, que de hautes dignités dis-

romaines ; jamais lois plus sages et plus généreuses ne semblèrent donner tant de garantie aux droits,

pensaient du service effectif ; 3° les personnes d'un rang élevé étrangères à la curie et que le sénat y faisait entrer dans l'intérêt de sa propre vanité ou de celle du nouveau membre. Les décurions en exercice sont ainsi classés ; d'abord les anciens fonctionnaires par ordre de rang, ceux du même rang par ordre d'ancienneté ; ceux qui n'ont encore rempli aucune fonction , par ordre d'ancienneté dans le curie. Quand la cité n'avait pas de magistrats, l'ancienneté marquait le rang des décurions et désignait le président du sénat (*principalis*). L'album de la cité de Canusium, de l'an 923 après J.-C., qui s'est conservé jusqu'à nous, explique et confirme ces règles. Les décurions y sont tous nommés dans l'ordre suivant :

30 *patroni*, C. C. V. V. (c'est à dire *clarissimi viri*, sénateurs romains.)

2 *patroni* E. E. Q. Q. R. R. (*equites romani*.)

7 *quinquennialicii*.

4 *allecti inter quinquennales*.

22 *dumviralicii*.

19 *ædilicii*.

9 *quæstoricii*.

21 *pedeni*.

34 *prætextati*.

148

(Savigny. Hist. du droit rom. T. I, ch. II, p. 64.)

Les décurions du texte de M. de Savigny et les 30 *patroni* de l'album de Canusium ressemblent beaucoup aux patriciens de l'abbé Dubos. M. de Savigny achève la ressemblance en établissant que l'ancienne noblesse gauloise , si riche et si puissante, se conservait dans les curies. Il y a longtemps qu'on a fait justice des hypothèses ingénieuses de l'abbé Dubos, mais trop souvent les auteurs français sont traités ailleurs de légers et de frivoles. Ils ne se voilent pas de nuages qui laissent un champ libre à toutes les interprétations ; ils sont trop saisissables par leur clarté même. L'obscurité n'est pas toujours un mérite ni l'ennui une dignité.

au bien être et à la sûreté des peuples. Partout, la souveraineté populaire était reconnue ; les formules législatives la rappelaient sans cesse, et ces mêmes lois n'en étaient que la perpétuelle application. Rien ne se décidait que dans les assemblées, à la pluralité des voix ; le corps municipal choisi par lui-même, renouvelé dans son propre sein, s'appuyait sur la volonté générale, et, tout en satisfaisant à la liberté, donnait à l'ordre public la sauvegarde de la propriété. Pour être curiale, il fallait posséder vingt-cinq arpents. C'était assez pour une garantie et trop peu pour un privilège. Le problème des temps modernes paraissait donc résolu dès lors. Le cens électoral n'était pris ni trop haut ni trop bas ; il comprenait, à peu de choses près, la généralité des hommes libres.

Ainsi, qui l'aurait cru ? le modèle d'une société, telle que la conçoivent aujourd'hui des opinions très avancées, existait dans l'empire romain, du deuxième au quatrième siècle ; et, ce qui est plus étrange, c'est que le despotisme et ensuite l'oligarchie ont seuls profité de ce qui paraissait devoir combler les vœux de la démocratie la plus exigeante. Provinces, cités, municipales, s'administraient elles-mêmes ; le corps entier des hommes libres présentait à son propre choix une vaste pépinière de magistrats et d'administrateurs. Concourir au service public, était à la fois un devoir et une obliga-

tion ; égalité des charges résultant de l'égalité des droits , influence légitimement obtenue par une longue suite de services. Admirable utopie populaire ! vaine pourtant , et décevante ; car , il est temps de le dire , ce gouvernement municipal , si sagement , si savamment pondéré , ne fut , pendant toute la durée d'une tyrannie sans mesure ou d'un pouvoir sans nerf , que l'instrument de la grande propriété territoriale , en un mot de l'aristocratie.

D'abord , les attributions accordées ou plutôt abandonnées aux citoyens par le pouvoir central , étaient toujours sans indépendance , souvent frivoles , quelquefois avilissantes. L'action du curiale n'était positive que lorsqu'il devenait l'agent du fisc et l'exacteur de ses concitoyens. Dans les circonstances solennelles , qui se renouvelaient sans cesse , il pouvait prendre la liberté d'offrir à l'empereur une couronne d'or ou le poids en lingot de ce don volontaire⁽¹⁾ ; mais rien de sérieux ne lui était permis , et , dans les recherches qu'à tort ou à raison le fisc impitoyable ordonnait journellement , les biens du curiale en demeuraient responsables. Comme les poursuites étaient inévitables , il était toujours sûr d'être ruiné ; souvent le malheureux voulait échapper par la fuite à ces dangereux honneurs ; père de famille , il voyait son héritage inévitablement

(1) Renouard. T. I, p. 59.

confisqué, et ses enfants réduits à gravir après lui l'aride montagne qui avait brisé ses membres, sauf à léguer le même supplice à leur postérité, car la victime était alors héréditaire, comme le bourreau au moyen-âge.

Toutes les grandes causes relevaient du pouvoir impérial, représenté par les comtes, et, en dernier ressort, par le préfet du prétoire. Ce grand dignitaire siégeait à Trèves; lorsque, un jour, le tribunal resta désert. Le préfet s'était enfui; pour le trouver, il fallut courir d'un trait jusqu'à la cité d'Arles. C'est là que le préfet des Gaules avait déménagé subitement. Jusqu'à la frontière du Rhône, tout appartenait au premier occupant, les aristocraties locales s'emparèrent de l'autorité; loin des affaires, loin des compétitions sanglantes et passagères du trône, au centre de ses immenses domaines, de ses nombreux esclaves et de sa vaste clientèle, le pouvoir du patriciat ou patronat s'était agrandi et retrempé. Tandis que les charges municipales étaient devenues un poids intolérable pour les hommes libres du second ordre, tandis que les curiales évitaient de servir leur patrie, devoir toujours difficile, honneur toujours périlleux sous un gouvernement atteint de faiblesse et frappé de déconsidération, les clarissimi, les honorati, les patrons, exerçaient à l'ombre d'une anarchie légale une autorité sans contrôle. Etant supérieurs à ce qui les entourait par

les avantages de la fortune, ils pouvaient aggraver ou adoucir les charges imposées aux curiales. Les élections aux places d'administration intérieure étaient tout entières entre leurs mains par brigue, par corruption, mais aussi par une influence fondée sur le système de la clientèle. Altéré depuis les empereurs, il n'a jamais péri entièrement, surtout dans les provinces, puisqu'on en voit les derniers vestiges se perdre et se fondre dans la féodalité. Tout district était pour l'aristocratie locale une sorte de bourg-pourri, non par la loi, non par la pondération d'un système politique, mais par le déplacement périodique et l'affaiblissement graduel du pouvoir central, décadence dont le résultat a été et sera toujours la multiplicité des tyrannies locales et particulières. Toutefois, cette puissance des grands propriétaires était entre leurs mains, une arme dont ils avaient cessé de savoir faire usage. Déroutés dans leurs habitudes, troublés dans la lutte sourde mais douloureuse qu'ils appelaient anarchie, ils ne savaient plus ni commander ni renoncer au commandement. Quelque chose plaidait au fond de leurs cœurs contre leur volonté qui, jusqu'alors, leur avait semblé inviolable et sacrée. Fondée sur l'inégalité presque physique entre le maître et l'esclave, la puissance aristocratique déclina avec la vieille religion, et bientôt, en face du christianisme, elle manqua de

gravité, de force et de sanction. La volonté ne fut plus le privilège du fort : l'esclave sollicité au crime put refuser désormais. Comme toutes les aristocraties depuis longtemps puissantes, le patriciat était moins dépourvu de finesse que de vigueur, il sentit son péril et le besoin d'y remédier, il comprit que son autorité, quoique bien réduite, allait encore lui échapper, s'il n'en abdiquait une partie notable. Dans cette extrémité, l'aristocratie prit une résolution courageuse et habile. Les populations se tournaient vers la foi nouvelle; rien ne pouvait arrêter cet essor : colons, esclaves, légionnaires, villes et campagnes, métropole et municipes, tous se précipitaient dans le christianisme. L'ancien droit s'anéantit avec l'ancien culte; les campagnes devinrent chrétiennes enfantèrent un peuple nouveau qui demanda de nouveaux titres à ses maîtres. L'infailible instinct de l'aristocratie romaine en fut bientôt averti. Pour elle, l'heure de l'abdication était sonnée, elle résolut de subir cette loi du destin, mais elle baissa une tête intelligente. En quittant le pouvoir elle le transmit, non à une caste étrangère, mais à une portion d'elle-même. A ce troupeau chrétien, il fallait des pasteurs. La grande propriété le comprit; elle leur résigna la puissance, mais elle les choisit dans son propre sein. Pour réunir l'autorité civile et religieuse, ils devaient évidemment appartenir à

l'aristocratie d'une manière intime et directe. Elle se scinda alors en deux parts : une moitié se retira définitivement dans ses terres, une autre se chargea de l'administration, et toutes deux, mirent en commun leur influence, pour s'assurer de ce qui désormais était la grande affaire politique : l'élection des évêques. Maintenir cette élection dans la classe des patrons et des clarissimes au moyen des influences locales, devint avec raison le but de tous les efforts du patriciat.

Le grand rôle de l'épiscopat enfoui dans les prolixes annales des agiographes, méconnu par les écrivains du dix-huitième siècle, a été restitué de nos jours à son ancien et véritable éclat. Grâce à un enseignement profond, nous savons tous aujourd'hui, que dans la période qui précède immédiatement l'invasion des barbares, clôture de l'histoire ancienne, commencement du moyen-âge, les évêques étaient non seulement pasteurs, mais administrateurs, citoyens, hommes politiques. Toute l'histoire intellectuelle de ces trois ou quatre siècles est en effet celle de l'épiscopat, mais on n'a peut-être pas assez insisté sur la connexité de cet ordre avec le patriciat romain ; on n'a pas assez dit que l'un fut longtemps une branche de l'autre. L'idée de l'évêque depuis que l'église est définitivement constituée, se présente à nous comme le point culminant d'une hiérarchie spéciale. Il n'en est

pas ainsi au quatrième et au cinquième siècle. Là, l'évêque n'est pas seulement le prêtre investi d'une juridiction étendue et revêtu d'une haute dignité; souvent même, avant de devenir évêque, ce n'est pas même un prêtre; mais c'est toujours un magistrat, un administrateur, un des chefs de la province. Qu'on parcoure en effet les catalogues des évêques du cinquième au sixième siècle, surtout dans l'Occident où l'influence immédiate du prince était devenue moins sensible; à quelques exceptions près, dont les motifs seront expliqués plus bas, toutes ces généalogies épiscopales surabondent en prétentions bien ou mal fondées à une origine patricienne, et partout, les faisceaux, les prétextes et les trabées dominent fièrement la crosse et l'étole.

Saint Basile-le-Grand, archevêque de Césarée et saint Grégoire de Nysse son frère, étaient, selon les paroles de saint Grégoire de Nazianze, issus d'une race de héros. Le père de saint Jean Chrysostôme avait la charge de maître de cavalerie ou de premier commandant des troupes de l'empire en Syrie, et les deux Grégoires appartenaient à la première famille municipale de Nazianze (1). Mais quoi qu'il soit facile de multiplier ces exemples, ce n'est pas en Orient qu'il faut les chercher. Comme l'état monastique conduisait très fréquemment à l'épi-

(1) Greg. Naz. D. Basil. Panegy.

scopat, la naissance n'y était ni d'obligation ni de règle.

www.libtool.com.cn

Il en est tout autrement en Occident; le contraire y constitue une exception et une exception des plus rares, surtout dans les Gaules.

Saint Ambroise était fils d'un préfet du prétoire. Les Hilaire de Poitiers et d'Arles, les Avitus, C. Solius Apollinaris Sidonius que nous appelons Sidoine Apollinaire, saint Germain d'Auxerre, saint Remi de Reims, saint Loup de Troyes, tant d'autres encore étaient tous des Gallo-Romains de la plus noble extraction (1). Les plus grands noms de l'ancienne Rome entourent le berceau de saint Paulin de Nole. Ces exemples sont innombrables. Issu de parents consulaires, né de race sénatoriale, Fabien par son père, Cornélien par sa mère; tel est à peu près l'exorde inévitable et mille fois reproduit dans toutes les biographies épiscopales. Prétention ou réalité, la tendance n'en est pas moins évidente. Il est clair qu'à cette époque de pauvreté présumée, l'épiscopat se mettait ouvertement à la tête d'une société encore puissante, toujours riche, préoccupée de ses souvenirs, comme toute aristocratie décroissante qui élargit démesurément sa place dans le passé, faute d'en trouver une dans le présent, et qui se souvient beaucoup parce qu'elle n'agit plus.

(1) *Acta Sanctorum*, passim.

Le patriciat en était donc à cette période remarquable dans la décadence des aristocraties, où la noblesse, nulle lorsqu'elle est isolée, retrouve quelque force et puise une sorte de rajeunissement dans son association, dans son adhésion au mouvement des esprits. Cette force n'est qu'un emprunt, ce renouvellement de pouvoir n'est au fond qu'une abdication; mais une aristocratie habile, quoique déchuë, ne dédaigne pas ce palliatif; c'est une dernière ressource insuffisante sans doute, mais unique. C'est là qu'en était venu le patriciat romain. Exclu des armes, inhabile aux affaires civiles par sa mollesse et son amour du loisir, il jeta la plus saine partie de lui-même dans les fonctions glorieuses de l'épiscopat. Rien ne fut épargné pour y réussir; non seulement les sujets déjà engagés dans les ordres montèrent rapidement à ce comble alors si élevé; mais les laïques eux-mêmes, souvent contre leur gré ou à leur insu, se virent enrôlés dans l'Eglise militante. Les élections du peuple, tout entières dans les mains de l'aristocratie, furent plus d'une fois dirigées dans ce sens. Partout, dans les cités, dans les bourgades, dans les campagnes, un membre de quelque famille sénatoriale, un descendant de spectabiles, de clarissimes, était subitement porté à la chaire épiscopale. Ces élections tumultueuses et inattendues étaient dirigées évidemment par l'aristocratie. Telle fut l'élection si connue de

saint Ambroise et de plusieurs autres évêques moins célèbres. Son père avait été, comme nous l'avons vu, préfet du prétoire, le premier dans les Gaules ; lui-même était gouverneur de l'Emilie et de la Ligurie, ce qui comprenait le nord de l'Italie avec Milan pour capitale. Dans cette ville habitait une aristocratie opulente et une population nombreuse. Ambroise fut proclamé par le peuple, c'est à dire par l'influence de la classe élevée ; à moins de supposer, ce qui est absurde, une démocratie dominante dans Milan, alors résidence de l'empereur d'Occident, quoique Valentinien fût momentanément à Trèves. Ce n'était pas non plus l'ouvrage de la cour. Valentinien I^{er} ne prit part à cette élection que par des vœux ou tout au plus par des intrigues secrètes. Il se contenta de dire qu'il voyait avec plaisir l'homme de son choix honoré du suffrage public, et, pour constater le caractère politique de l'épiscopat, il nomma consul le nouveau prélat. « Agissez moins en juge qu'en évêque », lui dit alors Probus, préfet du prétoire, expression d'une jalousie chagrine qui s'indignait de voir le pouvoir aristocratique et civil corroboré par les honneurs de l'Eglise. Sans doute ce pouvoir excessif des évêques blessait beaucoup d'amour-propres et d'intérêts ; il choquait surtout les hauts fonctionnaires, mais les grands propriétaires, les hommes riches en terres et en esclaves, indépendants et maîtres dans

les provinces, ne négligeaient rien pour s'étayer de cet appui nouveau. Y avait-il parmi eux un homme illustre par la naissance, puissant par les richesses, influent par une domination héréditaire, quand même cet homme aurait reçu du ciel un cœur humble et doux en expiation de l'orgueil de ses ancêtres, quand même, brisé par le chagrin, accablé de toutes les souffrances d'une âme tendre, las de la vie mondaine, il aurait cherché un refuge dans le désert, un remède dans la solitude; à la voix puissante de la caste patricienne, il était forcé de quitter sa grotte et sa forêt, il rentrait dans ce monde odieux qui ravivait la source de ses larmes et remettait sous ses regards tant d'empreintes ineffaçables. Encore s'il pouvait demeurer solitaire, ermite, prêtre, homme de l'oubli et du silence! Non, il faut qu'il devienne évêque, magistrat spirituel, patricien ecclésiastique, l'une des puissances, la seule puissance d'un monde renouvelé. Les grands, les matrones, les patriarches: Augustin, Ambroise, toute l'Eglise, se lèvent pour le jeter dans l'arène épiscopale; il ne peut ni reculer, ni s'arrêter; il faut qu'il s'arme, qu'il marche et combatte. Enfin, après une course laborieuse, il trouve le repos dans la tombe auprès de sa compagne devenue sa sœur; à son approche, elle se soulève sur son sépulchre et l'appelle en lui tendant la main (1).

(1) V. S. Paulini, Ep. Nol.

Il y avait tant de force dans cette organisation, à la vérité **transitoire**, que l'épiscopat devint non seulement un emploi et un caractère, mais un héritage. Les deux Grégoires se succédèrent sur le siège de Nazianze; le fils répugnait à cette transmission, le père l'imposa et décida le choix populaire (1), à peu près comme on verrait de nos jours un député influent se démettre de son mandat pour assurer l'élection de son fils. Saint Avitus de Vienne avait des évêques pour père, pour aïeul et pour bisaïeul.

Les intronisations épiscopales portaient un caractère tellement aristocratique, qu'on voyait les candidats étaler ouvertement l'illustration de leur origine ou l'élévation de leur rang, l'opulence de leur état de maison et, j'aimerais mieux ne pas le dire, le talent de leur cuisinier. Les clameurs des parasites appuyaient ces candidatures étrangères (2). Lorsque Maxime, philosophe cynique, disputa la chaire patriarchale de Constantinople à saint Grégoire, il s'appuya principalement sur les chimères d'une fausse généalogie (3).

(1) Grég. Naz. XIX, et Fleury, XV, 14.

(2) « Exceperunt pontificale concilium variæ voluntates oppidanorum..... quæ quidam triumviratus accenderat competitorum quorum antiquam natalium prerogativam reliqua destitutos morum dote ructabat hic per fragores parasiticos, culinaram suffragio comparatos, Apicianis plausibus ingerebatur. » Sid. Ap. Domnulo IV, 25.

(3) Grég. Naz. Orat. XIII et XXIII.

L'union entre l'aristocratie et l'épiscopat était si intime, ou plutôt l'identité si complète, que Sidoine, dans une de ses lettres, la nomme *confraternité* (1). Il ne faut point se faire illusion ici sur ces mots de peuple, d'élections populaires dont on a voulu tirer tant de conséquences exagérées. Ces formes démocratiques n'étaient plus qu'une ombre. Le christianisme, après avoir attaqué l'organisation romaine, ne l'avait point détruite; il se l'était au contraire appropriée et l'Eglise présentait à beaucoup d'égards, l'image de la république aristocratique de Rome. Le mot peuple avait perdu sa signification depuis Tibère; le droit d'élection alors exclusivement attribué au sénat, ne s'en appelait pas moins comices et élection populaire. L'Eglise présentait le même spectacle. Une foule d'exemples le prouvent. Dès que le peuple voulait prendre son droit à la lettre, on se hâtait de lui en faire sentir l'insuffisance et le vide. Quand la populace de Reims voulut élire au siège de cette ville saint Remi, alors âgé de vingt-deux ans, il résista à cette multitude; mais il se rendit à la volonté de

(1) Avitus, parent et ami de Sidoine, avait donné une terre à l'église métropolitaine des Arvernes. Sidoine, qui en était évêque, après avoir exprimé sa reconnaissance à Avitus ajoute : *Non minus nostræ professionis fraternitatem loci proximitate dignatus dicere, quàm reddere*. « Vous n'avez pas moins satisfait par le voisinage que par le revenu de cette terre à la fraternité de nos professions ». III, 1.

l'assemblée des évêques de la province, qui, d'une commune voix, le consacra métropolitain de Reims (1). Il y avait donc une assemblée de pasteurs provinciaux sans le consentement desquels le choix populaire restait non avenu, et dont le suffrage imprimait seul à l'élection un caractère définitif et légal.

Sidoine Apollinaire nous montre deux évêques, ceux de Lyon et d'Autun, par conséquent les premiers dans l'épiscopat qui, d'accord avec d'autres prélats, se jettent au milieu d'une assemblée violemment agitée et, à la faveur du tumulte, imposent les mains à un homme, dépeint comme un saint, sans nulle ambition, mais qui, en dernier résultat, était l'élu du corps épiscopal et non celui du peuple (2). Sidoine lui-même présente un exemple plus frappant encore. Il venait d'être à peine investi d'une autorité due à ses dignités laïques et à sa haute naissance, lorsqu'il vit le peuple de Bourges le supplier de lui donner un évêque à son choix. Malgré les excellentes qualités d'Apollinaire, on ne peut reconnaître dans cette marque de déférence un de ces hommages rendus par l'instinct public à des vertus éclatantes et merveilleuses; telle n'était pas

(1) Flod. XI.

(2) « Jactis repentè manibus..... Stupentibus factiosis, erubescantibus malis, acclamantibus bonis, roclamantibus nullis, collegam sibi consecravere. » (Sid. Ap. IV, 25.)

sa position. Malgré le calendrier, l'honnête Sidoine n'était pas un saint. C'est donc à son rang dans l'Etat, à sa puissance séculière, à sa protection de haut et puissant seigneur que s'adresse le peuple de Bourges (1).

Apollinaire ayant enfin consenti à nommer un évêque, il recommanda son élu en ces termes : « Simplicius, jadis de votre ordre, maintenant du nôtre, peut être à la fois admiré de la république et enfant chéri de l'Eglise. Si la naissance est digne de respect (et l'évangéliste, lui-même, nous enseigne de ne pas manquer à ce devoir ; car saint Luc, en commençant les louanges de saint Jean, estime très avantageux qu'il vienne de souche sacerdotale, et, avant de célébrer sa vie, il exalte sa maison), les parents de Simplicius ont siégé au premier rang dans les églises et dans les tribunaux ; sa race a été doublement illustrée, tantôt par des évêques, tantôt par des préfets ; ainsi, *ses ancêtres ont toujours*

(1) Pour marquer sa déférence à l'évêque métropolitain Agrécius, Sidoine lui fait, pour ainsi dire, les honneurs de sa future élection. « Je ne ferai rien sans vous, je nommerai qui vous aurez choisi, je n'ai encore désigné personne : *Nullus à me hactenus nominatus, nullus adhibitus, nullus electus est.... A vobis preceptum, à me obsequium.* » Tous ces respects s'adressent à Agrécius, parce qu'il était métropolitain de la province ; Sidoine regrette qu'il n'y ait pas assez d'évêques pour honorer l'élection de leur présence, mais du peuple, pas un mot. Sid. App. Agrec. Papæ. VII, 5.

« enseigné soit la loi divine, soit la loi humaine. »
 Comme le nouvel évêque était marié, Sidoine s'empressa de vanter également la généalogie de sa femme (1).

Ce n'étaient pas seulement des consolations spirituelles que les prolétaires cherchaient auprès des évêques, mais une protection contre les attaques et les empiètements du patriciat laïque. Si le corps épiscopal d'une province, détourné de l'idée politique, et docile à la pensée exclusivement religieuse, s'agrégeait quelque moine célèbre par ses vertus, un imitateur des Paul, des Antoine, des Pacôme, le public murmurait et disait hautement :
« Cet évêque là n'est bon qu'à être abbé d'un monastère et à intercéder pour les âmes auprès du juge céleste ; il n'entendra rien à protéger les corps auprès des juges de la terre (2). »

Alors que l'organisation municipale était tombée dans une anarchie complète, ruinée par suite des malheurs publics, méconnue par les barbares, abandonnée par ceux qu'elle ne garantissait plus

(1) « Si natalibus reverentia servanda est quia et hos nos omittendos Evangelista monstravit, nam Lucas laudationem Joannis aggressus, præstantissimam computavit quod sacerdotali de stirpe veniebat, et nobilitatem vita prædicaturus, prius tamen extulit familiæ dignitatem parentes Simplicii, etc, etc..... Uxor illi de Palladorum stirpe descendit. » Sid. Apoll. Concio. Liber, VII.

(2) « Si quempiam nominavero monachorum, quamvis illum Paulis, Antonis, Hilarionibus, Macariis conferendum sectatæ anachoreseos prerogativa comitetur, aures illico meas incondito tu-

de rien, l'Eglise en avait soigneusement recueilli les débris et leur avait rendu un caractère respectable en les adoptant. Ainsi, le *defensor civitatis* n'était plus qu'un nom; il ne pouvait plus rien défendre, et son recours était devenu illusoire, quand le concile de Carthage, tenu en 407, institua des protecteurs des Eglises, dont l'emploi fut d'une utilité réelle et d'une longue durée, sous les noms divers de *défenseurs*, d'*avoués* et de *vi-dames* (1).

multu circum strepitus ignobilium primilionum murmur everberat conquerentium : hic qui nominatur, inquit, non episcopi sed potius abbatis complet officium, et intercedere magis pro animabus apud celestem, quam pro corporibus apud terrenum judicem potest. » Sid. Ap. Concio. VII.

(1) Du Cang. Glossar. ad verba *Defensor* et *Viccomes*. On trouve sur cette matière une opinion différente dans l'ouvrage intitulé : *Codex Diplomaticus civitatis, ecclesie Bergomatis a canonico Mario Lupo, etc., etc.*, volumen primum Bergomi 1784, in-folio. Selon Lupi, L. I, cod., notæ IV, colonne 411, 412, l'institution des défenseurs ecclésiastiques est antérieure au concile de Carthage, où il ne fut question que de défenseurs laïques. « Annotabo itaque duntaxat, quod etiamsi origo, et institutio defensorum ecclesiarum derivata ab aliquibus censeatur a conciliis Africanis initio quinti sæculi habitis, quibus decernitur, ut petatur ab imperatoribus, ut jubeant judicibus dari ecclesiis defensores, scholasticos, etc., id est juris peritos, et causarum patronos, et a consecuta memorata lege 38; tamen illud intelligendum est de defensoribus laïcis, qui in ipsa lege advocati appellantur, uti etiam sequiori ævo, ut plurimum in ecclesiasticis documentis, Longobardorum legibus, et capitularibus nuncupantur; de quibus, cum primum in nostris chartis occurrent, aliqua animadvertam. Cæterum alii fuerunt episcopaliū ecclesiarum defensores ex majori clero assumpti, hosque arbitror modo memoratis fuisse antiquiores. »

Les évêques ne furent pas seulement les remplaçants des défenseurs de la cité, ils devinrent bientôt les heureux émules de l'administration civile. A cette édilité matérielle dont les agents impériaux étaient chargés, l'épiscopat opposa une édilité morale bien plus puissante sur les imaginations et sur les cœurs. Qu'était en effet, malgré leur utilité journalière, le pesage du pain ou le curage des aqueducs auprès de ces établissements jusqu'alors inconnus et ouverts par l'évêque, par l'édile chrétien, aux infirmités du corps comme aux maladies de l'esprit? Alors s'élevèrent pour la première fois, avec quel applaudissement on peut le croire! les asyles offerts aux étrangers, aux pauvres, aux vieillards, les maisons pour les malades et les orphelins; tous ces édifices relevaient des églises qui devaient subvenir aux frais de leur entretien. La Basilique de l'évêque de Césarée fut le plus célèbre et le premier exemple d'une maison vaste renfermant à la fois une hôtellerie et un hôpital. Elle était desservie par des médecins attachés à l'établissement même, et par des serviteurs, pour la plupart hommes de métier, dont les ateliers y trouvaient également place. Grégoire de Nazianze, dans son oraison funèbre de saint Basile, nomme cet asyle une ville en abrégé.

Mais c'est trop nous arrêter dans les contrées dépendantes de Rome; c'est au cœur de l'antique

empire, maintenant au centre d'une puissance nouvelle, qu'il faut nous transporter par la pensée, pour y retrouver la même transformation, identique dans ses causes quoique incomparablement agrandie dans ses résultats.

III.

CARACTÈRE ARISTOCRATIQUE DE LA PAPAUTÉ. — LA FÉODALITÉ GOUVERNE LE PONTIFICAT DU QUATRIÈME SIÈCLE AU ONZIÈME. — LES PAPES DE CETTE ÉPOQUE SONT PATRICIENS. — CHAQUE PAPE VEUT METTRE L'HÉRÉDITÉ DANS SA FAMILLE. — LA DONATION DE CONSTANTAIN SAINT SYLVESTRE N'EST POINT IMPROBABLE. — LE CLERGÉ DE ROME SE SUBSTITUE AU SÉNAT. — PARTI ARISTOCRATIQUE. LE PAPE DAMASE. — PARTI DÉMOCRATIQUE. — L'ANTIPAPE URSIN. — ÉCLAT DE LA PAPAUTÉ PATRICIENNE. — LUXE DE L'ÉGLISE PRIMITIVE. — SAINT LÉON. — PATRIARCHAT DE CONSTANTINOPLÉ. — SUPRÉMATIE ET SUPÉRIORITÉ. — RÉSISTANCE DES ÉVÊQUES AU PAPE. — RÉSISTANCE DES MOINES AUX ÉVÊQUES. — HAUT ET BAS CLERGÉ DÉJÀ DISTINCTS. — MONACHISME. — SAINT MARTIN DE TOURS. — ESSAI DE L'ÉPISCOPAT DÉMOCRATIQUE. — LE CLERGÉ INFÉRIEUR APPELLE LES BARBARES. — SALVIEN. — LES ÉVÊQUES LES APPELLENT À LEUR TOUR. — SAINT REMY. — LA FRANCE.

Dès son origine, surtout depuis Constantin, la papauté avait pris un rapide essor ; les actions personnelles des papes depuis saint Sylvestre jusqu'à saint Léon, nous sont peu connues, mais des monuments irrécusables nous attestent l'importance

de leur office, la grandeur de leur position, l'étendue de leur pouvoir. Tant que la persécution païenne sévit contre la foi, la condition de l'évêque de Rome fut celle de tout l'épiscopat chrétien. Choisi dans l'ombre, caché dans les catacombes, quelquefois oublié, plus souvent martyr, il donnait aussi l'exemple de la constance et du courage ; il confessait la foi et versait son sang pour elle ; en un mot, il vivait et mourait de cette vie et de cette mort terribles des premiers chrétiens, non pas différemment de ses frères, mais avec quelque chose de plus éclatant, de plus auguste et de plus autorisé.

Le règne de Constantin, la translation de l'empire à Byzance, voilà les origines politiques du Saint-Siège ; elles nous occuperont seules. Nous ne remonterons pas au delà. Nous l'avouerons toutefois, l'influence de la papauté était alors purement morale ; elle ne s'exerçait que sur les fidèles ; et sans entrer dans la question de suprématie religieuse, sans examiner d'après la synonymie les mots *suprématie* et *supériorité*, il faut convenir que jusqu'à Jules I^{er}, l'influence politique de Rome chrétienne n'était pas encore née. D'ailleurs, le rang ecclésiastique de l'évêque de Rome ne constituait pas sa puissance tout entière. Représentant des classes patriciennes comme tous ses collègues,

il exerçait cette prérogative avec d'autant plus d'éclat qu'il marchait à la tête de l'aristocratie urbaine.

A Rome comme dans le reste de l'empire, l'élection de l'évêque était faite en apparence et en principe, par le clergé et le peuple réunis ; mais là, plus qu'en aucun lieu du monde, le patriciat dominait les autres classes. Le nombre des prêtres y était dans une disproportion préméditée avec la population ; au commencement du cinquième siècle, il y avait en tout à Rome soixante-seize prêtres pour vingt-quatre églises (1), et quant au peuple, il était là plus qu'ailleurs entre les mains de l'aristocratie.

Lorsque Constantin transporta à Byzance une Rome factice et un sénat improvisé, la majeure partie du patriciat romain, celle qui tenait au sol par l'indépendance, la richesse et l'ancienneté des traditions, demeura dans l'ancienne capitale. L'indépendance résulte suffisamment du fait même ; les courtisans les plus pressés, qui vivaient de la cour et des approches du pouvoir, émigrèrent à Constantinople. Les richesses des patriciens demeurés à Rome étaient immenses. La fortune des pairs d'Angleterre les plus opulents, n'en donne qu'une idée approximative (2), et si nous en jugeons par

(1) Guizot, *hist. de la Civilis.*

(2) Selon Olympiodore, écrivain du troisième siècle, cité par Photius, un grand nombre des riches sénateurs tiraient de leur

les témoignages d'Ammien, de Claudien, de Cassiodore, la grande aristocratie territoriale, était propriétaire de palais dans Rome, de champs, de jardins et de métairies, quelquefois de villes entières, non seulement en Italie, mais en Grèce et en Asie. Le reste de ce haut patriciat décimé, sans être anéanti, n'avait point quitté sur les pas de Constantin, ses pénates, ses autels domestiques et les images de ses ancêtres.

Le sénat de Byzance était composé d'hommes nouveaux, d'opulents parvenus. Peu de familles anciennes y avaient envoyé des représentants : ils n'avaient même de la Curie romaine que le nom, et peut-être le règlement. Non seulement ce sénat dépendait de l'empereur par le fait, mais en principe. Loin qu'il fût la source imaginaire des lois et des honneurs, on pourrait conclure de quelques paroles du rhéteur Themistius, qu'il n'avait pas même le droit d'initiative.

L'aristocratie de Rome devait être peu jalouse d'une telle assemblée. Hors de la vue des empereurs, plus encore qu'en leur présence, là, comme partout, elle s'empara des élections municipales, et porta ses membres ou ses protégés

patrimoine un revenu de quatre mille livres pesant d'or, environ quatre millions de francs, sans compter leur provision de blé et de vins, qu'on peut évaluer à un tiers de la somme précédente. Gibbon, chap. XXXI.

au siège de la grande ville. Tout ce que nous avons dit plus haut s'applique encore mieux à Rome qu'aux municipes des provinces, mais tant que les empereurs d'Occident flottèrent eux-mêmes entre les divers cultes et les diverses hérésies, l'épiscopat de la métropole, placé sous leurs regards et sous leur main comme pouvoir politique, vacilla au vent de leur fortune. L'évêque n'était pas admis dans le gouvernement, et n'en était pourtant pas exclu ; l'incertitude qui régnait sur tout, s'étendait aussi sur lui. Que pouvait être, en effet, le chef chrétien d'une ville remplie de païens et fumante du feu des sacrifices ? Le pasteur occulte, ou du moins exceptionnel, d'une population fractionnée. Comme membre d'une aristocratie puissante, il acquit de bonne heure une prépondérance plus décisive, surtout plus générale. Il n'occupait aucun rang précis dans la hiérarchie officielle ; mais, par le vague même de ses fonctions, il put exercer une influence souvent supérieure à celle des autorités constituées.

D'abord, à peu d'exceptions près, depuis Constantin jusqu'à Théodose, l'évêque de Rome fut toujours Romain (1).

(1) Depuis Saint Marcellin jusqu'à Saint Zosime, il n'y a d'autre exception que :

Saint Eusèbe, grec année 310

Saint Militiade ou Melchiade, africain . . — 311

Le *Pontifical* d'Anastase, source principale des origines de la papauté, n'étale point à la vérité, comme les agiographes gaulois, la pourpre et les faisceaux consulaires; mais, par cette omission même, il semble s'en reposer sur une opinion établie. Le soin avec lequel, en parlant des papes, il fait mentionner des noms de leurs pères, le retour de ces noms, la grandeur connue de quelques uns d'entre eux, garantissent leur importance. Il dit Sirice fils de Tiburce, ou Boniface fils de Joconde, comme il dit Grégoire fils de Gordien; Tiburce et Joconde, maintenant oubliés, étaient alors aussi connus que Gordien. D'ailleurs, à une époque où les noms de famille de la république commençaient à tomber en désuétude, il suffisait du prénom. Si Anastase ajoute quelquefois l'épithète d'*inluster*, ce n'est point comme signe d'une illustration relative, mais, comme protocole positif, analogue à nos titres d'excellence ou d'altesse. Quelquefois, à la vérité, on voit élire le diacre ou le secrétaire du dernier pape : Damase était secrétaire de son prédécesseur Libère. Ces exceptions sont naturelles; si l'aristocratie choisit quelquefois parmi ses clients, au lieu de s'arrêter à ses membres, tel a été partout son

Saint Zozime, grec — 417

Le pape Damase a longtemps passé pour espagnol, sur la foi du *Pontifical* d'Anastase, complaisamment répété par tous les écrivains ecclésiastiques de l'Espagne; mais Tillemont a prouvé sans réplique qu'il était romain.

génie. Partout, à défaut de ses produits naturels, elle a enté sur son vieux tronc des fruits étrangers, mais abondants. Toute aristocratie véritable (je ne dis pas toute noblesse) en a usé ainsi. Au surplus, cette connexion des idées d'épiscopat et d'aristocratie se retrouve à Rome jusque sur le bûcher des martyrs. Pendant la persécution de Dioclétien, on attribua au pape Célius une prétendue parenté avec ce prince. L'élection des évêques de Rome était une occasion fréquente de luttes dans l'aristocratie urbaine. Leurs richesses excessives, à partir du quatrième siècle, pouvaient avoir deux sources différentes : leurs patrimoines qu'ils conservaient en qualité de sénateurs et de consulaires, et les dons immenses de la caste dont ils étaient issus. On trouve dans le Pontifical le détail de ces dons, les femmes surtout y contribuaient avec ardeur : au cinquième siècle la matrone Glaphyra, patricienne opulente du rang des illustres, fut en quelque sorte l'avantcoureur de la comtesse Mathilde (1). Je sais que le livre d'Anastase passe pour suspect, qu'on a révoqué en doute presque toutes ses assertions, surtout la donation de Constantin au pape Sylvestre. Les écrivains ecclésiastiques les plus prévenus en faveur du Saint-Siège

(1) « Glaphyra illustris faciens de proprio fundamento Basilicam Beato Petro. » (Liber Pontif., in S. Symmach.)

ont évité de toucher à cette matière ; soyons plus hardis, et demandons-nous ce qu'il y a d'extraordinaire ou d'inusité dans une telle donation ? Certes, Constantin n'a pas assuré à Sylvestre la propriété de Rome ; mais cette interpolation est récente ; elle se trouve dans les fausses décrétales d'Isidore, compulsées, nous le prouverons (1), à la fin du neuvième siècle et dans les faux actes d'un prétendu concile, sous le pape Sylvestre, fabrication sortie de la même officine. Il n'est point vrai, comme le prétend le faussaire, que le pape ait reçu de Constantin le sceptre et le diadème ; mais on peut croire aisément que les empereurs rivalisèrent avec les riches particuliers, de libéralité envers l'Eglise de Rome. De telles offrandes sont communes dès le troisième siècle, c'est à dire dès l'avènement du christianisme à l'empire : il y en a mille exemples, et si on rejette celle de Constantin, parce qu'Anastase y a joint l'histoire de cet empereur guéri de la lèpre par le pape, j'ajouterai que ce fait, vrai ou faux, ne répugne ni à l'esprit de ces temps ni à la raison générale. Les maladies cutanées étaient alors ordinaires, les empereurs n'y étaient pas seuls inaccessibles, le César Galerius, peu de temps auparavant, semble avoir succombé à un mal de cette nature ; si Constantin

(1) Voir notre livre X, T. II, p. 491.

a trouvé plus de science et des remèdes plus efficaces à Rome que partout ailleurs, s'il les a rencontrés dans l'évêque placé naturellement à la tête des hôpitaux et de tout ce qui se rapporte à la guérison de l'homme, il devait en être logiquement ainsi.

Ces donations qui s'étendirent jusqu'en Grèce, en Sicile et en Afrique, formèrent de bonne heure un immense patrimoine au Saint-Siège. De telles richesses devinrent aisément l'objet de l'ambition d'une aristocratie puissante; quelques grandes familles tentèrent de la rendre héréditaire. Marcellin et Jean Mercure étaient l'un et l'autre fils de Projectus, ce qui au surplus n'est point un nom de famille, mais saint Agapet et son petit fils saint Grégoire-le-Grand étaient positivement l'un et l'autre de l'illustre maison des Gordiens (1).

Les principales autorités de Rome, à cette époque, étaient constituées ainsi : le sénat héréditaire. — Le préfet de Rome, chef de l'administration, premier juge de la commune; sa juridiction s'étendait en droit même sur les sénateurs. Nous verrons combien ce droit était illusoire dans l'exécution. — Le vicaire de Rome, sous les ordres duquel était placé le préfet de l'Annone, magistrat préposé aux vivres. — Le préfet des veilles ou commandant de la place. — Le comte de Rome,

(1) Voir le présent ouvrage, livre V, T. II, p. 11.

c'est à dire l'inspecteur des monuments publics. — Le comte du port, des aqueducs; etc. Tous ces pouvoirs étaient impuissants; presque toujours divisés par des querelles intestines, ils joignaient à cette cause de faiblesse une dépendance et une crainte perpétuelle des nombreux événements qui se jouaient alors de la destinée humaine. Au milieu d'une instabilité générale, il n'y avait de stable dans Rome que le sénat et l'évêque, son représentant immédiat. Dès qu'une cause grave, dès qu'un péril imminent exigeait une intervention supérieure à celle des autorités officielles, le peuple recourait au sénat, qui déléguait ses pouvoirs au pape; c'est ainsi qu'au nom des sénateurs de Rome, saint Léon négocia avec deux chefs barbares, Attila et Genséric. Mais le négociateur était plus puissant que le corps dont il semblait l'interprète; aussi, dans quelques bulles postérieures, le nom de sénat est-il attribué hardiment au clergé de Rome (1).

Depuis Constantin elle était devenue sous le nom de république, titre qu'elle ne perdit jamais, une sorte de ville libre que je comparerai, pour éclaircir ma pensée, aux villes anséatiques du nord de l'Allemagne, s'il est possible d'assimiler des résultats analogues, amenés par des causes ab

(1) Greg. P. I. Bull. ad. Brunech. Reg.

solument différentes. Dans la Hanse-Teutonique, l'aristocratie naquit du commerce; à Rome, elle se maintint et se fortifia par la propriété territoriale. Nous y avons bien vu un préfet ou un comte; mais, ainsi que nous l'avons dit, ce magistrat était sans autorité réelle, à peine était-il en état de pourvoir à l'ordre matériel ou à l'approvisionnement de la cité. Peut-être lorsque deux partis trouvaient en présence, ces préfets ou comtes pouvaient-ils donner de la force à l'un d'eux, en lui apportant l'appoint de l'autorité impériale; mais plussouvent leur adhésion frappait d'impopularité la faction qu'ils adoptaient. Dans tous les cas, ils n'avaient aucune influence sur les passions et les démarches des partis.

Les troubles qui précédèrent et suivirent l'élection du pape Damase, présentent un tableau animé de cette situation. A Jules 1^{er} avait succédé Libère, sous le règne de Constantius fils de Constantin. La vie de ce pape n'avait été qu'une suite d'infortunes et de contradictions, un mélange de force et de faiblesse. Défenseur de saint Athanase, persécuté par un empereur arien, Libère était l'élu de l'aristocratie romaine. Les matrones surtout lui étaient dévouées; elles avaient favorisé son avènement, car les grandes dames de Rome prenaient la part la plus vive aux élections pontificales. Dans

la crainte d'une émeute, il fallut enlever, de nuit, le pape en secret, et l'envoyer à Milan. Constantius s'y trouvait alors. Après des offres insidieuses de la part de ce prince et une résistance noblement obstinée de Libère, le pape fut exilé à Bérée en Bythinie. Toute la haute aristocratie de Rome se ressentit de cet événement, elle éprouva des persécutions ou du moins des craintes ; les matrones se cachèrent dans leurs villas, les satellites de Constantius portèrent l'effroi dans les demeures patriciennes. En l'absence de Libère, le prêtre Félix fut installé pape, par rescrit impérial ; cet intérim dura trois ans.

L'empereur s'apaisa enfin ; comment Libère parvint-il à le fléchir ? les opinions sont diverses. On croit généralement qu'il regretta Rome et faiblit ; mais soit qu'il ait signé un formulaire arien ou semi-arien, soit qu'il ait souscrit au premier ou au second concile de Sirmium ; passons vite, sur la dure accusation de saint Jérôme (1) ; il n'y a nul plaisir à charger un pape d'hérésie.

Rome, privée de son pontife, s'était divisée en deux factions. Il y eut alors pour la première fois depuis la chute de la république, un parti popu-

(1) « Liberius tædio victus exilii et in hæreticam pravitatem subscribens, Romam quasi victor intraverat. » Hierony. Chron. ad Euseb.

laire à côté du patriciat ; l'empereur Constantius soutint ce parti dont le pape ou anti-pape Félix II (l'Eglise n'a pas prononcé) est évidemment l'expression. Ce Félix, propriétaire d'une mauvaise petite métairie auprès d'Ostie sortait probablement de race plébéienne (1); son rival au contraire était l'élu de la noblesse. En le renvoyant à Rome, Constantius avait cédé aux vœux des patriciens et surtout aux prières des dames. Après la défaite de Magnence, le fils de Constantin jusqu'alors étranger dans sa capitale, y vint pour la première fois; il s'y montra dans un appareil ridiculement fastueux ; une foule d'eunuques suivaient son char de triomphe, l'or et les diamants brillaient sur ses habits. A peine avait-il passé les portes, qu'il vit venir à sa rencontre une troupe de femmes plus nombreuse que sa suite impériale et plus parée que lui-même ; leurs maris n'avaient osé ni les suppléer ni même les accompagner. Revêtues de leurs plus superbes atours, ces filles des Scipions et des Gracques, belles sans doute et imposantes, venaient redemander leur évêque à cet empereur si petit devant elles et devant Rome. Constantius balbutia l'apologie de l'évêque intrus ; mais la majesté de ces Cornélie chrétiennes le dompta. Il leur promit le retour de leur pasteur et leur tint parole ; Félix II

(1) « Felix depositus de episcopatu habitavit in Prædiolo suo, via portuensi. » Lib. Pontif. in Liberio.

fut écarté. Il chercha pourtant à se défendre et reparut même par la suite; l'aristocratie victorieuse le repoussa vigoureusement. L'influence des femmes sur les élections pontificales probablement contemporaine des premiers siècles, existait alors dans toute sa force; elle était tellement inhérente aux mœurs, aux usages, aux souvenirs mêmes du peuple Romain, que nous la verrons traverser les âges pour ne s'éteindre qu'au dixième siècle étouffée par ses propres excès, et parvenue à ce degré d'audace, à ce comble d'abus qui fait crouler les institutions les plus anciennes alors même qu'elles semblent solides et triomphantes. La puissance patricienne représentée par les femmes avait donc ramené à Rome le pape légitime et suspendu la lutte entre les deux factions. Cette lutte néanmoins survécut à Libère, et l'élection de Damase I^{er} son successeur, en présenta un exemple plus frappant encore. Le diacre Damase, selon ses apologistes, avait été un ami fidèle et dévoué du dernier pape (1), selon d'autres (2) il abandonna et trahit son maître. Ces obscurités sont impénétrables, on peut cependant conjecturer sur ces mêmes données, que Damase fut un homme de parti, courageux et habile, et non un humble prêtre étranger, aux choses du monde. Le bruit ne l'étonnait point; et

(1) Hier. Ep. 50, ad Pam. c. 7.

(2) Marcell. Prof. libel., p. 2-3.

sans ajouter foi à ses ennemis, il est difficile de ne point reconnaître dans cet évêque le chef et l'organe d'une opinion puissante. La lumière n'apparaît point tout à coup, dans ces annales si confuses; c'est un faible rayon qui luit sans éclairer, au fond de quelque sombre labyrinthe; mais enfin, si le fil est presque invisible, peut-être n'est-il point perdu : nous y consacrerons tous nos efforts, avec succès nous l'ignorons, mais certes, avec une conscience scrupuleuse et une entière bonne foi.

Libère mort, deux concurrents Ursin et Damase se disputèrent sa succession; tous deux s'accusèrent réciproquement d'avoir abandonné Libère pour suivre l'antipape Félix. Les factions se partagèrent, les dames romaines se déclarèrent pour Damase, candidat de l'aristocratie. Son rival conduit par quelques diacres dans un coin obscur de la basilique de Sicine, depuis Sainte-Marie-Majeure, fut consacré par l'évêque de Tivoli, contrairement à l'usage des élections aristocratiques, qui déférait cet honneur à l'évêque d'Ostie (1). Le choix de l'évêque rural de Tivoli, semble indiquer l'influence des hommes de la campagne romaine opposée au parti intérieur de la ville, et peut-être aussi la protection de quelques familles dominantes dans les montagnes. Peut-être y avait-il rivalité entre une aristocratie toute nouvelle, sortie

(1) Hier. Chr. an. 307.

du peuple et le vieux patriciat sénatorial. Le nom même du candidat populaire ne semblerait-il pas fortifier une telle conjecture et dans cet antipape Ursin, sacré hors de l'enceinte de Rome, ne pourrait-on pas reconnaître le premier des Orsini (1)?

Quoi qu'il en soit, à cette nouvelle inopinée Damase ramassa en toute hâte des hommes propres à un coup de main : des spadassins, des esclaves, des cochers du cirque, enfin toute cette race déterminée, mercenaire, courageuse, qui servait aux plaisirs du public et à la défense des classes riches, clientèle domestique encore nombreuse à la suite de l'aristocratie romaine ; reste de bandits qui n'étaient plus des gladiateurs, sans être encore des sbires. Damase les arma de bâtons et d'épées et les envoya s'emparer de la basilique de Jules. Malgré sa vieillesse, car il avait soixante ans, il marcha lui-même à leur tête. Après un combat et des massacres, il fut proclamé évêque de Rome. Tel est du moins le récit du parti opposé ; il a été rejeté par les amis de Damase ; c'est au lecteur à juger si des détails aussi précis peuvent être entièrement inventés.

Une chose certaine, c'est qu'il y eut schisme et que le désordre fut extrême. Par une anomalie singulière, les magistrats étaient païens. Cette

(1) Nous n'ignorons pas que la généalogie officielle de la maison des Ursins, ne se rapporte nullement à cette conjecture.

fausse position devait leur donner peu d'autorité dans des questions exclusivement chrétiennes ; aussi ne furent-ils obéis par aucune des deux factions. Les chrétiens devenaient déjà indépendants de la hiérarchie officielle et la papauté s'élevait au-dessus de la préfecture de Rome. Juventius, investi de cette dignité et Julien, comte des vivres, n'ayant pu rien gagner par la persuasion, sévirent contre le parti populaire ; ils envoyèrent Ursin en exil avec deux de ses diacres. Ils voulaient, dit le prêtre Marcellin, plaire à Damase qui les avait gagnés, ou plutôt ils le sentaient soutenu par le sénat et les hautes classes, tandis que son adversaire ne s'appuyait que sur une minorité impuissante. Indifférents au fond de la querelle, ils se prononcèrent contre le parti le plus faible. Peut-être un choix n'était-il plus en leur pouvoir. Ils empêchèrent cependant Damase de chasser de la ville sept prêtres dévoués à Ursin, qui se retirèrent bien accompagnés dans la basilique de Sincine.

L'infatigable Damase fit encore le siège de cette église. À la tête de ses sectateurs et de son clergé armés de bâtons, d'épées, de haches, il parut tout à coup devant la basilique, à huit heures du matin. Les uns en brisèrent les portes, ou y mirent le feu, et entrèrent par effraction ; les autres découvrirent le toit et attaquèrent à coups de tuiles les

partisans d'Ursin; cent soixante hommes ou femmes de cette faction furent tués, sans compter les blessés. Ces détails sont omis par Rufin, écrivain orthodoxe, qui cependant n'en conteste aucun et les confirme tous en se bornant à dire que l'ordination illégitime d'Ursin, causa une telle sédition ou plutôt une guerre civile si acharnée, que le lieu de la prière fut rempli du sang des hommes. Le témoignage si modéré d'Ammien confirme ces renseignements. Quoique païen, son impartialité est reconnue. D'ailleurs, nous le répétons, c'étaient des faits publics et avérés, vainement contestés depuis ; et le sage Tillemont que nous suivons ici d'aussi près qu'il nous est possible, ne cherche point à les atténuer ; il raconte sans se prononcer. Enfin, Damase demeura vainqueur non seulement de son adversaire, mais de l'autorité publique elle-même ; car le préfet Juventius ne pouvant ni punir ni rechercher ces désordres, se retira hors de la ville. Le pape devint alors réellement le maître de Rome. Cependant la réaction ne se fit pas attendre. Au bout de trois jours, les partisans d'Ursin relevèrent la tête. Il s'ameutèrent contre Damase et le raillèrent du zèle que les dames avaient fait éclater en sa faveur ; ils lui intentèrent une accusation d'impureté, trop mal fondée pour être admise. Damase, dit saint Jérôme, était un docteur vierge de l'Eglise vierge. La faveur publique sem-

bla cependant l'abandonner; les violences de ses sicaires l'avaient personnellement rendu odieux. Ces luttes de deux évêques chrétiens amusaient les polythéistes. On se rappelle ce passage si souvent cité d'Ammien qui s'indigne de l'ardeur ambitieuse d'Ursin et de Damase; il avoue cependant qu'à en juger par le faste qui accompagne l'épiscopat romain, il semble digne d'être convoité à tout prix. « Là, rien ne manque, dit-il, ni les offrandes des matrones, ni les chars pompeux, ni les vêtements magnifiques; les tables des évêques de Rome sont splendidement couvertes et somptueusement servies, leur luxe l'emporte sur les tables royales (1). »

Cette révolution intime du pontificat ne tarda pas à se manifester par un changement extérieur. Ammien l'oppose à l'humilité des évêques de province, modestes et pauvres, contents d'habits grossiers et d'une table frugale; à l'en croire, le prétexte qu'ils allèguent, est la grandeur du nom de Rome. Mais Ammien se trompe, ce n'est pas un prétexte. L'évêque de Rome n'était plus un apôtre chaussé de sandales d'écorce et marchant dans la poussière des sentiers, un bâton blanc à la main. C'était désormais un patricien, un *Pontifex*

(1) « Cum id adepti, futuri sint ita securi, ut ditentur oblationibus matronarum, procedantque vehiculis insidentes circumspiciente vestiti, epulas curantes profusas, adeo ut eorum convivia regales superent mensas. » Amm. Marcell. XXVII.

Maximus, un prince du sénat, un chef véritable de cette capitale du monde délaissée par les empereurs. Il exerçait réellement le pouvoir dont un consul, un préfet du prétoire, n'avaient plus que le nom; aussi l'un de ces hauts dignitaires, l'illustre *Pretextatus*, disait-il à Damase lui-même : « Fais-moi évêque de Rome, et je me serai chrétien (1). » Baronius et tant d'autres écrivains, qui cherchent à infirmer vainement le témoignage d'Ammien, ne comprennent ni l'époque ni la situation. En niant ce luxe de la papauté, ils nient le pouvoir réel dont elle était l'emblème. Toutes ces phrases convenues sur l'humilité pontificale peuvent trouver place dans le langage de l'ascétisme, mais elles n'appartiennent point au vocabulaire de l'histoire. Avec la simplicité des apôtres, les papes n'auraient pas civilisé et, pendant quelques siècles, gouverné le monde. Des dehors imposants n'étaient donc que le symbole extérieur d'une position doublement forte. Appuyée sur l'aristocratie dont elle était issue, la papauté allait droit au pouvoir suprême. L'abdication du grand pontificat par les empereurs fut, nous l'avons vu, le point de départ de cette marche ascendante.

A partir de Libère et surtout de Damase, chaque pas devint un progrès. Innocent I^{er}, l'un des successeurs de Damase, se constitua le juge sévère des

(1) Hierony. Ep.

hérésies; il chassa de Rome les Novatiens et les Donatistes, sectes puissantes qui elles-mêmes élisaient un évêque romain dans les montagnes; il parla en chef de la chrétienté à Constantinople même, et soutint Jean Chrysostôme persécuté par l'Augusta. Zosime, son successeur, essaya une tentative non moins hardie, non moins nouvelle, il nomma l'évêque d'Arles, son vicaire, dans les Gaules. C'était une nouveauté en ces contrées; elle y souleva une vive opposition.

Eulalius, l'élu du parti aristocratique avait l'appui de Symmaque, préfet païen de Rome; mais Boniface, avec l'appui du peuple, fit maltraiter les agents du préfet, et l'emporta sur son rival. Ce pape, dont l'élection prouvait à quelle faiblesse était descendu le pouvoir impérial, se signala par une opposition vigoureuse aux prétentions de l'évêque de Constantinople. Il affranchit encore de la primatie d'Arles les métropoles de Narbonne et de Vienne. C'est à lui que remonte la politique pontificale qui constamment changea et déplaça les sièges métropolitains et les primaties pour les discréditer par la mobilité, et les annuler par le partage.

Célestin fit un autre essai : il rétablit dans ses fonctions et renvoya en Afrique un prêtre excommunié par l'église de Carthage. Le concile de cette cité protesta contre cette entreprise.

Enfin Léon-le-Grand, le négociateur apostolique, le modérateur d'Aquila, dédaignant ces tentatives successives, et pour ainsi dire mystérieuses, posa, à la face du monde, la première pierre de la souveraineté pontificale. Être présent à tous les conciles, mais par ses délégués, jamais en personne, si ce n'est à Rome, dans la chaire apostolique; ne jamais s'éloigner des canons de Nicée : voilà les deux règles fondamentales observées par tous ses prédécesseurs et adoptées par lui-même; mais c'était trop peu pour son grand cœur. Le concile de Chalcédoine ayant confirmé le canon du second concile œcuménique qui donnait la primauté à Rome et concédait le second rang à Constantinople, en sa qualité de Rome nouvelle, Léon infirma cette décision du concile, qu'il reçut tout entier, hormis le canon contenant cette clause. Il ne voulut point souffrir un seul instant que la suprématie de Rome fût établie sur des analogies politiques et protégée par des souvenirs païens. Parlant avec mépris du concile de Constantinople, rangé généralement plus tard par l'Eglise d'Occident comme dès lors par l'église d'Orient au nombre des conciles œcuméniques, il déclara ce canon de nulle valeur et allégua pour principal motif de son rejet, le considérant tiré non de la suprématie religieuse du Saint-Siège, mais du rang politique de l'ancienne métropole du monde. Les dépu-

tés de Léon-le-Grand, protestèrent expressément contre la résolution du concile de Chalcédoine, qui, dans ce système, donnait à l'évêché de Constantinople le second rang après celui de Rome (1); il écrivit avec force dans le même sens, à l'empereur Arcadius et à sa sœur Pulchérie. Les Eglises de Jérusalem, d'Alexandrie et d'Antioche, étaient lésées par l'élévation du siège de Constantinople à la primatie sur l'Eglise Orientale. En défendant la prérogative surannée et déchue de ces trois villes métropolitaines, Léon-le-Grand sut se garantir de la périlleuse concurrence du patriarche de Constantinople et semer la désunion entre les divers sièges de l'Orient, qui seul pouvait inquiéter Rome, exempte de toute concurrence sérieuse en Occident. Il y avait bien quelques velléités d'opposition dans les Gaules, saint Hilaire de Poitiers tint tête à saint Léon; mais ses tentatives n'eurent aucun résultat, si ce n'est de doubler la force de son adversaire. Placé sur ce terrain favorable Léon-le-Grand donna le premier à sa cause l'appui d'une science positive et d'une politique profonde, il y appliqua les fécondes ressources d'un esprit subtil et d'un caractère persistant. Jusqu'alors les papes n'avaient pas

(1) Conc. Chalced. XX. Can. — Fleury, hist. eccl. XXVIII, 30-33. — Orsi St. Jules, T. XXVIII, p. 149 (édit. in-18 de Venise, 1836). — Neander, Kirchengeschichte. T. III, p. 736.

été hommes d'un génie supérieur et une circonstance si défavorable pour tout autre établissement avait favorisé cette Rome à qui tout réussit toujours. La droiture, la simplicité d'esprit des premiers pontifes les tint presque continuellement éloignés des luttes théologiques où des intelligences du premier ordre s'illustraient souvent et se déconsidéraient quelquefois. Rome n'entraît point en controverse, elle ne paraissait guère dans le combat, ou ne paraissait que pour la décision, c'est à dire pour la victoire. Le pape fut de bonne heure le président de l'assemblée des fidèles. Il ne délibérait pas; il résumait et fixait les questions. Tandis que les défauts de caractère et même les qualités les plus brillantes de l'esprit se réunissaient pour précipiter les églises rivales dans les cris et le tumulte de l'école, tandis que chaque concile devenait une arène souvent sanglante; une parfaite unité, dans la croyance régnait à Rome, même au milieu des désordres publics. Un Damase et un Ursin se disputaient le siège épiscopal de la ville, mais ils n'opposaient l'un à l'autre aucune diversité de dogmes, aucune dissidence religieuse. Damase aurait communiqué de la main d'Ursin qui aurait pu donner à Damase les dernières consolations réclamées par les mourants. Rome seule présentait l'exemple de l'unité dans le trouble et de la paix dans le combat.

Le titre d'évêque très multiplié dans la chrétienté avait alors une signification à la fois supérieure et inférieure à celle qu'on lui attribue de nos jours. Le métropolitain de Constantinople ou d'Antioche l'emportait infiniment sur l'archevêque actuel de Paris ou de Tolède; c'était une existence toute différente, une place bien autrement élevée dans la cité et dans l'Etat. Edile, sénateur, juge, arbitre, membre intégrant quoique supérieur de la commune et du corps municipal, il avait une grandeur, une variété d'attributions dont n'approche pas de nos jours, un cardinal légat trônant dans Bologne ou dans Ferrare. Mais, le chef spirituel d'une pauvre bourgade de Syrie ou d'Afrique, jeté au milieu des montagnes ou des sables, vivant de dattes et de figues, tribut de la charité des femmes Arabes, n'était au fond qu'un curé, un vicaire de campagne et par le fait, malgré la ressemblance et la communauté du titre, n'appartenait pas à la classe puissante des évêques. Il y aurait sans doute quelque chose d'exagéré, de trop systématique, à séparer les ecclésiastiques de ces trois siècles en deux classes absolument distinctes; mais il y aurait moins d'exactitude encore à les confondre, comme on le fait trop souvent, sous la dénomination commune de clergé. La distinction du haut et du bas clergé se retrouve assurément dès cette époque, moins tranchée à quelques égards qu'à des époques très pos-

térieures, mais sous d'autres rapports plus sensible encore et plus profonde. Etablir une différence de classe entre l'évêque et le prêtre du quatrième ou du cinquième siècle, c'est donner à une observation vraie, je ne sais quelle fausseté de teinte qui la dénature et l'altère. Il faut bien reconnaître que le prêtre vieilli dans les emplois subalternes du diaconat et du sacerdoce inférieur, devenait parfois évêque à son tour ; mais ne point rechercher la différence de ces deux modes d'élévation à l'épiscopat, les mêler, les confondre, méconnaître surtout la différence radicale entre le prêtre plébéien et l'évêque aristocratique, c'est mentir à l'histoire, c'est négliger un point d'autant plus essentiel à éclaircir qu'il se rattache puissamment au grand fait de l'invasion germanique et à l'établissement de la royauté barbare. Il faut donc l'examiner en conscience et à fond.

L'organisation monastique, on l'a remarqué avec raison, n'appartient point par son origine à la hiérarchie du clergé chrétien ; le monachisme n'est pas même une branche du culte nouveau. Né dans l'Inde, transplanté en Orient, il a précédé le christianisme, il en est la conquête et non le produit. Sans remonter à des origines ténébreuses, qui ne sont pas de notre sujet, nous nous bornerons à constater que les premiers solitaires, les premiers ascètes chrétiens n'ont pas précédé le

troisième siècle. Là se rencontrent les noms d'Antoine, de Paul, de Macaire, et de Pacôme. Loin de former une caste à part, ces hommes appartenaient à la portion inférieure de la population. Ce n'est pas au clergé aristocratique que leurs sympathies étaient acquises, mais à la foule. Livrés pour leur propre compte à l'idéal d'une vie exceptionnelle, ils approuvaient dans le peuple l'usage de la vie commune, et c'est dans ce sens qu'on entendit saint Paphnuce au concile de Nicée se prononcer contre la pensée naissante du célibat des prêtres.

Le troisième canon de Nicée était conçu en ces termes : « le grand concile a défendu généralement que ni évêque, ni prêtre, ni diacre, ni aucun autre clerc, ne puisse avoir de femmes *sous-introduites*, si ce n'est la mère, la sœur, la tante, et les autres personnes qui sont hors de tout soupçon. » On nommait femmes sous-introduites, principalement à Antioche, celles que les ecclésiastiques tenaient dans leurs maisons. Le concile voulut faire plus encore, il voulut défendre par une loi générale aux évêques, aux prêtres et aux diacres, d'habiter avec les femmes qu'ils avaient épousées étant laïques. Alors le confesseur Paphnuce, évêque dans la Haute-Thébaïde, se leva au milieu de l'assemblée, et dit à haute voix : « Qu'il ne fallait point imposer un joug si pesant aux clercs sacrés ; que le lit nuptial est honorable et le mariage sans tache.

Que cet excès de rigueur nuirait plutôt à l'Eglise; que tous ne pouvaient porter une continence si parfaite et que la chasteté conjugale en serait peut-être moins gardée. Qu'il suffisait que celui qui était une fois ordonné clerc n'eût plus la liberté de se marier, suivant l'ancienne tradition de l'Eglise, mais qu'il ne fallait pas les séparer de la femme qu'il avait épousée étant encore laïque. » Tout le concile se rendit à cette réclamation, et cette tentative de séparation complète entre la vie cléricale et la vie civile méditée dès lors par le corps épiscopal, échoua au premier mot d'un solitaire. Elle était en effet prématurée. Le grand saint Basile obvia plus tard aux inconvénients de cette situation en réunissant les moines sous une même règle et en les disciplinant par l'esprit d'association. Son double génie d'évêque et d'homme politique lui a découvert le danger qui menaçait l'Eglise si la partie la plus populaire, la seule véritablement populaire du christianisme, restait en dehors du sacerdoce. L'organisation des solitaires en corps avoué, reconnu, sanctionné par l'Eglise, pouvait seule prévenir l'hostilité de chaque individu. Le problème était de changer des adversaires ou tout au moins des étrangers en soldats zélés et infatigables. Déjà la sainteté des solitaires était reconnue supérieure à celle du clergé séculier. C'étaient eux surtout, que le peuple savait écouter et

comprendre. Leur langage arrivait jusqu'à lui, mieux encore qu'une docte éloquence. Les chefs du christianisme, les pères, les docteurs, savaient plaindre sa misère ; mais pour le peuple, leur plainte était trop brillante et trop ornée. Les moines au contraire étaient simples et grossiers. Ce qui faisait alors l'infériorité des moines dans la marche progressive des idées, les rendait accessibles à l'intelligence ou plutôt à l'instinct des masses. C'est parce qu'ils n'avaient ni vues générales, ni intérêt dans les luttes politiques, c'est parce qu'ils étaient étrangers au mouvement d'intrigue ou d'affaires, parce qu'ils n'étaient pour la plupart ni orateurs, ni écrivains polémiques, mais simplement des hommes de prière et de solitude, c'est précisément par tout ce qui leur manquait pour paraître avec éclat dans les synodes, qu'ils étaient mieux compris et mieux aimés de l'homme du peuple. Un peu d'humour contre la richesse et la puissance, quoiqu'à l'insu de ces saintes âmes, se mêlait quelquefois à l'abnégation et au mépris des biens du monde. Le faible, victime du fort, sentait descendre de leurs bouches évangéliques une parole rafraîchissante, baume pour les blessures et quelquefois aliment aux passions qui fermentaient dans son sein. Là était le danger.

La vie ascétique ne fut dans l'origine que l'ex-

pression sincère d'un besoin impérieux de méditation et d'isolement. La soif de la solitude, les merveilles du désert, les combats de l'esprit contre la chair rebelle, la sainte volonté du sacrifice, suffisaient réellement à ces créatures prédestinées ; seule, la religion les amena au pied du trône impérial, lorsqu'après le massacre de Thessalonique ou d'Antioche on vit descendre du haut des montagnes ces ascètes aux cheveux blancs, aux membres amaigris, couverts du sac de la pénitence.

Les véritables prêtres du peuple, connus de lui, ceux dont le langage pénétrait dans ses entrailles, n'étaient pas les pontifes issus des consuls et des préfets du prétoire, c'étaient les solitaires, les reclus, les stylites. Leur voix avait un écho puissant et sonore. C'est de leurs vertus, de leurs miracles, qu'on aimait surtout à s'entretenir. Paul nourri par un corbeau merveilleux, Antoine enseveli et pleuré par des lions, voilà ce qui mieux encore que l'éloquence de Chrysostôme et les débats des conciles, était l'entretien du pauvre et de l'esclave sous le chaume du Tugurium ou dans les ergastules du maître. En Orient, l'épiscopat leur était ouvert. Quelquefois, en Occident même, malgré le vœu des solitaires et l'opposition des prélats aristocratiques, un cri invincible partait des rangs les plus infimes de la société

et élevait à la chaire épiscopale un ermite, un solitaire, un moine. Ces exemples forment une exception, mais une exception fréquente; on pourrait les multiplier; la vie de saint Martin nous suffira pour faire comprendre cette situation.

Saint Martin, né à Sabare en Pannonie, fut élevé à Pavie, nommée alors Ticinum. Tous les biographes dignes d'estime ont écarté la légende des Sept-Dormants de Marmoutier. Ecrite deux siècles après sa mort, attribuée à Grégoire de Tours, elle fait descendre Martin des rois des Huns et entoure son berceau de tout le faste d'une généalogie pompeuse. Sulpice Sévère (1) nous apprend que de simple soldat, le père de Martin devint tribun militaire; fait trop caractéristique dans sa destinée pour être oublié ou seulement perdu de vue. C'est précisément la naissance de Martin de Tours qui le distingue du parti aristocratique dominant dans l'épiscopat, et le met à la tête d'une hiérarchie toute nouvelle. Nourri sous la tente légionnaire comme son père, il servit Constantin-le-Grand ou son fils Constantius; les textes diffèrent sur ce point. De très grandes difficultés chronologiques se sont élevées à ce sujet dans Baronius, Le Cointe, Tillemont, etc.; nous n'en rapporterons aucune; il nous importe peu en

(1) « Sulpitius Severus. » Amstel. Elzevir., 1665, in-8.

effet, de savoir quel empereur enrôla Martin dans les ailes de ses scholes (1); s'il avait quinze, dix-huit ou vingt ans; mais il faut recueillir les traits de bienveillance et de charité qui donnaient au soldat chrétien une physionomie militaire neuve et touchante. Attaché à ses compagnons d'armes, patient et humble, pur comme une vierge, brave comme un de ces chevaliers du moyen âge dont il fut le précurseur, il portait des vertus jusqu'alors inconnues à un degré surhumain (2). On sait l'immortelle légende qui assure au souvenir de sa bonté la durée de la religion elle-même. Le pan de manteau déchiré pour J.-C. sera à jamais la bannière du christianisme, non du christianisme politique et savant, habile dans la connaissance et dans la conduite des affaires humaines, dominateur des esprits, maître et quelquefois despote des consciences; mais de ce christianisme du cœur, doux, simple et tendre comme notre saint, le plus aimable des héros de l'Evangile.

Sa vie forme en effet un contraste marqué avec l'épiscopat patricien qui le repoussa d'abord et finit par l'adopter. Pour se livrer à la solitude et à la prière, Martin voulut quitter le monde et les armes. Il demanda un congé à l'empereur Julien. Préoc-

(1) « Inter scholares alas » c'est à dire dans les recrues de la cavalerie. » — Til. T. X, p. 772.

(2) « Ultra humanum modum. » Sulp. Sev.

cupé de ses visions célestes, absorbé par la vue de Dieu et par la mélodie ineffable des anges, le bon Martin avait entièrement oublié la terre ; il n'avait pas pris garde qu'on était à la veille d'une bataille. « Chrétien, tu as peur ! » lui dit Julien. « Qu'on m'ôte demain mon épée, et que, désarmé, on me mette au front de l'armée », répond l'intrépide soldat, « au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, protégé par la croix mieux que par le bouclier ou le casque, j'enfoncerai les bataillons ennemis. » Depuis ce moment, sa vie, traversée par les persécutions païenne et hérétique, ne fut qu'un perpétuel exercice de charité et d'humilité chrétienne.

Saint Martin transplanta le premier dans les Gaules la vie monastique déjà florissante en Orient, et dont saint Athanase avait apporté la théorie aux Occidentaux. Le monastère de Ligugé s'éleva par ses mains dans le voisinage de Poitiers ; il devint, en nos contrées, le premier exemple de cette solitude en commun, la gloire et le salut de l'Europe au moyen âge. Quoique saint Hilaire de Poitiers paraisse avoir protégé les premiers pas de saint Martin, son entreprise était généralement odieuse à l'épiscopat des Gaules, ennemi des innovations asiatiques. Déjà, dans le quatrième siècle, il avait fait descendre de sa colonne un nouveau Siméon, un homme d'origine barbare, nommé Wulfalaik (1)

(1) Greg. Tur.

qui essayait de renouveler en nos humides climats, des merveilles à peine vraisemblables sous le soleil de la Syrie ou de l'Égypte. Apporté dans les Gaules par le soldat Pannonien, le monachisme fut reçu comme le sont toutes les tentatives nouvelles ; le mécontentement des évêques ne connut plus de mesure, lorsque le cri public porta le solitaire au siège de Tours.

L'exemple était dangereux, la brigue électorale ordinaire n'avait eu aucune part à ce choix, c'était le résultat d'une sorte de conspiration publique. Saint Martin habitait toujours son monastère et n'en sortait jamais ; le tirer de sa retraite n'était pas aisé. Pour en venir à bout, un homme nommé Ruricius se jeta à ses genoux, pour le supplier de venir guérir sa femme qu'il disait très malade. Martin se rendit à sa prière. Aussitôt une population nombreuse qui s'était tenue en embuscade sur la route, se saisit du saint abbé et l'emmena en triomphe à Tours, où une foule innombrable était accourue, même des villes voisines. Un cri unanime le portait à l'épiscopat ; quelques personnes en petit nombre, parmi lesquelles des évêques (1), s'y opposèrent et eurent, d'après l'expression de saint Sulpice Sévère, l'impiété de lui reprocher une mine basse, une chevelure négligée, des vêtements sales et vulgaires. Le peuple se moqua de leurs reproches

(1) « Pauci tamen et nonnulli ex episcopis impiè repugnabant. »

et les tourna en éloges. La confusion des évêques aristocratiques reçut un échec plus grave soit du hasard, soit de la malice des clercs. N'ayant pu percer la foule, un des assistants prit le psautier et lut à livre ouvert un passage du psaume huitième : « Vous avez tiré la louange de la bouche des enfants, à cause de vos ennemis, vous détruirez l'ennemi et le défenseur. » Or le principal adversaire de Martin était un prélat, nommé Defensor. A ce nom, il s'éleva un grand cri dans l'assemblée, et « la démente des évêques, dit saint Sulpice, fut déjouée par le peuple » (1). Saint Martin ne changea rien à ses habitudes; toujours humble et pauvre, il n'en fut pas moins rempli de grace et d'autorité (2), mais le concours attiré par ses vertus importunait sa modestie. La vie monastique, son premier amour, l'attirait toujours puissamment; il bâtit un nouveau monastère à deux milles de la ville de Tours : c'est la célèbre abbaye de Marmoutiers. Là, selon la coutume encore conservée en Touraine, d'étroites habitations furent pratiquées dans le creux des rochers, et la sévère Thébaidé d'Egypte se vit transportée sur les bords rians et tout français de la Loire.

Appelé par l'empereur Maxime, l'évêque de Tours

(1) « A populo hæc illorum irrisa dementia est. » Sulp. Sev.

(2) « Plenus auctoritatis et gratiæ. » Sulp. Sev.

se conduisit dans cette cour éphémère avec l'humilité d'un serviteur du Christ et une sorte de fierté plébéienne. A la table de Maxime, assis sur un petit siège, il ne passa point, selon l'usage, sa coupe à l'empereur, mais la tendit à un de ses prêtres comme au plus digne.

Il y avait un peu de rudesse dans cette simplicité. Saint Martin eut bientôt une occasion meilleure de montrer son courage, son humanité et la rectitude de sa raison. Déjà il en avait donné une preuve d'autant plus forte qu'elle heurtait les mœurs et les habitudes de son temps. Saint Martin attaquait toutes les superstitions à la fois. D'une main, il tenait la hache pour abattre les bois sacrés; de l'autre, il ouvrait une tombe vénérée à tort par quelques chrétiens, déchirait le voile qui couvrait de prétendues reliques, et, dans l'objet d'un culte aveugle, il découvrit à tous les yeux le cadavre d'un voleur de grand chemin. Un évêque aristocratique, eût-il été Chrysostôme ou Ambroise, n'aurait pu hasarder ce coup hardi. Martin était du peuple et gouvernait les masses au gré d'une rude éloquence et d'un robuste bon sens. Les fleurs de la plus suave éloquence semées par une bouche d'or, n'auraient point égalé la parole militaire du vieillard de Sabare devenu un saint évêque. Aussi, lorsque Maxime voulut le forcer à communiquer avec deux prélats espagnols, deux précurseurs de l'inquisi-

tion, qui venaient à Trèves solliciter l'empereur d'envoyer des tribuns en Espagne pour ôter la vie et les biens aux priscillianistes et à d'autres hérétiques, saint Martin brava la volonté de Maxime et se rendit à Trèves pour empêcher que le droit de vie et de mort fut donné aux tribuns impériaux. Le tyran se mit en fureur, mais sans faire trembler le saint qui ne consentit à communiquer avec les deux espagnols qu'après avoir exigé et obtenu la révocation de ces ordres sanguinaires.

Martin s'endormit enfin dans le Seigneur, plein d'œuvres et de jours. Jamais héros, jamais poète ne surpassa la renommée de cet homme singulier. Nommer saint Martin, c'est nommer la vie monastique elle-même du Rhin à la Meuse, de la Meuse au Rhône. Les monastères se placèrent en foule sous son invocation, et même, peu de temps après sa mort, les moindres circonstances de sa vie devinrent un objet de vive et insatiable curiosité. Je le répète ; la vie des pères de l'église les plus illustres n'approche point d'une si éminente popularité. Sulpice Sévère, son élève, raconte qu'un vaste cercle d'auditeurs se formait toujours pour entendre son histoire, et parmi eux l'on voyait des prêtres, des moines, même des sénateurs et des consuls.

- Tel était encore saint Césaire d'Arles, né pauvre comme saint Martin, et comme lui élevé à l'épisco-

pat malgré une opposition nombreuse et surtout malgré lui-même. Le premier de ces exemples peut nous suffire. Il doit être considéré comme le type d'une situation souvent renouvelée.

Ainsi le solitaire Pannonien qui s'était vu élire en dépit de l'épiscopat provincial, n'avait jamais été complètement accepté par le corps des évêques. Devenu l'apôtre de la France, le but des pèlerinages, l'oracle des rois, il reçut amplement après sa mort la sanction obstinément refusée pendant sa vie; toutefois, ces exemples n'étaient que des accidents, comme on voit dans les états les plus aristocratiques, quelques individus sortis de la foule, sans que leur grandeur individuelle constate l'émancipation des classes dont naguère ils faisaient partie. Une barrière sinon infranchissable, du moins très escarpée, sépara longtemps l'évêque et le moine, le moine et le prêtre, c'est à dire le moine et le prêtre plébéiens, destinés à se consumer pendant de longues nuits et de longs jours sur les derniers degrés du temple. Des précautions furent même prises par les évêques contre la présence des prêtres dans les conciles; leur nombre fut restreint autant que possible; les évêques ne montraient aucun empressement à les ordonner. Nous avons vu combien ils étaient peu nombreux à Rome au cinquième siècle (1). Quel-

(1) Guizot, Cours d'Histoire, T. I, p. 106.

quefois la vertu, la doctrine, l'éclat de la renommée, ne suffisaient point pour élever le plébéen aux honneurs suprêmes du sacerdoce. Cette situation est souvent traduite dans les légendes et les chroniques par l'humilité personnelle, par une sainte honte des dangers de l'épiscopat ; mais lorsqu'on retrouve à chaque pas, des traces d'une irritation extrême, d'un ressentiment profond, il n'est pas toujours aisé d'interpréter doucement un tel langage.

L'opposition du presbytériat plébéen avait aussi ses écrivains polémiques. Le livre de Salvien, intitulé : *du Gouvernement de Dieu*, ne nous semble pas avoir été caractérisé avec justesse, par les historiens qui tous y ont puisé à pleines mains. L'ordre de la Providence, ses décrets, ses châtiments, n'en constituent pas le sujet, et n'ont rien qui soit particulier au génie de Salvien ou au dessein de son ouvrage. La tendance des esprits élevés vers la généralisation des idées, et surtout leur foi dans la volonté de Dieu n'est point à cette époque le signe d'un écrivain ou d'un livre, c'est le cachet de tout ce qui a été écrit dans cette première phase du christianisme, et même longtemps après. Toutes les chroniques, presque sans exception, commencent à la création du monde ; si un enchaînement providentiel n'y est pas suivi avec art, du moins l'y trouve-t-on pieusement et noblement tenté. Sulpice Sévère,

Paul Orose, d'autres encore, sont dans la voie de Salvien. La Providence et ses décrets n'occupent que le commencement de son livre et en forment les protégomènes. L'œuvre de Salvien n'est pas foncièrement un traité de religion ou de morale; c'est un pamphlet politique. Gaulois, prêtre et plébéen, il attaque cette société de patriciens et d'évêques, ce reste encore vivant de l'ancienne Rome. Il en fait un tableau hideux. Lui aussi traîne dans la fange ses plus nobles souvenirs, ses gloires les moins contestées; il reprend contre l'aristocratie de son temps l'opposition du christianisme naissant à l'oligarchie sénatoriale. Comme Tertullien, comme Justin, il insulte à cet esprit romain qui du sénat païen avait passé au sénat épiscopal; ce n'est pas un Gallo-Romain adorant l'ombre du Capitole, projetée sur les arènes de Nîmes et sur les temples de Trèves; c'est une sorte de druide chrétien qui se rappelle ou qui devine qu'un sang germanique coule aussi dans ses veines gauloises. Plein de fiel contre l'univers romain, dont la croix elle-même ne lui cache point l'éclat odieux, il reprend la torche mal éteinte de Brennus, et au nom de Dieu, au nom de la Providence, au nom du Christ, hâtant, échevelé, ivre de haine, il monte au faite des églises, et là, d'une voix tonnante, il appelle les Barbares.

Rien ne l'arrête, rien, pas même l'arianisme,

dont les Goths sont infectés. La passion politique l'emporte sur la ferveur religieuse, tant il est vrai que la politique est l'ame de ces pages terribles. A en croire Salvien, « c'est aux Barbares seuls
 « qu'on peut encore se confier : Dieu les a mar-
 « qués de son sceau; ils grandissent et Rome
 « tombe! Saül maudit et déchu, voilà Rome! Da-
 « vid béni et triomphant, voilà les Barbares! Quelle
 « différence de leurs mœurs à celles des Romains!
 « d'un côté, quelle impudicité monstrueuse, de
 « l'autre, quel respect pour la foi conjugale,
 « quel éloignement de tout désordre et de tous
 « vices. Ils sont hérétiques, dites-vous, mais ils ne
 « le savent pas, car ils sont tellement convaincus
 « de leur orthodoxie qu'ils nous flétrissent nous-
 « mêmes de ce titre infamant. Ce qu'ils sont pour
 nous, nous le sommes pour eux. » Salvien fait plus. Il se sert même d'un argument bien singulier dans un prêtre et dans un prêtre du cinquième siècle, il excuse les hérétiques sur leur intention (1).
 « Notre culte est le véritable; mais ils regardent leur

(1) « Nos eos injuriam divinæ generationi facere certi sumus, quod minorem patre filium dicant. Illi nos injuriosos patri existimant quia æquales esse credamus. Veritas apud nos est, sed illi apud se esse præsumunt. Honor Dei apud nos est, sed illi hoc arbitrantur honorem divinitatis esse quod credunt. Inofficiosi sunt, sed illis hoc est summum religionis officium. Impii sunt, sed hoc veram putant esse pietatem. Errant ergo, sed bono animo errant, non odio, sed affectu Dei honorare se Dominum atque amare credentes. Quamvis non habeant rectam fidem, illi tamen hoc perfec-

« croyance comme le culte de la Divinité. Ils ignorent les devoirs de la vie chrétienne, mais c'est en cela qu'ils font consister le premier devoir de la religion. Ils sont impies, mais ils pensent pratiquer ainsi la piété véritable. Ils se trompent donc, mais *c'est de bonne foi*. Les Barbares pratiquent ce qu'ils croient bon, et les chrétiens ce qu'ils savent être mauvais. Et c'est par un jugement équitable que la patience de Dieu les supporte, pendant qu'elle nous châtie avec rigueur, car on peut jusqu'à un certain point excuser l'ignorance, mais le mépris ne mérite pas de pardon. »

Que devient ici le péché originel, que devient la grace ? Mais la doctrine de saint Augustin rencontra plus d'un adversaire dans le clergé, et d'ailleurs, répétons-le, la question théologique est entièrement subordonnée par Salvien à la situation

tam Dei estimant caritatem. Qualiter pro hoc ipso falsæ opinionis errore in die iudicii puniendi sint nullus potest scire nisi iudex. Interim idcirco eis, ut reor, patientiam Deus commodat, quia videt eos, et si non recte credere, affectu tamen piæ opinionis errare : maximè cum sciat eos ea facere quæ nesciunt, nostros autem negligere quod credunt : ac per hoc illos magistrorum peccare vitio, nostros suo : illos ignorantes, nostros scientes : illos id facere quod putent rectum, nostros quod sciant esse perversum. Et idè justo iudicio illos patientia Dei sustinet, et nos animadversione castigat : quia ignosci aliquatenus ignorantix potest, contemptus veniam non meretur. Sic enim scriptum est : *Servus qui nescit voluntatem domini sui, et non facit eam, vapulabit paucis ; qui autem scit. »*

politique. En général, les simples prêtres, les solitaires, étaient presque tous favorables aux Barbares. Odoacre, allant en Italie, visita saint Séverin, fameux solitaire, qui demeurait sur le Danube près de Vienne (1). Sa cellule était si basse qu'Odoacre, qui était un jeune homme de grande taille, se baissa pour ne pas toucher au toit. Le saint lui annonça sa gloire future et lui dit : « Pars pour l'Italie, tu es
« couvert maintenant de la peau des bêtes sauvages,
« mais tu ne la porteras pas longtemps. »

Salvien bravait les évêques. Voici sur quel ton il écrivit à l'un d'entre eux, homme de race sénatoriale.

« A Euchèr, évêque, Salvien. — Ursicin, votre
« élève, est venu dernièrement me présenter vos
« salutations. S'il n'avait pas de mission, je loue sa
« prudence, sans approuver son mensonge ; si vous
« lui aviez intimé vos ordres, je trouve étonnant
« que vous ayez mieux aimé m'envoyer vos amitiés
« que de m'écrire, c'est à dire de donner de vos
« nouvelles par un esclave plutôt que par vous-
« même. Je vous en fais donc un reproche, et je
« désire que vous vous en corrigiez, si toutefois il
« y a là de la négligence et non pas de la vanité.
« L'arrogance devient pour l'ordinaire la compagne
« des nouvelles dignités ; à dire vrai, l'on ne doit
« point soupçonner en vous un défaut si général,

(1) Vita S. Sever. Noric. ap. Boll. 8 jan.

« tant est grande votre douceur aussi bien que
« votre bonté. Donc, je ne cesse de désirer, même
« à présent, que vous répondiez à la vieille estime
« que je vous ai vouée, afin que, si vous vous êtes
« écarté de vos manières envers certaines per-
« sonnes, on n'attribue point cet oubli à votre nou-
« veau grade.

« Le nombre des fidèles s'est augmenté, » dit
Salvien (1), « mais la foi s'est affaiblie; les fils
« vont croissant et la mère est malade. Par votre
« fécondité, ô Eglise! vous vous êtes trouvée plus
« débile; on vous a vue déchoir dans vos progrès
« et perdre quelque chose de vos premières forces.
« Vous avez répandu par tout l'univers les mem-
« bres du corps religieux, membres sans vigueur,
« vous êtes devenue opulente par la foule des
« croyants, et pauvre par la foi; aussi riche en
« multitude qu'indigente en dévotion, immense
« dans le corps, étroite dans l'esprit, grande au
« dehors, et petite en vous-même, croissant par un
« prodige inconcevable, et décroissant en même
« temps. Personne n'est donc en sûreté, excepté
« les grands; nul n'est à l'abri de ces dévastations
« et de ce brigandage universel, si ce n'est peut-être
« ceux qui ressemblent aux voleurs eux-mêmes;
« bien plus, la chose en est venue à cet excès de
« désordre, qu'à moins d'être méchant, on ne peut

(1) Dans son livre *Du Gouvernement de Dieu*.

« espérer de sûreté. Au milieu de tant d'injustes
« persécuteurs, il est peut-être des hommes qui dé-
« fendent les gens de bien contre cette dépréda-
« tion et qui, suivant l'Ecriture, arrachent l'indi-
« gent et le pauvre de la main du pécheur. Mais il
« n'en est pas un qui fasse le bien, non, presque
« pas un seul. Où est celui qui prête secours aux
« opprimés et aux souffrants, lorsque *les prêtres*
« *même du Seigneur n'osent pas résister à la vio-*
« *lence des persécuteurs?* »

Enfin, pour achever et compléter sa pensée, après un tableau hideux de la misère du peuple, il montre les esclaves, les citoyens et jusqu'aux fils de famille, préférant à un tel état de choses la fuite chez les Barbares, et trouvant parmi les Germains et les Goths la sécurité que leur refuse la patrie. Salvien n'était pas seul à penser ainsi; la popularité de son livre s'explique par le grand nombre des sympathies qu'il rencontrait. Le bas clergé, las du joug des évêques gallo-romains, souhaitait les Barbares qui trouvèrent en arrivant un point d'appui dans cette société mixte, déjà à moitié barbare comme eux, société aussi peu romaine que les phanariotes de Stamboul ne sont Européens. Les Goths et les Bourguignons sympathisaient peu avec le parti aristocratique, seul représentant véritable de la vie romaine. Ce parti était d'ailleurs presque entièrement orthodoxe. Quelques

restes de paganisme s'y laissaient encore apercevoir; mais de toutes les confessions de foi, le symbole arien était celui dont l'épiscopat se sentait le plus éloigné. L'arianisme des Goths, jugé avec tant de bienveillance par le prêtre Salvien, était odieux aux évêques. Toutefois, ils comprenaient comme le peuple, que Rome ne pouvait plus sauver les provinces. La Gaule abandonnée n'avait plus d'espoir que dans elle-même; son salut devait venir du dehors. Ainsi pensait la caste épiscopale, à la tête de laquelle se trouvait saint Remi, évêque de Reims, supérieur à ses collègues et même à ses contemporains. Nous avons vu son élection aristocratique. A l'urbanité, aux grâces du patricien, saint Remi réunissait la doctrine, la sainteté de l'évêque. La douce gaité de son visage annonçait la pureté de son âme (1), la dignité de ses traits, la majesté de sa démarche, inspiraient la vénération. Il était à la fois patriote, négociateur et quelque peu rhéteur, car son esprit était fin et son langage recherché.

Nous avons une lettre de compliments écrite par Sidoine Apollinaire à saint Remi; il semble que le prélat poète ne voie dans l'évêque de Reims qu'un bel esprit comme lui, mais Remi n'était pas Sidoine. La petite vanité des lettres ne suffisait pas à son ambition, un grand dessein occupait cette in-

(1) Flodoard.

telligence prompt, nette et décidée dans l'action, quoique sophistique dans le langage. Il aperçut, parmi les peuplades aux longs cheveux, aux lourdes frامées, des hommes qui adoraient encore les dieux. Le paganisme devait succomber là où l'hérésie résistait encore; il le comprit. A sa voix, le Sicambre toucha la terre des Gaules, et la France fut annoncée au monde.

FIN DU TROISIÈME LIVRE.

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

LIVRE IV.

376 – 584.

www.libtool.com.cn

LIVRE IV.

I

**LES GOTHES ET LES FRANCS. — DIFFÉRENCE FONDAMENTALE
ENTRE CES DEUX PEUPLES. — CARACTÈRE PROBLÉMATIQUE
D'ULFILAS. — IL LIVRE LES GOTHES AU GÉNIE DE L'EMPIRE.
— LES GOTHES COPISTES DE ROME. — ORIGINALITÉ DES
FRANCS. — THÉODORIC ET CLOVIS.**

De tant de tribus jetées par l'invasion asiatique sur la terre d'Europe, seuls les Goths et les Francs y imprimèrent une trace profonde; seuls ils méritèrent le nom de peuple. Ils l'emportèrent sur les peuplades rivales par tout ce qui fait vivre dans la mémoire des hommes : la gloire, le pouvoir et la durée. Les Goths et surtout les Francs n'ont

point été absorbés dans les nations conquises; leur élément primitif n'a jamais disparu dans les innombrables transformations où l'œil même de l'érudit peut à peine reconnaître un point de départ. La marque indélébile de leur passage se retrouve non seulement sur la pierre des monuments ou dans la lettre des lois, mais au front des races humaines (1). Qu'on ne s'attende pas toutefois à des recherches physiologiques. Trop souvent les faits ont été emprisonnés dans le cercle inflexible de la prédestination; trop souvent surtout, d'inhabiles imitateurs ont compromis les maîtres en poussant une hyperbole désespérante jusqu'au jansénisme de l'histoire. Telle n'est pas notre croyance. Nous nous occuperons moins des races que de la race. Les origines de la royauté; voilà notre objet. Les annales comparées des Goths et des Francs suffiront. Conduits par leurs croyances, par leurs passions et surtout par leurs rois, ces deux peuples ne se sont pas engagés dans la même route; ils se sont partagé le monde romain, mais sans le posséder au même titre; car tous deux, quoique barbares, eurent la noble ambition de légitimer leur conquête: l'un s'appuya sur le passé, l'autre s'abandonna à l'ave-

(1) Ayant considéré les Goths et les Francs non d'une manière absolue, comme peuples, mais d'un point de vue relatif, comme types de deux civilisations et de deux royautés, nous n'avons point examiné les autres rameaux de l'arbre Gothique, tels que Bourguignons, Suèves, etc.

nir. Le Goth fut le copiste, l'imitateur, le courtisan des vaincus; le Franc se contenta de régner par la victoire. Le Goth s'agenouilla devant l'idole de Rome, le Franc campa au bas de son piédestal sans lever les yeux sur elle, ne voulant ni la maudire ni l'adorer. Devenu maître de la Gaule méridionale, de l'Italie et de l'Espagne, le Goth n'eut d'autre sollicitude que de conserver l'Empire avec ses coutumes, sa législation et son protocole; le Franc apporta ses propres codes au milieu des Gaules, et les mit en regard de la loi romaine. La fusion s'opéra plus tard, et même ne se fit pas trop attendre; elle s'accomplit non par les édits ou le glaive, mais par l'exemple et le temps. Des deux côtés, le résultat fut logique : le Goth, affublé de la toge romaine, perdit sous ce costume étranger le souvenir de ses mœurs et le sens de l'hérédité royale; le Franc, par un procédé contraire, implanta dans les Gaules la royauté héréditaire, seul remède aux maux de l'anarchie élective. Qu'on mesure l'efficacité de leurs maximes à la durée de leur domination. Cette durée ne fut point l'effet du hasard, mais la conséquence immédiate et nécessaire de leur politique. Nous tâcherons d'en déduire les preuves.

Les Goths s'étaient constamment avoués inférieurs aux Romains; souvent ils les avaient vaincus; deux fois même, ils avaient porté leurs

www.libtool.com.cn
mains sur Rome, mais toujours à titre de sacrilège. Jusque dans l'ivresse du triomphe, un respect secret mais invincible, mêla quelque remords à leur joie. Vainement depuis, ils s'efforcèrent de secouer ces anciennes chaînes, la marque leur en resta gravée. Le sang qui rougit leurs bras rendit ces stigmates plus visibles encore. Rome terrassée par les Goths ne fut jamais qu'une reine violée par des esclaves. Elle sut commander à ses vainqueurs : affranchis par le fer, ils ne le furent jamais par la pensée. D'autant plus barbares qu'ils affectaient de ne plus l'être, ils subirent le joug moral de Rome; et soit influence de la secte arienne, soit mélange d'une barbarie native et d'une culture d'esprit mal comprise et mal ordonnée, ils ne s'adjugèrent jamais qu'une victoire matérielle. Toujours ils se sentirent petits et chétifs au milieu même des ruines qu'ils avaient faites. Tantôt sujets de l'empire, tantôt ses ennemis, ils avaient puisé dans ce commerce inquiet et précaire, moins encore le dédain de sa décrépitude présente que l'admiration de sa splendeur passée.

Atharic poussa un cri de surprise à la vue de Constantinople(1), et l'écho de ce cri retentit dans le cœur du grand Alaric lui-même lorsqu'il mit le siège devant Rome; frappé de crainte, il n'osa

(1) Zos. Hist. IV, 34,

occuper l'antique capitale du monde; il se contenta de lui donner ce que l'empire et lui méprisaient le plus : Un empereur romain. « O Rome, disait le petit-fils d'Alaric, « le seul péché de notre aïeul, « le seul nuage qui obscurcisse sa gloire, c'est d'avoir osé te prendre (1). »

Déjà sous Auguste, Horace avait chanté les Gètes, nom latin des Goths; il avait décrit leurs chariots, qu'il appelle des maisons vagues, roulant au milieu de plaines sans limites, cultivées par des mains libres; l'instinct nomade de ces tribus ne lui avait point échappé. Passé un an, dit-il, la culture d'un même terrain leur déplait (2). Issus de la famille asiatique du Caucase, les Goths vivaient en deçà du Danube, sur les Palus Méotides. L'empire les connaissait bien, mais ils connaissaient encore mieux l'empire. Ils précédèrent tous les peuples asiatiques sur son territoire, et de bonne heure ils furent mêlés à ses destinées. Ils

- (1) « Testor, Roma, tuum nobis venerabile numen....
Me pacem servare tibi, vel velle abolere
Quæ noster peccavit avus, quem fuscet id unum
Quod te Roma capit. » Sidon. Avit. Panegyr.

- (2) « *Campestres melius Scythæ*
Quorum plaustra vagas rite trahunt domos,
Vivunt, et rigidi Getae:
Immutata quibus jugera liberas
Fruges et Cicerem ferunt:
Nec cultura placet longior annua. » Carm. III, 24.

avaient paru sur la frontière romaine dès le siècle des Antonins. Défaits par Caracalla, payés par Alexandre Sévère, ils montèrent au pouvoir avec Maximin, puis après cet essai, du Capitole ils redescendirent en rase campagne et tinrent tête à sept empereurs (1). Claude II, par quelques victoires passagères, acquit le surnom de Gothique, mieux mérité par Aurélien, qui rejeta les Goths au delà du Danube; leur audace avait franchi cette barrière. Limités par le fleuve, ils n'en furent pas moins la plus puissante des peuplades barbares; toutefois ils n'attentèrent point immédiatement à la paix du monde. Traités par Dioclétien, Constantin, Constantius et Julien, en alliés ou plutôt en tributaires, ils se formèrent dans cet intervalle à la connaissance, à l'usage, à l'admiration des mœurs romaines. Longtemps ils purent se maintenir sur la rive orientale du Danube; quelques tribus ennemies furent aisément vaincues, mais les Huns étaient plus redoutables. A l'approche de cette horde si terrible même aux barbares, les Goths demandèrent à Valens le libre passage du Danube et un asyle dans la Thrace; ils parurent en suppliants sur la rive gauche de l'Ister, ils promirent à l'empereur une fidélité sans bornes; enfin, ils acceptèrent du maître non seulement le vivre et l'abri, mais la foi.

(1) Balbin, Gordien, Philippe, Gallus, Valerien et Gallien.

Ulfilas conduisait la députation, il avait le caractère d'évêque, car les Goths étaient en partie chrétiens. Dans leurs relations indépendantes et souvent victorieuses avec Rome, ils avaient conquis l'orthodoxie. La faim leur donna l'arianisme. Ils devinrent ariens, parce que Valens était arien; ils reçurent l'hérésie non pour croire, mais pour vivre. Un instinct désintéressé, une volonté libre n'avait pu dicter ce choix. Sans compter qu'une tribu guerrière ne pouvait se prêter de gaité de cœur à toutes ces évolutions de la conscience, l'esprit même de l'arianisme combat une telle hypothèse. Formule philosophique bien plus que symbole religieux, cette hérésie ne devait avoir aucun attrait pour des Barbares. Il est, au reste, assez difficile de deviner quel était alors l'état de la civilisation de la nation gothique. Sans nul doute, les Goths étaient illettrés, puisque l'invention des caractères d'écriture parmi eux date, selon quelques auteurs, de cette époque; dans tous les cas, l'emploi des caractères runiques fût-il antérieur, ils ne constitueraient qu'un alphabet très imparfait; mais si les Goths n'avaient pas la réalité du savoir, ils en eurent de bonne heure la prétention et la poussèrent bien loin. Jornandès (1) raconte sérieusement qu'au temps où Sylla gouvernait

(1) Jornandes seu Jordanus apud Muratori Rer. Ital. Script. T. I^{er}. p. 98.

les Romains, un roi des Goths, nommé Boroïsta, surnommé Ceneus, avait enseigné à son peuple la philosophie, la rhétorique, la logique et l'astronomie. « Quelle force, ajoute-t-il naïvement, avait la volonté de ces braves ! pour peu que la guerre leur laissât quatre jours de loisir, ils s'imprégnaient des doctrines philosophiques ; l'un explorait la position du ciel ; l'autre la nature des fruits et des végétaux ; celui-ci les phases de la lune et les travaux du soleil. » Les soldats d'Alaric ne se doutaient pas alors de tous les mérites que leur attribuerait plus tard le bon évêque de Crémone ; mais si de pareilles idées étaient un peu trop avancées pour eux, elles n'avaient rien qui étonnât Ulfilas, seulement la rhétorique et la philosophie l'auraient moins occupé que la politique, et, dans *ses quatre jours de loisir*, ce n'est pas aux astres qu'il aurait songé. L'évêque Ulfilas fut le véritable chef des Goths dans leur négociation avec Valens. Autant qu'on peut apprécier une conduite d'homme à une telle distance et à travers de si épaisses ténèbres, Ulfilas vendit les Goths à l'empire, ou, pour en parler avec plus de modération, il seconda un plan qui tendait à priver ce peuple de sa nationalité, afin d'en faire un instrument plus docile ou un auxiliaire moins dangereux. Il prit deux moyens également puissants : d'abord, l'adoption de l'arianisme, profession de foi officielle qui associait les Goths au principe religieux du gou-

vernement et prévenait leur mélange avec la masse de la population, alors presque tout entière païenne ou orthodoxe. Le second moyen, méconnu ou mal interprété par les historiens, fut l'abolition de la royauté, ou pour mieux dire l'anéantissement de sa sanction religieuse. En traduisant la Bible, il supprima entièrement le Livre des Rois; il donna à cette omission singulière un motif spécieux qui trompe la postérité depuis quinze cents ans. On répète qu'Ulfilas omit le Livre des Rois pour modérer l'ardeur d'un peuple trop porté à la violence et au carnage; mais, quoiqu'il suffise d'entrer profondément dans le sens intime de cette parole du grec Philostorge pour y trouver une cause d'énervement plus encore qu'un moyen de civilisation, l'intention d'Ulfilas cesse d'être douteuse lorsqu'on considère que dans la fameuse traduction des Evangiles, conservée jusqu'à nos jours comme le plus vieux monument des langues modernes, Ulfilas ne s'est jamais servi du mot *Koning* (roi) pour traduire le *Basileos* grec et le *Rex* latin, et qu'il a constamment employé le mot *Thiudan* (1), qui exprime le commandement avec moins de précision. Ce rapprochement, qui ne

(1) *Thiudan* vient de *thiud* (peuple) et de *thiudanon* (commander le peuple). Voyez Grimm *Deutsche Rechts-Alterthümer*, p. 229. « Es-tu le thiudan des juifs ? » dit Pilate à Jésus-Christ, dans l'évangile d'Ulfilas. M. Græter (*Othina et Teutona*. Bres-

peut être l'œuvre du hasard et dont chaque membre isolé n'aurait que peu de valeur, nous semble jeter un très grand jour sur la politique d'Ulfilas; ici, le doute peut remplacer la certitude. Peut-être y aurait-il un tort réel à condamner, sur des indices problématiques, une mémoire respectée; mais ces conjectures impliquent-elles une condamnation véritable? En livrant des barbares aux Romains, Ulfilas a cru suivre la route de la civilisation. Cap-padocien d'origine, par conséquent étranger à la nationalité des Goths, Ulfilas a voulu puiser une régénération salubre aux sources de la loi romaine, penchant naturel et invincible des peuples gothiques. A-t-il été guidé par un vil calcul ou entraîné par une noble illusion? Mystère inexplic-

lau, 1812, p. 151), en conclut que le titre de koning n'était point connu avant le quatrième ou le cinquième siècle; il pousse même l'esprit de système jusqu'à le faire introduire en Europe par les Huns, comme une dérivation du mot khan, puisé d'ailleurs à la même source; et ce qui est plus extraordinaire, il attribue à notre Clovis, l'idée d'avoir substitué le king ou kong au thiudan; mais toute sa dialectique ne peut empêcher que sur le témoignage de l'Inglinga-Saga, le titre de kong n'ait été usité au moins dès le second siècle, et ne soit certainement antérieur. C'est donc volontairement qu'Ulfilas s'est servi du mot thiudan dans le même esprit qui lui avait fait arracher de la Bible le livre des rois tout entier. M. Waitz, dans un ouvrage récent sur Ulfilas, a prouvé, par un manuscrit du quatrième siècle, que cet évêque était un déiste (V. Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, T. II, p. 306). Le caractère plus politique que religieux d'Ulfilas ne saurait être l'objet d'un doute.

cable du cœur de l'homme, mais plus curieux que la vue matérielle des monuments créés par son intelligence. Lorsqu'à l'ombre des pins séculaires d'Upsala, les yeux tombent sur les caractères de pourpre, moins effacés par le temps qu'écrasés sous une lourde couverture d'argent massif, on se sent saisi par deux curiosités à la fois : quel est cet idiôme, première forme de nos divers langages ? quelle fut surtout la pensée perfide ou bienfaisante qui fixa des sons vagues encore, pour enseigner à un peuple de guerriers la civilisation et la paix ?

Les Goths étaient partagés en deux tribus principales gouvernées, l'une (les Visigoths) habituellement par la race des Balthes ; l'autre (les Ostrogoths) par la famille des Amales, mêlée depuis Constantin aux affaires de l'empire. La race vestrogothique perdit de bonne heure le sens de l'hérédité royale. Les Ostrogoths n'avaient pu obtenir la permission de franchir le Danube ; ils étaient restés en deçà du fleuve romain ; aussi l'hérédité royale s'est-elle conservée intacte parmi eux jusqu'au moment où Théodoric amena la famille des Amales en Grèce et en Italie. C'est une loi invariable dans l'histoire des peuples asiatiques ; nous la verrons se reproduire parmi les Lombards.

Admis sur l'autre rive du Danube, les Visigoths

ne se bornèrent pas à l'adoption d'une foi nouvelle. Pour se faire recevoir sur le territoire de l'empire, ils donnèrent leurs enfants en ôtage, et par un trait de caractère qui réunit ce qu'il y a de plus noble et de plus abject, ils livrèrent leurs filles pour garder leurs armes. L'iniquité des empereurs donna bientôt de l'emploi à ces armes si bien conservées; les Goths coururent à la liberté et la ressaisirent, mais après avoir passé par toutes les horreurs de la servitude. Le Goth, dans cette période avait appris à endurer la rapacité et les caprices de ses maîtres, et on sait ce qu'étaient les caprices des Romains. Il n'y eut point de maux, point d'opprobre épargné à cette race malheureuse, elle supporta tout, depuis la faim jusqu'à la prostitution (1). On lui avait promis du blé, de la chair de bœuf ou d'agneau; la concussion des fournisseurs leur jeta du chien et des cadavres. Le général romain avait invité le roi Fritiguern à un festin pour le tuer avec ses capitaines qui s'échappèrent en se faisant passage à la pointe de leurs épées. La rébellion des Goths fut le résultat évident d'une nécessité matérielle et non l'effet d'un noble besoin; Jornandès en a fait l'aveu (2); ils avaient engagé leur liberté, vendu leurs filles pour quelques me-

(1) Am. Marc. Lib. XXXI, cap. XXVI.

(2) Jor. XXVI, Script. Rer. It. I, 204.

sures de froment, pour quelques livres de viande ; mais cette pâture leur fut déniée, et dès lors ils prirent les armes. Les usages de Rome ne leur répugnaient pas ; ils les respectaient ; ils les avaient même adoptés en partie ; ils prétendaient surtout avoir atteint tous les raffinements de la civilisation romaine. L'esprit ne fut ni blessé ni révolté, mais la chair cria. Ce jour, dit encore Jornandès (1), fit perdre la faim aux Goths, et aux Romains la sécurité. La vengeance fut égale à l'injure. Après la prise de Rome par Alaric, son beau-frère Ataulphe, en le remplaçant, crut devoir donner une sanction à son titre de roi. Il reçut l'investiture impériale. La royauté gothique se ressentit toujours de cette origine. La pensée d'Ataulphe fut plus hardie encore que le bras d'Alaric ; il voulut que le monde portât désormais le nom de Gothie (2) ; mais le génie de Rome, sous les traits de Placidie, vint arrêter son audace ; le roi des Goths ne fut plus qu'un maître de la milice romaine agenouillé devant une fille des Césars. Cet abaissement amoureux le perdit dans le cœur de ses guerriers ; ils crurent y voir la faiblesse d'un homme ; ils se trompaient, c'était la maladie d'un peuple : tout le peuple des Goths était épris de l'Empire, comme Ataulphe de la sœur de Théodose. Sigeric frappe

(1) Id. loco cit.

(2) Apud. P. Oros.

Ataulphe, il traîne à sa suite la belle Placidie ; mais l'image de Rome captive est plus forte que la volonté du Barbare ; à son tour il s'étonne, il hésite, il négocie ; à son tour, il tombe assassiné. Valia son successeur, poussé comme par une invincible nécessité, ne se pare de ses dépouilles que pour imiter son exemple. Enfin, maîtres de la plus grande partie du monde romain, les Goths ne songèrent plus qu'à remplacer les Césars. Ils avaient beau les avoir faits et défaits ; pareils au sculpteur qu'effrayait le Jupiter sorti de ses propres mains, ils étaient pénétrés d'une vénération servile et d'une horreur religieuse. La langue, la littérature même des Romains, les charmaient ; un roi visigoth, souverain absolu de la Gaule méridionale, bégayait à sa table les vers d'Horace et de Virgile ; la femme d'un de ses successeurs recevait des mains d'une noble Gauloise une coupe, ornée d'allusions poétiques (1). D'autres rois Goths ou Bourguignons se décoraient des grandes charges de la cour impériale. Gondiac le Burgonde, père de Gondebaud, était maître de la milice ; Sigismond son petit-fils, comte des largesses ; Théodoric, le futur roi d'Italie, recevait le consulat, ce souverain bien, cet honneur suprême en ce monde (2), comme on disait encore au sixième siècle.

(1) Sidon. Apollin.

(2) « Summum bonum primumque in mundo decas. » Jor. LVII.

Cette manie d'imitation passa bientôt des mœurs aux lois. La législation romaine conserva son autorité, et la tête des Goths se courba, non sous les prières des évêques, mais sous les vieilles formules d'Ulpien et de Gaius.

Euric avait réuni dans un recueil particulier les lois et les coutumes de sa nation ; ce code peu répandu ne nous est point parvenu ; mais les Goths furent longtemps gouvernés par le code appelé *Anien*, d'Anianus son rédacteur, ou *Breviarium Alaricianum*, du nom d'Alaric II, celui des rois de la Gaule qui en ordonna la rédaction. Ce *Breviarium* n'est pourtant, en grande partie, qu'une compilation du code Théodosien chargé de commentaires et d'extraits des plus anciens jurisconsultes romains (1). La législation des Bourguignons porte également une empreinte toute romaine ; la loi *Gombette*, code national, est remplie de dispositions empruntées au droit romain, et ce recueil retrouvé au seizième siècle par Cujas, publié sous le nom des Réponses de Papien n'est qu'une compilation semblable au *Breviarium*, et selon toute apparence, imité du code compulsé par Alaric.

Il ne faut pas oublier que Jornandès parle ainsi d'après Cassiodore, dont il n'est que l'abréviateur.

(1) On se borne à indiquer ici ce que MM. Guizot et Savigny ont si admirablement développé.

Ainsi, la nation gothique était devenue toute romaine, sinon dans ses mœurs réelles, du moins dans celles qu'elle prétendait avoir ; elle avait été façonnée à l'imitation par l'admiration et préparée à l'admiration par la servitude. En outre, l'arianisme lui avait donné une grande faculté de dogmatisme et d'abstraction, qui la rendait susceptible de s'identifier avec le mouvement général des esprits. Tour à tour esclaves et tyrans de Rome, les Goths avaient contracté dans ces coutumes si disparates, quelque chose de factice et d'impuisant. Ils s'étaient complu à fomentier, à envenimer la décadence de l'empire. Les derniers empereurs furent les créatures du Goth Ricimer ; le Burgonde Gondebaut fut Barbare pour les Romains, Romain pour les Barbares. Ils ne pouvaient venir en aide ni au présent ni à l'avenir et n'apportaient point au milieu d'un monde vieilli un élément fécond et nouveau ; épris de la décadence romaine, ils en étaient les soutiens et les continuateurs.

Tels n'étaient pas les Francs (1). Horace dans son

(1) Nous n'examinerons pas si les Francs n'étaient qu'une confédération de plusieurs peuplades. Quoique accréditée, cette opinion n'est pas la nôtre. Le scepticisme est permis lorsqu'on peut s'appuyer sur une grande autorité : celle de M. de Châteaubriand. Malgré quelques mots assez obscurs de Frédégaire (*Multi ejusdem gentis Francorum nomen assumpit*), l'illustre historien a raison de dire que c'est une *opinion sans preuve*. (Etudes. Analyse. Pre-

enthousiasme lyrique, nous montre César le front ceint de laurier, traînant au Capitole le féroce Sicambre (1). Cette victoire fut en effet le plus beau trophée d'Auguste. Plus tard, les Francs assistèrent aux dernières orgies de l'empire en témoins et non en complices, non à genoux la tête haute, avec fierté ou plutôt avec indifférence. Gardiens du palais, ils ne portaient point leurs regards dans l'intérieur de ses salles de marbre et ne prenaient part ni aux révolutions des eunuques ni aux clameurs des sectes théologiques. Appuyés sur leurs framées, ils attendaient. L'intervention des diverses tribus Franques dans les affaires de l'empire ne fut ni directe ni décisive, parce que restés païens, ils n'acquirent point l'influence politique dont le monopole n'appartenait alors qu'au choix de quelque hérésie triomphante ou à la ferme confession du symbole de Nicée.

Les relations des Francs avec l'empire Romain

mière race.) Une autre hypothèse d'un savant Danois, M. Finn-Magnussen, rattache les Francs aux Scandinaves.

- (1) « Concines majore poëta plectro
 Cæsarem, quandoque trahet feroces
 Per sacrum clivum, merita decorus
 Fronde, Sicambros :
 Quo nihil majus meliusve terris
 Fata donavere, bonique divi :
 Nec dabunt, quamvis redeant in aurum
 Tempora priscum »

Q. Hor. Flacci. Od. IV. IV, 2.

furent de deux natures. Jusqu'à la chute de Stillicon, Barbare qui seul avait su contenir des barbares, ils étaient tantôt décimés par les empereurs, tantôt achetés par traité, ou plus exactement, loués par contrat pour défendre le palais. Jamais ils ne subirent les affronts dont les Goths furent abreuvés, jamais leurs enfants ne peuplèrent les prostibules. Leurs rois ne traitèrent point dans l'esclavage le signe héréditaire de la royauté; mais ils le portèrent jusque dans l'amphithéâtre où Constantin les livra aux lions. Accueillis ou repoussés, frappés ou payés, ils ne formèrent longtemps qu'une peuplade vaillante au combat, vigilante à la garde de Rome et de Byzance, mais étrangère à ses dissensions politiques. Cependant, lorsque les Goths, les Vandales, les Huns, tombèrent sur l'empire, le rôle des Francs changea; Rome ne se contenta plus de solder leur courage, elle le courtisa, elle couvrit leurs chefs de toutes les dignités surannées du palais; elle les nomma ses auxiliaires. Ils acceptèrent ce rôle avec une loyauté candide. Ils jetèrent négligemment sur leurs sayons un lambeau de pourpre, et le défendirent comme un drapeau. Sans aimer l'empire ils lui restèrent fidèles. Mérobaudes ou Mérovée, roi des Francs, se laissa faire comte du palais (1) Un

(1) Peut-être aussi Consul, si en effet, il n'est pas différent d'un autre Mérobaudes son contemporain, dans lequel il faudrait alors

autre Mérovée, celui de notre histoire, suivit Aétius aux **champs Catalauniques**; tous deux défendirent l'empire bravement et sans arrière pensée. Seul parmi les Francs, Arbogaste intrigua comme un Grec du Bas-Empire ou comme un Goth auxiliaire; mais ses menées ne furent point approuvées dans sa tribu, deux chefs, ses compatriotes, se soulevèrent contre lui : Marcomire et Sunnon combattirent non l'empire, mais Arbogaste; c'était une guerre civile, une rivalité entre deux tribus (1); les peuplades Franques n'attaquèrent jamais l'empire, elles ne songèrent jamais à le renverser; leurs rébellions n'étaient que des émeutes passagères dont la cause était toujours dans quelque noble sentiment. Ainsi les Francs se révoltèrent contre Gratien parce qu'il voulait les confondre avec des recrues Scythes et Tartares. Encore vit-on le chef de la tribu rester fidèle à l'empereur, s'associer à sa détresse et mourir à ses côtés.

Les Francs ne furent donc ni ingrats ni perfides envers Rome, ils attendirent sa chute et ne remplacèrent que le néant. Voilà les principaux traits des deux peuples qui se partagèrent l'empire romain. Partis de deux points si différents, ils ne durent point appliquer à leurs conquêtes les mêmes reconnaître nos vieux Mérovées, chose plus vraisemblable que prouvée.

(1) *Regales*, vice-rois et non petits rois. Voir sur ce passage de Grégoire de Tours, nos *Prolégomènes*.

maximes; chacun d'eux à cette époque extraordinaire, fut représenté par un grand homme : Théodoric, Clovis. Théodoric réalisa la plus haute expression du génie des Goths, Clovis résuma dans sa personne les traits distinctifs du Sicambre. Tous deux agirent dans des circonstances analogues, et à peu près sur le même terrain. Des parties si semblables d'un vaste empire, l'Italie et la Gaule réunies jusqu'alors par le lien des mœurs et des lois, subirent une fortune bien diverse par la dissemblance profonde de leurs conquérants.

III.

THEODORIC.

Théodoric, fils de Théodemir était issu de la race des Amales restée royale parce qu'elle n'avait pu atteindre la terre de l'empire, où par le contact seul s'évanouissait la royauté. Elle était héréditaire dans cette famille depuis Gapt (1), per-

(1) Jor. XIV. Choclaeus remonte plus haut, il fait descendre les Amales et les Balthes du Phrygien Dardanus, p. 617.—« Vita Theo-

sonnage que Jornandès lui-même reconnaît pour fabuleux, mais dont il déduit la filiation jusqu'à Théodoric, le plus grand des Amales et de tous les Ases. En accordant à la critique moderne assez de données pour relever des erreurs dans cette généalogie, il suffit d'y voir la prétention avouée d'une descendance directe et surtout d'un sang royal, transmis de génération en génération. Proclamée depuis en plein sénat par Cassiodore (1), cette descendance vraie ou fausse dut être universellement reçue, ce qui suffit pour constater le principe. Pendant la longue durée de son règne, Théodoric n'oublia jamais de se dire un des Amales; partout il s'en fit un titre, un honneur et un droit. Il naquit, dit-on, d'une concubine. Ce fait n'est point prouvé, mais, fût-il démontré jusqu'à l'évidence, il n'infirme point le droit héréditaire du roi des Goths. Alors, la légitimité des mariages n'était pas appuyée sur des engagements authentiques; la promiscuité des femmes, l'instabilité du nœud conjugal est poussée chez les rois barbares jusqu'à une sorte de polygamie avouée. Dans la guerre d'invasion qui précéda la conquête de l'Italie, la mère de Théodoric demeura toujours

dorici, Regis Ostrogothorum et Italiae, auctore Joanne Cochlaeo Germano, cum additamentis et annotationibus, quæ Sveo-Gothorum ex Scandia expeditiones et commercia illustrant; operâ Johannis Peringskiöld. » In-4, Stockholmiae, A. Chr. M. DC. XCIX.

(1) *Cas. Var. VIII, 2, édition de Rouen, 1779, T. II, 124.*

dans le camp royal ; preuve de son état légal ou de l'indifférence des Goths pour la consécration religieuse du mariage.

Fils d'un des rois de la suite d'Attila, Théodoric ne fut pas élevé précisément dans la tente du Fléau de Dieu, mais il fut bercé au bruit de son nom. Pour connaître Théodoric dans ses jours de lutte et d'espérance, lorsqu'il combattait les tribus voisines, flattait ou intimidait les Grecs et rêvait l'Italie, ce n'est pas l'histoire, c'est la poésie qu'il faut interroger. Si les chroniques sont muettes, l'épopée des Niebelungs supplée à leur silence. Dans cette Iliade sauvage, Théodoric est le contemporain, le favori, le compagnon d'armes d'Attila. Cet anachronisme est un premier hommage du poète. Il l'appelle Dietrich de Bern ou de Vérone, dénomination anticipée, louange plus flatteuse encore. Aux noces d'Attila avec Chriemhild la riche reine, tous les rois, toutes les nations précèdent le roi des rois et l'annoncent. Les chefs des peuples qui habitent aujourd'hui le Danemark, la Russie, l'Allemagne ; les Pitchenègues, les Valaques, enfin tous les bourgeons âpres mais vigoureux des branches scandinaves et slavones s'épanouissent et éclatent dans la plaine avant l'arrivée du roi des rois. Dietrich paraît à ses côtés.

Des jeux précèdent la guerre ; les Amelungs, les hommes de Dietrich sont toujours les plus

adroits et les plus braves. Lui, surpasse tous les Amelungs en force, en valeur, en beauté, sa voix seule est une puissance. « Elle retentit comme « une corne de bison (1). La force surhumaine « de Dietrich ébranle au loin le palais. Le roi « Gunther l'entend au fort de la tempête et s'é- « crie : « Ce ne peut être que la voix de Die- « trich !! »

Qui ne croirait que voilà l'Achille, le Roland de cette épopée ? il n'en est rien. Dietrich est le plus vaillant, le plus vigoureux des hommes ; il étale les maximes les plus généreuses ; mais la valeur et la générosité elle-même ne sont pour lui que les auxiliaires de la politique. La très riche reine, altérée de vengeance, se prosterne à ses pieds le suppliant de frapper traîtreusement les chevaliers du Rhin, les assassins de Siegfried son premier époux. Dietrich s'y refuse par deux motifs : « d'a- « bord les droits de l'hospitalité ; et après tout, « que lui importe ? Ces gens-là ne lui ont pas fait « de mal, ni lui à eux. Ils n'ont rien à démêler « ensemble (2). »

(1) Daß ihm seine Stimm' erlautet' also ein Wissentshoren...

Da hörte König Gunther rufen diesen Mann....

Er sprach, Dietriches Stimme ist in mein Ohren kommen.

Der Niebelungen Lied XXXII, Abenth., herausgegeben von H. F. R. von der Hagen. Berlin, 1807, p. 318.

(2) Die bitte laß bleiben Königinne Reich, etc. etc.

Niebelung, XXXI, Abenth. p. 304.

Cependant, malgré sa prudence, la mêlée s'engage, mêlée horrible où la flamme est complice du glaive. Dans les cours, dans les escaliers, dans les salles on se cherche, on se prend corps à corps. La reine a mis le feu à la Burg, le vent seconde l'incendie; les Niebelungs tombent tous sur les pierres de la grande salle. Un vassal s'échappe et court appeler Dietrich. « Écoutez, mon seigneur Dietrich ! Écoutez ! » Le héros de Vérone répond : « Notre cher homme, ne vous échauffez pas tant (1). » Mais enfin la mesure est comblée.

Rüdiger, l'ami de Dietrich est tombé ! « Dieu ne peut vouloir cela, » dit le héros de Vérone à voix basse, « c'est un jeu du diable (2) ! » Son cœur est navré, la vengeance s'y amasse, mais tout se passe au fond. Ce n'est pas Achille qui s'élance de sa tente, frappe Hector et le traîne autour des murailles. Dietrich est toujours prudent. Il veut s'enquérir de ce qui s'est passé, reste pensif auprès d'une fenêtre, et faisant venir le vieillard Hildebrand lui enjoint de lui rendre compte de ces terribles aventures.

Hildebrand arrive et raconte. Dietrich écoute et

(1)

Mein viel lieben Mann

Nun haßet nicht zu Ehren.....

Nibel. XXXVII, Abent. p. 358.

(2) Da sprach der Held von Berne : Das soll nicht wollen Gott :
Das wär eine starke Rache und auch des Teufels Spott.

Id. loco cit.

chue. Entouré des soins paternels de l'empereur, il y puisa une grande bienveillance pour les représentants des Césars en Orient, et le bruit de la chute des Césars d'Occident dut lui donner, de bonne heure, un immense désir de les remplacer. D'autre part, il voyait les désordres de cette cour, le changement perpétuel dans les ministres de l'empire, les révoltes mal réprimées ou punies par la trahison, les querelles théologiques, les intrigues des eunuques, et tout cela put lui inspirer quelque mépris.

Au milieu de la magnificence byzantine, lorsque des êtres énervés venaient présenter à leur prétendu maître des hommages serviles et dérisoires, Théodoric dut regretter plus d'une fois la tente héréditaire des Amelungs. Là les honneurs suprêmes n'étaient pas rendus au sang des rois par des créatures sans sexe; là, les libres acclamations des braves confirmaient le droit de la naissance ou le cassaient, seulement dans les cas douloureux et rares, où le roi compromettait la tribu; constitution tacite qui frappait quelquefois l'individu, jamais la race; rarement le roi, jamais la royauté. Le cœur de Théodoric pouvait battre d'un noble orgueil en comparant cet ordre loyal aux déloyales révolutions de la cour de Byzance. Il voyait s'asseoir sur les trônes éphémères d'Orient et d'Occident tantôt un Syrien,

tantôt un soldat; aujourd'hui un sénateur ignorant, demain un **rhéteur tout bouffi de sa vaine faconde**; mais les arts, les lettres, les souvenirs, jetaient un voile d'or sur cette décadence et la cachaient aux yeux inexpérimentés du jeune barbare. Rome était pour lui tour à tour ce qu'il y a de plus haut et de plus bas, de plus avili et de plus glorieux. De ce mélange d'admiration, de dédain, d'amour et de haine, sortit un caractère d'autant plus complexe qu'il avait cessé d'être naturel.

Théodoric avait l'instinct, le goût et le coup d'œil des grandes choses. Léon s'en aperçut, et, par une générosité habile, il acquit cet enfant à l'empire ou du moins au fantôme de sa grandeur. Il le renvoya à son père; mais l'ardeur du sang et les calculs de la politique firent taire la reconnaissance. Le Goth repassa le Danube, vainquit les Sarmates, prit leur ville (1) et la garda.

Ce premier succès l'emporta jusqu'à l'ivresse; il voulut guerroyer à la fois contre l'Orient et l'Occident. Un reste de trésor trouvé au fond des coffres de l'empire, éloigna les Goths de l'Italie. Théodoric, avec l'élite de sa nation, passa la Save, enleva Naïsse et Ulpiane, força des défilés inexpugnables, pénétra dans la Thessalie, pillà Hé-
racleë, Larisse, et vint camper sous Thessalonique.

(1) Singidunum, aujourd'hui Belgrade. — Procop., Jornand., *Historia Miscella*. — Gibbon, etc.

L'empereur Léon l'arrêta par des négociations et des présents. Il se hâta de céder aux Goths quelque territoire en Illyrie près de la Thrace, leur premier séjour.

Cette paix dura huit ans, toujours interrompue par des escarmouches comme un long sommeil par des rêves violents. Allié de l'empire, il le défendait sur un point et le dépouillait sur un autre; toute sa jeunesse ne fut qu'un long apprentissage de respects et de mépris, de services et d'insultes. Zénon Trascalissée, successeur de Léon de Thrace, suivit son exemple; il essaya les bienfaits à défaut de vengeance. Il adopta Théodoric comme son fils d'armes; forme inconnue chez les Grecs, d'un usage ancien parmi les nations germaniques, et sans aucun rapport avec l'adoption romaine. Pour caresser son orgueil, il le nomma consul, lui décerna les honneurs du triomphe et lui érigea une statue équestre devant le palais impérial. Théodoric se laissait faire, ravageait la Thrace, la Macédoine et la Thessalie, s'avancait en Dacie, en Mésie, et, dans ses héroïques incartades, poussait souvent sa pointe jusqu'aux portes de Constantinople.

Ce qu'il fallait à Théodoric, ce n'était pas d'être consul à Constantinople, mais roi en Italie. Le Turcilinge Odoacre s'était bâti un trône avec les débris de l'empire romain. Vaincre et remplacer

Odoacre fut désormais la seule pensée du héros. On vantait la sagesse, le bonheur de ce soldat. Rome, le sénat, obéissaient à ses lois, et Théodoric se sentait plus digne qu'un Hérule de l'obéissance et des respects du monde.

Il se présenta un jour devant Zénon et lui parla de la sorte : « Quoique rien ne manque dans votre empire à vos serviteurs, je prie cependant votre piété d'exaucer le vœu de mon âme. Est-il possible que l'Hespérie, gouvernée jadis par vos prédécesseurs, et cette ville, tête et matresse de l'univers, languissent plus longtemps sous la tyrannie d'un roi des Rugiens ? Envoyez-moi dans ce pays avec mon peuple. Si vous voulez vous épargner les frais de subsides que vous nous payez, vous n'y perdrez rien, même vous y gagnerez, puisque vous serez déchargé desdits subsides (1). Si je suis vainqueur par la grâce de Dieu, le bruit de votre religion éclatera au loin. Il est entendu que dans ce cas, moi, votre serviteur et votre fils, je tiendrai ce royaume de vous, bien différent du tyran que vous n'avez pas reconnu et qui fait peser son joug sur votre sénat et sur une noble partie de votre république. » Ainsi parla le jeune Amale. Zénon réfléchit, l'entreprise était périlleuse et longue ; les Goths s'éloi-

(1) « Ut hoc expendarum pondere careas. Jornand. LVII. »

gnaient de l'Orient, et l'Occident était perdu pour l'empire; peu importait à qui l'Italie tomberait en partage! Tout pesé, l'empereur donna son consentement, il fit des présents à Théodoric et le laissa partir (1).

A cette nouvelle, un cri de joie s'élève parmi les Goths, ils accourent de tous les coins de l'Illyrie; il en vient même du fond de la Pannonie et de la Thrace. En Italie! en Italie! disent les femmes, les enfants, les vieillards, aussi bien que les guerriers. Tous montent dans leurs chars nomades, dans leurs kibiks (488); ils bravent les pluies d'automne, un dieu les pousse au midi, et, à la tête de cette horde sauvage, marche un Ostrogoth à moitié civilisé, un fils adoptif de l'empereur, un sénateur de Constantinople, un consul.

Plus d'une fois il fallut combattre les Gépides et les Bulgares qui barraient les chemins; Odoacre les souleva contre Théodoric; les deux rives du Danube se hérissèrent de combattants. Les barbares se rencontrèrent dans le lit du fleuve bientôt ensanglanté. La faim, cette divinité des Goths, leur ouvrit le passage; il fallut vaincre pour subsister, car tous les vivres étaient perdus. Vain-

(1) Cochlæus a voulu infirmer l'autorité de Jornandès par d'assez mauvaises raisons. Cet auteur est inexact; il prend pour le portrait du grand Théodoric celui de Théodoric II, roi des Wisigoths, dans Sidoine Apollinaire. Sid. Ap. Ad. Agric. I, 2. — Cochl. Theod. p. 50.

queur des hommes et des éléments, Théodoric arriva en Italie au printemps de l'an 489. Odoacre marcha au devant de lui. Battu près de Vérone, il s'enfuit vers Rome et en trouva les portes fermées; enfin, après diverses phases auxquelles les Bourguignons et d'autres tribus barbares appelées par l'un ou l'autre parti, prirent une part terrible, Odoacre assiégé dans Ravenne pendant trois ans, ne put se défendre plus longtemps et sans se rendre, il fit un accord avec Théodoric, sous la médiation de l'évêque de Ravenne. Le prélat sortit des portes de la ville suivi de son clergé, la croix à la main. Les deux rois promirent de régner en commun, mais Théodoric invita son collègue à un festin, l'accusa d'une conspiration, le fit poignarder avec sa famille et l'élite de ses troupes. Ici finit Dietrich de Vérone, lieu de sa victoire, fin d'une époque, commencement d'une ère nouvelle. Après avoir rendu ce dernier hommage à la barbarie, il résolut de n'être plus qu'un empereur romain. Il n'en prit pas le titre. Attila et Odoacre s'en étaient également abstenus par calcul. Les bornes de la puissance des empereurs avaient été souvent reculées; larges et vastes, elles échappent aux regards, mais la source de cette autorité ne se perd ni dans la nuit des siècles ni dans les mystères de la foi nationale. L'empereur était un parvenu puissant dont chacun connaissait la généa-

logie. Plus d'une fois cette notoriété gêna les Césars, et nous l'avons vu, plusieurs ont aspiré au titre de roi, tous ont tendu à l'hérédité, conséquence nécessaire de la royauté. Théodoric ne voulut point troquer cet avantage contre une dignité élective. Il pouvait être empereur ; il voulut rester roi.

Plus tard, Charlemagne était roi et voulut être empereur.

La différence de ce choix est dans celle des époques. Pour Théodoric et pour Charlemagne, le point de vue n'était pas le même : Théodoric touchait à la chute de l'empire ; Charlemagne en était éloigné par cinq siècles. Théodoric pensait à Augustule, Charlemagne méditait Auguste. Encore ne verrons-nous dans cette démarche de Charles-la-Grand qu'une héroïque illusion et une faute splendide.

Malgré la ferme résolution de ne point rester sujet de l'empereur, Théodoric lui devait de grands égards. Il écrivit à Zénon pour lui demander la reconnaissance non de son titre de roi, déjà reconnu et d'ailleurs hors du pouvoir humain, mais de son titre de roi d'Italie. Par une de ces chances favorables qui n'arrivent qu'aux hommes heureux, Zénon était mort dans l'intervalle. Théodoric ne devait rien à son successeur. Il se proclama roi d'Italie sans attendre l'agrément d'Anastase. L'empereur lui écrivit pour lui recommander le sénat et le

peuple romain ; il lui envoya les ornements impériaux. Théodoric ne pouvait ni ne voulait les refuser. Pour ses Amelungs, il ne désirait jamais être que le roi Dietrich ; aux yeux des Romains , il voulait tenir quelque chose de la grandeur impériale. Situation complexe, ardue, qui perça toujours, et finit par déchirer de ses pointes et de ses angles la trame si savamment tissée du gouvernement des Goths en Italie.

Ce gouvernement a frappé tous les yeux par sa singularité. C'est un système tout entier, un syllogisme de l'école, armé de toutes pièces ; c'est une utopie fondée sur un équilibre imaginaire entre la force physique et le pouvoir moral, entre la pensée et l'action, entre le fait et l'idée (1).

Ce gouvernement étant en quelque sorte une démonstration perpétuelle, loin de l'envelopper de mystère et de dérober son mouvement à la curiosité des masses, Théodoric en fit jouer publi-

(1) Montesquieu avait annoncé le projet d'y consacrer un ouvrage spécial ; il y a renoncé, probablement après une étude plus approfondie de ce qu'il y avait de sophistique et de faux dans l'établissement de Théodoric. MM. Sartorius et Naudet ont publié sur ce sujet des ouvrages remplis d'érudition et de talent, mais trop favorables, peut-être, au système qu'ils ont savamment éclairci. — Essai sur l'état civil et politique des peuples d'Italie sous le gouvernement des Goths, etc., par M. George Sartorius, in-8, Paris, 1811. — Histoire de l'établissement, des progrès et de la décadence de la monarchie des Goths en Italie, etc., par J. Naudet, in-8, Paris, 1811. Ces deux Mémoires ont obtenu les prix dans la classe d'histoire à l'Institut.

quement les rouages les plus secrets. Il surpassa les empereurs Romains eux-mêmes par la fréquence, la multiplicité des lettres, des rescrits, des ordonnances; et dans toutes les pièces officielles (1), un considérant toujours ample, souvent emphatique et quelquefois puéril, ne laissait ignorer à personne quels ressorts avaient poussé tantôt la magnanimité du roi, tantôt sa vanité. L'une et l'autre étaient extrêmes.

Un monarque barbare et absolu qui cherche, qui provoque la publicité, semble singulier, mais tout contraste est naturel au cœur humain, et cet exemple a été renouvelé plusieurs fois, dans des siècles très différents. Le monologue avec la foule n'a jamais répugné à l'autorité suprême, toutes les fois qu'elle a pu se livrer à cet exercice sans défiance et sans danger. Théodoric trouva d'ailleurs un interprète selon son cœur et selon sa tête, dans le Romain Cassiodore (2).

C'était un personnage sénatorial distingué par de hautes, de sincères vertus et par des talents d'une valeur relative. Il était sans vocation réelle pour aucune des branches de l'intelligence humaine, mais comprenait beaucoup et était propre

(1) Curieux recueil parvenu jusqu'à nous sous le nom de Cassiodore son principal rédacteur.

(2) « Aurelius Cassiodorus Senator. » Ce dernier nom n'est pas un titre, mais un *cognomen*; peut-être cela voulait dire qu'il était de la famille sénatoriale par excellence.

à tout, caractère des meilleurs esprits, aux époques épuisées et stériles où l'information et la mémoire tiennent lieu de création. Littérateur, rhéteur, administrateur, toujours sénateur, soldat et général au besoin, Cassiodore était surtout un de ces hommes de gouvernement et d'ordre qui dans les révolutions voient des faits accomplis et les acceptent toutes successivement ; mais, une fois acceptées, ne songent qu'à les resserrer dans un lit étroit. Toute innovation les effraie ; toute tradition les séduit. Rattacher le présent au passé est la règle de leur politique ; sauver du naufrage le plus de débris possibles, les fondre dans les éléments nouveaux, combler les lacunes, souder les ruptures et, s'il le faut, nouer des éléments hétérogènes par un lien plus apparent que réel, arranger des ruines plutôt que de recourir à des matériaux, en un mot, forcer une révolution, non seulement à cesser d'être, mais à n'avoir jamais été, tel est leur labeur souvent infructueux, mais courageux et dévoué. Epris des souvenirs de Rome, Cassiodore professait ce culte jusqu'à l'idolâtrie. Il aimait de Rome moins l'histoire que la chronique, moins les triomphes que le cérémonial, moins la gloire que la pompe. Par ses prétentions érudites il se rattachait au siècle d'Auguste, par ses goûts littéraires, qui dominèrent sa vie, il tenait à la cour de Constantin ou de Théodose. Personne n'ignore

à quel point les édits rédigés par Cassiodore au nom de Théodoric, sont maniérés, contournés, torturés dans les idées et dans le style ; c'est ainsi qu'au milieu d'une masse formidable de lieux communs et de banalités, le premier ministre fait raconter par le roi, tantôt la manière dont un chien a fait la découverte de la pourpre en ouvrant une huître (1), tantôt l'étymologie du mot *Bellum* qui vient, dit-il, de *Belus*, inventeur de la guerre (2). Une histoire littéraire peut recueillir en foule ces exemples de mauvais goût, mais tel n'est point notre objet. L'influence de Cassiodore fut très utile à beaucoup d'égards et même, sous les rapports les plus essentiels. Rempli d'humanité, animé par les plus douces et les plus pures inspirations de la religion, il osa être l'intermédiaire et l'organe de la morale évangélique entre le maître et les sujets. Sa piété ne dégénéra jamais en fanatisme ; l'étude et la passion de la littérature profane le garantirent de ce péril. Par l'heureux tempérament d'un christianisme de cœur et d'un paganisme d'esprit, Cassiodore se trouva merveilleusement propre à ménager des éléments antipathiques que le temps n'avait pas encore pu assimiler. La tolérance était la règle nécessaire d'un ministre catholique sous un roi arien ; aussi le principe en fut-il positivement pro-

(1) Cass. Var. L. I^{er}, ép. II.

(2) Id. L. I^{er}, ép. XL.

clamé; malheureusement, Théodoric porta jusque dans l'application d'un principe modéré cette exagération qui dépare tous ses actes; il ne se contenta pas de refuser son assentiment aux changements de religion accomplis en vue de sa faveur, il punit de mort un courtisan qui de catholique s'était fait Arien. Ce fait, rapporté par Nicéphore Callixte, a été révoqué en doute. Les historiens nient souvent les excès qu'ils ne peuvent concilier avec les traits imaginaires qu'ils prêtent à leurs héros. Si cette anecdote n'est point vraie, elle est vraisemblable; c'est le caprice d'un barbare qui se croit civilisé, et qui faute d'une mesure intérieure, dépasse la civilisation elle-même. Certes, le doux Cassiodore n'applaudit point à un pareil acte; il contribua cependant à distendre démesurément et à fausser les grandes lignes du caractère de Théodoric; il lui fit accroire que seul il était éclairé au milieu des Goths, il le surchargea du costume et des idées antiques. Faisant allusion à son premier séjour près des Césars de Byzance, il lui dit par la voix des panégyristes, qu'il avait été nourri en Grèce dans le sein de l'urbanité et de l'atticisme (1). A force de s'entendre louer comme civilisateur, comme continuateur des lettres et des lois grecques et romaines, Théodoric finit par ne

(1) « Educavit te in græmio civilitatis Græcia. » — Ennod. Panegy. apud Cochl., p. 304.

plus savoir ce qu'il était ; il se crut de bonne foi une sorte d'Athénien égaré parmi les barbares, un petit-fils de Solon ou plutôt d'Amphion, relevant les murailles au son de la lyre. Il ne marchait plus qu'entouré de savants et de rhéteurs : un grec devint préfet de Rome, singulier spectacle pour les Ostrogoths et même pour les Romains. Voilà l'impulsion donnée par Cassiodore. Si les esprits de cette trempe parviennent quelquefois à adoucir le choc des révolutions, quelquefois aussi la pente en devient d'autant plus rapide qu'il l'ont plus soigneusement déguisée. En cherchant à opérer une fusion impossible entre des éléments trop disparates, ils rendent la dissolution sociale moins prompte, mais plus inévitable ; l'édifice bâtarde se tasse et s'affaisse sur les pilotis déjà pourris qu'on lui a donnés pour fondements ; après avoir longtemps flotté sur la vase, il s'enfonce ; on s'aperçoit alors, un peu tard, que cette prétendue fusion n'a été qu'un ajournement. Ainsi dans les vues les plus nobles et les plus élevées, sous l'impression des plus glorieux souvenirs, des plus imposants prestiges, Théodoric inspiré par Cassiodore, ne parvint qu'à rendre l'établissement de sa race moins solide et plus précaire. En se faisant Romain, en conservant, selon sa propre expression, *des mœurs dignes de la toge* (1), il participa à la dé-

(1) Cass. Var. III, 17.

crépidité des institutions qu'il voulait faire revivre. Ses motifs étaient élevés et généreux, mais il faut le dire à regret, il est de tristes époques où la justice est plus désirable que la générosité, l'ordre réel plus nécessaire qu'une symétrie apparente et spécieuse, enfin (et cet aveu est le plus pénible, le plus dur), il est des générations fatalement travaillées par toutes sortes de besoins et trop occupées de la vie matérielle pour songer à ce délasement qu'on appelle la gloire.

Venons à l'application :

Lorsque les Goths se furent rendus maîtres de l'Italie, ils s'y trouvèrent comme une armée, au milieu d'un peuple, ou plutôt comme une peuplade au milieu d'une nation. Quoique Théodoric (1) ait emmené sa tribu tout entière, on croit généralement que les Goths étaient en petit nombre quoique leur chiffre exact soit inconnu. Leurs femmes, leurs enfants, leurs chevaux, les avaient suivis, ils avaient emporté jusqu'aux ustensiles. Comparés aux habitants de l'Italie, ils n'étaient assurément qu'une très faible minorité. Selon l'opinion communément adoptée, Théodoric avait donné à son armée le tiers de l'Italie, mesure qui n'eut rien d'injuste et ne dépouilla personne, car ces terres, appartenant au fisc sous les empereurs, avaient été

(1) *Historia Miscella*. Scrip. R. T. I, p. 100. — Procop. id. — Ennod. Panegyry.

distribuées par Odoacre à ses Hérules (1). Le reste de ces hordes fut donc seul dépossédé. Cet état mixte d'indemnité pendant la guerre, de culture territoriale et de charges publiques pendant la paix, constitua la transition de l'état militaire sous les empereurs à la féodalité du moyen âge. Il ne fut pas regardée par les Goths comme une compensation suffisante des immunités dont les Barbares avaient joui jusqu'alors; ils accueillirent cette innovation par des regrets et des murmures. Théodoric n'en soutint pas moins son ouvrage.

Il ne voulait ni livrer l'Italie entière à une poignée d'hommes, ni incorporer les Goths dans la nation romaine. Il voulait un rapprochement de tous ses sujets, il applaudissait aux rares efforts tentés de part et d'autre pour arriver à ce but, mais il ne souhaitait pas de fusion complète. Vainqueur généreux, il désirait mettre les Romains à l'abri de la brutalité des Goths; chef défiant d'une armée, il prétendait la conserver toujours distincte de la nation subjuguée, sentant bien que si la décoration de son règne était dans une image de l'empire, sa force réelle résidait dans les hommes qui l'avaient aidé à la conquérir. La combinaison de ces deux intérêts présentait une foule de difficultés, mais Théodoric était un grand homme; il ne

(1) « Partem agrorum, quam Odoacri milites possederant, inter se Gothi partiti sunt. » Proc. — Sartorius, p. 243.

manqua donc pas de tomber dans l'erreur ordinaire aux grands esprits investis de la toute-puissance. Il jeta les yeux sur l'Italie soumise à ses lois, et du Gard au Garigliano, de Nîmes à Terracine, il traça d'une main sûre et rapide deux lignes parallèles. Pour ces génies supérieurs, les états sont des surfaces planes, les hommes des machines ou des nombres; un gouvernement la démonstration d'un problème. Plus idéologiques mille fois que les libres penseurs, stigmatisés par eux-mêmes de ce nom baroque, ils procèdent, ces hommes d'action, par masses, par ensemble, s'embarrassent peu ou point des coutumes, des localités, des législations diverses, des délimitations particulières, en un mot de ce qu'ils appellent le détail. « Voici les Romains, voilà les Goths. Les uns sont vaincus, il est vrai; cette position ne leur donne rien à prétendre, ils sont d'ailleurs les moins belliqueux des hommes, et depuis trois cents ans, aucun de leurs patriciens n'a manié une épée; les arts, les lettres, la rhétorique, voilà leurs combats et leurs champs de bataille; des écrivains ingénieux et subtils, Ennodius, Cassiodore, voilà leurs héros; le sénat ne reste-t-il pas toujours l'assemblée la plus imposante de l'univers?... Maintenant, venons à nos Goths. Sans nul doute ils sont vainqueurs; leurs prétentions peuvent être grandes, même exagérées, ils se battent bien, mais malgré les traditions hasardées d'une

civilisation anticipée, recueillies par Jornandès, il faut convenir que l'ignorance a toujours été leur partage. Les Romains et les Goths sont moins deux peuples que deux idées : aux premiers, la lâcheté et le savoir, aux seconds, la bravoure et l'ignorance; aux premiers la paix, aux seconds la guerre; c'est leur apanage naturel à tous deux. Une distinction aussi tranchée en fera des gens très faciles à gouverner; il n'y a qu'à rendre cette barrière plus profonde, plus infranchissable encore. Pour donner une sûreté éternelle au nouveau royaume, il ne s'agit que d'enlever aux deux abstractions qui le composent tout moyen de se rapprocher. Poussez ces deux principes jusqu'à leur dernière conséquence; les Romains, voués à la paix, vont être à jamais exclus du métier des armes (1); Gallien a fait cette grace aux sénateurs; une mesure si bienfaisante peut être aisément étendue au reste de la population romaine; les Goths voués à la guerre, ne pourront plus même apprendre à lire et à écrire, les écoles leur seront absolument fermées; seuls ils porteront l'épée; il leur sera défendu cependant de la brandir trop vivement pour ne pas faire peur aux Romains (2), qui pâlissent à la réverbération du soleil sur une lame d'acier. Les Romains seront tou-

(1) Cass. Var. III, 38. VII, 4. VIII, 3.— Ennod. Panegy.

(2) Edit. Theod. art, 89.

jours savants, les Goths ne le seront jamais; en revanche, les Goths pourront toujours se défendre contre les Romains sans crainte de représailles. C'est ainsi qu'on verra régner dans un empire composé d'éléments si dissemblables une tranquillité jusqu'alors inconnue. » Ainsi, par la sagesse et le pouvoir du Roi, *la prudence romaine fut réunie à la valeur gothique* (1). Il ne faut pas oublier cette phrase officielle, elle est la clef de voûte du système de Théodoric. On la voit reproduite sans relâche et sous toutes les formes dans le recueil de Cassiodore. « A vous les plaisirs, disait le roi au sénat de Rome, à moi les travaux », en d'autres termes : « je vous promets le loisir et la rhétorique, mais je vous interdis la pensée » (2).

Un tel système était inexécutable : il y avait là un ordre apparent et un désordre réel, de la symétrie et pas d'unité. Théodoric s'en aperçut. Pour y obvier il fit les Goths et les Romains justiciables des mêmes lois. Cette mesure compléta l'égalité déjà établie entre les deux peuples, en les soumettant sans distinction de classes, au même impôt ter-

(1) « Ut et Romanorum virtutem caperent et prudentiam gentium possiderent. » Theod. ad Colosseum. Cass. Var. III, 22.

(2) Théodoric condamne en masse ses sujets romains à ce qu'on appelle aujourd'hui en Italie : *la vie de café*, et ses sujets goths à ce qu'on nomme partout *la vie de garnison*. Entre ces deux oisivetés, il ne laisse de place à rien.

ritorial ; c'est dans cet esprit que fut dirigée l'ordonnance si connue sous le nom d'édit Théodoricien (1). Jusqu'à la publication de cette charte fameuse, chacun des deux peuples gouverné par ses lois particulières avait ses juges, et dans un procès entre Goths et Romains, un tribunal mixte prononçait (2). L'application de cette première loi était devenue malaisée. Au difficile, Théodoric substitua l'impossible. Comment concevoir une législation uniforme pour un peuple dont un tiers est armé et dont les deux autres sont sans défense ? Avec des conditions d'existence si différentes, si opposées, l'uniformité de la législation n'est qu'un embarras de plus. Les Romains et les Goths protestèrent également. Entre eux il ne pouvait y avoir de commun que la plainte (3).

Les sénateurs et les patriciens se sentaient indignés d'être assujettis à l'impôt territorial ; Théodoric avait beau leur dire qu'étant la source et la règle de la loi, ils devaient en donner l'exemple, que nommés pères de la patrie, dès les premiers temps de la république, ils devaient avoir pour le peuple

(1) Edict. Theod. R. ad finem, apud Walter, *Corpus Juris germanici antiqui*, T. I, p. 413. — Le texte de l'édit dans le recueil de Walter est très préférable à celui qu'en ont publié Pithou, Lindembrog et Canciani.

(2) Cass. Var. VII, 3.

(3) Cass. Var. II, 24, 25.

une tendresse paternelle (1); cette argumentation les touchait peu. D'ailleurs, à travers les phrases du rhéteur-ministre, ils comprenaient facilement que cette égalité des charges était illusoire, les deux peuples étant toujours traités fort inégalement. Outre les taxes ordinaires, le roi distribuait aux soldats, c'est à dire à toute la nation des Goths, une gratification annuelle (2); elle ne pouvait être prise que sur les Romains. C'était donc un tribut particulier, prélevé en sus des impositions générales; et tous les artifices de style, toute la latinité énigmatique dont Cassiodore enveloppait, dénaturait, torturait le sens des édits royaux, ne suffisaient pas pour donner le change sur une triste réalité. La victoire d'un barbare qui se serait donné franchement pour tel, aurait pu être plus dure, plus oppressive, mais elle aurait paru moins humiliante. Là, les fers n'auraient été jetés que sur le corps; ici, le libre arbitre était également enchaîné. On sommait les Romains de recevoir comme des bienfaits inouis, je ne sais quel mélange bâtarde de fiscalité publicaine, d'enflure théâtrale et d'astuce byzantine.

Il faut l'avouer cependant, l'idée de l'égale répartition de l'impôt, inapplicable à une pareille épo-

(1) Cass. Var. II, 24.

(2) Id. V.

que, en est d'autant plus surprenante. Théodoric avançait les siècles. Toutefois, ces illuminations du génie ne changeaient rien à l'état réel de la société. Armés contre une population impuissante, les Goths étaient ses maîtres ; ils appesantissaient sur la tête de l'Italie un joug paré de fleurs fanées.

Jamais, en effet, une telle profusion, un luxe plus excessif de paroles flatteuses ne donna le change à l'esclavage d'un peuple. Le conquérant semblait avoir été appelé, choisi, et se faisait gloire de son élection fictive. De nobles sentiments dirigèrent sans nul doute, ce faux point de vue. En rendant cet hommage à Rome tombée, Théodoric fut peut-être plus sincère, et assurément moins politique, qu'on ne le croit communément. Tout en constatant ce qu'il y eut d'insuffisant, d'incomplet, d'illusoire dans ses desseins, rendons justice au noble désir qui occupa son âme. Reconnaissons quelque chose de grand, de rare, d'attendrissant dans cette victoire de la barbarie sur elle-même, dans ce respect de l'humanité, dans ce culte d'un passé vénérable. Conquérir Rome à la pointe de l'épée et ne point attribuer ce succès à la force des armes ; accomplir, achever le dessein d'Alaric ; être le conquérant de l'Italie, sans vouloir en convenir ; se dire l'élu de la nation subjuguée, plutôt que le maître de la nation triomphante ; enfin, préférer la qualité de la victoire à son résultat : c'est là une

élévation de sentiments, une délicatesse d'amour propre, jusqu'alors ignorée non seulement des vainqueurs de l'Empire, mais de ses anciens possesseurs. En voulant maintenir la grandeur romaine, Théodoric remonta toute la série des Césars pour rétrograder jusqu'à Auguste; ce fut avec une générosité aussi fastueuse, mais plus franche, qu'il essaya d'appliquer dans un monde vieilli sous les empereurs, des principes déjà vieux, même dans les premiers jours de cet empire (1).

Sa préoccupation était réellement singulière, et son espérance étrangement hasardée. Que Charlemagne ait cherché à reconstruire l'empire romain, on peut le comprendre; c'était toujours un édifice imposant quoique dégradé, il apparaissait dans un lointain mirage, baigné des vapeurs du passé; ses détails, effacés ou voilés, se dérobaient à la vue, qui restait uniquement frappée de la solidité apparente de ses assises. Charlemagne crut reconstruire, il se trompa sans doute, mais son erreur est concevable. Que prétendait Théodoric? Il n'était pas trompé par des souvenirs, égaré par des illusions. Cet empire, il le trouvait à ses pieds, il le relevait roide et mort, il portait la main à l'endroit du cœur et ne sentait rien battre. Il n'y avait donc pour lui ni l'erreur d'une perspective éloignée, ni la magie décevante des souve-

(1) G. SARTORIUS.

nirs. Il voulait conserver : noble dessein ; mais conserver quoi ? des ruines ? On est sans doute en droit de le tenter pour le plaisir des yeux ; le peut-on pour l'usage journalier de la vie ? Le mendiant lui-même logerait-il dans les niches dépeuplées du Colysée ? Seul l'oiseau s'y abrite pour une nuit. En continuant l'empire, en abdiquant la royauté, Théodoric s'était donc fait le conservateur d'une apparence, d'une illusion ; le gardien non d'une société vivante, mais d'une friperie de toges, de laticlaves et de trabées ; il gardait des mannequins au lieu d'hommes, des législateurs sans lois, des administrateurs sans gouvernement et des sénateurs sans sénat, bref, la Rome d'Olybrius ! Il prit tout cela pour une Rome sérieuse et s'y attacha avec passion ; il crut, et telle est la puissance de la civilisation même éteinte, il crut avec raison que la renommée récompenserait ces vieilles et stériles amours. Le maintien de l'organisation romaine tout entière, telle que les empereurs l'avaient laissée, fut célébré avec emphase, les formes surtout en furent soigneusement conservées. La décoration extérieure du sénat ne différa en rien des plus beaux jours de la république et de l'empire, mais un seul mot de l'*almanach royal* du temps, rendait cet appareil illusoire. C'est le préfet de Rome, nommé par le roi, qui présidait le sénat (1) !

(1) « Quod nos, qui munera nostra verecundiùs æstimamus,

Tout dans ce système était contradictoire. Le roi faisait souvent part au sénat des nominations officielles ; mais le sénat n'avait plus le droit de présentation.

Les sénateurs gardaient le privilège d'être jugés par cinq de leurs pairs, ces noms étaient tirés au sort ; mais si tel était le bon plaisir du roi, il pouvait les désigner lui-même.

Toute la superfétation courtisanesque introduite par les derniers empereurs fut maintenue comme un symbole de grandeur ; tous les officiers du palais continuèrent à porter le titre de comte, il y avait jusqu'à un comte des médecins. On ajouta des dignités nouvelles à l'ancien service du palais. La liste des officiers de l'empire se grossit démesurément. Sous les coupes écrasées des palais de Ravenne on vit poindre le moyen âge, dans les fonctions jusqu'alors inconnues du nain de la cour et de l'écuyer du roi. On trouve encore d'autres titres entièrement nouveaux et restés inexplicables ;

certè fatebimur, multum te meruisse de nostro judicio, ut illi cætui præsidere possis, quem reverendum humano generi esse cognoscias. » Cass. Var. I, 42.—Ainsi parlait Théodoric à un rhéteur grec, qu'il nommait président du sénat de Rome. Il faut voir sur tout cet ensemble du gouvernement des Ostrogoths, Cassiodore, Boèce, Ennodius, parmi les anciens ; Othon de Freisingen, parmi les écrivains du moyen-âge ; plus tard Sigonius, Cochlæus, Muratori, Giannone, Purgenskiold, Sainte Marthe, Saint Marc, et de nos jours, MM. Naudet, Frantin et Sartorius.

par exemple : le Prince-cardinal de la suite du roi (1).

Rien ne fut supprimé dans le cérémonial des deux cours impériales, et le culte presque divin rendu aux représentants électifs des Césars s'accrut d'un genre d'hommage particulier à la royauté héréditaire. Les empereurs se faisaient adorer comme une puissance collective et pour ainsi dire comme des emblèmes. « Quoique notre munificence, dit Théodoric, soit inépuisable envers tous et partout, elle est due principalement à ceux qui jouissent de notre présence, car les peuples recueillent de la présence du prince plus de bienfaits que de ses largesses; celui qui est inconnu de son maître, qui n'est pas éclairé de sa vue, vit sans honneur et peut passer pour un homme mort (2).

« Que dirais-je de plus, » s'écria Théodoric en

(1) Probablement un premier chambellan; le premier (princeps) qui eut le droit de toucher à la serrure (cardo), c'est à dire à la porte du roi. Cass. T. VII, form. 31.

(2) « Quamvis munificentia nostra sit omnibus ubique gratissima; multò tamen acceptiora credimus, quæ nostri præsentia conferuntur: quia majora de conspectu principis populi sumunt, quàm de largitate beneficia consequuntur. Nam pene similis est mortuus, qui à suo dominante nescitur; nec sub aliquo honore vivit, quem regis sui notitia non defendit. — Universis Gothis per Picenum, et Samnium constitutis Theodoricus rex. » Cass. Vas. V. 26.

« Sed quid ultra de ejus moribus est dicendum, cui ad perfectam probationem sufficit, quod amorem nostram jugiter habere promeruit? non est majus meritum, quàm gratiam invenisse regnantium. » Cass. Var. I, 43.

plein sénat, « que dirais-je de plus, pères conscrits, à l'éloge du préfet de Rome; il est notre convive, il a obtenu notre faveur, cela suffit à son approbation, car il n'est pas de mérite plus grand que d'avoir trouvé grace auprès des rois; pouvant chercher parmi les plus grands, parmi les meilleurs, les rois ne manquent jamais de choisir les plus dignes. » Quelquefois même, par une de ces contradictions si fréquentes dans les textes de lois trop multipliés et trop chargés de considérants philosophiques ou moraux, Théodoric oublie complètement sa théorie sur la souveraineté de la loi, et déclare qu'il est beaucoup plus facile d'obtenir directement justice du prince, que de la recevoir des tribunaux (1).

D'ailleurs, cette doctrine était au fond, la seule qu'il admît, et il n'hésitait jamais dans son application. Il désirait sincèrement réprimer et punir tout attentat sur la vie et la propriété; il aimait la justice; rien n'est plus certain, mais voici comme il l'entendait : Une femme pauvre le suppliait de mettre un terme aux délais d'un procès qui durait depuis trois ans; le roi fit appeler les juges qui discu-

(1) « Additur etiam Regalis presentie gravissimum pondus : sub quo te ita facile contigit expeditum ; ut quod illi vix possunt artificiosis schematibus à iudicibus obtinere, ut probareris à Principe puris allegationibus impetrare. » — Cypriano Comiti Sacrarum Largitionum Theodoricus Rex. » Cass. Var. V. 40.

tèrent pendant trois jours. Leur justice parut trop lente à Théodoric ; il leur fit trancher la tête. Avec de tels procédés, malgré la pureté des motifs, les exposés de principes et l'étalage de sentiments généreux se teignent d'une couleur fausse et hypocrite. Quoi de plus odieux que ce contraste entre la parole et l'action , entre la bouche qui flatte et le bras qui tue ?

« Excellent maître , s'écrie l'évêque Ennodius , « qui veut bien imputer au dévouement , la dette « que lui payent ses esclaves ! » Esclaves en effet , car s'ils étaient désormais à l'abri des dénonciations de leurs propres serviteurs , ils y restaient soumis comme aux plus mauvais jours de l'empire Romain , dans le seul cas vraiment dangereux : celui de lèse-majesté. « Aucun affranchi (1) ou serf ne put accuser ou dénoncer ni son patron ou maître, ni ses enfants ; aucun de ceux qui appartiennent à sa famille n'en a le droit ; au contraire, dès le commencement du procès, ces délateurs sont condamnés à être décapités , à moins qu'ils ne dénoncent un *crime de lèse-majesté*. »

Théodoric habitait Ravenne malgré les nombreux inconvénients de cette résidence plongée dans des lagunes stagnantes. Il est difficile d'expliquer un pareil choix ; la cause n'en est pas bien connue.

(1) *Libertus originarius*.

Placée près de la mer, Ravenne favorisait la fuite, mais le brave Théodoric ne songeait pas à fuir. Des motifs plus élevés ont dû déterminer cette préférence. Cette ville avait été le séjour de la famille de Théodose; le long règne d'Honorius en Occident avait coïncidé avec le règne d'Arcadius en Orient. Deux gouvernements de femmes : Placidie et Pulchérie présentaient le même parallélisme. Valentinien III avait succédé à Placidie sa mère. On trouvait là un ensemble dynastique et héréditaire, unique dans l'empire Romain; c'en était du moins l'exemple le plus palpable, surtout le plus récent. Le palais de Ravenne conservait encore cette empreinte. Là, Théodoric pouvait se croire l'héritier direct du grand Théodose. Ravenne représentait la monarchie, Rome l'anarchie. La trace d'empereurs éphémères et de conquérants barbares y était encore trop visible, le passé n'y était représenté que par l'aristocratie affaiblie et décimée, mais toujours maîtresse du sol. Odoacre en avait fait l'épreuve. Son gouvernement ne fut point méprisable, il ne différa guère du régime établi depuis par Théodoric; mais Odoacre habita Rome, il se trouva dans un contact immédiat et continu avec sa population, il blessa l'orgueil du sénat dont la haine devint sa perte. Le roi des Goths ne s'y fixa donc pas, toutefois il voulut voir cette ville fameuse et lui rendre hommage dans une visite solennelle.

Sans porter le titre impérial, Théodoric parut à Rome comme empereur. Dans cette occasion le cérémonial, l'étiquette, le costume furent empruntés aux Césars. Il n'entreprit même ce voyage qu'après avoir obtenu d'Anastase le retour des ornements augustaux envoyés à Constantinople par Odoacre; offrande d'un vaincu ou d'un rival vindicatif, soit qu'Odoacre ait essayé d'attendrir la cour d'Orient par cette marque de vasselage, soit qu'il voulût ravir à Théodoric un appareil frivole, mais inestimable à ses yeux. Tout le sénat se rendit au devant du roi, hors des portes, ainsi qu'il était d'usage pour les successeurs d'Auguste. Introduit dans le sein de la Curie, il y fut harangué. Boèce, comme un autre Pline, prononça le panegyrique du nouveau Trajan. Boèce était de la maison Anicienne. Nous avons vu quelle était la popularité de cette famille dans toute l'Italie. Elle s'y était conservée intacte; les barbares eux-mêmes lui rendaient hommage. On raconte que le roi des Bourguignons Gondebaud, gendre de Théodoric étant venu voir son beau-père à Ravenne ne s'était rendu à Rome que pour visiter Boèce. Homme universel, initié à toute science de son époque: mécanique, physique, astronomie, philosophie, rhétorique, rien ne lui avait échappé. Ses vertus, probablement aimables et conciliantes, n'avaient pas moins d'attraits que son savoir. Comblé des premières

charges de l'Etat, il avait goûté la douceur de partager sa haute fortune avec ses enfants. Ses deux fils, consuls désignés, avaient paru dans le forum sur un char de triomphe, accompagnés du sénat et du peuple. Lui-même, comme autrefois Auguste, siégeait entre les deux consuls. Une telle situation devait exciter l'envie. Les graces du caractère de Boèce l'auraient désarmée; malheureusement, de si paisibles dehors cachaient une ame brûlante. Il avait pour sa patrie l'ardeur d'un amant et l'obstination d'un chef de parti. Cette passion noble, mais fatale, finit par coûter à Boèce la vie, à Théodoric la gloire.

Aux cris d'allégresse poussés par la grande Rome, la joie du Barbare fut immense. Il joua le rôle de César avec une gravité et une solennité imperturbables. Jeux publics, distribution de congiaire (1), rien ne fut oublié. Les discours surtout ne tarirent pas un instant : Harangue au sénat, harangue au cirque, harangue à la Palme d'or !.. La pompe déployée par Théodoric fut si éclatante qu'un saint solitaire, jeté par hasard au milieu de tout ce tumulte, s'écria dans son enthousiasme : « Si tel est le royaume de la terre, quelle est donc la beauté du royaume des cieux ! (2) »

(1) Don des empereurs au peuple ; la distribution faite aux soldats s'appelait *donatif*.

(2) « Occasione igitur navigii felicioris inventa, Romam venit

Théodoric dans ce voyage ne borna point sa sollicitude au vain éclat de la représentation ; admirateur quelquefois éclairé de la grandeur romaine, les monuments de la capitale du monde furent pour lui non seulement un spectacle , mais un exemple. Il vit ces aqueducs immenses, ces voies indestructibles, ces égouts, ces écluses , et depuis, il essaya noblement de reproduire tant de merveilles ; mais s'il crut avec raison pouvoir imiter les prodiges de l'industrie, il se montra encore un peu barbare, en appliquant la même méthode aux chefs-d'œuvre de l'art. Plein de sollici-

(B. Fulgentius), auctorum sæcularium consono semper ore laudatam, caputque mundi veraciter appellatam, festinus ingreditur civitatem. Fuit autem tunc in Urbe maximum gaudium, Theodorici Regis præsentia, Romani senatus et populi lætificante conventus. Unde contigit, ut B. Fulgentius, cui mundus olim fuerat crucifixus, postquam sacra martyrum loca venerabiliter circumivit, omnesque servos Dei, quorum in brevi capere notitiam potuit, humili obsequio salutavit : in loco, qui Palma aurea dicitur, memorato Theodorico Rege, concionem faciente, Romanæ curiæ nobilitatem, decus, ordinemque distinctis decoratum gradibus adspectaret, et favores liberi populi castis audiens auribus, qualis esset hujus sæculi gloriosa pompa, cognosceret. Neque tamen in hoc spectaculo libenter aliquid intuetur, neque nugis illis sæcularibus superflua illectus delectatione consensit : sed inde potius ad illam supernæ Hierusalem desiderandam felicitatem vehementer exarsit, salubri disputatione præsentem sic admonens fratres : quam speciosa potest esse Hierusalem cœlestis, si sic fulget Roma terrestris ! Et si in hoc sæculo datur tanti honoris dignitas diligentibus vanitatem, qualis honor et gloria et pax præstabitur sanctis, contemplantibus veritatem » S. Fulg. Vit. apud Bo. II. Acta S. T. I. Januar. p. 27. Venet.

tude pour les statues et les temples dégradés par des invasions fréquentes, il ordonna de les *raccommo-der* (1) « La beauté admirable de ces monuments, est-il dit dans les formules de Cassiodore, serait souillée par la vieillesse, si elle n'était pas promptement réparée, de même qu'il convient d'habiller le corps d'une seule couleur ; ainsi une blancheur égale doit être répandue sur tous les membres d'un édifice ; témoin la géométrie d'Euclide et d'Archimède. Il est convenable (2) que l'honneur de l'architecture romaine soit confié à un gardien expérimenté, et que cette admirable forêt de murailles prenne, grace à d'habiles reconstructions, une forme toute moderne (3).

(1) Napoléon disait que si Rome fût restée sous sa domination, elle serait sortie deses ruines : il se proposait de la nettoyer de tous ses décombres, de restaurer tout ce qui eût été possible. Mémorial de Sainte Hélène, première partie— « De « ces beaux bosquets de Versailles, disait l'empereur, je chassais toutes ces nymphes de mauvais goût, ces ornements à la *Turca-* « *rel*, et je les remplaçais par des panoramas, en maçonnerie, de « toutes les capitales où nous étions entrés victorieux, de toutes « les célèbres batailles qui avaient illustré nos armes. » Idem. Par bonheur pour Versailles et pour le bon goût, une autre idée a prévalu, idée vraiment grande et nationale.

(2) Liv. VII, for : XV.

(3) « Quando pulchritudo illa mirabilis, si subinde non reficitur, senectute obrepente vitiat Quia sicut decorum corpus uno convenit colore vestiri : ita nitor palatii similis debet per universa membra diffundi » Cass. Var. VII, 5. — « Romanæ fabricæ decus convenit peritum habere custodem ; ut illa mirabilis silva moenium diligentia subveniente servetur, et moderna facies operis affabris dispositionibus construatur.—Id. VII, 15.

Le séjour de Théodoric fut une fête de six mois; fête brillante, mais fatale à l'Italie et à son maître. La rencontre du roi et du peuple ne fut qu'un long malentendu. Théodoric recueillit des acclamations et crut à de l'amour. Le sénat vit son roi, son empereur, plein de courtoisie et de déférence; il reçut de sa bouche la promesse formelle de gouverner toujours avec les Pères Conscrits, de ne jamais toucher à leurs privilèges; le sénat se crut une puissance politique, et se prit au sérieux. De sourds murmures retenus jusqu'alors s'échappèrent indistinctement; l'éloignement classique pour le nom de roi (1) l'aversion instinctive pour l'étranger, vivaient toujours refoulées au fond des cœurs. Cette aversion, avait augmenté la crainte; la haine dissipée, tout le reste se mit à poindre. Terrible de loin, ce pouvoir avait été vu et touché; peut-être, dans cette imitation de la grandeur romaine sur son propre terrain, y avait-il eu quelque embarras, quelque maladresse. Le Romain est satyrique; Pasquin n'est pas d'hier. Ce qui était bon à Ravenne au milieu des Goths, des eunuques et des courtisans, pouvait changer d'aspect à Rome; le ridicule et le respect ne sont pas longtemps compatibles. Les détails caractéristiques de cet

(1) « Rex communis avidus exitii. » De Consolat. Philosoph. I. . .
 « An verò regna regumque familiaritas efficere potentem valent ? »
 Id. III.

épisode nous sont inconnus ; nous ne savons rien que par les panégyristes et les écrivains officiels ; quelques mots , dont toute la philosophie de Boèce n'a pu tempérer l'amertume , peuvent seuls nous mettre sur la voie , mais ces indices sont faibles. La suite des événements est un guide plus sûr. En suivant le fil , il est aisé de découvrir que le succès du séjour de Théodoric à Rome n'avait pas répondu à son attente.

L'écorce déchirée mit à nu le tronc ; sous la civilisation d'emprunt , reparut la barbarie native ; enfin Théodoric rencontra l'obstacle qui pendant huit siècles devait arrêter désormais tous les maîtres de l'Italie ; le premier , il se trouva en face de l'aristocratie romaine et du peuple.

Depuis saint Léon , la papauté n'avait point fléchi , elle avait marché avec courage et constance dans la route tracée par ce grand homme. Les papes , avec plus ou moins d'énergie , plus ou moins de bonheur , continuèrent dès lors à se dire , à se proclamer , à se croire les vicaires de Jésus-Christ , les chefs visibles de l'Eglise chrétienne. Pleins de cette conviction , ils déposèrent un patriarche de Constantinople (1) , sans effet il est vrai , mais non sans éclat ; et pourtant ils plièrent sous Odoacre. Ils étaient peu accoutumés encore

(1) Le patriarche Acace condamné en 484 par le pape Félix III.

à la domination des Barbares; ce choc les avait étourdis et terrassés. Le Hérule, par une loi expresse, s'était réservé l'élection du souverain pontife (1).

Le désir passionné de Théodoric était surtout de marquer une différence entre lui et les autres rois barbares. Pour plaire à l'aristocratie et au clergé de Rome, il rétablit la liberté des élections pontificales. Odoacre avait mieux connu les Romains. Les partis abusèrent de la condescendance de Théodoric; on vit, comme à la dernière époque de l'empire, deux papes se disputer le Saint-Siège. Théodoric intervint dans ce conflit, il confirma l'un des compétiteurs, en donnant sagement pour motif de ses préférences la pluralité des suffrages; mais bientôt, une intrigue de cour l'anima contre l'homme qu'il avait choisi. Les ennemis du pontife le chargèrent d'accusations graves; Théodoric les adopta. Affectant les apparences de la justice, il nomma un Visiteur royal qui prit parti pour l'intrus. Celui-ci revint secrètement. Il y eut de grands désordres dans la ville et une résistance inattendue à la volonté souveraine. Rome ne voulut point reconnaître le Visiteur. Théodoric convoqua un concile. Les évêques lui contestèrent ce droit. Le roi entra en discussion avec eux et

(1) Lib. Pontif. — Conc. Rom. 1, 4. Conc. p. 1334. F. — Fleury, Hist. Eccl.

argumenta en forme. Les évêques dissimulèrent, mais ne se séparèrent pas un seul instant du pape. Celui-ci, aimant mieux prévenir l'accusation que de la subir, déclara qu'il avait souhaité le jugement. Cependant il exigea avant toutes choses le rappel du Visiteur royal (1). Le concile feignit de se soumettre, alléguant des défauts de forme, gagna du temps; les désordres redoublèrent. Théodoric, lassé, rompit le synode, en se laissant arracher l'aveu qu'il ne lui appartenait pas de se mêler des affaires ecclésiastiques. Ce mot fit tomber toute résistance comme par enchantement; c'était en effet une assez belle victoire. Le pape remonta sur la chaire apostolique, et déclara nul l'édit d'Odoacre sur l'intervention des rois dans les élections pontificales. Il se nommait Symmaque et descendait peut-être du fameux préfet de Rome. Il appartenait au parti aristocratique; pour en juger, il suffit de son nom et de celui de ses partisans : le diacre Gordianus mort pour sa cause, les consuls Pompée et Avienus Festus étaient ses amis et ses protecteurs (1).

Une influence secrète avait ranimé les forces du sénat. Constantinople, longtemps ennemie du Saint-Siège, suspendit tout à coup ses hostilités. Une

(1) Cette scène se renouvela exactement entre Charlemagne et le pape Léon III. Voir Liv. VIII, T. II, p. 335.

(1) Conf. Fleury, Sigonius, Cochlæus, MM. Sertorius et Naudet.

haine commune rapprocha les deux Romes, et forma, parmi les pères conscrits, un parti grec ou antibarbare qui ne tarda pas à absorber momentanément tous les autres germes de division. Ce parti acquit une grande force après la mort de l'hérétique empereur Anastase; l'évêché de Rome, et à sa suite l'aristocratie sénatoriale, ne tardèrent pas à épouser les intérêts de la cour de Constantinople. Des deux côtés on oublia des antipathies anciennes. A la chute de l'empire d'Occident, l'empire d'Orient eut part aux dédains qu'inspiraient à l'univers les Césars de Rome; mais, depuis les invasions, la tyrannie hérule ou gothique était seule présente aux esprits; l'empire, devenu un souvenir, sembla, à l'imagination fascinée, le port, l'asyle et l'espoir de la république romaine. L'empereur Justin était monté sur le trône après Anastase; il profita de cette disposition. Cependant le peuple grec fut moins facile que l'empereur; on insulta les légats du pape dans Thessalonique; l'empereur Justin proumit de les punir, et le pape Hormisdas s'efforça d'ignorer ces violences. Des concessions mutuelles étaient nécessaires pour endormir Théodoric, mais bientôt l'emportement de Justin ou l'imprudencce du pape Jean, successeur d'Hormisdas, fit tout éclater. Par une loi de Justin (1),

(1) 523.

dirigée spécialement contre le Manichéisme, les Juifs et les hérétiques furent exclus des emplois et des charges; les Goths furent seuls exceptés, par déférence pour le roi d'Italie.

Il n'en sentit pas moins la blessure. Etonné, furieux, Dietrich, de Bern, rendu à sa nature sauvage, poussa encore une fois le cri des Niebelungs; il arracha le pape de sa chaire, et l'envoya signifier au Grec de rétracter son édit ou de s'attendre à voir ruisseler le sang des orthodoxes, depuis le Tibre jusqu'au Danube. Des sénateurs reçurent l'ordre d'accompagner le pape, comme un symbole de la dégradation solidaire du pontificat et de l'aristocratie. Théodoric est obéi. Le pape arrive à Constantinople, l'empereur se prosterne, la loi n'est point rétractée, le pape retourne à Ravenne et meurt dans un cachot. Quelque temps auparavant, Justin bien informé du crédit des papes sur le sénat, avait écrit à Hormisdas, pour lui faire part de son élection, en le priant de mettre un terme aux différends qui s'étaient élevés entre les sièges de Constantinople et de Rome (1). Théodoric, toujours égaré par son imagination et par un faux air de grandeur, s'était prêté à ces rapports directs du sénat romain avec l'empereur. Flatté de la déférence du successeur des Césars pour le prin-

(1) Lib. Pontif. in Hormisdas. — Fleury, Hist. Eccl. XXXI, 41.

cipal évêque de son royaume, il avait consenti à l'envoi d'une légation pontificale à la cour d'Orient. Les légats du pape étaient partis chargés de lettres, non seulement pour les principaux ministres de Justin, mais pour des femmes considérables dans Byzance et ennemies déclarées de l'arianisme. L'intérêt du pape et de l'empereur exigeait un prompt arrangement, chacun céda quelque chose. Justin effaça des diptyques le nom d'Acace, ancien patriarche ennemi du Saint-Siège, Hormisdas sacrifia les églises d'Antioche et d'Alexandrie, en décrétant leur réunion. Sans nul doute, dans ces négociations imprudemment favorisées par Théodoric, la ruine de l'arianisme et du pouvoir des Goths en Italie avait été stipulée entre les contractants réels (1).

On divise ordinairement la vie de Théodoric en deux parties, la seconde paraît différente de la première; c'est un texte pour l'éloquence : comment un si grand homme a-t-il pu changer à ce point ? quelle est cette transmutation de l'or pur en plomb vil ? Rien de plus simple cependant, et, dans ces deux divisions prétendues, il n'y a pas eu solution de continuité. Les germes de division, jusqu'alors cachés sous la cendre, se développèrent et fructi-

(1) Le paganisme était encore si fort à Rome à cette époque, que le pape Gelase eut beaucoup de peine à empêcher le rétablissement des lupercales qu'on demandait à grands cris comme le seul remède contre la peste.

fièrent. L'incompatibilité ^{de} deux peuples, des deux législations, le frottement perpétuel d'une population armée contre une nation sans armes, tous ces motifs divers, jusqu'alors épars, isolés, vinrent se réunir, s'agglomérer sur un point et y formèrent un foyer d'irritation. Les délateurs surgirent de toutes parts, comme aux jours de Néron et de Tibère. Ce qui d'abord n'avait été que mécontentement et vague désir, prit un corps et s'agrandit. Fatigué du sénat, Théodoric ne songea point tout d'un coup à l'anéantir; mais de Théodoric, le sénat ne médita pas spontanément la destruction de la monarchie gothique; mais Théodoric et le sénat s'estimèrent capables de ces excès, et dès lors le soupçon devint une certitude. Malgré les dénégations de Boèce, rien ne prouve que sa conspiration fut imaginaire. Il y avait certainement des rapports mystérieux entre les membres principaux du sénat et les empereurs d'Orient. D'ailleurs, tout était changé dans le royaume d'Italie; la pourpre menteuse, le faux laurier d'or, étaient tombés en lambeaux; le chef de tribu avait reparu hérissé du sayon velu. De tous côtés le prestige était dissipé, de tous côtés la vérité reparaissait hideuse et vengeresse; ici un civilisateur tout puissant, convaincu, même à ses propres yeux, d'être toujours resté Barbare entre les Barbares; là, un peuple prosterné, chargé de

chaines, mais habile, artificieux, rempli d'une colère sourde et d'une haine muette. Le chef, trompé dans son espoir, blessé dans son amour-propre, repoussé dans le despotisme de ses bienfaits ; les sujets, conspirant à l'ombre de son pouvoir même, se servant contre lui des armes intellectuelles qu'il n'avait pu leur ravir. Quel étonnement pour lui ! quelle douleur ! quelle honte ! Ce sénat qu'il avait tant flatté, devenu son ennemi le plus acharné ! De part et d'autre, il n'y eut plus de bornes aux soupçons. Théodoric fut suspect de vouloir détruire le sénat, le sénat de comploter le rétablissement de l'empire. Les deux partis avaient probablement raison, mais cette défiance réciproque aggrava le mal et le rendit incurable (1).

Après avoir passé sa vie entre les amitiés et les colères du roi (2), après avoir légué au monde un testament immortel, Boèce et son beau-père, l'un de ces grands Symmaques dont le nom se montre comme un phare à travers ces ténèbres, périrent tous deux dans d'affreux supplices ; le peuple romain, indigné, mêlant la dérision à l'horreur, raconta qu'à la vue d'un poisson monstrueux qu'il avait pris pour la tête de la victime, Théodoric mourut d'effroi et de remords.

(1) Voir le premier livre de la Consolation de Boèce.

(2) « *Inter amicitias regis et iras.* »

Des hommes tels que Théodoric n'ont point de remords, c'est tout au plus s'ils ont des regrets ; Théodoric en eut un : il n'avait pas exterminé le peuple de Rome (1). Pour s'en consoler, il s'entoura de ses Goths dans ce moment suprême, et rendit le dernier soupir au bruit des armes.

(1) Procop.

www.libtool.com.cn

III.

CLOVIS.

Comme chez les Goths , la royauté chez les Francs était héréditaire. Nous l'avons démontré (1). Les Francs avaient aussi leurs Balthes et leurs Amales. Le nom qu'ils donnaient à cette famille nous est inconnu ; c'est au septième siècle qu'on rencontre

(1) Voir les Prolégomènes.

pour la première fois le nom des Mérovingiens, en langue germanique Merwings. Les plus anciens écrivains qui en fassent mention sont Jonas, moine de Bobbio, mort en 676, et l'auteur du Préambule ajouté à la loi des Allemands et des Bavaois, sous Dagobert, mort en 640.

Je passe Pharamond, Mérovée, Clodion; ces noms sont douteux, mais il n'est pas douteux qu'une longue suite de rois a précédé Clovis. On leur voit faire des trouées dans l'histoire romaine, ils se montrent de temps en temps comme les visions guerrières qui apparaissaient à leurs frères les Scandinaves, dans les nuages. Je laisse les noms (1); ils ont été assez débattus. Je les aime mieux créés par

(1) Cette question est épuisée. L'illustre auteur qui l'a popularisée parmi nous, vient d'ailleurs de clore ce débat en constatant, avec une noble franchise, que l'initiative de cette réforme n'est point nouvelle, et qu'on doit la reporter presque tout entière au dix-huitième siècle, et en particulier à Voltaire. (Réponse à Neophobus. *Revue de Paris*, février 1842). Les traces en sont, en effet, très visibles dans la *Correspondance* et dans le *Dict. hist.* Cette réforme a pu éclaircir quelques points obscurs, mais il est difficile de s'y attacher, surtout depuis la publication du *Polyptichum Irminonis*, où l'on voit (p. 209) des Gaulois (Electus, Desiderius) mariés à des Germaines (Waltrada, Adalhildis), avoir des enfants gallo-romains (Electeus) ou germaines (Amalgudis), et tout cela au hasard. Je proposerai aussi comme types les noms suivants : St-Didier de Cahors, issu d'une puissante famille gallo-romaine, fils de Syagrius et d'Erchanfrede, ou bien St.-Rigobert, fils d'un Gaulois (le nom est pourtant germain) et d'une Franque. Voilà deux fils de Gaulois et de femmes franques ou germaniques, dont l'un porte un nom franc et l'autre un nom germain. Qu'en faut-il conclure ?

la gloire que forgés par l'érudition. Je ne sais ce qu'est *Hlod-Wigh*. Pour *Clovis*, c'est l'Histoire de France elle-même.

Clovis fut proclamé ou plutôt acclamé roi à quinze ans. Ce fait seul suffirait pour trancher la question.

Fut-il appelé par les populations? Vint-il comme un auxiliaire ou comme un conquérant? S'empara-t-il violemment des biens, de la liberté du peuple gallo-romain? La flamme, le ravage, la mort, marchèrent-ils devant lui? Questions qui reçoivent des réponses journalières et qu'on finira par croire insolubles, puisque tant d'esprits d'élite n'y trouvent qu'un champ de bataille inépuisable.

Comment prononcer, puisqu'on ne connaît pas même le mode de répartition de la terre conquise entre les conquérants?

Sans entrer dans cette controverse banale, et à ne juger que par les résultats, Clovis n'imposa point violemment la loi du plus fort. Nul doute que beaucoup de violences partielles n'aient accompagné son invasion. Mais il n'érigea point la spoliation en système comme les Vandales, de son temps, et après lui, les Lombards.

Il n'établit pas non plus, à l'exemple de Théodoric, une balance factice entre les vainqueurs et les vaincus (1).

(1) « Comment les Gaulois auraient-ils perdu la liberté, eux qui

Après Théodoric, nul mélange entre les Goths et les Romains.

Après Clovis, fusion incomplète sans doute, mais

« conservèrent le droit de se gouverner suivant leurs lois , ou
 « même de partager les privilèges de leurs vainqueurs, en adop-
 « tant les lois barbares ? L'ordonnance de Thierry, fils du grand
 « Clovis, pour la rédaction des lois des Francs, des Bava-
 « rois et des Allemands, laisse à chaque peuple de son empire la liberté
 « de vivre selon ses coutumes. C'est ce qu'on trouve répété pres-
 « que à chaque page des Ordonnances des Rois de la première et
 « de la seconde race, surtout en faveur de la loi des vaincus, ou
 « de la loi romaine. — La Constitution de Clotaire, vers l'an 560,
 « ordonne que chaque peuple, et en particulier les Romains, soient
 « jugés suivant leurs lois. Le titre trente et unième de la loi des
 « Ripuaires porte que les Francs, les Bourguignons, les Alle-
 « mands, les hommes de quelque nation que ce soit, qui seront
 « cités en jugement, se défendront selon leur loi particulière. Ce
 « règlement ne fut pas toujours observé avec la même exactitude.
 « Mais la tyrannie de quelques rois, ou les prévarications des
 « juges, ne purent qu'en suspendre l'exécution. Dèsqu'il fut per-
 « mis, on réclama pour en demander l'observation. Les trois
 « royaumes d'Austrasie, de Bourgogne et de Neustrie, se réunis-
 « sèrent à reconnaître Childéric II pour roi l'an 670 : mais c'est
 « dans la vue d'obtenir de lui qu'il ordonne aux juges de suivre
 « les lois et les coutumes du pays de chaque particulier, comme
 « cela se pratiquait anciennement ; ce que le nouveau roi se fit un
 « plaisir et un mérite d'accorder sur le champ. La formule huitième
 « du premier livre de Marculfe ordonne la même chose à tous les
 « ducs, comtes et patrices. La trente-septième est conforme. Les
 « lois salique et ripuaire distinguent formellement des esclaves
 « les Romains, à qui elles accordent des compositions beaucoup
 « plus fortes. La loi salique marque même différents ordres de li-
 « bres parmi les Romains, le convive du roi, le Romain possesseur
 « et le tributaire. Elle fixe la composition du premier à trois cents
 « sous d'or, du second à deux cents, du troisième à quarante-
 « quatre, tandis qu'elle n'en accorde que trente-quatre au serf. »
 Abbé De Gourcy. Quel fut l'état des personnes en France, sous la

suffisante pour que l'érudition moderne si avide de ce genre de **recherches**, ait souvent de la peine à se prononcer sur la nationalité d'une foule de noms propres. On voit même des Gaulois prendre des noms Francs :

De tous ces détails tant de fois débattus j'oserai dégager les faits suivants :

Les conquérants Germains permettaient à chacun l'usage de sa loi particulière. Ce principe se retrouve partout dans la législation barbare. Les efforts de Théodoric pour en effacer les traces, sont une inspiration de l'esprit romain.

Clovis laissa à chacun sa loi; il ne voulut point changer forcément des Romains ou des Gaulois en Francs-Ripnaires, mais il leur permit de renoncer au bénéfice de leurs lois ou d'accepter celles des Francs.

Voilà ce que Montesquieu (1) nous semble avoir parfaitement démontré, et les dénégations modernes ne nous ont point fait changer d'avis à cet égard; cependant, nous ne croyons point, comme le grand publiciste, que Clovis ait autorisé l'abandon de la loi franque pour la loi romaine, si ce n'est dans le cas de cléricature. En effet, la loi ecclé-

première et la seconde race de nos rois? Ouvrage couronné par l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres, en 1768, in-12, p. 25-28, Paris 1769.

(1) Montesquieu, Esp. des Lois. XXVIII, 2, 3, 4.

siastique n'était pas autre chose que la loi romaine. Devenu ecclésiastique, le Franc vivait sous la loi romaine, c'est-à-dire sous la loi de l'église.

Conformément aux textes déjà connus sur le titre de convive du roi, Clovis attachait les plus grandes prérogatives à l'honneur d'approcher sa personne (1). Ce fut en même temps une séduction de son pouvoir et un moyen de sa politique.

Clovis ne fut ni l'oppresser ni le flatteur des Gaulois. Il n'eut pas même besoin d'imiter Théodoric dans un jeu perpétuel de ménagements et de bravades. La position de Clovis était meilleure. Plus heureux que le roi d'Italie, il n'eut pas affaire à Rome, il n'eut point de mœurs indigènes à adopter ou à combattre. Les Gaules subsistaient toujours, mais il n'y avait plus de Gaulois. S'ils avaient conservé la mémoire de leurs antiques annales, s'ils n'avaient jamais oublié les voix mystérieuses des chênes druidiques et les oracles de l'île de Saine, ils auraient pu lutter de souvenirs avec les Romains eux-mêmes; mais, devenus Romains à leur tour, ils ne voyaient dans ce qui avait précédé leur agrégation à l'empire qu'une rouille barbare et presque honteuse. Jamais les monuments qui nous restent de la Gaule ne rappellent cette époque d'indépendance; jamais un noble gallo-romain

(1) Voir les Prolégomènes.

ne s'y réclame de Vercingetorix ; ce sont toujours les laticlaves et les toges, toujours des origines sénatoriales controuvées ou dérisoires ; toujours une vanité de parvenus. Dans les Gaules , tout était sénat depuis les grands municipes d'Arles ou de Trèves , jusqu'aux plus minces bourgades des Aquitaines ou des Narbonnaises.

Dans cette société d'emprunt , les usages étaient calqués sur la métropole avec une pédanterie qui ressort vivement des lettres de Sidoine Apollinaire. Il y avait dans cette vie une puérilité , un apprêt , inhérents à toutes les imitations locales des grands sièges d'activité. Certes , il y aurait eu plaisir à retrouver quelques vestiges de la vieille lutte soutenue contre César ; mais quand on voit les Gaulois ne songer qu'à renier leur origine , et se traîner dans une copie impuissante , on ne prend aucune part à leurs superbes mépris pour la race aux cheveux ardents ramenés sur le front , pour les visages rasés net à l'exception d'une longue moustache , pour les habits de toile blanche , ornés d'un baudrier et d'une épée suspendue à un cuir noir. Les railleries de ces provinciaux sont froides et tristes ! Qu'ils s'épouvantent à l'aspect de la francique à deux tranchants , que sur les ruines fumantes de Trèves , ils se remettent à table et redemandent les jeux du cirque ! Pourquoi nous associer aux étonnements , aux peurs , aux répu-

gnances de ces hommes dont tout était faux, les noms, les titres, la toge et la pourpre et la chevelure? Trop oublieux des Gaulois leurs ancêtres, ils croyaient parler la langue de Virgile et s'imaginaient retrouver des Scipion dans leurs Apronculus, leurs Injurius, leurs Fastidiosus, voyaient des Sénateurs de la tribu Fabienne dans les citadins de leurs municipalités caduques, singes de la ville, qui ne les avait point portés dans son sein, et qu'à grand tort ils appelaient leur mère; peuple des amphithéâtres, des bains et des prostibules, sauvé par les évêques, châtié par les barbares. Rien n'est plus plaisant que d'entendre Grégoire de Tours appeler famille sénatoriale les bourgeois d'Autun ou de Carpentras. Cependant ils n'étaient pas toujours dupes de leurs propres illusions, malgré leur adoration pour l'éternité de leur aristocratie municipale, un cri de détresse leur est échappé quelquefois (1).

- (1) « Sed dum, per verba parentum
 Ignaras colimus leges, sanctumque putamus
 Rex veterem per damna sequi, portavimus umbram
 Imperii, generis contenti ferre vetusti
 Et vitia, et solitam vestiri murice gentem
 More magis quam jure pati. »

(Sidoine Apollinaire. Panegyrique d'Avitus.)

. Mais tandis que sur la parole de nos aïeux nous cultivons des lois faibles, que nous croyons sacré de suivre à travers le péril une chose ancienne, nous soutenons l'ombre de l'empire, satisfaits de supporter les vices d'une vieille domina-

Comme après tout, les Gaulois étaient civilisés, ils pouvaient prendre sur leurs vainqueurs une haute influence morale. Les terribles rois de Gothie avaient été vaincus par leurs paroles pleines de grace, de gravité et de charme. Voilà le miracle qui avait fait reculer Attila ! Ils s'éloignaient des villes qu'ils venaient assiéger et s'il faut en croire Sidonius (1), notre guide constant, mais un peu suspect, Ferreolus fit avec un repas, ce que Aétius n'avait pu achever dans une bataille. Clovis se rendit à moins de frais, mais sans se laisser attendrir par les festins et l'éloquence des Gaulois. Il ne voulut ni les tourmenter ni se laisser tromper par leurs artifices ; il ne cumula jamais ces deux rôles, et ne spolia point les vaincus en feignant de se laisser désarmer par eux. Dédaignant l'exemple des Goths, des Bourguignons et des Hérules, il ne partagea point le territoire entre son armée et les indigènes, et se contenta de leur distribuer les terres du fisc. Sans se courber devant la vieille Egérie du Tibre, sans se soucier des débris romains qui l'entouraient de toutes parts, il planta au centre même de la Gaule l'arbre Germanique, l'arbre royal,

tion, et de souffrir plus par coutume que par devoir la race habituée à se vêtir de pourpre.

(1) Sidonius Ap. VII, 12.

s'abritant lui et ses hommes sous cet épais feuillage, sans contraindre les indigènes à s'y ranger à leur tour, sans leur refuser toutefois le droit d'y chercher aussi un refuge. Là, au cœur du pays, il établit ses plaids royaux, comme s'il les eût présidés encore dans ses forêts au delà du Rhin; les Gaulois ébahis y couraient comme à un spectacle, ne comprenant rien à ces allures et à ce langage. C'étaient deux législations, deux ordres d'idées vivant ensemble côte à côte sans se mêler et sans se toucher, si ce n'est par le choix volontaire de la législation que leur apportait le vainqueur.

C'est sans doute ainsi qu'Aurélien Gallo-Romain de nom, d'origine et de mœurs, devint le principal ministre de Clovis. On le voit dès l'arrivée des Francs, mêlé aux plus importantes affaires de leur roi; c'est lui qui négocie son mariage; c'est lui qui d'accord avec saint Remi, détermine sa conversion, car un historien nous le dit en termes exprès : Une femme ne pouvait fléchir Clovis (1). Les larmes, les prières de Clotilde, sont le côté extérieur et palpable de cette révolution; mais ce ne fut point à l'étrange discours, rapporté par Grégoire de Tours, que se rendit le fier Sicambre. Il dut être peu préoccupé des fornications de Jupiter et des larcins de Mercure étalés par

(1) Flodoard.

la reine barbare, dans une amplification de rhéteur latin. Le nom de Clotilde servit probablement de prétexte à la transaction qui soumit au catholicisme Clovis et l'élite de ses troupes. Ce fut une sorte de manifeste officiel, destiné à l'armée franque et au peuple Gaulois. L'intervention d'une épouse était en effet plus touchante, plus persuasive, et chez un peuple épris des femmes, compromettait moins l'autorité du chef que les conseils d'un évêque et d'un négociateur gaulois; c'était la poésie de l'évènement. Comme toute poésie, elle a prévalu.

Les Francs dans cette circonstance, adoptèrent pour la première fois, le luxe de la civilisation. Depuis la demeure du roi jusqu'à la cathédrale, les maisons furent tapissées d'étoffes précieuses. Le clergé ouvrit la marche avec les Saints Evangiles, les croix et les bannières; des chants d'allégresse s'élevèrent dans un transport unanime; l'évêque parut ensuite tenant le roi par la main; puis vinrent la reine, le peuple et l'armée : trois mille hommes accompagnèrent les chefs dans l'église, embaumée de parfums précieux; une cire odoriférante exhalait une senteur suave; les Francs se croyaient dans le séjour céleste; le roi lui-même enivré de ce charme, demandait s'il était en paradis. « Pas encore, » répondit l'évêque, et soudain il le plongea dans les fonts baptismaux en jetant le cri fameux de l'Eglise triomphante.

D'autres circonstances, devenues non moins célèbres se rattachent à cette grande scène ; mais elles restèrent inconnues aux contemporains de Sicambre. Les placer ici , ce serait anticiper la période carlovingienne (1).

C'est une des apparitions les plus piquantes que le contraste de cette physionomie fine quoique barbare de Clovis, avec ce Remi également fin, mais d'une tout autre manière : insinuant , lettré , triparti de Romain, de Byzantin et de Gaulois ; à la fois évêque, sénateur , bon politique et rhéteur subtil.

Clovis et l'épiscopat Gaulois avaient transigé ; la force matérielle rendait prépondérante la position du conquérant ; mais de part et d'autre, une force morale, presque égale, rétablissait la balance et maintenait l'équilibre. Le corps des évêques avait désiré et appelé les Francs ; il avait couronné leur chef ; des deux côtés les services furent acceptés et payés noblement sans défiance , du moins sans défiance apparente. Il y eut non pas un pacte for-

(1) Le Cointe ne dit qu'un mot du prétendu sacre de Clovis ; sans rien nier à cet égard, il n'affirme rien et se contente de rapporter les textes ; Fleury ne se prononce pas, il se borne à remarquer d'après le père Le Cointe , que nulle mention de ce sacre n'a été faite avant Hincmar et avant le testament de saint Remy , pièce Carlovingienne dont la fausseté a été amplement démontrée. Voir Bréquigny , T. I , aux Protégomènes , et le X^e livre du présent ouvrage , T. II , p. 480.

mel, mais une résolution tacite de se renfermer dans les bornes d'une modération réciproque. Satisfaits de leur partage, la royauté et l'épiscopat ne portaient pas leurs vues au delà, et demeuraient unis de bonne foi ; cette union était leur force, ils le savaient, et, sûrs de ne pouvoir rien conserver par la discorde, ils n'en firent pas l'essai. Les évêques surtout comprirent bien cette situation, leur prudence contint le vainqueur ; ils se rendirent à la fois agréables, commodes et nécessaires ; le mal qu'aurait causé à la conquête une défection du corps épiscopal résidait bien plus dans la menace que dans l'action ; arme émoussée sur le champ de bataille, aiguisée dans l'arsenal. La moindre hostilité de l'épiscopat eût réveillé l'instinct assoupi de la conquête, et dans cette lutte inégale l'esprit aurait assurément cédé à la force matérielle. Les évêques furent toujours les alliés sagement fidèles de Clovis. Abandonnés par l'empire, trahis par le clergé inférieur, ils avaient demandé appui à la royauté barbare, parce qu'il n'y avait plus de choix possible entre sa protection et ses outrages. Leur adhésion fut donc sincère, du moins dans le premier moment. Placés entre les dernières ruines de l'empire et la ligue simultanée de l'arianisme et du clergé inférieur, ils n'avaient point de condition meilleure à conquérir ou à attendre. Sans doute la royauté dans sa sève et sa vigueur

native opposait quelques obstacles au libre exercice d'une aristocratie hiératique ; mais de tous les inconvénients d'une situation compliquée, celui-là était assurément le moindre.

Ce n'était pas vendre trop cher un appui moral, dont après tout, Clovis pouvait se passer ; il l'aurait dédaigné en effet, s'il avait été ce chef de hordes sauvages qu'on nous montre dans nos modernes histoires ; il n'aurait pas même compris l'utilité d'un tel secours. Le vrai Clovis en connut tout le prix. Je dirai plus, sa pensée fut ingénieuse et sa conduite délicate. Dût cette expression sembler un anachronisme bizarre, elle est justifiée par des faits. Soit qu'il fût supérieur à son siècle, soit qu'à tout prendre, certaines intelligences n'appartiennent à aucune époque en particulier, la politique de Clovis envers le clergé, fut remarquable par une grande recherche de soins et même un raffinement de courtoisie. Le Barbare, puisqu'on le nomme ainsi, n'oublia jamais qu'il s'adressait à des esprits gracieux, raffinés, élégants, trempés à ces sources littéraires qu'il ignorait sans doute, mais qu'un instinct divinateur et l'habitude des traditions romaines lui avaient appris à honorer. Nous l'avons vu près de saint Remi. Nous avons vu la framée du Sicambre s'abaisser devant la bénédiction du pasteur de Reims. Jamais Clovis ne fit sentir aux clercs le poids de cette arme redoutable, jamais

deux pouvoirs , liés par un intérêt commun , ne se portèrent ~~un si fidèle respect~~, ne se traitèrent avec de tels ménagements. Non seulement Clovis vénéra les évêques et se laissa prendre au charme de leurs vertus , à l'onction de leurs paroles ; il les admit dans sa familiarité , gouverna par leurs conseils , négocia par leur intervention. Entre le roi et le clergé des Gaules , nul débat de suprématie , aucun choc d'autorité. Un concile fut assemblé à Orléans pour faire , avec égalité , la part des clercs et celle du roi. Jamais harmonie si complète n'avait régné entre les deux pouvoirs ; leur accord fut unanime ; les limites de l'autorité civile et religieuse furent de part et d'autre posées avec une sagesse , une modération , une réserve , dignes des siècles les plus éclairés. Néanmoins , en examinant les canons du concile d'Orléans , on y reconnaît de loin le germe des déchirements futurs de l'Etat et de l'Eglise. Sans chercher à se combattre , sans penser même à s'écarter dans l'avenir contre une rivalité probable , la Royauté et l'Eglise touchèrent par instinct à des points déjà sensibles et même douloureux. Déjà l'épiscopat avait paralysé l'hostilité du bas clergé en s'efforçant autant que possible de l'exclure des conciles. Il avait fait plus , il lui avait créé des rivaux dangereux dans les moines qui flottaient entre la hiérarchie ecclésiastique et la liberté civile ;

n'appartenant d'une manière précise ni au siècle abandonné par eux, ni à l'Eglise à laquelle ils étaient restés presque étrangers. Enrôler les moines, les discipliner pour les opposer aux prêtres, quitte à les surveiller eux-mêmes, ce fut donc une des préoccupations les plus passionnées de l'épiscopat, surtout dans les Gaules. Sans nul doute, la sujétion du clergé régulier à l'ordinaire, c'est à dire la subordination des monastères aux évêchés, fut une des garanties demandées à Clovis et peut-être stipulées avec lui d'avance, pour prix d'un concours zélé et sincère. De quelque façon que l'épiscopat ait fait prévaloir ce vœu, il le réalisa dans le synode d'Orléans. La juridiction des évêques sur les abbés y fut positivement reconnue et solennellement sanctionnée. Le roi donna même une garantie contre les séductions de son propre pouvoir. Le concile défendit à tout ecclésiastique de solliciter les faveurs royales sans la permission de l'évêque; singulière précaution prise contre le roi en sa présence. Mais le simple énoncé d'une pareille clause en prouve l'inutilité, et quoique la royauté semblât humblement abdiquer sa prérogative, en autorisant l'expression d'une défiance injurieuse, sa déférence ne lui faisait rien perdre. Clovis assura sa position comme roi avec une habileté d'autant plus grande, que cette entreprise très hardie était revêtue des for-

mes les moins hostiles. Pendant ses trente ans de règne, il avait favorisé l'introduction d'un élément nouveau dans le clergé, il avait rompu sans violence l'aristocratie ecclésiastique, en associant aux familles qui depuis longtemps étaient en possession de l'épiscopat, non seulement des membres du bas clergé Gaulois, mais des Francs convertis. Le monopole aristocratique de l'épiscopat gaulois avait déjà été sourdement attaqué dans son principe; mais l'adroit Clovis lui porta un coup funeste en ayant l'air de lui créer un privilège. On lit dans le quatrième canon du concile d'Orléans : « Il est défendu de donner les ordres sacrés à aucun séculier sans le consentement du roi ou de son délégué, à l'exception de ceux dont les ancêtres avaient déjà appartenu au clergé; ceux-là resteront sous la puissance des Evêques (1). » Les prélats de race sacerdotale purent s'applaudir d'un privilège qui semblait les placer au dessus du droit commun; mais en les distinguant, ce privilège les isolait. Par la multiplicité des ordinations, tant dans la race gauloise

(1) « De ordinationibus clericorum id observandum esse decrevimus, ut nullus sæcularium ad clericatus officium præsumat accedere, nisi aut cum Regis jussione, aut cum judicis voluntate; ita ut filii clericorum, id est patrum, avorum ac proavorum, quos in supradicto ordine parentum constat observationi subjunctos, in Episcoporum potestate ac districtione consistent. (Canon. IV) Abbatibus, Presbyteris, omnique clero, vel in reli-

que dans les tribus franques, la Royauté détruisait l'aristocratie épiscopale en l'absorbant, et se rendait désormais maîtresse des élections ecclésiastiques, ou, ce qui revient au même, du clergé tout entier. Elle y parvint également par l'établissement des tribunaux ecclésiastiques, qui semblaient un privilège, mais en réalité, ne l'étaient pas. En multipliant les conciles à l'imitation des Eglises d'Orient, en y attirant les évêques hors de leurs circonscriptions particulières, les rois les privèrent de leur influence locale et détruisirent des unités puissantes devenues nulles, depuis qu'elles s'étaient fondues dans les assemblées générales. Appelé à Orléans, par exemple, l'évêque d'Arles ou d'Autun y était réduit à sa propre voix. Le grand propriétaire territorial, le chef né d'une commune, d'une province, disparaissait entièrement, et l'évêque jugé par ses pairs, restait soumis à la seule autorité qui pût l'atteindre, puisqu'il s'échappait par sa puissance personnelle à toutes les autorités locales.

Clovis dans l'exercice de son pouvoir, était-il vassal de l'empire d'Orient ? D'après une opi-

gionis professione viventibus, sine discussione vel commendatione Episcoporum, pro petendis beneficiis ad Domnos venire non liceat. Quod si quisquam præsumperit, tam diu loci sui honore et communione privetur, donec per pœnitentiam plenam ejus satisfactionem Sacerdos accipiat. » (Canon VII.) *Le Coigne, Annales Ecclesiastici Francorum. T. I, Anno 511, cap. IX, XII, in-folio, Parisiis, 1665.*

nion (1) soutenue par des recherches savantes avec une extrême habileté dans l'art de tronquer et de grouper les textes, Clovis régna sur les Gaules par une délégation impériale. L'empereur, s'il faut en croire l'abbé Dubos et ses copistes, était le souverain, Clovis un lieutenant, un vice-roi, sans autorité qui lui fût propre; la sienne ne résultait point de l'action combinée de la royauté et de la conquête; ce n'était qu'une concession de la cour de Constantinople, et on en donne pour preuve essentielle, le consulat accordé à Clovis par l'empereur Anastase. Rien de moins décisif que cette preuve, rien de plus obscur que ce consulat. Grégoire de Tours l'atteste; Fredegair n'en parle point; l'auteur des Gesta, Hincmar, Flodoard, la chronique de saint Benigne, enfin tous les écrivains de l'école carlovingienne ajoutent leur témoignage à celui des contemporains, mais ils sont si suspects, le consulat de Clovis entrant si bien dans leur système, que leur adhésion serait plutôt une occasion de doute. Quoi qu'il en soit, Grégoire de Tours l'a dit, et nous devons le croire, du moins devons-nous toujours croire à sa bonne foi; cependant le vague, l'obscurité de son style, n'en sont pas moins constatés; à en juger seulement par son

(1) Mémoires de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles Lettres, T. XX, Paris, 1753, in-4° v. 2. f. 231.

récit, sans l'opposer à d'autres narrations (4), on y trouve une contradiction évidente. Clovis reçoit les ornements consulaires : un vêtement de pourpre (2). Ce n'était point là le costume des consuls, c'était celui des triomphateurs, des empereurs; d'ailleurs, on ne voit pas son nom marquer l'année dans les fastes consulaires; qu'était-ce donc que le consulat de Clovis? A proprement parler, il ne fut créé ni consul ni patrice, peut-être fut-il nommé *imperator*? Le successeur d'Anastase, l'empereur Justin donna le même titre à un petit souverain d'Asie, Zathius, roi des Lazes; le grec Théophane, en racontant ce fait, nous montre Zathius se pavant dans une robe blanche, qui n'était pas plus la robe d'*imperator* que la pourpre de Clovis n'était le vêtement consulaire. Il faut conclure de toutes ces différences, qu'il n'y avait rien de sérieux dans les titres conférés par la cour de Constantinople aux rois barbares, que ces *imperia*, ces consulats, ne faisaient point partie intégrante de la hiérarchie palatine; qu'enfin, les Byzantins y voyaient des concessions temporairement utiles, mais illusoire et sans nulle conséquence. Peut-être même brouillait-on

(1) Prosp. Aquitan. Cassiod. Marius Aventicensis.

(2) Tunicam blatteam. — Voir la dissertation du duc de Nivernois dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

à plaisir les titres, les ornements et les diplômes d'honneur, pour empêcher ces exemples de s'établir; l'un devint consul, l'autre *imperator*; à celui-ci, l'éclat de la pourpre tyrienne, à celui-là la blancheur immaculée du lin de Peluse; tous ces rois barbares, consuls, empereurs, comtes des domestiques, n'étaient pour les courtisans des Blaquernes, que des *imperatores* de hasard, des rois de circonstance et des comtes surnuméraires. Cette politique n'a jamais été abandonnée; on la retrouve aux temps des croisades, à la cour d'Alexis Comnène. Clovis était créé consul comme un Bohemond ou un Raymond, patrice et protosébaste; c'était une concession temporaire, justifiée par l'intérêt du moment. Dans cette circonstance, Anastase tenait surtout à établir aux yeux des peuples d'Italie, son aversion pour Théodoric. Le Goth et le Franc étaient ennemis. En décorant le Mérovingien, le Grec attaquait l'Amale. Clovis ne mit point un prix exagéré à ce don de la munificence impériale; il ne revêtit point à perpétuité, comme Théodoric, les ornements impériaux; il ne s'en para que l'espace d'une matinée (1).

(1) Clovis fit don de cette pourpre inutile au monastère de Saint-Martin de Tours. L'empereur lui avait envoyé une couronne; Clovis la passa au pape: c'est, selon quelques uns, la première couronne du Trirègne. Rien n'est plus douteux que ce don de la couronne au souverain pontife. Les relations de Clovis avec Rome appartiennent, selon toute apparence, à la grande fabrique

Il suffit d'observer que le prétendu consulat fut déferé à Clovis seulement une année avant sa mort. C'est en 510, vingt-neuf ans après son avènement et vingt ans entiers depuis le supplice de Syagrius, fils d'Egidius, dernier et unique défenseur de la puissance romaine dans les Gaules. Si Clovis avait su se passer de l'attache impériale pendant un long règne, chargé de labeur et de victoires, qu'en aurait-il fait, puissant et respecté ? Depuis qu'il a revêtu cette *tunica blattea*, a-t-il changé quelque chose à sa politique ? Non, il est resté roi, et sa pourpre surnuméraire est allée grossir le trésor poudreux du bienheureux évêque de Tours.

Qu'on récapitule en effet toute sa vie dans le sens de son indépendance à l'égard de l'empire. Il entre dans les Gaules, défait les Romains, force leur chef à se réfugier chez les Goths, le réclame impérieusement, l'obtient et le tue. Ni plainte ni réclamation de la cour impériale. Les cités romaines lui ouvrent leurs portes par l'entremise des Evêques. Reims depuis cet événement ne compte plus dans les Gaules par les années des

carlovingienne. — Théodebert, fils de Clovis, signifiâ à l'empereur Justin la défense de prendre le titre de Francique. — Plus de douze cents ans après, le traité d'Amiens renferme une clause analogue : Les rois d'Angleterre ne s'appelèrent plus rois de France.

empereurs, mais par les années du règne de Clovis (1). Il fait la guerre à Gondebaud roi des Bourguignons, ami déclaré des Romains. C'est comme souverain puissant, obéi, indépendant, qu'il enlève le royaume des Visigoths à la pointe de son épée et qu'il le réunit à ses conquêtes, non par concession de l'empire, mais par la grace de Dieu.

Cette indépendance ne fut alors contestée par personne. L'évêque de Vienne, Avitus disait hautement : (2) « Que la Grèce s'applaudisse de posséder
« un prince de notre loi, mais qu'elle ne s'imagine
« pas avoir seule mérité un tel don ; la splendeur
« n'en est point refusée au reste de l'Univers ;
« qu'elle apprenne que dans les régions Occiden-
« tales, un roi qui n'est pas de race nouvelle, fait
« briller l'astre nouveau de la religion chrétienne. »

La race carlovingienne qui a imprudemment ressuscité l'empire, pouvait mettre du prix à obscurcir des notions si simples ; mais quoique sa politique faussaire ait enveloppé les faits d'un épais nuage, elle ne les a pas détruits. Peut-être voudra-t-on objecter la phraséologie toute romaine

(1) Mém. Acad. Inscr. Duc de Nivernois.

(2) « Gaudeat ergo quidem Græcia habere se principem legis nostræ : Sed non jam quæ tanti muneris dono sola mereatur illustrari, quod non desit et reliquo orbi claritas sua ; siquidem et occiduis partibus, in rege non novo, novi jubaris lumen effulgurat. » Sirm. Op. Var.

des édits de Clovis ; quelques esprits systématiques ont pensé qu'il avait adopté le titre de *Vir Inluster* et négligé celui de *Clarissimus*, parce que la première qualification était attribuée à l'autorité militaire, la seconde au pouvoir civil (1) ; mais indépendamment de ce qu'il peut y avoir de plus ou moins exact dans ces nuances, on ne saurait les attribuer à Clovis. Pour se faire comprendre des Gaulois, ses édits étaient rédigés en latin ; pour être intelligibles dans cet idiôme il fallait se servir d'expressions connues. Il parlait à chacun son langage. Il ne cherchait pas à précipiter le moment où de la fusion des races devait naître l'unité nationale. Il ne prétendait point usurper l'office du temps ; rare et glorieuse sagesse ! Nul ne vint mieux que lui à son époque ; il vint après toutes les invasions, parce que c'était à lui de les repousser et de les clore. Ainsi fit-il à Tolbiac ; vainqueur, il se déclara chrétien et catholique, car il le fallait. L'unité du pouvoir était sa mission. Il y tendit par des moyens atroces, mais alors communs à tous les maîtres du monde. A cette époque, Justinien, la Loi incarnée, et Théodoric le Magnanime, assassinaient l'un Vitalien (2), l'autre Odoacre, en trahisons, au milieu d'un festin ; le meurtre et le guet-apens étaient de droit public dans cet âge de fer ; les crimes de Clovis n'ont

(1) Moreau.

(2) Le Beau, Bas-Empire, XL, 12.

rien qui lui appartienne en propre. Il assassina tous les petits rois de sa race, non comme on l'a dit si souvent, pour leur enlever des trésors ou quelque ville, mais pour les scalper, pour arracher leur chevelure. Déjà, celles de Chararic et de son fils étaient tombées. Chararic pleurait : « C'est sur
« un bois encore vert, lui dit son fils, que ce branchage a été coupé, il ne se desséchera pas entièrement et les feuilles s'élanceront pour recroître. »

La royauté barbare ressemblait à Samson ; sa force résidait aussi dans sa crinière. C'est à ce but que tendait le fils de Childéric. C'est là qu'il dirigeait toute la férocité, tout l'orgueil, toute la superstition du sang royal. « Meurs, » dit-il, en frappant le Mérovingien Ragnacaire, « toi, qui as humilié
« notre lignage en te laissant lier (1). » Certes, à des paroles si hautes, il faut reconnaître un sentiment héréditaire ; une telle fierté ne s'apprend pas en un jour, et si grâce à un éloquent historien, nous sommes accoutumés maintenant à chercher partout l'empreinte des races, nous ne refuserons pas de reconnaître ici l'accent non moins énergique, non moins légitime de la race. Sans doute, on ne saurait trop le répéter, Clovis marcha dans une route sanglante, mais il marcha

(1) « Cur inquit humiliasti Genus nostrum? » Il est donc clair qu'il s'agit ici d'hommes de la même famille, du même sang et non étrangers, confédérés.

à l'unité monarchique, au salut du monde moderne, et c'est seulement dans cet esprit qu'on pourrait dire avec Grégoire de Tours : *Clovis marcha d'un cœur droit devant Dieu* (1).

Vainement pour infirmer l'autorité de Clovis, on allègue qu'il ne fut point maître de tout ce qui compose aujourd'hui la France; s'il n'assujettit point la Gaule méridionale, si le royaume de Bourgogne n'appartint qu'à ses successeurs, il n'en est pas moins certain que du Rhin au Rhône il imprima sa trace; partout il fit germer sous sa lance, les semences fécondes de la royauté. A n'en juger que par la durée de sa vie et de son règne, l'action de Clovis fut bornée, mais à la considérer de plus haut, en faisant entrer l'avenir dans cet examen agrandi, il faut bien répéter avec Grégoire de Tours (2) : « Clovis fut grand et parfait champion (3) » et avec nos pères : « Clovis fut le fondateur de la monarchie française. »

Théodoric et Clovis se partagèrent le gouvernement de l'Europe. Jamais, quoique unis par des alliances, deux hommes plus divers ne furent appelés par la Providence à remplir un même des-

(1) « Ambulabat recto corde coram Deo. » Greg. Tur. loco cit.

(2) Grég. de T. Livi I, chap. XII.

(3) Hic fuit magnus et pugnator egregius. Il faut lire : Dieu comme nos pini.

sein. La vieille forme impériale ne pouvait plus rien pour le monde. De la combinaison du christianisme et de la royauté, devait sortir la régénération sociale. Ce fut la mission de Théodoric et de Clovis. Ils y apportèrent des qualités différentes, même opposées. Théodoric déploya une grandeur plus imposante ; ses possessions étaient vastes et ses idées avaient l'étendue de son empire : la Gaule méridionale, l'Italie tout entière, l'Illyrie, la Pannonie, obéissaient à ses lois ; l'Espagne elle-même les subit. Fier d'une telle puissance, il s'intitulait *le roi* (1). En vertu de ce titre superbe, il affectait une sorte de suprématie sur les autres chefs d'origine germanique ; il entretenait une active correspondance, non seulement avec le royaume Visigothique des Gaules dont il était le protecteur naturel comme aîné des Amales, mais encore avec les chefs des Bourguignons, des Hérules, des Varnes et des Thuringiens. Rempli du rôle imposant de roi des rois, d'Agamemnon de la barbarie, il essaya d'interposer son autorité entre Alaric et Clovis, mais il n'y réussit point. Clovis n'était pas né pour reconnaître un suzerain dans un égal. Théodoric paraît avoir eu peu de prise sur tous ces chefs germaniques. Ils étaient méprisés par lui et ne l'ignoraient pas. Partout il s'arrogeait sur ces rois

(1) Ce sont les Grecs qui le qualifiaient de Roi d'Italie.

une supériorité offensante. Il ne leur épargnait pas les présents : l'un recevait une horloge, l'autre des musiciens , mais ces dons étaient faits avec une sorte de dédain ; « ce qui est commun chez nous », disait Théodoric, « leur semble rare et précieux. » Il avait cessé d'être leur chef naturel : il avait faussé la loi de l'hérédité royale. L'adoption inintelligente des formes de l'empire d'Occident fit de ce chef barbare , malgré son titre de roi, un successeur d'Augustule, plutôt qu'un héritier des Amalès. Il ne négligea pourtant aucune occasion de déployer sa royale généalogie , il la célébra souvent avec cette fastidieuse redondance qui dépare tous ses édits, mais l'esprit de ses actes était presque toujours en contradiction avec son langage ; il contribua surtout à brouiller les vieilles notions germaniques sur la royauté héréditaire , en se substituant lui-même dans le royaume d'Espagne au jeune Amalaric son neveu ; car il est bien prouvé maintenant qu'il gouverna cette partie de l'Europe, non comme régent, mais comme roi (1).

Théodoric fut le premier parmi les rois Barbares, et peut-être parmi les monarques, qui ait proclamé en quelque sorte la supériorité de la loi sur le fait et de l'esprit sur la matière : « Que les provinces qui nous ont été soumises par le secours de

(1) Aschibach. •

Dieu, dit le roi d'Italie, soient administrées par nos lois, car la justice est la force des princes (1). »

Ces nobles maximes sont reproduites sans cesse dans ses édits rédigés par Cassiodore ; partout l'empire de la loi est reconnu, l'avoué, constaté hautement, mais la volonté souveraine est toujours représentée comme la source unique de cette loi. Le maître et le ministre ne laissent aucun doute à cet égard. Théodoric respecta en théorie le libre arbitre ; il honora l'humanité mais en la traitant comme la plus noble des abstractions. Malgré les formules d'un respect profond et d'une entière déférence, il méconnut et blessa les hommes, parce qu'il ne tint compte ni de leurs penchants, ni de leurs passions, ni des différences de nationalité, ni des opinions inspirées par la nature ou acquises par l'habitude. Il les classa comme des pièces d'ivoire ou de bois sur un échiquier. Ces contrastes bizarrement réunis et imparfaitement fondus qui dans son propre caractère n'étaient ni sans grandeur ni sans force, il voulut les retrouver et les reproduire dans son peuple. Son imagination était haute mais limitée. Aussi ne lui inspira-t-elle qu'un long et magnifique sophisme, une perpétuelle antithèse ; un

(1) « *Propositi nostri est, ut provincias nobis, Deo auxiliante, subjectas, sicut armis defendimus, ita legibus ordinemus : quia semper augeat Principes observata justitia.* » Cass. Var. IV, 12.

sylogisme scholastique, mis en action avec l'éclat le plus spécieux, la pompe la plus imposante sur le plus beau théâtre de l'univers.

Clovis, dans l'acception généralement reçue, n'était certainement pas un aussi grand homme. La nature ne l'avait pas jeté dans le moule exagéré du Goth ; les proportions de Clovis s'éloignaient moins de la taille ordinaire de l'espèce humaine ; l'un était un colosse, l'autre une statue de grandeur naturelle composée dans une harmonie parfaite et avec une exactitude irréprochable, dans toutes les parties du corps humain. Il y avait en Théodoric quelque chose de Napoléon, dans Clovis un peu de Frédéric. L'un était un poète en action, l'autre un prosateur à l'œuvre. Notre siècle aurait appliqué à Clovis l'épithète d'homme positif. Sa politique tenait de l'empirisme. Il allait au jour le jour avec une patience courageuse. En lui, nul appétit de réforme, aucune soif de changement. Féroce au sixième siècle, il n'aurait été que fin douze cents ans plus tard. Nous le verrions excellent diplomate ; la plume et les protocoles remplaceraient la framée, l'encre coulerait au lieu du sang, mais l'homme serait toujours le même, inaccessible aux pensées désintéressées, il est sous ce rapport, inférieur à Théodoric. Jamais Clovis n'eût pu concevoir l'idée de défendre, comme irrationnel, le duel judiciaire ou de soumettre tous ses

sujets à des lois uniformes. Si cette réforme lui avait été suggérée par ses conseillers Gallo-Romains ou ses évêques, il l'aurait repoussée comme chimérique. C'est qu'une telle pensée avançait les âges, et que le fils de Clodion se renfermait dans son temps. Il n'en remplit que mieux sa destinée. L'un voyait de plus haut, l'autre de plus près. Théodoric, comme Napoléon, fut malhabile avec le clergé. Après l'avoir trop caressé, il le maltraita (1). L'hérésie arienne et la royauté impériale, mi-partie de romain et de barbare, étaient deux éléments stériles. Le catholicisme et la royauté franchement héréditaire, devaient seuls porter des fruits dans l'avenir. Des traditions de race et de tribu éloignaient Théodoric de l'orthodoxie; Clovis était païen, par conséquent convertissable, avantage immense ! Mais comme rois issus de sang royal, leurs prérogatives étaient égales ; peut-être même les Amale l'emportaient-ils par la célébrité et la gloire sur les Mérovingiens jusqu'alors peu connus.

Théodoric put se parer aux yeux des Romains de dix-sept générations de rois, tous dans la même famille de mâle en mâle sans lacune (2). Plus d'une fois il en rappelle la mémoire. Par l'étendue de ses états, par l'étalage perpétuel de son pouvoir, par

(1) Clovis s'en fit un appui mais sans esclavage. Le concile d'Orléans atteste son habileté.

(2) Voir cette Généalogie dans Jornandès, XIV.

un reflet encore transparent de la grandeur romaine, Théodoric l'emportait sur Clovis aux yeux de leurs contemporains.

Dans Théodoric, supérieur à son époque, cet orgueil royal aurait dû amener la réforme du bizarre système de partage égal entre tous les enfants d'un roi. A la vérité, il n'eut point à se prononcer sur ce sujet important, n'ayant laissé qu'une fille et point de fils.

Le génie de Clovis n'était point de ceux qui corrigent et réforment l'avenir. Il n'eut point un seul instant la pensée de concentrer sa conquête entre les mains d'un héritier unique. Ses fils eux-mêmes ne purent songer à la possibilité d'un nouveau mode de succession ; ce besoin d'unité avait poussé Clovis à la violence, même au crime. La fièvre de la concentration du pouvoir ne posséda pas moins ses successeurs. Le partage était alors le seul mode légitime. Il s'unissait dans l'esprit des Barbares à l'idée d'hérédité, et toute infraction à cette coutume leur aurait semblé une violation de l'hérédité. Elle fut sacrifiée par les Goths, maintenue par les Francs.

IV

CONSÉQUENCES DE LA POLITIQUE DE THÉODORIC.—ABOLITION DE L'HÉRÉDITÉ ROYALE DANS TOUTES LES DYNASTIES GOTHIQUES.—REPRISE DE L'ITALIE PAR LES GRECS.—CONSÉQUENCES DE LA POLITIQUE DE CLOVIS.—AFFERMISSEMENT DE SA DYNASTIE.—STABILITÉ DE SA CONQUÊTE.—RELATIONS DES ROIS FRANCS AVEC LES ÉVÊQUES, AVEC LES LEUDES.—COALITION.—FÉODALITÉ NAISSANTE.

Les rois Goths d'Italie adoptèrent les mœurs et les lois de l'empire : leur domination dura soixante ans (1). Le royaume des Vandales en Afrique fut basé sur l'extirpation radicale et violente de ces mêmes lois : de Genseric à la conquête des Van-

(1) De 493 à 553. Art de vérifier les Dates , T. IV, in-8°. Depuis Théodoric jusqu'à la mort de Tejas.

dales par Bélisaire, il n'y a que cent six ans (1). A la même époque, un autre barbare fonda dans les Gaules une dynastie qui dura deux cent soixante-quatre ans (2), et une royauté dont la fin a quelquefois semblé prochaine, mais qui, Dieu merci, n'est pas à son terme. Pourquoi cette différence ? Les faits seuls doivent l'expliquer.

Après la mort de Théodoric, sous le règne d'Amalazonte sa fille et d'Athalaric son petit-fils, l'affaiblissement des mœurs et des lois Romaines reparut avec une intensité nouvelle. Cassiodore fut le maître absolu et unique des affaires. On ne sait ce qu'il était devenu pendant la tempête qui enleva Boèce; sans doute, il compâtit à son malheur, mais de loin, avec prudence et mesure. Important sous Odoacre et sous Théodoric, il ne s'était pas compromis, et se retrouva plus puissant que jamais. Bien que Cassiodore ait montré une âme généreuse

(1) 428 à 534, idem. De Genseric jusqu'au moment où Gélimer se rendit au général Pharas envoyé par Bélisaire. L'hérédité en ligne directe existait parmi les Vandales, puisqu'un de leurs rois prit la peine de la détruire. « Genseric, dans la vue de donner à son peuple les princes les plus sages et les plus expérimentés de sa maison, avait réglé qu'on mettrait après lui sur le trône celui de ses descendants qui se trouverait le plus âgé, sans avoir égard à la ligne de primogéniture, et cela à perpétuité. Par cette fausse politique il remplit sa maison d'assassins. Hunéric, pour faire tomber la couronne à son fils Hildicat, fit massacrer ses frères et leurs enfants mâles. » — *Art de vérifier les dates*. T. IV, in-8, p. 361.

(2) De 486 à 750.

et un esprit prévoyant, en soutenant à ses frais l'armée et le peuple dans un moment de détresse, le gouvernement qu'il dirigea seul, ne témoigne pas de son habileté. Toutes les fautes de Théodoric furent recommencées, et une main vigoureuse ne retint plus les rênes de l'empire.

Cassiodore fit en quelque sorte du royaume d'Italie, un fief impérial. L'effigie de Justinien parut gravée sur la monnaie gothique, et le nom du roi ne se montra plus que sur le revers(1); jamais le grand Théodoric n'aurait consenti à cette concession honteuse qui depuis, servit d'exemple et de règle aux Goths Italiens.

Athalaric descendu à la fois des Balthes par la ligne paternelle et des Amales par sa mère, périt jeune, épuisé de débauches. Après la mort de son fils, Amalazonte gouverna les Goths sans partage. La nature l'avait douée de nobles sentiments et de quelques vertus, mais la fusion incomplète, tentée par Théodoric, entre des mœurs incompatibles, avait faussé l'esprit d'Amalazonte. Docte, vertueuse peut-être, la fille du conquérant de l'Italie, crut pouvoir allier les goûts d'une civilisation raffinée aux procédés d'une politique sauvage. Entourée de savants et de rhéteurs, elle se livrait aux charmes des lettres grecques ou latines, et de la même bou-

(1) Giannone, Stor. di Napoli, T. I.

che qui récitait les vers de Virgile et d'Horace, elle donnait l'ordre secret d'assassiner trois de ses sujets qu'elle n'osait livrer à la loi (1). Les Goths auraient pardonné volontiers à leur reine, la cruauté, la perfidie et même la dépravation des mœurs ; ils ne purent supporter ses prétentions littéraires ; déjà du vivant d'Athalaric, leur langage avait été menaçant. Dès lors, elle les avait blessés dans leur admiration pour le fondateur de leur puissance. Amalazonte avait porté atteinte à la mémoire de son père en relevant les statues de Boèce. Elle n'avait pas moins heurté le respect des Goths pour la royauté, en infligeant à son jeune fils une punition ignominieuse. Un jour, pour le châtier d'une faute, elle le frappa sur la joue, l'enfant roi sortit baigné de larmes ; à cette vue la fureur des Goths s'échappa avec violence ; ils accusèrent la reine de vouloir faire mourir son fils, afin de prendre ensuite un second mari, et de régner avec lui sur les Goths et sur les Romains. Les chefs se rendirent auprès d'Amalazonte, et lui dirent qu'elle élevait mal leur roi. « Qu'y a-t-il de plus opposé à la bravoure que
« de pâlir sur les livres ? Athalaric doit-il trembler
« à la vue d'un pédagogue, veut-on en faire un
« lâche ? Théodoric n'avait-il pas défendu l'étude
« aux enfants des Goths ? Il savait bien, le brave roi,

(1) Greg. Tur. — Procop.

« que quiconque avait tremblé devant une féroce
« sentirait son cœur faillir en face de l'ennemi ;
« c'est pourquoi, reine , chassez d'auprès d'Atharic tout ce troupeau de barbes grises , et
« mettez avec lui des jeunes gens de son âge et
« de son peuple qui seront désormais ses compagnons (1). »

Las d'obéir à une femme toute romaine, les Goths la forcèrent de partager son pouvoir. Le choix d'Amalazonte fut malheureux ; il tomba sur un homme qui, par l'exagération de ses défauts semblait une satire vivante de cette civilisation avortée. Issu du sang royal, Théodahat remplissait la condition indispensable pour parvenir à la royauté chez les Goths, mais son avarice, sa lâcheté, son pédantisme philosophique , le rendaient indigne de cet honneur. Il devint bientôt l'ennemi de la reine. Dans cette lutte, tous deux intriguèrent à Constantinople : Amalazonte avec Justinien, Théodahat, ou plutôt Gudeline , sa femme , avec Théodora (2), fille de joie devenue Augusta. La réputation des Goths périt dans ces débats d'intérieur. Appelés par les deux partis, les Grecs espérèrent reconqué-

(1) Procop. — Sainte Marthe, Vie de Cassiodore.

(2) Cass. Var. X, 19, 24. — Ici finit le rôle politique de Cassiodore ; il mourut abbé de Viviers , après avoir consacré le reste de ses jours à la piété et à la composition d'une grande Histoire des Goths, dont l'ouvrage de Jornandès n'est qu'un abrégé.

rir l'Italie, s'y préparèrent et n'attendirent qu'une occasion. Elle vint bientôt : Amalazonte fut étranglée par l'ordre de Théodahat. Justinien annonça la résolution de venger sa mort et déclara la guerre à l'assassin.

Les esprits étaient préparés à une révolution ; toute l'Italie souhaitait les Grecs. Le prestige de l'éloignement, une suite de règnes faibles et oppresseurs, avaient renouvelé l'influence des empereurs d'Orient ; elle se raviva et grandit rapidement, par le grand acte qui décerne l'immortalité à Justinien.

Le code de Théodose ne suffisait plus aux besoins de l'empire ; dans l'opinion des Romains, il avait été dénaturé, souillé, par l'amalgame des lois germaniques. Ces codes d'Euric, d'Alaric, de Gondebaud, ces édits de Théodoric-le-Louche, de Théodoric-l'Amale, composés de lambeaux sauvages, mal cousus à la pourpre de Théodose, leur semblaient une insulte et une profanation. Dès que la cour de Byzance eut pris connaissance des lois gothiques, où le génie de l'empire disparaissait sous un amas d'additions barbares, elle opposa à ce mélange une révision authentique et complète des lois romaines. Après une guerre sourde de sape et de mines, après des intrigues d'ambassadeurs et de courtisans, Byzance résolut de combattre Ravenne par un contraste indirect mais frappant.

Elle lui fit, sans la lui déclarer, une guerre législative. www.libtool.com.cn

Si ce n'est pas l'unique motif qui dicta le recueil général des lois romaines, on ne peut s'empêcher de mettre au premier rang le désir d'opposer une agression morale à la domination matérielle des barbares. En suivant de près, la politique des emperenrs d'Orient à cette époque, il est difficile de n'y pas reconnaître ce caractère, depuis les règnes de Zénon et d'Anastase. Dès lors, une opposition perpétuelle fut systématiquement établie. Tandis que Théodoric aggravait l'esclavage en Italie et l'introduisait parmi les Goths, qui jusque-là n'avaient connu que la captivité temporaire, imposée par la fortune des armes ; tandis qu'il renouvelait, dans toute leur antique folie, les jeux de l'Hippodrome, et qu'il écrasait d'impôts Goths et Romains, vaincus et vainqueurs, l'empereur grec Anastase abolissait un impôt onéreux nommé chysargire (1) qui portait principalement sur les pauvres ; il défendait les combats des hommes avec les animaux féroces, et libérait les esclaves de la servitude personnelle, à charge de ne jamais quitter la terre et de la cultiver comme propriétaires, en payant une rente annuelle à leurs mattres. La réforme législative avait précédé Justinien, mais seul il en

(1) Le Beau. Histoire du Bas Empire. Ann. 501.

eut tout l'honneur pour l'avoir continuée, accomplie et consacrée.

Plus on y réfléchit, plus on est convaincu que sans la publication des codes gothiques, jamais le Digeste n'aurait existé. C'est une lutte de l'empire avec la royauté; lutte impuissante dans l'avenir, car l'empire romain ne pouvait plus vivre, mais imposante et sérieuse, et qui, dans ce cas spécial, fut couronnée d'un plein succès.

Le gouvernement des rois Goths d'Italie sentait de loin le coup qui lui était porté. Fermer la Péninsule aux nouveaux codes devint sa première pensée, sa plus vive préoccupation. Grâce à ses soins, les volumes empoisonnés ne franchirent point l'Illyrie qui était soumise à l'Empire (1); mais quelques miasmes s'en échappèrent sans doute et furent portés sur les vents de l'Adriatique. Tant de précautions indiquent d'ailleurs suffisamment combien elles étaient vaines. Si même la lettre de ces lois n'a pénétré en Italie qu'à la suite de la domination byzantine, quel dut être l'effet produit par la nouvelle de leur publication! Que devinrent toutes ces têtes possédées du souvenir de la république romaine et menacées par le fourreau jamais vide et toujours suspendu des vainqueurs, lorsqu'elles apprirent qu'au milieu d'une

(1) Le Beau. Hist. du Bas Empire. XLIII, 9.

pompe auguste, Justinien le César, l'Auguste, L'AUTOCRATOR, couvert de la pourpre impériale, s'était rendu au sénat pour lui remettre le recueil de la législation romaine, le résumé de la sagesse imperturbable et de la félicité constante du peuple-roi! Le jour des Douze Tables était revenu, et la Grèce, pour la seconde fois, apportait la justice à l'Italie! Quelle joie, quel orgueil, quelles espérances!... Un cri éclatant s'était élevé, répété par tous les échos des Alpes aux Apennins, et du Tibre au Bosphore; cri refoulé bientôt dans les cœurs par l'épée barbare. Mais vainement, la force de la conquête fut employée à repousser cette agression intellectuelle, le coup était porté; la puissance des Goths ne put s'en relever; Justinien l'avait frappée au cœur. Bélisaire et Narsès ne firent qu'achever la victime. Ils entrèrent en Italie, et la rapidité de leurs victoires ne fut entravée que par leurs dissentiments extérieurs.

L'Eglise romaine toujours unie au parti sénatorial, seconda le mouvement des Grecs. Il y eut bien quelques papes de race gothique ou partisans des Goths, élus sous l'influence immédiate des rois, malgré la résistance du clergé et du sénat; il y en eut d'autres, forcés d'aller traiter de la paix à Constantinople sans pouvoir ou sans vouloir y réussir; d'autres encore que la reconnaissance ou l'esprit de parti rangèrent ouvertement du côté des

conquérants; mais leurs efforts contraints ou volontaires, furent également impuissants, et après la mort violente ou l'exil des papes attachés aux étrangers, l'aristocratie romaine d'accord avec l'armée impériale, élit des évêques qui appartenaient au parti national. Cette époque fut un moment d'éclipse pour la papauté. Arrêtée dans sa marche ascendante, elle ne gagna rien au rétablissement de l'empire en Italie, car les délégués des Césars de Byzance conservèrent soigneusement dans le butin conquis sur les Goths, le droit de surveiller et même de prescrire le choix du pontife romain (1).

La royauté héréditaire implantée en Italie par Théodoric avait été compromise par Amalazonte et avilie par Théodahat. Les Goths s'en prirent à l'institution elle-même. Ils élevèrent au trône un guerrier d'obscur origine, Vitigès, en lui imposant toutefois, la main de Mathazonte, fille d'Amalazonte et petite-fille du grand Théodoric; des violations plus complètes suivirent aussitôt cette première atteinte au droit de la race royale.

Les Goths d'Espagne avaient déjà donné cet exemple à leurs frères d'Italie.

Après Théodose le Grand qui gouvernait les deux royaumes, son petit-fils Amalaric régna un

(1) Vigile, Pélage I, Jean III, Benoît Bonose, Pélage II.

instant, mais depuis Theudis (1) qui n'était point de race royale jusqu'à Athanagilde il n'y eut dans ce pays qu'élections sanglantes et couronnes décernées au gré du hasard.

En Italie comme en Espagne la royauté devint décidément élective. Heldibald, Evaric, Totila, Theia, étaient étrangers à la race des Amales ou aux Balthes. Les Goths ne gagnèrent rien à cet emprunt fait par un peuple barbare à un peuple dégénéré.

En abrogeant à l'imitation de Rome, le maintien du pouvoir suprême dans une famille privilégiée, les Goths renoncèrent au seul principe de vie qui pût soutenir un corps en défaillance ; aussi les conséquences de cette malhabile et funeste imitation ne se firent pas longtemps attendre. L'investiture impériale donnée à Ataulphe reparut, stigmaté indélébile sur le front de tous ses successeurs. Les Balthes et les Amales avaient brillé quelque temps encore sur les trônes de Toulouse, de Tolède et de Ravenne ; Euric, les deux Théodoric, rois des Visigoths de Galice et d'Espagne, le grand Théodoric, roi d'Italie, portèrent avec fierté le diadème héréditaire des Ases (2) ; mais Théodoric mort, il n'y eut plus du Tibre au Bétis,

(1) Procop.—Cass.—Jor.—Isid. Chron. — Frédeg.—Mariana.—Aschbach.

(2) De 419 à 526.

que confusion et désordre. La fille du noble roi d'Italie expire abandonnée dans une île sauvage, au milieu d'un lac. Des tyrans élus se suivent pour succomber honteusement sous des Grecs du Bas-Empire. Seul, Totila, vainqueur de Bélisaire, soutient l'effort de Narsès et ne cède que mort (1); mais il emporte avec lui le nom et la puissance éphémère du royaume gothique d'Italie. Théia successeur de Totila est le dernier roi de cette tribu ; il ne trouve pas d'autre moyen de gouverner que le massacre du Sénat ; le sang coule, les ruines sont amoncelées, et l'Italie ne se range sous les lois des successeurs de Constantin que pour retomber quelques années plus tard, sous le joug plus pesant encore des Lombards.

Les rois Francs se trouvaient dans l'étrange alternative de violer l'hérédité royale ou de ne point réaliser l'unité du royaume, qui, cependant, était devenue depuis Clovis, la passion dominante de chacun d'eux. Si le principe de l'hérédité n'avait pas été moins sacré pour nos pères, si l'élection leur avait semblé possible, il n'aurait tenu qu'à eux d'élire un souverain dans toute la race royale et d'exclure le reste, mais ils n'eurent cette pensée que très tard, lorsqu'ils avaient pour ainsi dire,

(1) Quelques généalogistes s'étaient avisés de faire descendre Napoléon de Totila.

renoncé à leurs traditions. Ils n'en poursuivirent pas avec moins d'ardeur, dès l'origine, l'unité du pouvoir et du sol. Pour arriver à ce but, les moyens légitimes leur manquaient; ils ne trouvèrent que le meurtre ou la tonsure, mort civile par la perte de l'emblème royal. Le choix ne semblait pas devoir être douteux; la tonsure forcée était si odieuse que le meurtre fut généralement préféré. Sainte Clotilde sommée d'opter pour ses petits-fils, les aimait mieux morts que tonsus. Le cœur des femmes est l'asyle inexpugnable des anciennes mœurs, en elles l'habitude l'emporte même sur la foi. Clotilde avait enseigné le christianisme aux Francs, et cependant sa piété fut vaincue par l'orgueil héréditaire des races germaniques. Un cloître assurait la béatitude éternelle à ses petits-fils; là, ils devenaient des saints, mais ils cessaient d'être des rois. Quoique sainte elle-même, la veuve de Clovis n'hésita point.

Tel fut le passage sanglant d'une autorité fractionnée à un pouvoir unique; mieux que les déclamateurs, elle explique, sans les excuser, ces forfaits, ces parricides, qui ensanglantent le seuil de notre histoire. Sous Clovis, l'unité avait été entrevue un instant, le pouvoir avait été réuni dans une seule main par le courage, l'adresse ou le crime; après Clovis, le crime seul était resté, l'unité avait disparu, et les évêques en se déclarant pour

Thierry ou pour Clodomir , pour Childebert ou pour Clotaire, n'appuyaient plus que des factions, et s'annulaient comme corps en se divisant. Il n'y avait plus d'aristocratie épiscopale , mais des personnages puissants , les uns ecclésiastiques, les autres séculiers, les uns coiffés de la mitre, les autres du casque, enrôlés sous telle ou telle bannière. Tandis qu'entraînés par un vieil esprit de convoitise et de rapine vers un but grossièrement matériel , les rois francs se disputaient une proie mesquine, un joyau, un vase (1), un trésor, toute une population vaincue assistait au champ clos; population timide , assujettie, tremblante mais spirituelle, civilisée, habile à profiter des faiblesses de ses vainqueurs; population d'évêques, de sénateurs, de curiales, devenue indispensable à ses maîtres et dont l'action puissante les enlaçait de toutes parts. Les factions se formaient. Chacun des rois rivaux s'appuyait sur des clercs illustres ; toutefois , ce fractionnement rendait l'appui du clergé moins décisif ; on n'était plus au temps où Clovis marchait seul, entouré d'un cortège d'évêques. Maintenant les clercs étaient partagés d'intérêts et de factions. Associés à la victoire, ils couraient également les chances de la défaite ; tantôt

(1) Au commencement du sixième siècle, Dagobert entre en Espagne pour conquérir un vase d'or pesant 500 livres. (Fredegaire.)

vaincus tantôt vainqueurs, ils n'étaient plus les dominateurs des événements, mais les jouets d'une tyrannie passionnée et capricieuse.

Les rois avaient donc cessé de ménager l'épiscopat comme corps. Ce revirement s'opéra même avec une rapidité singulière, on en voit une foule d'exemples sous les règnes de Thierry et de Clotaire I^{er} fils et petit-fils de Clovis. Dans les guerres civiles, les troupes pillaient à tour de rôle les églises et les sanctuaires. On dépouillait les évêques de leurs biens, on les arrachait de leurs sièges, on les jetait en prison (1). Après la mort de sainte Clotilde leur protectrice, ils furent attaqués non seulement par une violence passagère, mais par les tentatives de la législation. Un édit de Clotaire I^{er}, retiré par ce roi, rétabli par son successeur, ordonna aux églises de payer au fisc le tiers de leurs revenus. Tous les évêques y consentirent. Grégoire de Tours ajoute naïvement qu'ils ne le firent pas de leur plein gré (2).

Clotaire I^{er} les traitait encore avec quelque ménagement. Plus affermis dans leur irrévérence, ses fils furent moins timides; ils ne s'arrêtèrent pas à des vexations fiscales, ils attaquèrent l'épiscopat dans le mode même de son institution.

(1) Greg. Tur. III. 35.

(2) *Inviti*.

Ils ne bornèrent plus la nomination royale à quelques cas d'exception comme l'avait fait Clovis (1) dans le concile d'Orléans ; ils prétendirent nommer tous les évêques et essayèrent d'abolir les élections populaires (2) ou pour mieux dire aristocratiques, qu'ils déclaraient abusives et caduques. Ils y réussirent avec une facilité qui prouve à la fois et la déchéance de l'aristocratie locale qui dirigeait ces comices, et l'indifférence du peuple dont la prétendue intervention se bornait depuis longtemps , à une sorte de compérage chapitral. L'épiscopat cherchait à maintenir cette forme antique ; les rois Francs lui en dénièrent le droit ; ils soutinrent la nécessité de la sanction royale, quelquefois même ils nommèrent les évêques de leur propre mouvement , et se refusèrent à reconnaître les élus du peuple.

Ainsi se trouvait alors en germe, la grande question qui plus tard déchira l'Europe. A cette époque, elle ne formait encore qu'une guerre intérieure et obscure, dont les traits se trouvent à chaque page dans l'histoire ecclésiastique de Grégoire de Tours. Tantôt les rois nommaient directement les évêques, tantôt ils soumettaient à leur volonté préalable la cérémonie de l'élection par le

(1) Greg. Tur. III, 15.

(2) Greg. Tur. IV, 2

clergé local (1). Quelquefois même ils s'en passaient tout à fait (2). Léontius, métropolitain de la seconde Aquitaine, ayant dégradé un évêque nommé par un décret de Clotaire, envoya auprès de Caribert un prêtre chargé de faire entendre raison à ce roi. Caribert, frémissant de colère, le fit arracher du palais, le jeta sur un chariot rempli d'épines et le fit traîner en exil. « Penses-tu donc, lui dit-il, qu'il ne reste plus personne parmi les fils de Clotaire, qui sache maintenir les actes paternels, et qui permette que les évêques rejettent sans s'en référer à notre jugement, l'homme que la volonté royale a choisi. » Aussitôt le protégé du roi fut réintégré et les évêques récalcitrants, le métropolitain en tête, rançonnés chacun selon ses moyens (3).

La colère des rois contre les évêques ne se bornait pas aux exactions des officiers publics ; des sévices suivaient quelquefois les menaces, on en venait à l'action, et pour tout dire, aux soufflets (4). Un jour on mit le feu à une église où se tenait l'évêque avec son clergé, pour faire périr un coupable qui avait conquis un asyle à main armée (5).

(1) Greg. Tur. IV, 15.

(2) Greg. Tur. VI, 37, 38, 39.

(3) Greg. Tur. IV, 6.

(4) « Alapis occidit episcopum. » Greg. Tur. VII, 27. — Littéralement : Il assomma l'évêque de soufflets.

(5) Aventure de Gontran Bozon, admirablement racontée par M. Thierry. — Récits mérovingiens. T. II.

Souvent, la politique et la ruse étaient substituées à la violence ; quelquefois les rois essayaient de gagner les évêques à force d'argent. Lorsque Frédégonde se fut déclarée contre Pretextat, une foule d'évêques abandonnèrent leur frère de Rouen. La cupidité des rois Francs n'était pas moins intéressée que leur puissance à l'oppression de l'épiscopat. Souvent le candidat leur envoyait des objets précieux achetés des Juifs. L'un d'entre eux promit à Chilperic cent sous d'or (1). Les conciles provinciaux loin d'être une garantie pour les évêques, les abandonnaient à toute la violence du courroux royal. Il était aisé aux rois de se former une majorité dans ces assemblées. La politique de Clovis avait porté ses fruits. Tel riche évêque entouré d'une population nombreuse d'ouailles héréditaires, aurait bravé la colère du Mérovingien, dans sa propre église, mais devant un concile, loin de sa clientèle, entouré de rivaux, souvent d'ennemis, il était isolé, abandonné, et succombait victime d'une juridiction d'autant plus irrécusable, qu'en apparence, elle constituait un privilège (2).

Les relations des rois avec les grands n'étaient pas moins hostiles ; d'un côté l'infidélité, de l'autre l'arbitraire, et des deux parts la perfidie. Nulle sé-

(1) Greg. Tur. VI, 38.

(2) Greg. Tur. IV.

curité : ni roi, ni leude n'était sûr du lendemain ; chaque partie de chasse était pour les rois autant de pièges, et plus d'une fois le son du cor annonça leurs funérailles. Pour les grands, être appelés au palais, c'était courir à une mort presque certaine. Ceux-ci sont massacrés à table par l'ordre de la reine dont ils portent gaiment la santé ; celui-là penché à une fenêtre regarde un combat de bêtes féroces et leur est jeté lui-même en pâture.

L'Eglise offrait encore un asyle et une sauvegarde ; mais n'être ni clerc, ni évêque, ni moine, c'était vivre sans aucune garantie. Jusqu'alors ennemis, les évêques et les leudes se rapprochèrent, et trouvèrent un lien puissant dans un commun malheur. Si la rivalité de la Royauté et de l'Episcopat résultait des faits eux-mêmes, celle des rois et de leurs hommes d'armes n'était pas moins inévitable. Ils ne pouvaient plus demeurer dans leurs anciennes relations. Le lien de la conquête ne les unissait plus, et le désir de la conservation les séparait violemment.

Le violence n'était pas seulement du côté des rois : un leude égorgeait dans une forêt un roi, ses jeunes enfants et sa femme enceinte.

Quant à l'épiscopat, il ne faudrait pas croire que faible et désarmé, il baissât la tête sous le joug. Loin de là ; si l'épiscopat ne fut pas toujours vain-

queur, il le fut souvent, et surtout il ne désespéra jamais de la victoire. L'orgueil des évêques était très grand; dès lors, ils s'arrogeaient hautement le droit de dominer les rois, dont ils regardaient la dignité comme passagère en comparaison de la leur. A les en croire, la couronne était transitoire, la mitre seule inamovible. L'évêque de Rouen, Prétextat, osa dire à Frédégonde qui le menaçait : « Moi, dans l'exil ou hors de l'exil, toujours je « fus, je suis et je serai évêque, mais toi, tu ne « jouiras pas constamment du pouvoir royal ; « Dieu aidant, nous passons de l'exil à la toute « puissance, mais toi tu seras plongée du pouvoir « suprême dans l'abyme. » Poussé à bout, l'épiscopat déclara la guerre à son tour. Le temps des ménagements était passé, le principe de discorde contenu par la main de Clovis réagit contre ses successeurs. L'épiscopat tendit à son but par deux moyens : l'alliance grecque et la coalition aristocratique cléricale. Les évêques commencèrent par nouer des intrigues secrètes avec la cour de Constantinople et avec les papes dévoués alors aux Césars de Byzance en haine des Lombards, nouveaux conquérants de l'Italie. Théodore de Marseille, Ægidius de Reims, Syagrius d'Autun, Flavius de Châlon-sur-Saône, d'autres encore, aidèrent la politique byzantine en suscitant sous le nom de Gondevald, un faux Mérovingien.

Dans cette conspiration sacerdotale on reconnaissait à leurs casques, à leurs épées, Salonius d'Embrun et Sagittaire de Gap. C'étaient deux guerriers redoutables, les précurseurs des évêques soldats du moyen-âge. Rien ne fut épargné par Gondevald pour se faire reconnaître comme client, comme vassal de la cour de Constantinople; à l'exemple des rois d'Italie, successeurs de Théodoric, il frappa monnaie à l'effigie impériale (1), enfin, et ce dernier trait est le plus décisif, il se soumit à la cérémonie du sacre, adoptée depuis peu en Orient à l'avènement de Léon de Thrace, et imitée dans toutes les contrées où régnait la théocratie (2). L'évêque de Bordeaux Bertram reçut l'ordre de verser sur sa tête l'huile sainte; mais un changement était possible, et l'évêque se fit excuser. Il prétextait un mal d'yeux. Le prudent Bertram avait raison; la réaction ne se fit pas attendre, Gondevald périt, le belliqueux Sagittaire tomba à ses côtés, et la ligue épiscopale fut dissipée (3). Toute l'ancienne aristocratie Gallo-Romaine, ecclésiastique et séculière, avait trempé dans ce complot.

(1) Histoire de Gondevald, etc., etc., etc., pour servir d'explication à des médailles frappées à Arles et à Marseille au coin de l'empereur Maurice; par M. Bonamy. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. T. XX.

(2) Espagne gothique et Angleterre saxonne.

(3) C'est dans M. Fauriel (Gaulle Méridionale, T. II.) qu'il faut lire ce curieux épisode.

Dédaignée, ignorée de ses maîtres, elle avait cru retrouver l'existence sous la suzeraineté de l'empire qui alors était invoquée par toute l'Europe contre les barbares. Moins d'un siècle auparavant, ils avaient été partout appelés contre l'Empire.

Cette hostilité réciproque n'avait point pour unique cause les bouillonnements d'un sang tragique; c'était l'expression d'une lutte nécessaire et d'un intérêt vital. L'épiscopat, accoutumé à perpétuer par une voie presque héréditaire, son droit de possession ou tout au moins de patronage, cherchait le maintien de sa prérogative dans la continuité du droit d'élection; les leudes à son exemple, voulaient donner à leur conquête une garantie de sécurité ou de durée, ils voulaient que tout devint alleu; mais les rois avaient un intérêt bien différent, leur vœu le plus cher était que tout devint bénéfice. Pour atteindre à ce but, ils s'emparaient des élections, brisaient les relations sociales, augmentaient le nombre des sièges métropolitains et surtout multipliaient les conciles qui, ainsi que nous l'avons dit, détruisaient la valeur individuelle de chaque évêque en l'éloignant du centre de son influence naturelle et laissaient à la royauté la chance de gagner ou d'intimider une majorité flottante. Quoique les leudes n'eussent point à alléguer de droits anciennement acquis, la politique royale était la même à leur égard. Avec les évêques il s'a-

gissait de briser un pouvoir ancien ; avec les leudes, de prévenir une puissance nouvelle. Vaincue, anéantie, la noblesse gauloise changea de politique : elle renonça à des prérogatives déchues, à des souvenirs impuissants, se rapprocha des vainqueurs, et cessant d'être Gallo-Romaine, devint Gallo-Franque. Du génie aristocratique jusqu'alors étranger à des nomades tels que les Francs, mais conservé dans les Gaules par les évêques, et de l'élément militaire apporté dans les Gaules par les invasions Germaniques, naquit un esprit nouveau, souffle générateur de la féodalité. Déchu de ses droits propres, tant par la multiplicité des conciles que par un mélange forcé de serfs et de barbares, l'épiscopat gaulois sans dessein peut-être, avait profité de cette invasion pour se reconstruire en se transformant. Dans ses conditions anciennes, ne touchant qu'à la race gauloise, il serait resté isolé ; retrempé au sang vigoureux des conquérants, il demeura national. Il se recruta de nouveaux chrétiens. De là pour l'épiscopat un moyen plus immédiat d'influence sur le peuple, mais aussi une cause de dissentiment avec les rois. Cet épiscopat de formation récente, mêlé de Gaulois et Francs, né sous les yeux de Clovis, presque tout entier nommé par lui, n'avait plus pour les fils du conquérant le prestige de ces grands évêques qui s'avancèrent au devant du Sicambre, portant d'une main la croix,

de l'autre un débris du globe impérial. Les successeurs immédiats de Clovis se virent placés sous le coup d'une même menace ; dans un commun danger, les deux fractions d'élite du royaume Gallo-Franc se réunirent. Chacune apporta à la communauté des facultés impuissantes dans l'isolement, souveraines dans la coalition.

Du côté des Gaulois, habitude d'une longue possession, d'un patronage héréditaire, mais absence totale de force matérielle. Du côté des Francs, plénitude et surabondance de cette force ; législation rigoureuse en matière de propriétés, mais inexpérience absolue d'une possession immeuble et d'une vie stable. En se réunissant, les uns trouvèrent une tête, les autres un bras ; ceux-ci une défense, ceux-là un conseil. Ainsi dès cette époque reculée, on voit germer et poindre la Féodalité. Des exemples extérieurs, surtout celui des Lombards, contribuèrent à son développement.

V.

**LES LOMBARDS.—CHEVALERIE.—OLIGARCHIE. — LES TRENTÉ-
CINQ DUCS. — ACTION RÉCIPROQUE DES FRANCS SUR LES
LOMBARDS ET DES LOMBARDS SUR LES FRANCS.—INTERVEN-
TION DE LA PAPAUTÉ.**

Les Lombards avaient aussi leur famille de rois. Paul Diacre et, avant lui, le préambule des lois de Rotharis nous en ont conservé la généalogie complète. La parfaite concordance de ces deux monuments et le soin avec lequel ils sont dressés, viennent suffisamment à l'appui de notre opinion sur l'importance des dynasties authentiques, parmi les

barbares. Après des rois appelés *Cuning* qui semblent moins un nom de famille que la désignation germanique du titre royal lui-même (*Cunning*, *Koenig*, etc.) (1), on voit une longue suite de rois de la race des Adalinges; puis arrivent les Gausi, dont Alboin descend. D'après une observation que nous avons déjà faite et qu'on pourrait ériger en règle générale, ces changements de dynastie appartiennent toujours à l'époque où les barbares ont eu le plus de rapports directs avec l'empire romain. En effet, c'est à Adoin, père d'Alboin, que remonte la chute des Adalinges.

Des événements analogues se passèrent alors chez les Gépides. Il paraîtrait même d'après le récit de Procope, qu'il y eut dans ces transformations quelque chose de systématique. Le nouveau roi Gépide avait accueilli l'ancien roi Lombard, et le nouveau roi Lombard avait donné l'hospitalité au chef de l'ancienne dynastie Gépide; puis, d'un commun accord, ils se sacrifièrent les deux prétendants.

Avant la conquête de l'Italie, Alboin est déjà le héros des Lombards. Dans un combat contre les Gépides, il rencontre le fils du roi de cette peuplade, le jette à bas de son cheval et le perce de sa lance;

(1) Voir les *Prolégomènes*. M. Leo, historien allemand de l'Italie, est aussi complet sur les Lombards qu'insuffisant sur les Goths orientaux.

les Lombards prient leur roi d'admettre au nombre de ses convives le fils compagnon de ses travaux. « Ne connaissez-vous pas nos usages ? leur répond le vieillard, ne savez-vous pas que le fils d'un roi ne peut s'asseoir à la table de son père qu'après avoir été armé par un autre roi ? » Alboin entend ces paroles, prend quarante guerriers et va trouver Thurisand, roi des Gépides, père du jeune homme qu'il avait tué de sa main, et lui signifie le motif qui l'amène (1). Thurisand le reçoit bénévolement, l'invite à sa table et le met à sa droite, à cette même place où le vieillard avait jadis l'habitude de faire asseoir son fils. Au milieu du festin, voyant l'assassin de ce fils si cher assis à sa place, il pousse de profonds soupirs et ne peut contenir sa douleur. « Cette place est douce à mes yeux, dit-il, mais qu'il m'est dur de voir celui qui l'occupe ! » Alors, le second fils de Thurisand, excité par les paroles de son père, charge les Lombards d'injures. Alboin et ses compagnons leur répondent. Tous se lèvent en tumulte et saisissent leurs épées. Mais le vieux roi s'élance de son siège, se jette au milieu des combattants et arrête la colère des siens en leur disant : « Dieu ne peut bénir une victoire gagnée par la mort d'un hôte. » Le tumulte apaisé, tous retournent au festin. Cependant Thu-

(1) « Causamque quâ venerat intimabit. »

risant prenant les armes de son fils, les donne à Alboin, et le renvoie en paix au royaume de son père. Alboin de retour, devient enfin convive du roi, et joyeux au milieu des délices royales, raconte de point en point, tout ce qui lui est arrivé chez les Gépides. Les assistants, pleins d'admiration, célèbrent l'audace d'Alboin et n'exaltent pas de moins dres louanges la foi insigne de Thurisand (1).

N'est-ce pas déjà la chevalerie tout entière? et de plus quel culte pour la royauté! combien le respect du rang suprême, la sainteté, la vénération de ses droits, le caractère sacré de l'investiture royale, sont exprimés avec force et candeur! Le reste de la légende d'Alboin nous ramène à des mœurs analogues et, pourtant, d'une forme plus sauvage. On sait comment il força Rosemonde à boire dans le crâne de son père, et comment la fière Gépide poignarda le tyran dans son lit.

La mission du peuple à la longue barbe fut d'apporter en Europe un élément nouveau et fécond : le génie chevaleresque et féodal. A quelle source avait-il puisé cette initiation puissante? C'est un point que l'histoire indécise n'a encore touché que par conjecture; il serait trop malaisé de remonter jusqu'à ses origines. Les effets en étaient sensibles,

(1) Pauli Diaconi de Gest. Lang. Liv. I, Ch. XXIII. — Apud Muratori, Script. T. I, p. 424.

même avant l'apparition de ce peuple ou plutôt de cette armée, car il se donnait lui-même le nom d'armée (1).

Peut-être après tout, ce que nous appelons *Chevalerie* n'est-il que l'esprit barbare pur, sans mélange d'imitation romaine. Arrivés tard dans l'empire, (car les *Longobardi* de Tacite sont un autre peuple) les Lombards n'eurent pas le temps de se fondre au creuset de Rome, déjà détruite ou gouvernée par les Goths. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'un merveilleux mépris de l'empire et de ses lois signala leurs débuts en Europe. Mais à peine investis de leurs conquêtes, ils se sentirent à leur tour troublés, enivrés des vapeurs antidynastiques qui s'exhalaient des glèbes Ausoniennes. Après la mort d'Alboin leur chef, ils déférèrent la couronne à Klefi, de la race de Beleos; puis, fatigués de ses cruautés, les généraux de l'armée prirent un parti singulier et unique dans l'histoire.

Ils écartèrent les enfants de Klefi, et résolurent de se passer des rois. Les ducs se déclarèrent indépendants. Chacun retint le gouvernement de sa ville et des terres environnantes. Ainsi furent gouvernés Pavie, Milan, Bergame, Trente, Brescia, le Frioul, et avant tout Bénévent, le nid féodal le plus

(1) Dans les lois lombardes, les hommes libres sont nommés *exercitus*, armée. V. Roth. Liutpr. leges apud. Murat. Rer. Ital. Scr. T. II, p. 1 et 2.

vieux et le plus tenace. Ces chefs régnèrent dix ans au nombre de trente-cinq (1).

Selon quelques historiens ce fut un souvenir de l'antique Orient (2) ou tout au moins des Germains qui, dit-on, ne connaissaient que des chefs avant d'avoir créé des rois. Cette dernière conjecture est démentie par des Lombards eux-mêmes, gouvernés depuis longtemps par plusieurs dynasties successives. Ce fut un caprice sans antécédents, le crime d'un despote, plus que le souvenir des forêts de la Pannonie.

Ce qui prouve au reste que ce régime n'avait rien de national, c'est qu'il n'eut rien de durable ; il tomba précisément par un retour aux traditions anciennes. Authari fut appelé au trône. Ce nouveau roi divisa en dix parts avec chacun des chefs tous les droits et tous les revenus des villes, s'adjugea la moitié et leur laissa l'autre, se réservant la domination suprême, et leur abandonnant le gouvernement immédiat de leurs duchés à titre héréditaire.

(1) Giannone. — Leo, *Hist. d'Italie*. T. I, p. 108 de la traduction française.

(2) Avant la mort de Néchao, l'Égypte passa de la monarchie à la dodécarchie, c'est à dire qu'elle n'eut point de rois et fut partagée entre douze gouverneurs. Ce régime dura quinze ans (de 662 à 667 avant J.-C.) Psammitique, l'un des dodécarches, renversa ses onze collègues, et à l'aide d'étrangers appelés pour la première fois en Égypte, rétablit en sa personne la puissance et l'unité royales.

ditaire, mais seulement dans la ligne masculine (1). La constitution d'Authari (2) devint l'objet de l'émulation de tous les hommes libres de l'Occident, tous les guerriers s'efforcèrent d'atteindre à ce modèle. C'est là, et non dans l'interrègne après Klefi, qu'il faut chercher l'origine des fiefs en Europe; mais ne l'oublions pas, ce fut l'emploi et non la terre que dès lors on érigea en fief; ce fut l'inféodation non du duché, mais du gouvernement de ce duché. En effet, comme toutes les distinctions entre les hommes n'étaient encore dérivées que de la délégation royale, ce fut naturellement cette délégation qu'on rendit immobile et héréditaire, avant de songer à immobiliser la terre elle-même.

Ce qui distingue les Lombards de tous les peuples de la même origine, c'est le culte de la femme. Ils n'y renoncèrent jamais. Une femme, dit-on, les avait conduits autrefois du fond de l'Asie; une femme fut encore leur reine et leur donna un roi.

Théodelinde est la plus gracieuse figure placée au péristyle du moyen âge. Paul Diacre nous a transmis sa mémoire sous des traits nobles et charmants.

(1) « His ducibus urbes, domino supremo sibi reservato, concessit, quas ad stirpem virilem transmitti voluit. » Guido Panciroli *Thes. variarum lectionum utriusque juris*. Lib. I, cap. 30.

(2) Giannone. Lib. IV. Cap. 1.—Sigon, de R. ital. Lib. I.

Le roi Authari avait fait demander à Garibalde, roi de Bavière, une de ses filles en mariage; Garibalde lui promit Théodelinde. Les envoyés d'Authari étant retournés auprès de lui, il désira juger de sa fiancée par ses propres yeux. Suivi d'hommes en petit nombre, mais fidèles, il prit sans délai le chemin de la Bavière. Il se mêla à sa propre ambassade, et le plus hardi de la troupe ayant été introduit selon l'usage, en présence de Garibalde, lui parla ainsi : « Mon maître Authari
« m'a envoyé exprès pour voir votre fille sa fian-
« cée, qui sera notre dame future, afin que je
« puisse apprendre à mon dit maître avec plus de
« certitude quels sont ses traits. » Le roi entendant ces paroles, ordonna qu'on amenât sa fille. Comme elle était d'un aspect gracieux, Authari la contempla avec une approbation secrète, bref elle lui plut assez (1). Alors il dit au roi : « Puisque la
« personne de votre fille est telle que nous la dési-
« rons à bon droit pour notre reine, nous aime-
« rions bien recevoir de sa main la coupe qui
« doit vous être présentée. » Le Roi y ayant consenti, Théodelinde offrit d'abord le breuvage au plus âgé, ensuite elle le présenta à Authari, qu'elle

(1) « Cumque rex hæc audieus filiam venire jussisset, camque Authari, ut erat satis elegantiforma tacito nutu contemplatus esset, eique per omnia satis complacuisse, ait ad regem. »—Paul Diac. III. III, 22, apud Muratori Rer. Itali. T. I, p. 451.

ne savait pas être son futur époux; mais lui, après avoir bu et rendu la coupe, toucha du doigt la main de Théodelinde, qu'il porta à son front et à son visage. Toute rougissante, elle raconta cette aventure à sa nourrice, qui lui répondit : « Si cet homme n'avait pas été le roi lui-même et ton fiancé, certes il n'aurait pas osé te toucher. En attendant, taisons-nous, de peur que cela ne parvienne à ton père; mais en vérité c'est une personne digne d'occuper un trône et de se joindre à toi par mariage. » En effet, Authari était alors d'une jeunesse florissante, d'une stature convenable, la tête inondée de cheveux blonds, enfin d'un aspect très agréable. L'ambassade repartit honorablement reconduite par quelques Bava-rois. Arrivé aux frontières d'Italie, Authari se dressa autant qu'il put au dessus de son cheval, et lança une petite hache qu'il tenait à la main contre un arbre, où elle resta fixée : Ils comprirent que c'était le roi (1).

Ce fut sous ces galants auspices qu'arriva en Italie la belle reine, qui longtemps lui donna des lois, couvrit le sol de monuments, disposa de la couronne et fonda une dynastie. Dirait-on cette aimable Théodelinde contemporaine de nos Fré-

(1) Paul Diac. Gest. Lang. Lib. III, Ch. 29. — Muratori, T. I, p. 449 et 450.

dégonde et de nos Brunehaut ? Authari mort, les Lombards lui abandonnèrent le choix d'un époux et d'un roi. Elle nomma Agilulf, Bavaois comme elle; après sa mort, sa fille Gondeberge fut appelée à donner successivement deux rois à l'Italie. Le second fut Rothari, le grand législateur.

Dans cet intervalle, les relations des Francs et des Lombards furent continuelles, souvent amicales, plus souvent hostiles. Des alliances de famille unissaient les deux races : Alboin avait épousé une fille de Clotaire I^{er}, la mère de Théodelinde était Mérovingienne; mais la rivalité guerrière l'emporta sur les affinités domestiques. Tantôt les Lombards pénétrèrent en France par la Bourgogne et le Dauphiné, tantôt les Francs d'Austrasie essayèrent de les poursuivre jusqu'au delà des Alpes; aucune de ces entreprises n'eut de résultat matériel, mais un grand effet moral suivit ces rapports des deux peuples. Par l'exemple des Lombards, les Francs prirent goût à l'aristocratie, et par le contact des Francs, les Lombards retournèrent à la royauté.

Toutefois, ce contrecoup réciproque fut plus sensible en France qu'en Italie. Dans les expéditions lointaines, les chefs des hommes d'armes acquirent une importance personnelle, indépendante des rois qui, trop jeunes ou désunis, ou déjà amollis, ne paraissaient plus eux-mêmes à la tête

des troupes ; il y eut pour les guerriers francs une grande contagion dans l'exemple des trente-cinq Lombards, maîtres de territoires et de villes, dont ils n'avaient été d'abord que ducs ou gouverneurs. Enfin, ce fut alors que l'attachement des Francs à leurs coutumes commença à s'ébranler ; et désormais, à côté du Chevelu, revêtu de la robe à longs plis, coiffé de la couronne à fleurons, et chaussé de la sandale rouge, nous verrons naître, s'élever, grandir ces physionomies audacieuses, ces Hébroin, ces Pépin, ces Martel, les maires du palais, les maîtres des rois ; mais cette révolution déjà imminente fut conjurée, momentanément du moins, par l'alliance de la royauté franque et du pontificat romain.

FIN DU TOME PREMIER.

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

www.libtool.com.cn

A.

FRAGMENT D'ESCHYLE.

SCÈNE ENTRE PELASCUS, ROI D'ARGOS, ET LES DANAÏDES.

LE ROI.

Suppliantes, vous n'êtes pas assises à mon foyer domestique. Si la ville entière est souillée en commun (par un sacrilège), il faut que le peuple en commun, cherche une expiation. Je ne ferai aucune promesse, avant d'avoir fait part (de votre demande) à tous les citoyens.

www.libtool.com.cn

CHOEUR DES DANAÏDES.

(Elles arrivent d'Égypte, poursuivies par Ægyptus et demandent un asyle au roi d'Argos.)

O roi ! la ville et le peuple, c'est toi ! Tu es le Prytane suprême, l'appui de l'autel, foyer du pays ; tout se décide par ta voix seule ; un seul sceptre à la main , tu juges seul sur le trône. C'est toi qui accomplis toute affaire. Garde-toi d'un crime.....

LE ROI.

La chose est très difficile ; ne me prenez pas pour juge ; je l'ai dit : je ne voudrais rien être sans le peuple, quand même je le pourrais.

(*Suppliantes.*)

B.

EXTRAIT DE TILLEMONT.

Quoique les legats du Pape eussent le premier rang entre les Evesques , on pourroit néanmoins dire en quelque sorte que c'estoient les officiers de l'Empereur qui présidoient. Ils sont toujours nommez les premiers , ils reglent quantité de petites choses , ils proposent les matieres , ils forment les avis , rejettent mesme les résolutions que le Concile sembloit prendre , et en ouvrent d'autres , et concluent les matieres après que les Evesques ont donné leurs

suffrages. Les officiers n'estant pas présens à la troisième séance, où l'on condamna Dioscore, les Legats représenterent que, puisque le Pape leur avoit ordonné de présider au Concile, c'estoit à eux à faire lire les requestes que l'on présentoit, et ils firent de mesme les autres fonctions que faisoient les officiers quand ils se trouvoient au Concile. Marcien ordonna que le Concile examineroit en présence de ses officiers les causes des Evesques qui auroient quelque plainte à faire les uns contre les autres, et qu'on les jugeroit non suivant les rescrits et les lois impériales, mais suivant les canons établis par les Saints Pères. Le Concile semble avoir voulu rendre raison de ceci, lorsqu'il écrit au pape. « Vous nous avez témoigné votre affection, par le soin que vous avez pris de conduire notre assemblée en la personne de ceux qui tenoient ici votre place : et les princes fidèles, imitant le zèle de Zorobabel qui s'unît au pontife Jesus pour rebastir Jerusalem, ont réglé tout ce qui regardoit l'ordre et la police, dans le désir qu'ils ont eu de rétablir dans l'Eglise la pureté de la foy. » (T. XV, art. 104, p. 846).

TABLE DES MATIÈRES.

Avant-propos.	i
Dédicace.	vij

PROLÉGOMÈNES.

I. Exposition	I
II. La Royauté orientale	III
III. Moïse	XV
IV. Migration phénicienne-hébraïque.	XXIII
V. Influence de l'esprit phénicien-hébraïque sur la Grèce, l'Italie et les Gaules	XXIX
VI. Homère et Samuel	XL
VII. Migration germanique et scandinave	XLIV
VIII. Tacite	XLIX
IX. Le roi	LIII
X. L'hérédité	LVII
XI. Pouvoir et juridiction.	LXXI
XII. Epilogue	LXXVI

LIVRE I.—44 ANS AVANT J.-C.—180 APRÈS J.-C.

1. César convoite le titre de roi.—Auguste l'évite.—Opinion de Napoléon sur ce point d'histoire.—Phases diverses du titre impérial.—Il ne représente qu'une portion du pouvoir suprême, sous les douze premiers Césars.—Le *Cognomen d'imperator*.—Constitution multiple et collective de l'empire romain.—A Rome, la souveraineté de droit ne réside point dans l'empereur, mais dans le sénat et le peuple.—Elle est dans le sénat seul, depuis l'abolition des

comices.—Le sénat contraire à l'hérédité du prince.—Les empereurs romains ne sont pas revêtus d'un caractère inviolable.—La garde prétorienne favorable à l'hérédité.— <i>L'Imperium</i> n'est qu'une délégation décennale décrétée et prorogée par le sénat	3
II. Rivalité nécessaire du sénat et des empereurs romains.—Absence du prestige dynastique.—Les Césars s'efforcent d'y suppléer.—La garde prétorienne favorable à l'hérédité.—La royauté était-elle méprisée à Rome?—Cléopâtre.—Napoléon trompé par Corneille.—Corneille et Napoléon réfutés par les faits.—Opinion de Cicéron sur la royauté.	33
III. Vespasien agrandit et fixe le titre impérial.— <i>Le promomen d'imperator</i> .—Loi royale.—Réconciliation passagère des empereurs et du sénat.—Trajan et les Antonins.—Titre d'impératrice inconnu dans l'antiquité.—Les Augusta.—Leur condition.—Elle n'est que relative et n'a rien de déterminé.—Différence d'une Augusta et d'une reine.—Exemple très postérieur à la chute de l'empire romain.—L'empire électif se transforme en royauté héréditaire.—L'occident incline vers l'orient.—L'orient vers l'occident.	69

LIVRE II.—180-382.

I. Constitution religieuse et constitution politique, identiques à Rome.—Le christianisme les attaque l'une et l'autre.—Il se déclare pour la monarchie.—Citations de pères de l'Eglise.—Saint-Augustin, Tertullien et Lactance condamnent l'histoire romaine tout entière.—Tertullien distingue l'empereur de l'empire.—Saint-Cyprien et Minutius Félix élèvent la royauté asiatique au dessus de l'empire romain.—Saint Justin exalte la puissance royale et lui applique exclusivement un texte sacré.—Quels sont les empereurs qui persécutent le christianisme?—Quels sont les empereurs qui l'épargnent?	89
II. Les quatre Julies.—Palmyre.—Europe asiatique et royale	121
III. Dioclétien.—Son plan.—Sa trahison.—Constantin accomplit l'œuvre méditée par Dioclétien.—Constantin roi héréditaire sous le titre d'empereur.—C'est comme sou-	

verain pontife qu'il introduit le christianisme dans l'empire. — Le polythéisme se défend pendant trois siècles. — Souverain pontificat païen. — Les empereurs chrétiens en sont revêtus jusqu'à Gratien qui le rejette. — Souverain pontificat chrétien. — Papauté 173

LIVRE III.

- I. — Aristocratie romaine. — Elle se transforme pendant la décadence de l'empire. — Elle devient agricole, fiscale, industrielle. — Cette exclusif du bien-être matériel. — Mépris de l'intelligence désintéressée. — Impossibilité du dévouement. — Le luxe privé remplace le luxe public. 217
- II. — Constitution municipale favorable à l'aristocratie romaine. — Elle est ébranlée d'abord par le Christianisme. — Elle s'allie ensuite à la religion nouvelle et y trouve un appui. — Aristocratie et épiscopat. — L'épiscopat est héréditaire dans les provinces. — Pouvoir politique et municipal des Evêques 249
- III. — Caractère aristocratique de la Papauté. — La Féodalité gouverne le Pontificat du quatrième siècle au onzième. — Les Papes de cette époque sont patriciens. — Chaque Pape veut mettre l'hérédité dans sa famille. — La domination de Constantin à saint Sylvestre n'est point improbable. — Le clergé de Rome se substitue au sénat. — Parti aristocratique. Le pape Damase. — Parti démocratique. — L'antipape Ursin. — Eclat de la Papauté patricienne. — Luxe de l'Eglise primitive. — Saint Léon. — Patriarchat de Constantinople. — Suprématie et supériorité. — Résistance des évêques au pape. — Résistance des moines aux évêques. — Haut et bas clergé déjà distincts. — Monachisme. — Saint Martin de Tours. — Essai de l'épiscopat démocratique. — Le clergé inférieur appelle les Barbares. — Salvien. — Les évêques les appellent à leur tour. — Saint Remy. — La France. 275

LIVRE IV. — 376-584.

- I. — Les Goths et les Francs. — Différence fondamentale entre ces deux peuples. — Caractère problématique d'Ulti-

las. — Il livre les Goths au génie de l'empire. — Les Goths copistes de Rome. — Originalité des Francs. — Théodoric et Clovis.	395
II. — Théodoric	345
III. — Clovis.	395
IV. — Conséquences de la politique de Théodoric. — Abolition de l'hérédité royale dans toutes les dynasties Gothiques. — Reprise de l'Italie par les Grecs. — Conséquences de la politique de Clovis. — Affermissement de sa dynastie. — Stabilité de sa conquête. — Relations des rois Francs avec les évêques, avec les Leudes. — Coalition. — Féodalité naissante.	499
V. — Les Lombards. — Chevalerie. — Oligarchie. — Les trente-cinq ducs. — Action réciproque des Francs sur les Lombards et des Lombards sur les Francs. — Intervention de la Papauté.	453

Errata du tome premier.

Page 95 Sauvés des feux, *lisez* : sauvés; les feux de Vesta.
168 Praticiens, *lisez* : patriciens.
336 Epargné, *lisez* : épargnés.

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

